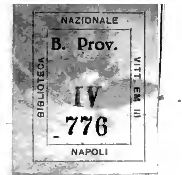
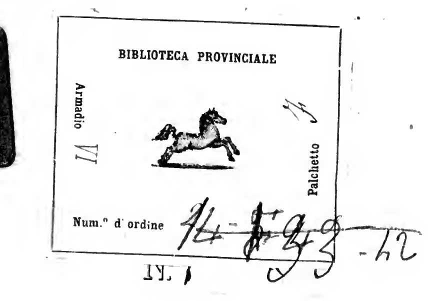



NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
IV
776
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
VI
Palchetto
Num.° d' ordine


Digitized by Google

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME I.



IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
Rue Garancière, n. 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.

TOME PREMIER.



A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Comon et Cie.

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1845.





Janvier 1845.

Ce livre recueilli jour par jour, depuis l'origine de l'immense changement politique de 1830, n'était destiné à paraître que dans quelques années; les passions me semblaient trop vives pour écouter ce grand narré historique, cette chronique du gouvernement et des partis. Si je me décide au-

jourd'hui à publier ce travail, c'est que je crois qu'il s'est fait depuis quelques années un ferme retour vers la maturité des idées et l'expérience des événemens.

D'ailleurs une multitude de pamphlets ont été jetés aux partis pour satisfaire leur vanité, leur intérêt ou leurs desseins; ils sont écrits à un point de vue qui pourrait dénaturer la vérité en ce qui touche les cabinets de l'Europe surtout, et les hautes intelligences qui les conduisent. La génération nouvelle, avide de tout entendre, de tout expliquer, pourrait prendre sur les hommes et sur les faits des notions fausses; et une fois ces empreintes dans les âmes, il est bien difficile de les effacer. Ce qui a déterminé le bienveillant accueil du public pour mon travail *sur la Restauration*, c'est ce sentiment calme et limpide qui m'a fait juger les affaires de mon pays comme le temps futur pourra les comprendre et les apprécier.

Il m'a donc paru que le moment était arrivé d'accomplir le même travail sur les quinze années qui viennent de s'écouler. Aucun parti ne peut contester à la nouvelle monarchie l'éminent service d'avoir conservé la paix européenne et ra-

mené l'ordre dans le pays si étrangement troublé par une grande catastrophe politique. Nous étions alors menacés d'une guerre générale; les partis se déchainaient violens; le crédit public était fortement ébranlé et le commerce sans vie. Combien tout est changé aujourd'hui! Il y a encore une certaine perturbation morale dans les idées; bien des questions sociales restent à résoudre; mais celles-ci demeurent dans le domaine de la spéculation philosophique et n'arriveront que plus tard à une ardente et matérielle application.

Ce repos nous le devons à une seule et persévérante pensée : toutes les fois que cette pensée n'a pu demeurer maitresse de ses hautes volontés, le désordre a été porté dans le gouvernement, la paix a été menacée; chaque fois au contraire qu'elle est restée dominatrice des hommes et des idées, l'ordre et la sécurité ont été partout établis. Aujourd'hui la tâche est presque accomplie; la dictature morale lui vient toute seule pour reconstruire la société : aussi y a-t-il plus qu'on ne croit de ressemblance entre la période actuelle et celle du Consulat. Depuis 1830, tout

a rayonné autour de ce centre; quelques hommes éminens, ceux-là même qui depuis 1814 ont dirigé les événemens en France et en Europe, ont été consultés; les autres ont été conduits, dominés ou poussés vers le bien; mais tous, en définitive, ont obéi à cette direction éclatante, trop supérieure pour ne pas dominer.

C'est ce que l'Europe a parfaitement compris, si bien que toutes les fois que la haute pensée s'est révélée libre et prépondérante, les cabinets ont cru à la paix et à l'ordre; chaque fois, au contraire, que les nécessités de parti l'ont absorbée, que son action a été suspendue, il y a eu partout méfiance et inquiétude. Le service que l'Europe ne devra jamais méconnaitre, c'est celui d'avoir comprimé la propagande avec une prudence, une sagesse, un dévoûment, dont l'histoire tiendra compte; à ce point que la lutte morale a été partout substituée à la lutte matérielle, et, qu'en Europe, tout demeure dans le domaine spéculatif des idées.

Le livre que j'ai conçu aura ceci de particulier, je dirai presque de respectable, qu'à la différence de la plupart des écrits publiés sur l'his-



toire des dernières années, il ne prendra que la haute partie des hommes, que le noble côté du cœur humain : assez de calomnies ont été jetées sur les caractères; on a remué jusqu'à satiété la partie mauvaise de l'histoire; celle-là me fait mal : je crois qu'il y a, chez nous tous, une portion élevée et pure, à quelque opinion que nous appartenions; et celle-là je veux la reconnaître et la constater. Les événemens sont souvent plus forts que les hommes; nul ne s'appartient complétement aux jours de révolution, et pourquoi chercherions-nous dans d'ignobles détails la belle histoire de notre France?

Il y a des pamphlétaires qui se font un plaisir d'abaisser le gouvernement de leur pays; je veux l'élever et le grandir en le faisant connaître : il y a aussi d'autres écrivains qui croient seconder le pouvoir en calomniant les partis et les hommes qui les conduisent; je respecte et j'élève ces têtes jeunes, chevaleresques qui se font martyrs d'une idée, d'une cause : les partis sont le cœur du corps social, les passions chaudes qui allument son imagination et son cerveau. Par les gouvernemens, Dieu mène les sociétés dans les voies

d'ordre et de tempérance; par les partis, il leur fait retrouver la force, la jeunesse, la vigueur: il y a donc nécessité de cette lutte des pouvoirs et des opinions pour composer la vie des peuples.

Malgré tout le respect que je porte aux noms propres et à la valeur personnelle de chacun, on me permettra néanmoins de ne pas accorder toute l'importance que se donnent la plupart des acteurs du grand drame qui va se déployer devant nos yeux. C'est à peine croyable : celui-ci a écrit qu'il a fait la liberté; celui-là un roi, une Charte, une dynastie, jusqu'à ce point d'en demander pardon à Dieu et aux hommes. J'ai le malheur de ne pas croire à cette omnipotence de quelques noms; je pense que beaucoup de choses arrivent parce qu'elles sont nécessaires; je crois plus à la Providence de Dieu qu'à l'action vaniteuse de certains hommes: il y a pour les sociétés morales un ordre inflexible, comme pour les lois physiques du monde matériel.

L'expérience et l'âge sont venus en aide à la paix et à la raison publique; nous étions tous bien jeunes en 1830, chauds de cœur et d'esprit,

avec des passions vives et ardentes; le temps a passé par là-dessus. Nous pouvions faire des fautes alors, maintenant cela est plus difficile; les jugemens sur les hommes ont pris un caractère de maturité, bien des tribuns sont assouplis aux affaires; on a gardé encore quelques élémens de mauvaise éducation, quelques principes déjà bien vieillis; mais en majorité, on s'est accommodé de sa position, on a travaillé, on a étudié. A ce point de vue la génération nouvelle est meilleure que la nôtre; elle a bien encore ses petits travers, ses rêves humanitaires, ses principes de l'école américaine ou pensylvanienne; elle peut bien appeler la démocratie à l'aide de l'organisation du travail, essayer quelque plagiat du système monacal dans les phalanstères, ou se permettre quelques autres emprunts au catholicisme comme dans la société saint-simonienne; mais ces enfantillages passeront; la poésie n'a qu'un temps, même pour les jeunes hommes; et ce qu'on dénonce comme la politique des intérêts servira de contre-poids à ces distractions innocentes. Il faut faire la part des rêveurs à chaque époque; s'il n'y avait pas de légendes, la société

serait bien prosaïque. Seulement il faut éviter que ces théories aventureuses ou ces réminiscences d'un temps fini dominent l'esprit et la majorité des assemblées ou la destinée du pouvoir.

C'est au point de vue européen que je me suis placé par goût et par devoir. Si la génération actuelle sait un peu les affaires de son pays, ce qu'elle connaît le moins c'est l'Europe, l'esprit des hommes qui la dirigent, et les tendances de ses gouvernemens. C'est par suite de cette mauvaise éducation que nous nous sommes créé des préjugés très nuisibles à nos relations au dehors: comment nous assurer des alliances, nous poser sérieusement vis-à-vis les sommités politiques à l'extérieur, lorsque nous les jugeons avec tant de passions et tant d'ignorance? D'ailleurs dans toutes les commotions un peu vastes, il ne s'agit pas seulement de la question française, mais des intérêts européens: c'est ainsi que la Réforme, le règne de Louis XIV, la Révolution française de 1789, l'Empire de Napoléon ont remué ou préoccupé le monde comme l'a fait à son tour la Révolution de Juillet. Et c'est parce que l'on connaît mal l'esprit et les intérêts des cabinets,

que toute alliance devient une grave difficulté, une question souvent insoluble.

La profusion des pièces diplomatiques qu'on trouvera dans ce livre constatera le soin que l'auteur a pris de rechercher les documens et de pénétrer dans les élémens de la politique réelle. Ce sera donc un cours de diplomatie autant que d'histoire, avec une sorte d'admiration juste et noble pour les intelligences qui mènent le monde. On me pardonnera si je n'ai pas la prétention de traiter le prince de Talleyrand, M. de Metternich, le duc de Wellington, avec une démocratique suffisance et comme des hommes médiocres ou nuls qui n'ont compris ni leur temps ni l'Europe. C'est un peu notre faible, à nous autres écrivains, que de croire à l'immensité de notre intelligence; avec un coup de plume nous balayons la réputation d'un homme d'État, comme autrefois d'un coup d'éventail, une favorite balayait la puissance d'un ministre. Tant il est vrai que le bon plaisir n'a fait que changer de mains; et à tout prendre, je préfère les petits appartemens de Marly aux bureaux d'esprit de notre époque!

Chaque jour, au reste, les questions perdent

quelque chose de leur âpreté politique pour se faire sociales et religieuses; la politique a trop abusé, fatigué les esprits; tandis que les choses sociales et religieuses, au contraire, restent au cœur humain et le dominent toujours : c'est ce qui rend moins difficile la tâche d'écrire l'histoire contemporaine. Le public maintenant a plus de sens que les écrivains, si bien qu'il n'accepte l'éloge et la censure qu'après mûre délibération; il n'adopte plus les jugemens tout faits. Tel homme d'État très calomnié, en butte à tous les sarcasmes, est très haut placé par l'opinion, tandis que tel autre fort encensé est loin d'être accepté avec la même faveur.

Désormais on peut donc tout dire avec le respect des lois de son pays et l'observation des convenances; on peut être modéré en ne cessant pas d'être populaire; on peut louer sainement les hommes sans qu'on accuse en votre cœur un vil sentiment; la fierté et l'indépendance de caractère consistent à rester en dehors de l'esprit de parti : naguère on pouvait se faire les flatteurs du peuple; mais les admirateurs des hommes d'État, des pensées de gouvernement,

cela n'était pas permis. Aujourd'hui la liberté vient de la raison publique, et j'ai la conviction que le présent livre, tout en se posant en lutte avec les passions mauvaises et les doctrines perverses, sera également accepté par toutes les opinions honnêtes, parce que je n'ai pas craint d'y rendre justice aux hommes, honneur à tous les sentimens généreux, tout en proclamant à l'égard du pouvoir cette solennelle vérité : que c'est à sa modération, à son bon esprit que nous devons l'ordre en France et la paix en Europe.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ANNÉE 1830.

(JANVIER A JUIN.)

Guerre de la Russie contre la Porte. — Aspect des campagnes de 1828 et de 1829. — Inquiétudes de l'Autriche et de l'Angleterre. — Situation mixte de la France. — Offres et caresses de l'Europe. — Tendances du traité d'Andrinople. — Difficultés de l'exécution. — Négociations nouvelles à Pétersbourg et à Constantinople. — Attitude protectrice de la France vis-à-vis des catholiques d'Orient. — Jérusalem et la Syrie. — Question grecque. — Difficultés de gouvernement et d'ordre. — Présidence du comte Capo d'Istrias. — Vues personnelles de la Russie et de l'Angleterre. — Occupation de la Morée. — Limites et formes du gouvernement des Hellènes. — Conférences de Londres. — Protocoles. — Premier choix du prince Léopold. — Les tendances pour l'abolition de l'esclavage. — Régence barbaresque. — Griefs personnels de la France contre Alger. — Question du Portugal. — Don Miguel et dona Maria. — Conflit avec les États-Unis. — Balance générale des intérêts.

La restauration de la royale lignée des Bourbons sur le trône par suite des événemens de 1814 et de 1815, en restituant un caractère historique et traditionnel à la politique de la France, avait permis le développement naturel des questions et des influen-

ces séculaires de la diplomatie européenne. Les guerres de la Révolution et de l'Empire avec leurs triomphes, leurs revers, leurs accidens gigantesques, étaient passées comme des ouragans furieux sans laisser de traces durables. La diplomatie pendant cette double période avait gardé une empreinte de force et de commandement impératif : ces conquêtes dans des proportions fabuleuses, ces revers babyloniens qui dévoraient des armées immenses comme des populations ; ces conventions et ces alliances imposées à l'Europe par la victoire, pouvaient-elles jamais permettre l'application de cette suite de règles, de principes et de formes sérieuses qui constituent les traditions?

La Restauration elle-même à son origine, en butte aux partis et à leurs incessantes conjurations, minée par la rouille de quelques vieux préjugés, comme par l'action occulte des sociétés secrètes n'avait pris une attitude de force et de puissance que depuis l'année 1824 ([1]), après la courte expédition d'Espagne, alors qu'il fut constant pour l'Europe, que la maison de Bourbon avait une armée fidèle, un drapeau salué, une marine jeune, ferme et forte, des finances et un crédit inébranlable. Dès ce moment toute l'Europe dut compter la royale famille, ou au moins la patrie qu'elle avait préservée, comme un poids imposant dans les relations des cabinets. On voulut avoir la France avec soi, lui faire partager les bénéfices et les grandeurs de la paix ou de la guerre, selon les intérêts des nations. Le plus grand résultat de l'or-

([1]) Cependant il faut dire qu'à partir du congrès d'Aix-La-Chapelle (9 octobre 1818), la France fut comptée comme puissance indépendante (note adressée au duc de Richelieu le 22 novembre 1818).

dre intérieur et de l'affaissement des passions tumultueuses, c'est de donner à un peuple la puissance à l'extérieur, desorte qu'on s'habitue à le compter dans toutes les transactions générales. Une nation révolutionnaire, même héroïque, est condamnée éternellement à demeurer en dehors du droit public européen, et alors même qu'elle s'impose par la force et la victoire, elle est considérée comme dans un état de barbarie ou de convulsion intime qui la font exclure des transactions habituelles de la diplomatie.

Depuis ces dernières années un conflit sérieux éclatait entre le cabinet de Pétersbourg et la Porte Ottomane; les armées russes avaient passé le Pruth, leurs masses puissantes et disciplinées allaient lutter contre les derniers et fanatiques efforts des hordes turques d'Europe et d'Asie : des siéges meurtriers, des marches mémorables, des victoires et des revers avaient signalé les deux campagnes de 1828 et de 1829. Quels que fussent les sévères jugemens portés sur l'habileté et les moyens déployés par les armées russes et les généraux Paskewitz et Diebitsch ([1]), il n'en était pas moins certain pour tous que les Russes, un moment arrêtés, salueraient en conquérans dans une ou deux années les rives du Bosphore. L'ancienne prédiction de la grande Catherine allait donc s'accomplir; la résistance des Turcs était impuissante, la population grecque secondant partout les Russes, les

([1]) C'est dans cette alternative de revers et de succès que l'ambassadeur russe à Paris, le comte Pozzo di Borgo déploya une activité admirable pour dominer l'opinion; et en cela il était parfaitement secondé par le comte de La Ferronnays, alors ministre des affaires étrangères. Je fus souvent l'intermédiaire entre le ministre et l'ambassadeur pour assurer la haute popularité de l'alliance.

poussait à rétablir l'empire de Constantin. Pour la première fois, les Russes allaient attaquer les frontières turques simultanément par l'Asie et l'Europe; l'aigle impérial s'était montré sur Erzeroum, comme si on ne voulait même plus laisser aux enfans du prophète la retraite de l'Asie, les eaux de l'Euphrate, les jardins embaumés d'Alep et de Damas, la source et la splendeur de l'islamisme.

Cet accroissement immense de la puissance moscovite devait surtout inquiéter l'Autriche, gardienne d'un système de modération et de balancement en Europe depuis 1815 [1]. Sans se dessiner précisément pour les intérêts ou pour les droits de la Porte Ottomane, le cabinet de Vienne l'avait aidée de ses conseils, et à tout prix le prince de Metternich voulait éviter l'accroissement exclusif et démesuré de la Russie par la Moldavie et la Valachie. Pour atteindre ce but, le prince, toujours si calme, si supérieur, y mettait de la passion, presque de la colère [2] : dans sa pensée, le jour où les Balkans seraient franchis par les Russes, l'Autriche, prise sur ses flancs, demeurerait comme entourée par l'em-

[1] Il faut se rappeler que l'Autriche avait refusé d'être partie intervenante au traité du 6 juillet 1827, pour l'indépendance de la Grèce; les signataires ne furent que la France, l'Angleterre et la Russie.

[2] On peut se convaincre de ce sentiment de colère du prince de Metternich, par les curieuses dépêches de l'ambassadeur russe à Paris, un peu passionné lui-même.

Dépêche très réservée du comte Pozzo di Borgo, au comte de Nesselrode, en date de Paris, le 24 novembre 1828 (par extrait).

« ... Ce fut après avoir inondé le public de faits controuvés ou exagérés sur les revers supposés de l'armée russe et sur les succès et la supériorité des Turcs, que le prince de Metternich proposa au cabinet de Londres d'agir de concert avec lui, afin de former une ligue où seraient attirées la France et la Prusse, dans le but d'inter-

pire des czars : sans doute le cabinet de Vienne pouvait prévoir et désirer même pour l'avenir; un partage de l'empire ottoman, en se réservant alors les lots de la Bosnie, de la Servie et de l'Albanie; mais jusque-là ce qu'il ne pouvait souffrir, c'était le développement démesuré de la puissance moscovite, à ce point d'admettre que Constantinople resterait au pouvoir des Russes sans d'immenses compensations. M. de Metternich s'était donc offert et posé comme le médiateur nécessaire sur les différends entre la Porte Ottomane et la Russie. Il intervenait incessamment pour invoquer les principes traditionnels sur l'antique balance des intérêts, déclarant toujours dans ses notes « que la Porte Ottomane était nécessaire comme nation indépendante au maintien de l'équilibre européen; or, cet équilibre ne pouvait être brisé au profit d'une seule puissance sans amener un conflit inévitable entre toutes. »

Pendant la campagne si incertaine de 1828, on avait laissé éclater à Vienne une véritable joie, à chaque obstacle que rencontrait l'armée russe. L'héroïsme des Turcs, la terrible défense des places for-

venir entre la Russie et la Turquie, et en résultat d'imposer la paix à S. M. l'empereur.

« Vous êtes informé, monsieur le comte, que, selon le plan du chancelier de cour et d'Etat, le duc de Wellington devait se charger de travailler la France et de la conduire à ses fins, tandis que le premier répondait de la Prusse.

« Après avoir, comme d'ordinaire, annoncé que la levée du siége de Silistria et la retraite de l'armée d'observation devant Shoumla, étaient des désastres immenses et irrémédiables, et s'être attaché à taxer de faiblesse, d'ignorance et d'inconsidération nos opérations militaires, le prince de Metternich expédia un courrier, porteur d'une dépêche au prince Esterhazy, laquelle devait être communiquée au ministère français par M. d'Appony avant d'être envoyée à celui de Londres, auquel elle était principalement destinée.

tes étaient célébrés presque comme si la victoire avait glorifié les drapeaux autrichiens. M. de Metternich n'avait pas été le dernier à publier de sinistres bulletins sur les pertes épouvantables que cette première campagne avait fait subir aux Russes et sur les vices de leur administration militaire. Cette opinion, il la faisait répandre partout au moyen de ses ambassades et de ses agens supérieurs à Paris et à Londres. Dans sa correspondance avec le cabinet de Pétersbourg, M. de Metternich ne cessait d'invoquer les principes de modération qui devaient maintenir la paix européenne. Et en même temps l'armée autrichienne était portée au pied de guerre : plus de cent mille hommes se réunissaient sur le Danube, comme une menace au cas où la Russie n'écouterait pas les conseils de tempérance inspirés par le cabinet de Vienne offrant toujours sa médiation armée, système de prédilection du prince de Metternich depuis 1813.

L'Angleterre s'était placée vis-à-vis de la Russie, dans une position inquiète, surveillante, quoique moins dessinée que l'Autriche. Plus d'une fois déjà

« Ce fut le 1er (13) courant, que M. l'ambassadeur d'Autriche fit lecture de cette production remarquable au comte de La Ferronnays.

« Le chancelier de cour et d'Etat expose et fait savoir que le sultan aspire au rétablissement do la paix avec sécurité et bonne foi.

« Que Sa Hautesse ayant pris en considération les événemens passés et la situation de son empire, est décidée à ne plus signer de traités qui ne sont que des trèves, et qui laissent les germes de nouvelles dissensions et de nouvelles guerres.

« Que la paix pour l'empire ottoman doit être rassurante pour lui et solide pour tout le reste de l'Europe.

« Que ce grand but ne saurait être atteint que moyennant un congrès, formé des parties belligérantes et des principales puissances de l'Europe, et dont le résultat serait placé sous une garantie générale.

« Le prince de Metternich ajou-

elle avait pris dans ses mains le protectorat de la Porte, et en présence de cet accroissement immense de la puissance Russe elle craignait surtout, comme M. de Metternich, que Constantinople ne vît les armées du czar, et ne s'habituât à l'éclat de ses aigles; maîtres du Bosphore, les Russes allaient absorber le commerce de la mer Noire, et la puissance britannique ne pouvait le souffrir sans indemnité. La présence de ses escadres dans la Méditerranée semblait préparer une détermination vigoureuse, au cas où les armées impériales ne s'arrêteraient pas dans leurs vastes enjambées. Toutefois, les manufactures anglaises avaient trop d'intérêts liés avec la Russie, et les traditions d'alliance étaient trop vieilles, pour permettre la popularité d'une guerre sérieuse sans motif imposant. Le cabinet de Londres voulait donc intervenir, et de concert avec l'Autriche il poussait la Porte Ottomane à accepter des conditions immédiates pour arrêter la marche des Russes sur Constantinople (1). Le principe posé par l'am-

tait que ce plan lui semblait le plus propre à conduire à la paix et à la rendre durable.

« Que la circonstance actuelle présentait de grands avantages pour agir sur l'esprit de S. M. l'empereur.

« Que l'armée russe est en ruine et en décomposition complète, physique et morale, que les troupes sont découragées, les généraux divisés et l'empereur abattu.

« Que les Turcs au contraire augmentent de force et de courage, qu'ils reprendront Varna durant l'hiver; que le grand-visir l'a juré sur sa tête, et qu'il réunit 150,000 hommes pour cette opération.

« Enfin, qu'à la campagne prochaine, 300,000 Turcs se jetteront sur le territoire russe, emporteront et détruiront tout devant eux. »

(1) *Lettre de sir Robert Gordon et du général Guilleminot, ambassadeurs d'Angleterre et de France près la Porte Ottomane, au général russe, comte Diebitsch.*

Constantinople, 9 septembre 1829.

« Monsieur le comte,

« Il est un devoir dont nous devons nous acquitter dans les cir-

bassadeur britannique, sir Robert Gordon (de concert avec le cabinet autrichien), était celui-ci : « Indemnité pécuniaire accordée à la Russie sur de larges proportions avec la garantie de l'Angleterre s'il le fallait; mais aucun accroissement territorial de nature à augmenter trop considérablement les forces matérielles de la Russie. L'avenir seul pourrait préparer et mûrir les idées de partage de l'empire ottoman qui n'étaient pas encore assez avancées pour les cabinets.

Dans cette attitude si dessinée de toutes les puissances, il était fort important pour elles de connaître et de pénétrer les intentions définitives de la maison de Bourbon. Depuis quelques années, nous l'avons dit, la France, secouant les difficultés intimes de son gouvernement et les tentatives des partis, maintenait la place que doit toujours lui assurer sa force territoriale, le génie et la puissance de sa nationalité; son armée, même sur le pied de paix, offrait un contingent considérable dans le cas d'un conflit. Ses finances étaient prospères, sa marine avait pris un glorieux développement depuis la Restauration; on l'avait vu devant Cadix, à Navarin; l'expédition d'Alger en serait le complé-

constances actuelles, c'est celui d'informer Votre Excellence des conséquences inévitables qu'attirerait la marche ultérieure des troupes impériales sur Constantinople.

« La Sublime Porte nous a formellement déclaré, et nous n'hésitons pas à confirmer la vérité de cette déclaration, que dans ce cas elle cesserait d'exister, et que la plus terrible anarchie détruisant son pouvoir, livrerait sans distinction et sans défense aux chances les plus malheureuses, l'existence des populations chrétiennes et musulmanes de l'empire.

« Dissimuler cet état de choses, ce serait prendre sur nous une responsabilité envers nos cours, envers Sa Majesté Impériale, en un mot, envers toute l'Europe, que nous devons repousser avec toute l'énergie possible. Nous remplissons notre devoir en vous adressant cette lettre. Nous n'avons dé

ment, et de tels auxiliaires ne devaient pas être à dédaigner par aucun des cabinets intéressés dans la lutte d'Orient. Dès l'année 1828, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie avaient presque simultanément consulté le cabinet des Tuileries sur la politique qu'il voudrait suivre à l'occasion des affaires sérieuses et décisives de la Porte Ottomane. Chacun de ces cabinets multipliait les offres d'avantages particuliers : l'Autriche et l'Angleterre, de concert, faisaient pressentir un accroissement de force et de considération pour la diplomatie française dans le renouvellement du traité secret du mois de mars 1815, qui, sous l'influence de M. de Talleyrand, du prince de Metternich et de lord Castlereagh, avait mis un frein aux projets de l'empereur Alexandre sur la Pologne. Pourquoi ne formulerait-on pas un traité éventuel sur les affaires d'Orient, par la stipulation d'un concours simultané et d'un contingent de troupes (1)?

De son côté, la Russie agissait avec non moins de ténacité et de grandeur vis-à-vis le cabinet des Tuileries. Incontestablement elle avait trop rendu de services à la maison de Bourbon en 1814, pour que celle-

sormais qu'à prendre toutes les mesures en notre pouvoir pour préserver les chrétiens de cette capitale des périls imminens suspendus sur leurs têtes. »

(1) *Extrait d'une dépêche très réservée du comte Pozzo di Borgo à M. de Nesselrode, en date de Paris, le 28 novembre* 1828.

« ... Votre Excellence a été informée par M. le prince de Lieven, de la tentative du prince de Metternich auprès du cabinet de Londres, afin de réunir les quatre puissances, dans une démarche à faire envers l'empereur, pour déclarer à Sa Majesté qu'elles intervenaient dans la querelle entre la Russie et la Porte, avec le projet d'amener l'une et l'autre à un arrangement pacifique; et comment le chancelier de cour et d'Etat, en conseillant à l'Angleterre d'opérer sur la France et de l'entraîner dans cette voie, avait donné à sup-

ci n'en gardât pas mémoire. D'ailleurs des intérêts communs semblaient incessamment rapprocher la France et la Russie, nations souvent en contact d'intérêts, de négociations, jamais hostiles l'une à l'autre, ni pour la prépondérance morale, ni pour le commerce, ni pour le territoire. Le cabinet qui s'était formé après la chute du ministère de M. de Villèle avait porté aux affaires étrangères le comte de La Ferronnays, longtemps ambassadeur à Pétersbourg, et tout dévoué à la politique simultanée de la France et de la Russie. A Paris le comte Pozzo di Borgo avait un crédit considérable sur le cabinet : diplomate habile, il avait apporté dans toutes ses négociations un tact parfait, une intelligence profonde de la situation respective des cabinets, de manière à entraîner complétement la cour des Tuileries dans le système russe, qui offrait des conditions si larges et des espérances si belles, au cas d'un remaniement général de l'Europe. On allait jusqu'à ce point, de faire pressentir à la France les frontières du Rhin sur la ligne la plus étendue, au cas où un partage en Orient assurerait des compensations aux grandes puissances.

poser, quoique ce ne fût qu'un mensonge, qu'il s'était déjà assuré de la Prusse.

« Lorsque cette ouverture a été connue ici à la suite de l'avis que j'en avais donné au comte de La Ferronnays, ce ministre et ses collègues m'ont assuré, que ni le cabinet de Vienne, ni celui de Londres, ne leur avaient fait aucune communication à ce sujet, mais que dans le cas où elle aurait lieu, elle serait rejetée péremptoirement et sans réserve.

« Le comte de Lebzeltern ayant passé quelques jours à Paris, à son retour de Londres pour se rendre à Vienne, a demandé à M. de La Ferronnays, au moment où il prenait congé de ce ministre, ce qu'il devait dire de nouveau et en son nom au prince de Metternich. M. de La Ferronnays lui a répondu (je cite ses propres paroles) : « Dites au

L'activité indicible du comte Pozzo di Borgo, à Paris, au milieu de si grandes difficultés, tandis que les bulletins russes étaient si défavorables, avait produit les plus heureux résultats sur l'union des deux cabinets de Pétersbourg et des Tuileries; le cabinet du comte de La Ferronnays, en ne rejetant aucune offre de médiation, s'était insensiblement penché vers l'alliance russe. Notre diplomatie avait pris un ascendant considérable, et l'ambassadeur à Constantinople, le comte Guilleminot, avait groupé autour de lui bien des intérêts au moyen d'une médiation désintéressée; il se trouvait ainsi que, par un agrandissement prodigieux d'influence, tous les cabinets venaient à la France pour lui faire des offres ou des confidences intimes sans aucune exception ([1]). Comme avant tout on désirait éviter un conflit, le comte Guilleminot reçut ordre de hâter, de concert avec l'Angleterre, la signature d'un arrangement entre la Turquie et la Russie, qui mettrait fin à la visible inquiétude, à la fatale agi-

« prince que le roi ne se prêtera « jamais à aucune démarche collective envers l'empereur de Russie, pour l'exhorter à faire la paix « ou pour intervenir d'une manière « formelle dans ses affaires. »

« M. de Lebzeltern observa que des représentations *officieuses* ne devaient pas déplaire à notre cour. Le ministre répliqua : « *Ni officieuses, ni d'aucune autre nature,* « *si elles doivent assumer le caractère d'un concert entre les quatre* « *puissances !* »

([1]) Les confidences venaient de tous côtés, en voici un exemple dans une dépêche encore du comte Pozzo di Borgo (par extrait).

« A son passage par Vienne, le duc de Mortemart a eu avec le ministre autrichien une longue conférence. Le duc m'en a fait le récit dans les termes suivans, que j'ai mis sur papier immédiatement après, afin de me garantir d'oublis ou d'erreurs. Le prince de Metternich a demandé à M. de Mortemart quelle impression il emportait de l'armée russe et de ses généraux. M. de Mortemart répondit qu'il avait de l'armée la plus grande opinion, et que les talens de ses chefs variaient, comme il arrive

tation que la guerre entretenait dans tous les esprits.

C'était vers ce même but que tendaient les légations autrichiennes et anglaises : arrêter la marche des Russes devint donc la préoccupation générale. On ne négligea rien, ni les instances auprès de la Porte, ni les remontrances auprès du czar. Comme l'heure n'était pas sonnée pour le partage de l'empire ottoman, chacun voulait le soutenir et le défendre dans ses derniers jours, parce qu'on craignait sa chute, comme celle d'un vieux roc qui se détache des Alpes. En diplomatie toutes choses doivent se faire à temps; il ne faut jamais se presser. Dans ce dessein de temporisation se prépara le traité d'Andrinople sous les inspirations de l'Angleterre, toujours à la tête du mouvement diplomatique, et ce traité fut accepté par la Russie (¹). La plupart de ses stipulations, comme dans tout ce qui se fait sous l'influence anglaise, se résumèrent en des indemnités d'argent; la Russie accepta sous l'action d'un double mobile, d'abord parce que les

dans tout pays et dans toute armée nombreuse. Le prince ajouta : « Que pensez-vous des pertes que « cette armée a essuyées? » Le duc répliqua que celles de l'infanterie n'étaient nullement extraordinaires, que la cavalerie avait perdu beaucoup de chevaux, mais que le tout, ne portant que sur une fraction minime de l'armée en général, pouvait être bientôt réparé, et n'affectait nullement les forces de l'empire. Le prince de Metternich avec un sourire de pitié, continua en disant : « Vous autres « Français, vous vous laissez « éblouir; rapportez-vous - en à « nous. Nous observons et con« naissons les Russes depuis cent « ans; leur force n'est que d'ap« parat, et elle l'est encore plus que « jamais dans ce moment. Quant « aux pertes, elles sont immenses; « elles ne seront ni facilement, ni « promptement réparées, et je ne « puis m'expliquer comment vous « ne les jugez pas de même. » (Dépêche du 28 novembre 1828.)

(¹) Le traité de paix d'Andrinople est du 14 septembre 1829; les ratifications en furent échangées le 27 octobre. Voici les principales dispositions de ce traité.

dépenses considérables de la guerre avaient obéré son trésor; ensuite parce que, profondément instruite de l'esprit et des usages de l'empire ottoman, elle savait que ce qui entraîne le plus à la révolte les peuples de la Turquie d'Asie et d'Europe, c'est la question de l'impôt, et que la Turquie ainsi ne pourrait se procurer des ressources qu'en semant des mécontentemens infinis; ce qui, joint à la réforme européenne, avancerait singulièrement l'œuvre de la dissolution.

Dès sa ratification, le traité d'Andrinople offrit d'indicibles difficultés; la Russie avait envoyé à Constantinople successivement M. de Bouteniеff, le comte Orloff et M. de Ribeaupierre, pour en hâter l'exécution, et recevoir les subsides qui devaient amener l'évacuation du territoire ottoman, objet si vif des désirs de l'Angleterre et de l'Autriche. Ces deux puissances avaient songé un moment à cautionner un emprunt pour faciliter la libération de la Turquie, mais l'Autriche recula devant ce sacrifice trop considérable pour un État aussi régulier et aussi économe des deniers publics. Livrée à elle-même, la Porte ne put dès-lors accomplir les stipulations du traité, et Hali-Pacha, un des hommes les plus fins, les plus considérables du divan, partit avec une mission secrète pour Péters-

« Le Pruth continuera à former les limites des deux empires. La Porte s'oblige à payer à la Russie, pour indemnité de ses frais de guerre, 10,000,000 de ducats hollandais, et 1,150,000 ducats hollandais pour indemnité des pertes commerciales depuis 1806. La Porte aura deux ans pour l'exécution du paiement de l'indemnité pour frais de guerre; jusqu'à l'entière exécution de ce paiement, les deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, et la place de Silistria, resteront occupées par les Russes. Quant à la somme stipulée pour indemniser des pertes commerciales, la Porte obtiendra un délai d'un an, subdivisé en trois termes de 500,000 ducats. »

bourg, afin de préparer quelques modifications au paiement des indemnités ([1]). La Russie déclara « qu'elle était prête à accepter un système de compensation au moyen de quelques places fortes en Asie, en Europe au lieu d'un paiement en argent, d'après évaluations. » Système qui, sous les formes d'une généreuse modération, avait pour but habile de prendre de nouvelles positions dans l'empire ottoman. M. de Mortemart dut suivre à Pétersbourg, avec une grande sollicitude, les détails de cette négociation qui se prolongeait indéfiniment, parce que si les Turcs sont toujours prêts à détourner la solution d'une affaire, les Russes peut-être trouvaient-ils intérêt également à changer en une simple trêve ce traité d'Andrinople, dont l'exécution devenait presque impossible. C'est ce qui amena de nouvelles transactions.

A Constantinople, le général comte Guilleminot suivait avec intérêt une autre négociation qui, sous l'empreinte religieuse, cachait le projet d'une vaste influence politique. Les conquêtes des Russes, l'agrandissement incontestable de cette puissance et peut-être

([1]) Le consul à Varsovie écrivait sur le séjour d'Hali-Pacha à Pétersbourg (6 février 1830) :

« Hali-Pacha est arrivé à Saint-Pétersbourg, et il y a été parfaitement accueilli. Le but de son ambassade n'est pas encore entièrement connu, mais il paraît certain que la Porte se flatte d'obtenir par son entremise une forte diminution dans la contribution de guerre. Il se pourrait pourtant que cette espérance ne fût que trompeuse; le principe de l'empereur est de se montrer magnanime dans chaque occasion, mais en même temps de ne pas se départir des stipulations convenues lorsqu'elles sont justes. On regarde en Russie les conditions du traité d'Andrinople, relatives à la contribution, comme peu onéreuses pour la Porte, et il ne paraît pas que cette dernière puisse espérer avec quelque vraisemblance de se faire remettre une partie des sommes stipulées; d'un autre côté on ne voit pas comment la Porte se trouverait, sans un secours étranger, en état de payer au commerce russe l'indem-

sa domination définitive sur le Bosphore, devaient donner tôt ou tard la suprématie à l'église grecque en Orient, et avec cette suprématie, l'influence absolue, politique et commerciale. Il entrait dans les vieux droits de la couronne de France de se poser protectrice des catholiques en Syrie, en Palestine et dans les îles de l'Archipel; de là résultait l'autorité morale des consulats, la puissance de nos rapports commerciaux dans la Syrie, Jérusalem, le Liban et même sur une fraction de l'Égypte. Ainsi la question avait été vue depuis le règne de Louis XIV; le comte Guilleminot reçut donc de sa cour, l'ordre de faire reconnaître, par la Porte, cette suprématie et d'agir dans le sens d'un protectorat antique, qui plus tard devait lutter avec l'église grecque adoratrice des images ruisselantes d'or. Il faut rendre cette justice au prince de Polignac, qu'après la chute du comte de La Ferronnays, il suivit cette idée avec une persévérance plus haute encore que sa conviction religieuse. Alors toutes les questions se rattachaient à l'Orient avec ses destinées mystérieuses qui seules devaient amener la guerre européenne ([1]). Il fut même question un moment de saluer

nité voulue par le traité. A l'exception du trésor du sultan, qui, à ce qu'on dit, est encore très riche, toutes les autres ressources paraissent épuisées en Turquie. On parle, en effet, d'un emprunt que cette puissance doit contracter en Angleterre, mais la difficulté sera toujours de donner à ses créanciers, en Europe, des garanties suffisantes pour le remboursement de leurs capitaux. En tout cas, l'ambassade de Hali-Pacha est importante; les qualités distinguées de ce ministre lui assurent quelque succès. Toutefois il est douteux qu'il satisfasse aux espérances qu'on a conçues de sa mission. »

([1]) On écrivait de Constantinople, le 25 janvier 1830 :

« La Porte vient de prendre une résolution très importante relativement aux Arméniens catholiques; ils seront dorénavant entièrement séparés des Arméniens schismati-

Jérusalem comme état indépendant, et de créer sur le grand sépulcre du Christ, une république militaire avec de nouveaux chevaliers pour défenseurs comme autrefois à Malte, de glorieuse mémoire. Cette idée, empruntée aux croisades, n'avait rien d'absurde, tout ne se rattachait-il pas en ce moment à la croix, et la question visible n'était-elle pas l'indépendance de la Grèce?

Le soulèvement des Hellènes avait excité de vives sympathies sur tous les points de la chrétienté. A l'héroïsme déployé par ces populations s'était mêlé un sentiment de confraternité religieuse, le plus puissant des liens entre les hommes. C'était encore un antique projet de la Russie qu'une Grèce indépendante; et, depuis, ce projet était devenu comme l'œuvre de la société chrétienne. Des souscriptions étaient partout recueillies; les chants des poètes ne célébraient que cette gloire dans la vie comme dans la mort. Childe Harold avait donné sa fortune et son corps pour cette cause, car Byron sentait son cœur bondir à l'aspect de ces ennemis aux larges cimeterres qui égorgeaient des populations entières! femmes et enfans aux mamelles! Le massacre de Parga avait amené des négociations nécessaires, et le traité du 6 juillet 1827 reconnut enfin l'indépendance de la Grèce. Mais quelles seraient les limites de ce nouvel État? quelle forme de gouvernement lui donnerait-on une

ques, dont la haine superstitieuse leur a fait endurer tant de persécutions dans les derniers temps. Ils auront un chef ecclésiastique indépendant. Ce sont principalement les représentations énergiques du général Guilleminot et de l'internonce autrichien, qui ont disposé la Porte si favorablement pour ces Arméniens. On rendra aussi à ceux de Constantinople leurs propriétés, qui avaient été confisquées il y a deux ans. »

fois constitué : république ou royauté? Comment forcerait-on les Turcs à reconnaître une Grèce indépendante sous la croix, à la face des minarets du prophète? Le combat de Navarin et l'occupation de la Morée par les troupes françaises répondaient à la principale de ces questions. La Grèce était libre! Ici, remarquons l'importance que prend la France dans tous ces mouvemens de la diplomatie armée; pourquoi la choisit-on de préférence pour occuper la Morée? C'est que jusqu'ici elle est demeurée la plus noble, la plus désintéressée dans ce conflit : toutes les puissances ont également confiance en elle. A la vaillance de ses troupes elle joint la modération de son cabinet. Dès-lors on peut lui confier sans crainte les destinées d'une expédition, plus diplomatique encore que militaire (1).

La question des limites offrait plus de difficultés. Les Grecs, par leurs glorieux efforts, croyaient mériter la reconstitution de leur empire historique. Secondés sur ce point par l'opinion libérale en Europe,

(1) C'est à l'influence du comte Guilleminot que l'on doit la première amnistie de la Porte en faveur des Grecs, conçue en ces termes :

« Il est revenu à ma connaissance quo quelques rayas établis soit à Andrinople, soit dans les dictricts environnans, et qui, par suite des événemens de la guerre, avaient tenu une conduite contraire à leurs devoirs de sujets, se sont imaginé qu'ils recevraient des reproches de ma Sublime Porte, et que la crainte s'était emparée d'eux. Mais le vrai do la chose est que non-seulement les portes du pardon et de ma souveraine mansuétude sont toujours ouvertes à ceux qui montrent du repentir de leur conduite passée et demandent grâce, mais oncore que le gouvernement ottoman, en considération de la paix salutaire qui a été conclue, regarde comme amnistiés les rayas dont il est question ;

« En conséquence, la conduite de ces rayas pendant la guerre, de quelque nature qu'elle ait pu être, doit être ensevelie dans un éternel oubli. On leur montrera qu'on leur a pardonné, et tant qu'ils ne sortiront pas des bornes do la loyauté

ils auraient voulu que les îles de l'Archipel, Candie, Scio et Chypre peut-être, fissent partie du nouvel État grec; et c'était là un trop grand démembrement de la domination ottomane ([1]). Dans l'opinion unanime des cabinets, les frontières grecques ne devaient pas s'étendre au-delà de l'ancien Péloponèse. Les hautes intelligences de la diplomatie n'ont point de ces entraînemens d'orgueil et de gloire; comme elles traitent mûrement et pour de longues années, elles ne se laissent point aller à ces illusions enthousiastes de nationalité et de peuples. Quant à la forme du gouvernement, l'idée des vieux Archontes souriait assez à la Russie, parce qu'en élevant à la présidence le comte Capo d'Istrias, c'était son propre gouvernement qu'elle préparait dans le nouvel État des Hellènes. Mais l'esprit démocratique, si dangereux, livré à des têtes ardentes, eût enfanté d'incessantes guerres civiles, des troubles et des pirateries, malheureusement trop fréquentes. La forme monarchique parut donc

et de leur état de raya, mon ardent désir est que ma Sublime Porte s'occupe de leur assurer de toute façon leur repos et leur bien-être; comme c'est ma volonté impériale, que vous fassiez connaître mes ordres et mes désirs souverains à tous mes rayas de grand et de petit État qui habitent les lieux soumis à notre juridiction, et que, selon la pénétration et la prudence qui vous sont propres, vous les tranquillisiez tous, vous leur inspiriez de la confiance et vous vous conduisiez de manière à ce qu'ils s'occupent comme auparavant à cultiver les champs, à exercer leurs métiers et leur commerce; qu'enfin vous vous efforciez, par tous les moyens possibles, de m'attirer leurs bénédictions. Le présent ordre, qui a pour but de confirmer les actes déjà rendus à cet égard et d'en ordonner de la manière la plus puissante l'exécution, a été rendu et publié en vertu de mon hatti-chériff. Les rayas, dans toute l'étendue de mon Empire, sont un bien confié par Dieu à ma garde souveraine. »

([1]) La Porte Ottomane avait elle-même accepté les limites fixées dans le protocole.

préférable, parce qu'elle pourrait permettre la dictature d'un prince sage et modéré. Il s'établit à ce sujet, à Londres, une conférence sur les affaires de la Grèce, composée spécialement du prince de Lieven pour la Russie, du comte d'Aberdeen pour l'Angleterre, et du duc de Laval (Montmorency) pour la France, à l'effet de suivre et de développer les négociations sur le traité du 6 juillet 1827.

Il fut encore remarquable dans cette conférence, que l'Autriche s'en tint absolument à l'écart, parce que, sans illusion toujours, elle voyait dans l'émancipation de la Grèce un accroissement démesuré de la puissance russe, et qu'elle ne voulait rompre en aucune manière avec la Porte Ottomane, dont elle protégeait tous les efforts de pacification et d'énergie. La conférence de Londres, dans des protocoles successifs, fixa d'abord les limites de la Grèce, établit les principes de son indépendance; en même temps elle proclama la forme monarchique comme la base et le fondement du nouvel État ([1]). Enfin, quant au royal

Réponse du Reiss-Effendi à une note des plénipotentiaires de France, d'Angleterre et de Russie.

« La note remise par les trois ministres accrédités auprès de la Sublime Porte a été soumise au sultan; son contenu a fixé l'attention de la Porte, qui en a fait le sujet d'une délibération. Le désir des trois puissances de voir accepter les stipulations faites dans les conférences de Londres, et qui a pour but d'empêcher que la paix générale ne soit désormais troublée, a été une raison suffisante pour la Sublime Porte de le remplir. Elle le fait par les présentes, en reconnaissant la frontière marquée sur la carte qui est jointe à la note des trois ambassadeurs, comme la véritable limite de la Grèce nouvelle. »

([1]) Ces négociations furent formulées dans une suite de protocoles.

Protocole (n. 2) *de la conférence tenue au Foreign-Office, le 3 février* 1830.

Présens : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie.

candidat qui serait revêtu de la couronne hellénique, elle arrêta son choix sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui avait donné des marques d'un grand intérêt à la Grèce, sorte de garantie que la Russie offrait à l'Angleterre; témoignage de ses sentimens généreux et désintéressés. Léopold jouissait d'une pension de 50,000 liv. sterling sur la trésorerie anglaise; veuf d'une princesse appelée à régner, il était Allemand d'origine et de mœurs. Désormais la conférence de Londres crut avoir terminé son travail par la signature des protocoles, qui créaient un roi et traçaient régulièrement les frontières pour la vieille Grèce renaissant de ses ruines. En réponse à ces protocoles, le prince Léopold de Saxe-Cobourg accepta d'abord la couronne que les puissances lui avaient offerte comme à un prince sage et modéré; des événemens d'une nature particulière modifièrent cette première résolution du prince. Les gouvernemens qui travaillent pour

« La conférence ayant continué ses délibérations sur l'exécution des stipulations contenues dans le protocole n° 1 de ce jour, s'est occupée du choix du souverain à donner à la Grèce. Les plénipotentiaires des trois cours ont pris en considération que, parmi les personnes qui se recommandaient plus particulièrement au choix de l'alliance, par leurs qualités personnelles et par leur existence sociale, le prince Léopold de Saxe-Cobourg offrait à la Grèce et à l'Europe entière toutes les garanties possibles; que, d'après les informations recueillies jusqu'à ce jour, il y avait lieu de penser que les Grecs le recevraient pour leur souverain avec reconnaissance. Le prince Léopold n'est pas un membre de la famille royale régnante en Angleterre; il n'est pas capable d'être appelé à la succession de la couronne. Par conséquent le prince de Cobourg n'est pas dans le cas de l'exclusion prévue dans le protocole du 22 mars. Epoux de la princesse, fille du roi, il a été assimilé, par suite d'un acte du parlement, sous le rapport des honneurs, à la famille royale; mais il a été reconnu et constaté, d'après les explications données par le gouvernement de S. M. Britannique, que le prince Léopold n'est pas pair du royaume; qu'il n'a jamais siégé au Parlement, et que,

l'avenir vont moins vite que la passion du peuple, ardente, improvisatrice, même dans les grandes affaires.

L'opinion publique s'était prononcée contre la délimitation de l'État grec tracée par les protocoles. D'après sa correspondance, soit avec le président de la Grèce, le comte Capo d'Istrias, soit avec le banquier, M. Heynard, le plus dévoué des amis des Grecs, le prince s'était déjà dégoûté de son pouvoir sur la nation hellénique, impatiente de tout joug, fière de sa nationalité. Pour en exercer le libre développement, Léopold demandait un emprunt financier sur de très larges bases, garanti par les puissances; de plus, une force étrangère assez considérable pour maintenir son autorité. Sur ces différens points les signataires des protocoles hésitaient; et à mesure que le prince touchait de plus près le caractère national de la Grèce, il éprouvait de la répugnance à se placer à la tête d'une

depuis la catastrophe qui a rompu les nœuds qui le liaient à l'Angleterre, il n'y a exercé aucune fonction publique. Dans son existence pécuniaire, créée par le traité de mariage, traité, par sa nature inviolable, et confirmé par un acte du Parlement, le prince Léopold se trouve entièrement indépendant, quels que puissent être les événemens. Le plénipotentiaire de France, celui de la Grande-Bretagne et celui de Russie, ont alors déclaré qu'ils réunissaient les votes de leurs cours en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg, et ils sont convenus de rédiger en commun une note destinée à lui offrir, dans les termes et sous les conditions insérées aux protocoles, le gouvernement du nouvel État grec, avec le titre de prince souverain de la Grèce, qui passera héréditairement à ses descendans. »

Protocole (n. 3) *de la conférence tenue au Foreign-Office, le* 3 *février* 1830.

Présens : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de la Russie.

« Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ayant été appelé par les suffrages réunis de trois cours de l'alliance, à la souveraineté de la Grèce, le plénipotentiaire français a réclamé l'attention de la conférence sur la situation particulière dans laquelle son gouvernement se trouve relativement à une partie de la population grecque. Il a re-

nation turbulente et assez orgueilleuse de ses récens triomphes sur ses oppresseurs pour rendre un gouvernement régulier impossible. Rien n'est plus difficile que de diriger un peuple après un triomphe : il n'est pas de plus fier conquérant que la multitude. Un autre événement vint redoubler les doutes du prince Léopold, ébranlé déjà par ces incertitudes : ce fut l'approche de la mort du roi d'Angleterre Georges IV ; catastrophe royale qui, en affaiblissant le parti tory, rapprochait le pouvoir de la jeune Vittoria et des whigs. Comme il n'y avait plus que la vie d'un autre prince vieux et usé, Guillaume IV, entre cette jeune fille et la couronne d'Angleterre, Léopold put espérer une influence considérable dans le gouvernement anglais ; dès-lors, d'après le conseil de ses amis, il refusa la couronne de Grèce, en motivant cette déclaration sur les difficultés qui environneraient un prince étranger sans moyens actifs et efficaces de force et de

présenté que, depuis plusieurs siècles, la France est en possession d'exercer, en faveur des catholiques soumis au sultan, un patronage spécial que S. M. T. C. se doit à elle-même, et elle doit à une population qui a vécu si longtemps sous la protection de ses ancêtres, de demander que les catholiques de la terre ferme et des îles, trouvent dans l'organisation qui va être donnée à la Grèce, des garanties capables de suppléer à l'action que la France a exercée jusqu'à ce jour en leur faveur. Les plénipotentiaires de Russie et de la Grande-Bretagne ont apprécié la justice de cette demande, et il a été arrêté, que la religion catholique jouira, dans le nouvel État, du libre et public exercice de son culte ; que ses propriétés lui seront garanties ; que les évêques seront maintenus dans l'intégrité des fonctions, droits et priviléges dont ils ont joui sous le patronage des rois de France, et qu'enfin d'après le même principe, les propriétés appartenant aux anciennes maisons françaises ou établissemens français, seront reconnus et respectés. Les plénipotentiaires des trois cours alliées, voulant en outre donner à la Grèce une nouvelle preuve de la sollicitude bienveillante de leurs souverains à son égard, et préserver ce pays des malheurs que la rivalité des cultes

popularité, et obligé enfin d'accepter les limites étroites des protocoles ([1]).

Ce refus du prince Léopold jetait la question de la Grèce dans d'inextricables difficultés; tous les efforts jusque-là essayés étaient donc impuissans, et il fallait recommencer les conférences déjà si difficiles; l'œuvre préparée ainsi tombait avant d'être accomplie. La correspondance du comte Capo d'Istrias devient inquiète et curieuse à ce temps : renoncerait-on à l'idée de faire un roi pour s'abandonner entièrement à la présidence? Au cas où la forme monarchique serait préférée, ne pourrait-on pas chercher parmi les Grecs eux-mêmes un roi d'une des anciennes branches Paléologues, pour inspirer un plus grand respect à ces populations incultes et acerbes devant toute autorité. Rien ne paraissait donc plus difficile à conduire que cette nation impatiente de nouveautés, et plus d'un prince repoussait la souveraineté d'un

qui y sont professés pourraient y susciter, sont convenus que tous les sujets du nouvel État, quel que soit leur culte, seront admissibles à tous les emplois, fonctions et honneurs publics, et traités sur le pied d'une entière égalité, sans égard à la différence de croyance dans tous leurs rapports religieux, civils ou politiques. »

([1]) Toutes les négociations pour la Grèce offrant un grand intérêt, je donne par extrait les protocoles :

Annexe A au protocole de la conférence du 20 février 1830.

Note collective adressée par les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie, à S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg, en date de Londres, le 3 février 1830.

« Les soussignés, plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, ont reçu de leurs gouvernemens respectifs l'ordre de faire à S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg, la communication suivante : « Les puissances alliées désirant donner de nouveaux gages de stabilité à l'œuvre de la paix dont elles s'occupent, et prenant en considération les déclarations émises par la Porte Ottomane, sont convenues entre elles des bases de l'organisation définitive que recevrait la Grèce. Elles ont en conséquence arrêté

peuple qui n'avait pour lui que l'éclat de ses souvenirs, surtout le nom chrétien avec les caractères irritables de la démocratie. Déjà bruissaient les désordres des peuplades et des chefs; les vieux marins qui avaient combattu vaillamment le pavillon turc tournaient leur activité, leur ardeur bouillonnante vers la piraterie, si facile dans ces parages; les îles de l'Archipel aux abords si sûrs, aux grottes si rocailleuses favorisaient le métier de forban et d'écumeur de mer; chacune de ces îles saluait un hardi corsaire avec son nom et sa renommée qui avaient inspiré le chantre de Lara et du Pirate. Les petits navires à la voile latine, joyeux dans la tempête comme le requin des grandes mers, dépouillaient les vaisseaux, sans égard pour aucune nation amie ou ennemie : le commerce du Levant ne pouvait plus désormais se faire sans escorte, les escadres devaient protéger ouvertement la navigation de la Méditerranée, et nul ne sortait des ports de Marseille, de Gênes ou de Naples, sans canons de gros calibre pour

qu'il serait placé à la tête du nouvel État un prince dont le caractère fût pour la Grèce et pour l'Europe entière une garantie rassurante. Elles ont résolu de faire au prince Léopold de Saxe-Cobourg l'offre de la souveraineté héréditaire de cette contrée, avec le titre de prince souverain de la Grèce. — Les soussignés, en instruisant le prince Léopold de cette détermination de leurs cours, ont l'honneur de lui communiquer confidentiellement les protocoles n. 1, 2 et 3 du 3 février 1830, dans lesquels sont consignées les intentions des hautes puissances, tant en ce qui concerne Son Altesse Royale, qu'en ce qui regarde l'organisation de la Grèce. Ils se flattent que Son Altesse Royale donnera son adhésion aux dispositions arrêtées dans ces trois actes, et qu'elle acceptera le témoignage éclatant d'estime et de confiance que l'alliance désire lui conférer. »

Signé : MONTMORENCY-LAVAL,
ABERDEEN,
LIEVEN.

Annexe B. au protocole de la conférence du 20 février 1830.

Réponse de S. A. R. le prince de Saxe-

chasser les pirates grecs. Il fallait donc prendre un parti prompt et définitif, établir un gouvernement régulier qui se hâterait d'apaiser cette impatience de désordre, et de faire rentrer sous la loi commune ces forces éparses et désordonnées qui troublaient le commerce européen.

La question de la piraterie avait été depuis longtemps l'objet d'une délibération des congrès : à Vienne, en 1814 et en 1815, les puissances avaient sérieusement discuté entre elles une série de moyens pour mettre un terme à la situation humiliante dans laquelle se trouvaient la plupart des gouvernemens vis-à-vis des États barbaresques. A côté de l'abolition de l'esclavage des noirs s'était tout naturellement formulée la nécessité d'abolir la piraterie, sorte de traite des blancs qui réduisait à la captivité une multitude de matelots, de femmes et d'enfans, sur les rivages de l'Afrique. Il paraissait humiliant, dans l'état de civilisation de l'Europe, que, pour acquérir un peu de sécurité pour leur commerce, des gouvernemens, même

Cobourg à la note collective des plénipotentiaires du 3 février 1830, en date de Claremont, le 11 février 1830.

« Le soussigné a reçu, le 4 février, la lettre que les plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, lui ont fait l'honneur de lui écrire. Le soussigné sent profondément tout ce qu'a de flatteur pour lui l'honneur que les augustes souverains ont daigné lui faire, en le choisissant pour mettre à exécution leurs généreuses intentions à l'égard du nouvel Etat grec: il s'empresse d'accepter la carrière utile et honorable que lui ouvrent les hautes puissances (ici le prince fait ses conditions). 1° Que les hautes puissances daignent assurer au nouvel Etat grec, jusqu'à ce que ses propres ressources aient repris leur vigueur, des secours pécuniaires proportionnés à ses besoins, puisqu'il est notoire que le gouvernement provisoire n'a pu exister jusqu'à présent qu'au moyen des subsides qui lui ont été fournis par la générosité des hautes puissances. 2° Que lesdites puissances veuillent bien accorder un secours de troupes au nouveau souverain de

considérables, tels que la Suède, le Danemarck, et tous les États de l'Italie fussent obligés d'envoyer des présens en signe de vassalité au dey d'Alger ou à l'empereur de Maroc. Ces tributs devaient être payés avec exactitude, sinon les corsaires algériens ou marocains poursuivaient les navires marchands sous tous ces pavillons. Il n'y avait de police dans la Méditerranée qu'au moyen d'escadrilles permanentes, et la leçon donnée par lord Exmouth en 1814, était oubliée par les Barbares. Cette année, 1830 le traité de tribut stipulé pour la Suède et les villes anséatiques au profit du Maroc fut solennellement renouvelé.

La marche des esprits était telle qu'il parut urgent de prendre une mesure générale contre les puissances barbaresques, et de faire une sorte de protestation contre l'esclavage chrétien; on devait la soutenir par une expédition de mer assez formidable pour imposer l'abolition de la piraterie, comme on avait proclamé l'abolition de la traite des noirs : des difficultés particulières existaient depuis de longues années

la Grèce, jusqu'à ce qu'il ait pu organiser celles qui lui seront nécessaires. 3° Qu'elles daignent convenir avec lui du nombre de ces troupes, ainsi que du temps qu'elles pourront rester à sa disposition, et lui donner quelque latitude s'il se croyait dans la nécessité de les garder au-delà du temps fixé. »

Signé : LÉOPOLD.

Comme ces conditions ne furent pas acceptées, le prince Léopold fit son acte de renonciation.

Londres, 21 mai 1830.

« Après avoir réfléchi aussi mûrement que possible, le soussigné ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires par sa note du 15 de ce mois.

« Dans de telles circonstances, le devoir du soussigné envers les Grecs est clair et parfaitement déterminé; il n'a eu, dans toute cette négociation, d'autre but que l'intérêt du pays, comme on peut le voir par toutes les protestations qu'il a faites au ministère anglais et aux plénipotentiaires des puissances alliées, contre tout arrangement qui contrarierait les désirs de la nation grecque, et qui détrui-

entre la France et le dey d'Alger à l'occasion d'une créance réclamée par le juif Bacri. Ce ne fut pas le coup d'éventail donné au consul de France qui détermina la glorieuse expédition d'Afrique (ce fut là un incident dans la pensée générale); mais l'opinion unanime de toute l'Europe qui voulait mettre fin à des pirateries violentes, outrages permanens aux forces des marines européennes. Comment se faisait-il que des cabinets, maîtres d'une flotte considérable, fussent obligés de s'abaisser jusqu'à payer tribut à des barbares, comme les empereurs de Bizance jetaient de l'or aux Bulgares ou aux Turcomans? Cet état des esprits dans l'Europe chrétienne devait seconder les mesures énergiques préparées par la France, et rendre les oppositions de l'Angleterre difficiles ou impuissantes devant une résolution de politique et d'humanité prise par le cabinet de Charles X ([1]). Y aurait-il possibilité d'un obstacle diplomatique, quand le but de l'expédition était si chrétien, si européen? L'Ita-

rait les droits que lui ont assuré les grands sacrifices qu'elle a faits.

« Si le soussigné s'est flatté d'obtenir la haute distinction de devenir souverain de la Grèce, c'était dans l'espérance d'être reconnu librement et à l'unanimité par la nation, et reçu comme un ami capable de récompenser ses longues et héroïques résistances, en assurant l'intégrité de son territoire et en établissant son indépendance sur une base solide et honorable.

« Le soussigné, vivement affligé de voir cette espérance s'évanouir, résigne donc formellement entre les mains des plénipotentiaires un titre que les circonstances ne lui permettent pas de garder longtemps avec honneur pour lui-même, pour le bonheur de la Grèce, les avantages et les intérêts généraux de l'Europe. »

LÉOPOLD, prince de Saxe.

([1]) On était encore si incertain sur les moyens, qu'il fut un instant question de faire attaquer Alger par le pacha d'Égypte.

On écrivait d'Alexandrie (6 février 1830) :

« Le pacha a conçu le projet d'envoyer 15,000 hommes sous la con-

lie, depuis Naples jusqu'au Piémont, serait reconnaissante d'un tel service; la Suède, le Danemarck, les villes anséatiques seconderaient également de leurs vœux une expédition dont la chrétienté entière approuverait la portée et le but.

De quel côté pouvait donc venir l'opposition sérieuse? L'Angleterre même, toute couverte d'associations pour l'abolition de l'esclavage, aurait-elle en sa faveur l'esprit du pays, si elle s'opposait d'une manière ostensible à l'exécution d'un plan depuis longtemps préparé contre les infidèles par l'esprit des congrès et le sentiment unanime des populations? De là, ces tâtonnemens, ces notes, tantôt impératives, tantôt confiantes : le but de l'expédition est-il purement chrétien et libérateur? Les Français s'établiraient-ils en Afrique d'une manière permanente, ou se contenterait-on d'imposer un traité à la Régence? Quant à s'opposer par la force, l'Angleterre n'y songea pas. Il n'est pas plus exact de dire que des engagemens positifs furent pris par le cabinet français, de nature à

duite d'Ibrahim-Pacha contre Alger; cette expédition serait destinée à longer les côtes de l'Afrique, et à se réunir ensuite à l'expédition française. D'autres nouvelles contrarient ce bruit et prétendent que le pacha craindrait de choquer les préjugés de ses co-religionnaires, s'il envoyait une armée musulmane au secours des infidèles contre un peuple mahométan. On dit aussi que Sa Hautesse, en se pressant d'accueillir le projet proposé par le ministre de France à Constantinople, a fait craindre à Mehemet-Ali que le divan ne s'emparât de cette occasion pour perdre un pacha qu'il redoute et qu'il hait. Aussi le pacha ne cesse-t-il d'inventer, à ce qu'on prétend, toutes sortes de subterfuges, pour ne pas remplir la promesse qu'il a donnée à la France. D'autres croient qu'on doit plutôt attribuer ce changement à l'influence anglaise. Les Anglais qui se trouvent ici pensent que leur cabinet préférerait jouer le rôle de médiateur entre la France et le dey, que de voir partir l'expédition de Toulon pour sa destination. »

détruire ou à restreindre le but définitif de l'entreprise. Aux explications verbales demandées, il fut répondu résolument : « Que l'expédition d'Alger avait pour objet capital la liberté chrétienne, et qu'après l'indépendance de la Grèce, le plus beau rôle que pourraient jouer les puissances, c'était de radicalement détruire l'odieuse piraterie; la traite des noirs, la traite des blancs n'étaient-elles pas deux affreuses coutumes dont il fallait purger la triste histoire de la navigation. »

L'Europe ne s'attendait pas à un coup si prompt et si vigoureux. La prise d'Alger fut un de ces grands événemens qui déroutent les prévisions et conjurent les obstacles. Quand vous voulez couper court à toute observation, marchez à la victoire, elle résout bien des difficultés. Lorsqu'une capitulation particulière avec le dey l'expulsa de la Régence, l'Angleterre plus inquiète encore répéta toujours sa question : « Que ferez-vous d'Alger? Maintenant, votre but n'est-il pas atteint? Le pavillon de France est vengé. Rien donc n'est plus simple que de détruire la piraterie. Abolissez l'esclavage; et au plus vite, comme lord Exmouth, quittez ces parages, car un établissement en Afrique donnerait presque l'absolue suprématie d'une seule puissance sur la Méditerranée, suprématie non moins dangereuse pour la liberté des mers que la piraterie elle-même (¹). » La question d'Alger ne commence

(¹) Voici ce que dit le *Times* à propos de la prise d'Alger :

« Alger pris, qu'en fera-t-on? Dirons-nous qu'on en fasse ce que voudront les vainqueurs? Nous ne croyons pas que telle soit l'opinion de notre gouvernement. Il est probable que le duc de Wellington voit avec jalousie une nation rivale acquérir un grand établissement en Afrique. Si cet événement affectait matériellement la balance,

donc sérieusement qu'une fois la conquête accomplie; la Russie, l'Autriche, sans se permettre aucune observation critique, ou sans donner aucun éloge, se tenaient dans une neutralité sage, avec désir d'appuyer la France. Les petites puissances de l'Italie, telles que la Toscane, Gênes, Naples, la Sicile, étaient dans de joyeux transports, parce qu'elles n'auraient plus à souffrir de la rapacité des barbares : les villes anséatiques, le Danemarck, la Suède, remerciaient la France d'avoir amené l'abolition des traités si honteux pour le droit maritime. La difficulté restait donc tout anglo-française, parce que l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar, de Malte, des îles Ioniennes, apercevait que tôt ou tard ces stations deviendraient impuissantes, en cas de guerre, par la conquête et l'occupation d'un littoral aussi considérable que la Régence d'Alger appuyée sur Oran et Bone.

L'Afrique n'était pas la seule question diplomatique susceptible d'inquiéter l'Angleterre; toutes les fois que la France avait pris pied en Espagne d'une façon considérable et forte, le cabinet anglais avait par compensation, grandi son influence en Portugal : c'était la politique naturelle depuis la guerre de succession, époque où l'on vit les Portugais et les Anglais marcher

ou pour mieux dire la distribution des pouvoirs en Europe, nous serions en droit de nous opposer à l'incorporation permanente d'Alger à la France. Si la France a promis à ses alliés de ne pas garder Alger, elle tiendra sa parole. Mais fût-elle libre de tout engagement, il serait évidemment du droit de chacune des puissances de protester contre l'appropriation de la conquête, dans la seule forme efficace entre les grandes nations. Nous doutons cependant que cette mesure fût politique. Le tort que les autres nations peuvent en éprouver est si problématique, qu'il ne mérite certainement pas de devenir un sujet de guerre. »

pour la première fois sous une commune bannière. Le rétablissement de Ferdinand VII, après la campagne de 1823, avait placé ce monarque sous la direction morale de la France; le service que la branche aînée avait rendu à la maison d'Espagne, la présence d'une armée d'occupation, d'autres causes encore de famille et de partis, créaient un ascendant presque exclusif sur les résolutions du cabinet de Madrid. C'est ce qui avait soulevé plus d'une fois l'indignation de M. Canning, avant la campagne de M. le duc d'Angoulême.

L'Angleterre s'était donc fortement préoccupée du Portugal; mais par un concours de circonstances favorables à la politique française, l'influence de l'Angleterre s'était amoindrie à Lisbonne par l'avénement de don Miguel. Quel que soit le jugement porté sur le caractère de ce jeune prince, ardent, passionné, M. Hyde de Neuville (¹) avait commis une faute irréparable, en luttant contre son avénement; don Miguel se posait comme le symbole de l'indépendance nationale pour le Portugal, et avec cet affranchissement du joug de l'Angleterre, il exprimait le système d'action mutuelle et d'alliance entre le Portugal, l'Espagne et la France. Les tories avaient reconnu avec une répugnance extrême la souveraineté de don Miguel; l'Angleterre travaillait sous main pour don Pedro de Bragance et pour la jeune reine dona Maria da Gloria, qui pouvaient tenir le sceptre sous une régence dévouée aux Anglais; car ceux-ci n'examinent jamais la ques-

(¹) Personne ne respecte plus que moi le caractère honorable de M. Hyde de Neuville, mais je persiste à croire que dans cette circonstance il se laissa entraîner à Lisbonne par la généreuse pensée de protéger le roi contre l'esprit de révolte.

tion de souveraineté que sous l'aspect de leur égoïsme.

Dans cette complication d'intérêts, les journaux de Londres, de complicité avec les feuilles libérales de France, dénonçaient les vices (l'on disait même les crimes) de don Miguel; ces cruautés dont on parlait tant, auraient-elles été réelles et constantes, qu'elles tenaient un peu au caractère des masses en Portugal et à la nécessité de comprimer avec énergie le parti révolutionnaire lié à l'étranger ([1]). En politique, il faut se méfier des jugemens que les partis portent sur l'homme qui leur fait obstacle; les passions parlent seules alors, et l'intérêt éteint toutes les voix de la conscience. Dans la réalité, la lutte allait s'engager entre le parti national, représenté par don Miguel avec du sang maure, vindicatif à la tête et au cœur, et le parti anglais de don Pedro, tiède et plus civilisé, qui ne pouvait se soutenir que par l'influence de ses protecteurs, et ceux-ci agissaient par l'intrigue et les menaces. La presse retentissait des plus atroces

([1]) La population et l'armée portugaises étaient travaillées par les pamphlets anglais de toutes sortes contre don Miguel.

« Soldats de don Miguel, ne rougissez-vous point de courber si long-temps votre tête sous le joug d'un tyran. Vous, dont le premier devoir est de défendre et de garder les libertés publiques; vous, qui avez si glorieusement combattu pour la patrie, pouvez-vous vous abaisser au point de servir le trône d'un usurpateur et d'un parricide? Soldats, comment êtes-vous regardés? Comme la honte des armées, l'opprobre de la milice et le déshonneur de ces drapeaux portugais qui n'ont jamais suivi que le chemin de l'honneur: comme des esclaves vous avez dirigé vos baïonnettes contre les soldats de la patrie, et maintenant, comme des sbires, vous arrêtez vos frères, vos parens, vos amis, et allez entourer, cerner leurs échafauds.

« Grâce à la providence, une partie de l'honneur militaire du Portugal s'est séparée de vos rangs; fermes dans leur serment, ils espèrent vous aider à secouer le joug de l'usurpateur, et prouver à vos chefs parjures qui ont aban-

accusations contre don Miguel, qui bientôt, aux yeux du vulgaire, ne fut plus qu'un tyran baigné dans le sang de ses sujets. On ne put désormais soutenir sa cause avec conscience et honneur, l'opinion se prononça contre lui, et souvent elle est assez exaltée pour ne plus permettre le développement régulier des intérêts d'une nation (¹).

Les questions accessoires à la politique générale se multipliaient à cette dernière période de la Restauration, et déjà commençaient de notables difficultés entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion d'indemnités vieilles comme l'empire de Napoléon. Le congrès qui devait son existence à la grandeur et à la générosité de Louis XVI, avait plus d'une fois changé de conduite et de direction diplomatiques pendant la Révolution française; en paix avec presque toutes les nations, le commerce américain avait démesurément grandi sous le pavillon neutre, lors des vastes guerres de Napoléon; quand l'empereur dans

donné les drapeaux de dona Maria, qu'ils avaient juré de défendre, quo de leur sang bientôt ils doivent laver la tache qui salit l'armée ot le pays. »

(¹) « Don Miguel venait, par un décret, d'abolir le corps des légions nationales, sorte de garde urbaine de Lisbonne, dont l'attachement à la royale cause ne lui paraissait point suffisamment prouvé. Ces légions composées d'hommes de toutes les classes avaient été instituées par Jean VI, à l'époque où les Français menacèrent le Portugal.

« Moi, le roi, attendu le besoin généralement reconnu d'organiser le corps des ordonnances de cette capitale, qui fut remplacé provisoirement par les seize légions nationales actuellement existantes, et ce besoin étant digne de toute ma royale attention, il m'a plu de déclarer les seize légions dissoutes : elles seront remplacées par un régiment d'ordonnances dont l'organisation est réglée par le décret annexé au présent.

« Il m'a plu également d'ordonner que le régiment désigné sous le nom de régiment des privilégiés de Lisbonne soit rétabli avec tous

ses colères sauvages et carlovingiennes des décrets de Milan (¹) avait déclaré bonne prise tout navire qui se trouverait dénationalisé par la visite d'un bâtiment anglais, les Américains supportèrent des pertes énormes et plus de 30 millions de marchandises leur furent confisquées en vertu de ces fameux décrets de Milan. La Restauration qui avait acquitté plus d'une étrange dette de l'époque impériale était donc sommée par les Etats-Unis de payer celle-ci encore; et depuis plus de six ans la négociation continuait par le ministre américain, d'abord M. Brown, puis M. Rives, sans aboutir à aucun résultat. M. de Polignac invoquait les principes de la prescription ou de la compensation, adopté par les lois de 1817 sur l'arriéré; les Américains, sans se rappeler qu'ils devaient tout aux sacrifices de la France, insistaient pour le paiement intégral. A la fin les refus de M. de Polignac devinrent si formels que les Etats-Unis, espérèrent intimider par des menaces et dans un message du mois de mai 1830 (²), le président

les priviléges et franchises dont doivent jouir ceux qui le composeront, me réservant de régler par un nouveau décret le mode d'après lequel ce corps doit faire son service.

« Mandons à notre conseil de guerre, à notre corps municipal de Lisbonne, et à nos tribunaux, qu'ils en surveillent l'exécution. »

(¹) Voyez pour tous les détails de la négociation américaine mon travail sur l'Europe pendant le *Consulat et l'Empire de Napoléon*.

(²) Ce message fit si peu d'impression qu'il n'en fut pas question au conseil du roi, à l'époque même où l'expédition d'Alger pouvait rendre utile le concours des Américains dans une lutte contre l'Angleterre. M. Jackson, président des États-Unis, disait au congrès : « Les réclamations de nos concitoyens au sujet de déprédations commises il y a long-temps à leur préjudice par l'autorité, et en beaucoup de cas par les ordres exprès du gouvernement alors existant en France, n'ont pas encore été prises en considération; elles continueront donc à former un sujet de discussions pénibles et même

fit entrevoir la guerre si l'on ne consentait à ses réclamations. Cette fanfaronnade produisit peu d'effet sur le gouvernement français : on n'avait pas peur de la guerre, parce que l'Amérique ne la ferait pas, et qu'on était disposé à la recevoir à l'aide d'une brave marine.

Mais le parti libéral, la banque dirigée par M. Laffitte se montrèrent profondément sympathiques aux Etats-Unis. Sous l'influence de M. de Lafayette, tout ce qui venait d'Amérique était juste et raisonnable : la république fédérative n'avait-elle pas voté un million à l'ami de Washington à titre de récompense nationale ([1])? Il se produisit à cette époque un fait assez remarquable, c'est que le parti libéral qui ne parlait que d'économies, de suppressions en discutant le budget, pressa le gouvernement français d'accéder à la demande des 30 millions réclamés par l'Amérique. Le cabinet de M. de Polignac s'en émut peu, car la prise glorieuse d'Alger donnait la mesure de la vigueur et de la force de la marine de France. Le cabinet de Paris continua d'invoquer les traités de 1815 et de 1817 et les lois qui définitivement avaient clos l'arriéré : « Ces lois et ces traités avaient accordé certaines

de collision possible entre les deux gouvernemens. Je conserve néanmoins un vif espoir fondé, tant sur la validité de ces réclamations que sur la probité bien connue du roi de France, que les injustes retards du passé seront compensés par l'équité de l'avenir. Notre ministre a reçu l'ordre d'insister auprès du gouvernement français, avec toute la gravité que commandent l'importance et la justice évidente de ces réclamations, et dans un esprit qui prouvera les égards que nous avons pour les sentimens de ceux à qui nous demandons satisfaction. »

([1]) M. de Lafayette fit un voyage aux États-Unis en 1825; il ne cessa de voir, pendant son séjour à Paris, M. Brown, puis M. Rives, homme de sens et de raison, fort attaché, du reste, à la politique de la maison de Bourbon.

masses de rentes mises à la disposition des commissaires pour liquider l'arriéré. Pourquoi les Etats-Unis n'avaient-ils pas fait alors de réclamation? Y aurait-il donc une porte toujours ouverte pour tourmenter le crédit de la France? La déchéance était applicable aux particuliers comme aux Etats, d'après la loi du budget. »

Il m'a paru important de bien établir l'état des questions politiques au moment où la Révolution de Juillet éclate : d'abord, pour rechercher les causes qui purent entraîner les puissances à immédiatement reconnaître le nouvel ordre de choses; ensuite, pour voir de quelle manière toutes ces questions furent traitées après la ruine de l'établissement monarchique fondé ou reconnu par l'Europe en 1814. Les embarras ne naissent pas tous à l'intérieur ; ils viennent le plus souvent des rapports avec l'étranger, et résultent d'une action et d'une réaction mutuelle. Jamais peut-être l'Europe ne se trouva plus exposée à d'inextricables difficultés qu'au mois de juin 1830 : la question d'Orient restait indécise, et le traité d'Andrinople n'avait rien fini. La Grèce, à peine émancipée, travaillait péniblement à l'œuvre de sa constitution; la conquête d'Alger allait placer le gouvernement français dans une position brillante, mais exposée en même temps à la jalousie de l'Angleterre. Même difficulté par rapport au Portugal; la réclamation des États-Unis pouvait donner lieu, sinon à une guerre maritime, au moins à une suspension commerciale avec l'Amérique du nord. Si quelques-uns des gouvernemens étrangers pouvaient désirer le maintien de la branche aînée des Bourbons sur le trône de France, d'autres pou-

vaient appeler sa chute comme un heureux événement; puis avec une catastrophe de dynastie, les embarras extérieurs, les désordres, les guerres civiles et l'impuissance d'agir pour long-temps sur les destinées de l'Europe. De cette manière, on resterait pendant des années encore, maître des questions sans redouter l'influence ou l'intervention de la France.

CHAPITRE II.

SITUATION DES CABINETS EUROPÉENS EN 1830.

(JANVIER A JUIN.)

Angleterre. — Ministère du duc de Wellington. — Sir Robert Peel. — Le comte d'Aberdeen. — Coalition des whigs et des ultra-tories. — Maladie et mort de Georges IV. — Politique anglaise dans les questions de la Grèce, du Portugal et de l'Amérique. — Avénement de Guillaume IV. — Nouveau parlement. — *Autriche.* — Le prince de Metternich. — Sa politique en Orient. — En Italie. *Russie.* — Tendances personnelles de l'empereur Nicolas. — Sa diplomatie. — Le comte de Nesselrode. — Rapports avec la Turquie et la Pologne. — *La Prusse.* — Son attitude dans la crise. — *Les Pays-Bas.* — Lutte avec le parti catholique. — Intervention de la Prusse. — *Suède.* — *Danemarck.* — *Espagne.* — *Portugal.* — *Rome.* — *Turquie.* — *Égypte.* — *États Barbaresques.* — *La Grèce.* — *États-Unis d'Amérique.* — Les nouvelles républiques de l'Amérique du Sud.

Jusqu'au congrès de Laybach, l'Europe avait agi dans un esprit d'intelligence et de simultanéité intime pour la répression des grands troubles que la Révolution et l'Empire avaient jetés violemment au monde. A partir de ce congrès, une séparation, lente d'abord, rapide depuis, s'était manifestée; et le premier des cabinets qui avait marché dans son isolement et sa force, c'était l'Angleterre, pays où la politique matérielle domine toujours les questions morales de gouver-

nement et de souveraineté ([1]). Un ministère tory, fort et supérieur dans sa pensée, venait de succéder au cabinet mixte et timide de lord Goderich ([2]). Aux époques dessinées les ministères de transactions ne peuvent long-temps demeurer maîtres des affaires : telle avait été la destinée de l'administration de lord Goderich dont l'esprit et la loyauté ressemblaient au ministère de M. de Martignac, si jamais les deux pays de France et d'Angleterre pouvaient être exactement comparés dans leurs hommes et leurs systèmes. Les chefs du nouveau cabinet, le duc de Wellington, sir Robert Peel, le comte d'Aberdeen, possédaient chacun un caractère différent quoique avec la volonté d'une politique commune. Le duc de Wellington n'était point un homme d'État exagéré tel que les journaux français se complaisaient à le dire dans leurs déclamations passionnées; mais un esprit de tact et de modération. Rien ne pouvait égaler sa renommée militaire, ni les services qu'il avait rendus à la vieille Angleterre dans l'Inde, en Portugal, en Espagne et à Waterloo (pour nous la funèbre journée). Sans avoir une portée d'esprit brillante ou bien ces larges vues qui caractérisent les hommes d'État hors ligne, tels

([1]) Le congrès de Laybach finit ses séances le 12 avril 1821 ; il fut suivi d'une déclaration signée par le prince de Metternich et le baron de Vincent pour l'Autriche, M. de Krusemarck, pour la Prusse, MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo et Capo d'Istrias, pour la Russie. Il faut faire remonter plus haut la politique séparée de l'Angleterre; lord Castlereagh avait refusé lui-même de signer le traité un peu mystique de la sainte alliance en 1815. Le prince régent en écrivit à l'empereur Alexandre. Voyez pour ces détails mon *Histoire de la Restauration*.

([2]) Lord Goderich est considéré encore aujourd'hui comme un ministre sans couleur par les feuilles whigs et tories de l'Angleterre.

que Pitt, le duc de Wellington possédait un sens droit, une expérience des affaires qu'on acquiert toujours lorsqu'on est mêlé depuis long-temps aux transactions décisives de son pays ([1]). M. Peel, parfaitement posé dans le parlement, y gardait une grande autorité; sa parole était correcte et suffisamment instruite, comme le dit Byron ([2]), son camarade d'étude au collége d'Eton. Son origine bourgeoise lui donnait un peu de popularité démocratique, et dans les circonstances nouvelles où se trouvait l'aristocratie elle avait besoin de se retremper dans la classe moyenne. Mais cette origine de manufacture créait précisément tous les défauts de M. Peel; il n'avait point assez vécu dans les régions élevées pour se pénétrer du véritable esprit des grandes races anglaises, toujours maîtresses du gouvernement. Il n'était, au demeurant, que l'homme d'affaires du parti tory, sans avoir le cœur assez haut pour s'initier complétement à ses vastes destinées ([3]). Souvent, dans le cabinet tory, M. Peel fut plutôt un obstacle qu'un aide, parce qu'il en dénatura l'esprit pour mériter le vulgaire encens qui s'adressait au fils du manufacturier et du tisseur. Le comte d'Aber-

([1]) J'ai cherché à effacer bien des préjugés sur la vie du duc de Wellington, par la notice que j'en ai publiée, dans les *Diplomates Européens*. A cette époque le duc de Wellington était tombé fort bas dans l'opinion des partis en Angleterre, et le peuple jetait des pierres contre le carrosse de celui qui doit faire l'orgueil national du peuple anglais.

([2]) L'aristocratique Byron couvre un peu M. Peel de ses moqueries, et quoique son camarade de collége, il le place dans une catégorie à part; il en fait son martyr de jeux et de sarcasmes.

([3]) C'est de la bouche du comte Pozzo di Borgo que j'ai entendu plus d'une fois ce jugement porté sur M. Peel, et peut-être l'insignifiance actuelle du parti tory vient-elle de s'être trop confiée aux mains de sir Robert.

deen, l'intelligence diplomatique la plus forte du parti tory, avait beaucoup vu, beaucoup étudié, et son expérience dans les affaires passait tellement en maxime, que, alors même qu'il demeurait en dehors du cabinet, la diplomatie le consultait, traitait avec lui comme avec un ministre à portefeuille, tant on le savait puissant parmi les tories ([1]).

Ce ministre, placé dans une position délicate, avait vu se former contre lui une de ces coalitions de partis opposés qui se groupent et se constituent lorsqu'on veut en finir avec une administration. Dans la chambre des lords spécialement cette coalition s'était formulée : lord Londonderry ([2]), le chef des vieux tories, votait de concert avec les lords Lansdown et Holland, chefs des whigs, contre le ministère du duc de Wellington. Les deux partis niaient que le cabinet fût à la hauteur des circonstances. Orgueilleux de leur vieille Angleterre, les tories extrêmes, dans leur patriotisme ombrageux, plaignaient le pays de son abaissement vis-à-vis la Russie surtout. Un des actes qui avait excité le plus vivement les murmures de l'opposition, c'était la renonciation aussi brusque qu'inattendue du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de la Grèce. Le duc de Wellington avait tant négocié pour amener ce résultat ! Et tout-à-coup, par réflexion ou par caprice,

([1]) Le comte d'Aberdeen, de la grande famille des Gordon et l'un des seize pairs d'Ecosse, avait assisté à toutes les grandes transactions diplomatiques de 1813 à 1815, comme ambassadeur d'Angleterre à Vienne ; c'est un des hommes les plus prononcés contre la prépondérance française, et avec moins d'impertinence que lord Palmerston et Canning il allait aussi fermement et plus droit au but des intérêts anglais.

([2]) Lord Londonderry est ce sir Charles Stewart, militaire fort distingué, et qui a écrit un remarquable livre sur la campagne de 1813.

le prince abdiquait la couronne sans s'inquiéter des difficultés nouvelles dans lesquelles une telle résolution allait jeter le cabinet (¹). Les affaires d'Orient et de la Grèce étaient continuellement le texte des reproches de lord Londonderry, le frère de lord Castlereagh, de cette famille de Stewart, orgueilleuse des destinées infinies de la Grande-Bretagne ; car il n'y avait pas d'opinion plus véritablement patriotique que celle des tories.

Ce qui avait grandi les difficultés si nombreuses déjà autour du ministère du duc de Wellington, c'était la maladie du roi Georges IV. La mort impitoyable s'avançait avec lenteur; le royal malade succombait à une hydropisie de poitrine, la plus fatale des crises, parce que la souffrance vous étreint, vous étouffe avec la pesanteur d'un hideux cauchemar, chevauchant comme un cavalier de plomb sur le cœur. Georges IV, autrefois le brillant prince de Galles, l'ami du comte d'Artois, du duc d'Orléans, le haut faiseur de paris et de courses, se voyait mourir, et il allait avoir pour successeur ce Guillaume de Clarence, aimé et entouré depuis longues années par le parti

(¹) Le parti favorable aux Grecs fondait de grandes espérances sur le prince Léopold.

Extrait d'une lettre du comte Capo d'Istrias à S. A. R. le prince Léopold, datée de Napoli 26 mars (7 avril) 1830.

« Prince, la Providence n'abandonne pas la Grèce. Je trouve une nouvelle preuve de cette vérité dans les généreux sentimens qui ont porté Votre Altesse Royale a défendre les légitimes intérêts de ce pays, au moment où son sort est sur le point d'être décidé (Le comte entre ici dans de grands développemens sur la situation de la Grèce, et il termine ainsi).

« ... Je vous supplie en conséquence de vous hâter d'arriver en Grèce. Dans une conjoncture si importante, personne, prince, ne pourrait essayer de remplir votre place, sans donner aux Grecs, aux puissances alliées et même à la Porte, des motifs pour regretter votre absence.

de lord Holland et de John Russell. Avec ce nouveau monarque, le ministère tory était-il certain de rester aux affaires? L'opinion personnelle du roi était peu de chose sans doute, quand un ministère avait le Parlement pour lui; mais ici la position du duc de Wellington était si précaire, son crédit si peu ferme, qu'il n'était pas sûr d'avoir l'appui des lords et des communes où il ne disposait plus que d'une majorité incertaine. D'ailleurs, à la mort du roi, la constitution anglaise commandait impérativement une dissolution parlementaire, et quelle majorité allait amener de nouvelles élections? Le ministère serait-il appuyé d'une opinion assez puissante pour mener à fin les négociations délicates vis-à-vis la Grèce, la Turquie, qui paraissaient absorber toute la sollicitude du peuple anglais?

Qu'allait-on faire par rapport à la Grèce? Le cabinet tory s'était absorbé dans le choix du prince Léopold et celui-ci refusait. « Il refusait, disait-on, par l'influence de la Russie et d'après les conseils du comte Capo d'Istrias [1] (ce qui était peut-être une erreur). Ne fallait-il pas reprendre et conduire cette question d'une

« Pour moi, quoique accablé par les affaires aussi bien que par l'inquiétude, je n'en continuerai pas moins à faire tous mes efforts pour justifier la confiance des Grecs, et celle dont m'honore Votre Altesse Royale, et je m'estimerai heureux de remplir ce double devoir aussi long-temps que ma santé me le permettra, et que Votre Altesse Royale agréera le faible hommage de mes services. »

Signé : J. A. Capo d'Istrias.

[1] Le comte Capo d'Istrias témoignait cependant beaucoup de désir de saluer le prince Léopold de Cobourg comme roi des Grecs. C'était le jeu de sa politique.

Le Président de la Grèce à M. Heynard.

Napoli, 6 avril 1830.

« Il était de mon devoir d'appeler, avant tout, l'attention du prince Léopold sur les difficultés que pourront rencontrer, je ne dis pas leur adoption (des actes de la conférence de Londres), mais leur mise

manière plus ferme après l'échec du duc de Wellington? Tous savaient qu'en définitive le cabinet de Pétersbourg demeurait maître des négociations avec la Turquie, à ce point que l'empereur Nicolas ferait accepter son protectorat moral par le divan affaibli et corrompu. Partout des difficultés nouvelles, en Espagne, en Portugal, dans les Amériques, en Grèce, en Orient, et au sein du parlement même une coalition considérable se formulait contre l'administration du duc de Wellington et les tories modérés. Les whigs, fortifiés par l'avénement de Guillaume IV, espéraient un changement.

L'Autriche était demeurée spectatrice inquiète des événemens militaires accomplis sur le Pruth et le Danube. Depuis le traité du 26 juillet 1827, la politique du cabinet de Vienne sur la question d'Orient s'était séparée de la marche générale des cours de Londres, de Paris et de Pétersbourg. M. de Metternich, l'esprit éminent qui dirigeait les destinées de la monarchie impériale, avait voulu s'assurer une position particulière dans ce vaste débat; la constitution de la

à exécution. La Grèce n'a qu'à obéir, et elle obéira. Mais ce n'est pas tout : elle doit aussi faire preuve de la gratitude que lui inspirent les nombreux bienfaits de ses augustes protecteurs, et j'aime à espérer qu'elle remplira ce devoir d'une manière honorable. Elle placera désormais toute sa confiance dans les intentions nobles et paternelles de son souverain, elle le rendra dépositaire de ses vœux et de ses espérances, et ce sera à Son Altesse Royale à faire le reste.

« Telle est la pensée du plan de conduite que je suivrai, tant pour répondre aux communications des cours alliées, que pour porter les Grecs à comprendre les avantages que leur réservent les transactions de Londres. Telle est aussi la substance de la dépêche et de la longue lettre particulière que j'écris aujourd'hui au prince. Je démontre à Son Altesse Royale que ses devoirs comme ses intérêts les plus chers, doivent l'engager à se rendre, sans aucun retard, en Grèce.

« Je ne vous en dis pas davantage sur ces graves questions. Son Al-

Grèce n'avait rencontré ni ses sympathies ni son adhésion politique (¹). La pensée de M. de Metternich se résumait à poser son cabinet comme puissance impartiale, et d'intervenir au besoin avec des forces décisives pour s'assurer une médiation armée et les avantages qui pourraient en résulter. A cette époque le prince de Metternich encore dans toute la force de la vie, avec sa longue expérience des choses, avait envisagé la véritable portée des affaires d'Orient; habitué à suivre les traditions habiles et persévérantes de la diplomatie russe, il savait que le résultat nécessaire de la campagne au-delà des Balkans devait être un accroissement démesuré de l'influence du cabinet de Pétersbourg à Constantinople, soit pour la paix, soit pour la guerre. Le prince avait tâté l'Angleterre et la France sur l'esprit d'opposition qu'il était possible de soulever contre la Russie, et afin de juger les faits avec une science plus parfaite, M. de Metternich fixa quelque temps son séjour dans sa belle terre de Johannisberg, là où le Rhin serpente comme un immense et splendide boa. Au Johannisberg était accou-

tesse Royale se plaira peut-être à vous en entretenir, et dans ce cas, je vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous pour déterminer le prince à accueillir les vœux que je lui exprime pour sa prompte arrivée.

« Plus il me tient à cœur de justifier la confiance des Grecs et celle dont leur souverain m'honore, plus je dois insister pour que Son Altesse Royale se trouve au milieu d'eux au moment où ils vont subir une crise. Ce n'est que lui seul qui puisse, par ses soins et par ses efforts, en mitiger les effets. Comment pourra-t-il ne pas saisir cette première occasion de montrer à sa nouvelle patrie les sentimens généreux qui l'animent? »

CAPO D'ISTRIAS.

(¹) Dans une dépêche de la fin de novembre 1828, le comte Pozzo di Borgo, rend compte en termes un peu passionnés de la position prise par l'Autriche, à l'occasion de la guerre.

« A la résolution de l'empereur Nicolas de se faire rendre raison

rue toute la diplomatie de l'Europe (¹). Les Légations autrichiennes y avaient envoyé leurs chefs; le prince Esterhazy quitta Londres, le comte d'Appony Paris; l'avenir paraissait inquiétant à la vieille expérience de M. de Metternich; les affaires de France d'ailleurs prenaient une tournure si étrange, qu'on devait prévoir une crise inévitable dans le heurtement des passions et des partis.

Si l'aspect de la puissance russe accrue d'une manière immodérée en Orient inquiétait M. de Metternich, l'état de l'Italie appelait aussi vivement son attention; l'esprit révolutionnaire qui se manifestait si violemment en France devait avoir son retentissement au-delà des Alpes. Ces sociétés secrètes, que M. de Metternich avait poursuivies autrefois avec tant de ténacité, groupées alors dans le royaume très chrétien, menaçaient par leurs ramifications l'Italie tout entière, et le ministre faisait servir avec habileté cette terreur des révolutions pour acquérir une suprématie politique

du sultan par les armes, le prince de Metternich s'indigne et se conduit comme contre une révolte envers sa suprématie. Dès-lors tout est mis en œuvre par lui pour nuire à la Russie. Il s'adresse à l'Angleterre afin de l'armer contre l'empereur, et il répète ses tentatives à chaque phase que les événemens lui présentent, il accrédite l'idée que tous les gouvernemens sont exposés à des révolutions intérieures, parce que la Russie veut obliger le sultan à observer les traités, et il parvient à en intimider plusieurs; il tente le ministère français, qui lui résiste et lui suscite des querelles intestines à cause de cette résistance. D'un côté il flatte les bonapartistes et les encourage à faire revivre la mémoire du fils de Napoléon; de l'autre, il s'approprie la *Gazette de France* et *la Quotidienne*, représentantes prétendues du royalisme pur et des jésuites, et ces feuilles, soi-disant chrétiennes, devenues turques, versent dans le public un déluge d'injures et de faussetés contre nous. Ces vérités, monsieur le comte, n'échappent à personne ici; le ministère français en est convaincu, il me les répète et me les confirme sans cesse. »

(¹) Rien ne m'a plus frappé que

à Naples et à Turin; dans les temps de sécurité ces gouvernemens seraient venus à la France; aux époques de terreur et de crise ils recouraient à l'Autriche. Mais dans cette œuvre de répression et de gouvernement, ce qui donnait force et courage au prince de Metternich, c'est qu'il n'avait lui ni contrôle, ni parlement, ni même la surveillance jalouse du souverain. L'empereur, plein de confiance, lui abandonnait la direction supérieure des affaires de la monarchie autrichienne sans s'arrêter à aucune intrigue. Le chancelier répondait à cette confiance par une vive et profonde attention à tous les intérêts de son souverain : éclairé par sa police, déjà M. de Metternich voulait faire craindre un parti qui prenait le duc de Reichstadt pour chef. A cette époque agitée tout était possible en France; la lutte entre le gouvernement, la presse et les chambres devait nécessairement amener un conflit considérable, et dans cette crise il surgirait sans doute des éventualités pour tous les noms glorieux, pour toutes les traditions, spécialement pour les souvenirs de Bonaparte. En toute hypothèse, M. de Met-

l'admirable facilité du prince de Metternich d'être à-la-fois homme du monde et homme d'affaires. Je trouve le jugement suivant sur le prince dans un ouvrage de M. de Kombst, intitulé *Développement des plans de réaction de la diète germanique*. « Je n'ai que peu de chose à dire sur la personne du prince de Metternich. Chacun sait qu'il possède le pouvoir de se rendre populaire, aimable, poli, ou au contraire, froid, aristocrate, rude, selon que les circonstances, les intérêts ou les affections du moment l'exigent. Il est peut-être moins connu que M. de Metternich réunit aux qualités de la galanterie la plus exquise, les talens beaucoup plus difficiles d'un homme d'affaires parfait et infatigable. Il n'était point rare de le voir autrefois au Johannisberg, tout-à-tour s'abandonnant pendant plusieurs jours à tous les plaisirs aimables, puis s'ensevelissant dans son cabinet, qu'il ne quittait qu'après avoir accompli une partie déterminée de sa tâche. Tantôt l'hôte et les personnages qu'il avait invités

ternich pouvait se donner le mérite d'empêcher les témérités d'entreprises capables de troubler l'Europe, et ce système de modération le prince le faisait valoir dans sa correspondance personnelle avec l'empereur Nicolas : ce ministre possédait l'art admirable d'exprimer en pensées toujours nobles, toujours élevées, ses conseils politiques, de manière à frapper l'âme fière et mystique du czar Nicolas. Nul ne savait mieux s'adresser à la partie généreuse de ses sentimens, à ces belles images de gloire et de postérité qui remuent si profondément les ardentes imaginations (¹).

Le puissant empereur des Russies avait suivi avec la plus vive attention les phases diverses de la guerre contre la Porte Ottomane; ce prince mettait sa politique et sa force à convaincre l'Europe de la supériorité des armées russes, qui avaient payé de leur sang le plus pur les conquêtes accomplies. A ce désir, l'empereur joignait encore un besoin indicible de loyale popularité en se montrant désintéressé dans la victoire, comme il avait été ferme dans les revers : partout il faisait répandre cette incontestable vérité de stratégie « qu'une fois maîtresses d'Andrinople, les troupes russes pouvaient marcher sans obstacles sérieux sur le Bosphore aux murs de Constantinople, et si elles ne l'avaient pas fait, c'est que le czar s'était révélé magnanime aux yeux de l'Europe. » Tel était le langage des notes du

devenaient invisibles pendant quelque temps, tantôt on entendait soudain les sons joyeux du château de Johannisberg retentir dans le magnifique Rheingau. »

(¹) « L'Autriche avait élevé son armée en 1828, au chiffre de 400,000 hommes, dans le but de résister à la Russie; des circonstances intérieures et extérieures ont fait échouer ses projets et ses efforts (Dépêches secrètes). »

comte de Nesselrode, esprit de moindre portée que le prince de Metternich, mais sorte d'archive vivante que l'empereur consultait parce que, ministre d'Alexandre, M. de Nesselrode en gardait toutes les traditions et les souvenirs vénérés. Cependant il n'avait pas l'entière confiance de l'empereur qui s'abandonnait facilement à des hommes actifs, entreprenans et habiles, tels que les comtes Orloff et Bouteniefff (¹). M. de Ribeaupierre et le prince de Lieven appartenaient plus encore à l'école du comte de Nesselrode qu'à cet esprit des aides-de-camp de l'empereur presque exclusivement chargés des missions de confiance. Il faut placer sur une ligne à part le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur à Paris, justement distingué par le czar Alexandre. Si l'empereur Nicolas n'avait pas les mêmes motifs, j'ai presque dit de reconnaissance envers le comte Pozzo, la correspondance de l'ambassadeur, chef-d'œuvre d'observation, l'avait vivement impressionné (²); nul ne jugeait une position politique d'un point de vue à-la-fois plus fin et plus haut; ses dépêches n'é-

(¹) M. de Bouteniefff était à Constantinople depuis le mois de décembre; le comte Orloff vint l'y joindre. M. de Bouteniefff était simple chargé d'affaires; M. de Ribeaupierre arriva le 13 janvier 1830, et prit la direction du mouvement diplomatique russe à Constantinople.

(²) On peut se faire une juste idée de la curiosité de ces dépêches du comte Pozzo di Borgo par quelques fragmens intimes : « J'étais convenu avec le comte de La Ferronnays (dit le comte Pozzo, dans une dépêche du mois de novembre 1828), que j'entretiendrais le roi Charles X en particulier, avant d'expédier le présent courrier. La présentation de la lettre de notification de la mort de S. M. l'impératrice mère, d'auguste et de vénérable mémoire, m'en a fourni l'occasion sans avoir recours à d'autres motifs extraordinaires. Après m'avoir témoigné combien il s'associait à la douleur qu'une si grande perte venait de faire éprouver à la famille impériale, le roi entra lui-même en matière sur les affaires.

taient pas seulement des rapports sur les faits (cette chaîne et cette succession d'événemens qui révèlent ou préparent les affaires), il s'y montrait encore d'éminens aperçus sur la situation morale des esprits, de manière à mettre le cabinet de Pétersbourg à même de juger l'avenir de chaque gouvernement et de chaque peuple avec intelligence et vérité.

La Russie, tout en conquérant ainsi une influence décisive et absorbante sur les destinées de la Turquie, s'était réservé le mérite des sentimens modérés; l'empereur, à peine cette guerre terminée, porta sa sollicitude sur le royaume de Pologne, l'œuvre de prédilection de son frère bien-aimé. Au congrès de Vienne en 1815, le seul défenseur de la nationalité polonaise avait été l'empereur Alexandre; soit qu'il préparât ainsi une domination d'avenir, soit que ce fût le résultat de ses propres sentimens d'honneur si exaltés, Alexandre avait lutté contre les vengeances et les jalousies de l'esprit russe, pour faire surgir la Pologne

« Sa Majesté me dit qu'elle avait vu et entendu le duc de Mortemart avec le plus vif intérêt, et qu'elle avait appris avec satisfaction, d'un témoin aussi respectable et aussi compétent, le véritable état des choses, et la réfutation complète de toutes les suppositions erronées qu'on s'était plu à répandre et à accréditer jusqu'à un certain point. Le roi, d'après la manière dont il s'est expliqué, apprécie les avantages remportés par l'empereur durant la campagne qui vient de finir, et s'attend à ceux qui arriveront pendant celle qui suivra. En parlant de la politique de la France, Sa Majesté m'a répété qu'elle persistera dans celle qu'elle a adoptée, et par conséquent dans la résolution de rester unie à la Russie.

« En parlant des éventualités qui pouvaient arriver dans le courant de l'hiver, le roi me dit : « Vous « savez que nous envoyons quel- « qu'un à Constantinople, afin de « disposer, s'il est possible, le sul- « tan à la paix, et de lui remettre « le protocole qui contient la ga- « rantie provisoire de la Morée et « des îles. Mais cet homme répé- « tera à cette occasion ce qu'il a « dit dans les précédentes : *Dieu a « arrangé bien d'autres affaires, « et il voudra aussi pourvoir à*

de ses cendres : n'était-elle pas complétement heureuse après tant de secousses et de commotions, cette noble Pologne? Elle avait sa diète indépendante sous certaines restrictions à peine, une armée et une administration séparées. Le czarewitz Constantin vivait à Varsovie et ses goûts étaient devenus tout polonais. Le commerce était florissant, et lorsque l'empereur Nicolas vint ouvrir la diète, il y parla un langage de générosité capable d'attirer tous les cœurs ([1]).

Néanmoins une sourde fermentation agitait déjà les provinces! On rêvait une résistance à l'empereur, sans remarquer qu'en dehors de la protection personnelle du prince, la Pologne disparaîtrait encore une fois de la carte, car l'esprit des vieux Russes justement fiers de leur histoire était implacable dans ses haines contre les Polonais, à ce point qu'un parti avait menacé la vie même de l'empereur Alexandre, par cela seul qu'il avait sauvé la Pologne. Ces considérations arrêtaient peu les familles des palatins qui ne cherchaient

« *celle-ci.* » J'observai que cette conclusion était la plus probable, et que les insinuations auprès d'un caractère tel que celui du sultan, au lieu de le porter à la réflexion, augmenteraient son orgueil et le confirmeraient dans l'espoir que sa résistance lui amènera à la longue le secours de quelque puissance chrétienne; qu'au lieu d'envoyer à Constantinople, c'est a Vienne que les cours neutres devraient se faire valoir et menacer, parce que c'est du cabinet autrichien que dérivent en grande partie les espérances fatales de la Porte et toutes les prétentions et les contradictions qui agitent le public de l'Europe. Le roi, sans combattre cette observation et me donnant plutôt à croire qu'il la trouvait juste, me dit qu'en effet le prince de Metternich se trompait, parce que, dans le cas d'une conflagration générale où d'*une lutte corps à corps avec la Russie l'Autriche serait exposée aux plus grands dangers.* »

([1]) La diète fut ouverte le 8 mai 1830 à Varsovie, et l'empereur y parla généreusement.

« Représentans du royaume de Pologne,

« Cinq ans se sont passés depuis votre dernière assemblée; des raisons indépendantes de ma vo-

qu'un prétexte pour ressaisir leur antique et turbulente nationalité.

Le cabinet avec lequel la Russie paraissait s'être le plus intimement rapproché, la Prusse, demeurait en dehors de toutes les négociations actives sur l'Orient, car elle n'y avait pas d'intérêts réels ou immédiats; gardant ainsi une attitude armée, si la guerre générale éclatait, la Prusse, tout en offrant sa médiation et sa neutralité d'abord, paraîtrait ensuite à côté de la Russie dont elle formait en quelque sorte l'avant-garde. Au reste, le cabinet de Berlin toujours très modéré ne se serait prêté à aucune perturbation violente de la paix européenne; les traditions liaient la diplomatie actuelle de la Prusse à l'esprit si éclairé du prince de Hardenberg dont la mort avait laissé un vide immense. La Prusse n'avait point signé les protocoles pour l'organisation de la Grèce, et cependant la Russie se faisait fort de l'y faire adhérer ([1]). La préoccupation du cabinet de Berlin alors était de s'assurer la

lonté m'ent empêché de veus convoquer plus tôt; les causes de ce retard ont heureusement disparu, et c'est avec un véritable contentement que je me vois aujourd'hui entouré des représentans de la nation. Dans cet intervalle, il a plu à la Providence divine d'appeler devant elle le restaurateur de votre patrie. C'est avec une douleur profonde què vous avez tous senti la grandeur de cette perte; le sénat, interprete de vos sentimens, m'a communiqué votre désir de garder à jamais avec gratitude la mémoire des vertus les plus élevées. Chaque Polonais est donc admis à contribuer au mouument dont on veus a proposé l'érection. Le Tout-Puissant a béni nos armes dans deux guerres que l'empire a eues à soutenir; la Polegne n'a pas eu besoin d'en porter le fardeau, mais elle prend part aux bénéfices qu'elles ont procurés par la gloire et l'intérêt qui l'attachent par un lien indissoluble à la Russie. L'armée polonaise n'a pas pris une part active à la guerre; elle était placée à un poste non meins important; elle formait l'avant-garde de l'armée chargée de veiller à la sûreté de l'empire. »

([1]) Ces liens étaient si intimes entre la Russie et la Prusse que les

protection des États protestans de la Germanie, et la Russie lui semblait un contrepoids nécessaire à l'influence de l'Autriche sur l'Allemagne. Avec cette volonté de la paix, cependant, des masses de troupes prussiennes se groupaient vers le Rhin, sous la forme de camps de plaisance et de manœuvres. Ces provinces du Rhin n'étaient pas tellement adhérentes alors à la monarchie qu'elles ne pussent éprouver un contre-coup des événemens qui se préparaient en France, et dont tout esprit sérieux devait comprendre la portée.

D'ailleurs une campagne en Belgique était possible; des négociations fort actives, dont toutes les phases étaient attentivement étudiées par la France, se suivaient entre les cours de La Haye et de Berlin; leur résultat pouvait être l'occupation de la Belgique par la Prusse. C'était dans le but de l'empêcher par une immédiate invasion que la France avait formé deux camps à Saint-Omer et à Lunéville; sous prétexte des

victoires de l'empereur étaient saluées et récompensées par le roi de Prusse même.

Lettre du roi de Prusse au général Diebitsch.

Berlin, 30 décembre 1829.

« Mon très honoré feld-maréchal,

« Je ne puis, à la fin de cette année si fertile en événemens, jeter les yeux sur les exploits qui ont illustré, sous votre commandement, les armées de mon auguste ami et gendre, S. M. l'empereur de Russie, sans prendre vivement en considération les services que, par la conclusion d'une paix glorieuse, juste et modérée, vous avez rendus à l'Europe. C'est dans votre propre conscience et dans la bienveillance de votre souverain que vous pourrez trouver la récompense de vos efforts. Mais je ne saurais, de mon côté, me dispenser de vous donner des preuves de l'estime et de l'affection que m'inspire une gloire si bien acquise, et je vous prie, en conséquence, d'accepter les insignes en diamans ci-joints, de mon ordre de l'Aigle-Noir, comme un nouveau témoignage de ces sentimens, ainsi que de la sincère bienveillance avec laquelle je suis votre affectionné, »

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

manœuvres de plaisance, la guerre pouvait commencer et ceci avant la Révolution de Juillet (¹).

Dans l'histoire du monde, les grands débats de peuples se résument en des questions religieuses, et les sympathies catholiques faisaient des provinces du Rhin, les annexes nécessaires de la France ou de la Belgique; or, de telles tendances devaient être réprimées si l'on ne voulait voir l'œuvre des congrès de Vienne déchirée en lambeaux. Si l'on portait en effet des regards attentifs sur la situation des Pays-Bas, on pouvait apercevoir qu'une crise imminente menaçait les gouvernemens et les populations réunis depuis quinze ans; c'était moins la configuration territoriale qui séparait en deux grandes fractions le royaume des Pays-Bas, que la diversité des idées et des croyances. Les philosophes peuvent bien se railler de la sainteté et de la puissance des idées religieuses, elles n'en sont pas moins le principe d'union ou de discorde pour les États. Dans le royaume des Pays-Bas, il existait sans doute une douce tolérance; les cultes étaient permis avec solennité; les églises de Bruges, de Gand, d'Anvers rayonnaient de tout leur éclat; mais l'administration supérieure et la souveraineté appartenaient à la réforme, et ce joug pesait aux Belges, mal représentés dans les États-Généraux à La Haye. Il s'était donc formé un parti formidable autour duquel se groupait la population entière, et les chefs de ce parti, MM. de Potter et Tielemans faisaient entendre leurs plaintes dans un langage ferme et résolu. Partout des associations s'organisaient pour obtenir une ad-

(¹) M. de Polignac en fait lui-même l'aveu dans la récente justification qu'il vient de publier sur sa conduite ministérielle.

ministration indépendante et catholique; le joug protestant de la Hollande pesait aux fidèles, et le ministère de M. Van Maanen devenait odieux. Matériellement, la fusion des deux États était profitable; si la Belgique fabriquait beaucoup, elle trouvait un large débouché de consommation dans la Hollande, pays de commerce, d'argent et de navigation. Mais pour les Belges, toutes ces questions n'étaient qu'accessoires devant l'unité catholique, pensée ardente qui constituait leur vieille nationalité; les cœurs froids ne savent pas ce que c'est qu'une croyance.

Ce parti d'opposition se divisait lui-même en deux nuances : les uns, politiques avancés, voulaient l'indépendance absolue de la Belgique comme État séparé sous un prince qu'elle choisirait elle-même, et pour faire une concession à la maison de Nassau, les catholiques consentaient à élire un des fils du roi de Hollande (le prince Frédéric par exemple, qu'ils aimaient et estimaient); les autres allaient droit, sans rien dissimuler, à la fusion complète du territoire avec la France, pays si fortement sympathique aux Flamands. Le commerce devait tout gagner à cette réunion qui abaissait les grandes frontières de douane. A cette époque, un plan pour l'indépendance belge fut concerté entre MM. de Potter et Tielemans, les têtes hardies de cette entreprise, et sous prétexte d'une question religieuse il ne s'agissait rien moins que de créer une république belge sous la protection de la France. Le ministre dirigeant du royaume des Pays-Bas, M. Van Maanen, en fut informé d'une manière authentique par les correspondances; c'est ce qui amena les poursuites contre les chefs de ce

parti. Fort de la confiance du roi, en haine aux catholiques belges, M. Van Maanen essaya une manifestation énergique de son pouvoir en traduisant MM. de Potter, Tielemans et d'autres chefs religieux encore devant la cour suprême de Bruxelles ('). Une grande faute en politique est d'attaquer en face un parti qui est la majorité de la nation; on peut le tourner, le diviser habilement; l'imprudence est de le prendre corps à corps pour engager une lutte sérieuse en laquelle tôt ou tard on doit succomber. Ces considérations n'arrêtèrent point M. Van Maanen, il obtint une condamnation contre MM. de Potter et Tielemans frappés du bannissement : que signifiait un tel arrêt lorsque les passions étaient si vives? Est-ce que les sympathies des Belges n'accompagneraient pas en exil ceux qu'on considérait comme les victimes d'un noble désir de nationalité et les martyrs d'une conviction religieuse? Cet arrêt n'amoindrit ni n'effraya le parti dont ils étaient l'organe; on n'était plus au temps du fier duc d'Albe, où les têtes frisées roulaient sur

(') Toute cette affaire des catholiques de Belgique, et par conséquent de MM. de Potter et Tielemans leurs chefs, faisait une impression très vive dans toute la Belgique, et les journaux en sont remplis.

Bruxelles, 11 février 1830.

« MM. de Potter, Coche-Mommens et Vanderstracten ont été mis sous mandat de dépôt et au secret, pour avoir publié le projet d'une souscription nationale. Le *Courrier des Pays-Bas* dit qu'ils sont enfermés dans des cachots séparés, que ni parens ni amis ne peuvent les voir, et qu'ils sont abandonnés à la discrétion des geôliers. »

30 avril.— « A une heure, la cour a rendu un arrêt par lequel M. de Potter est condamné à huit ans de bannissement; MM. Tielemans et Barthels à sept ans; M. de Nève à cinq ans; MM. Coche-Mommens et Vanderstracten sont acquittés.

MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève vont se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les condamne au bannissement. On sait qu'il n'y a point chez nous de Cour de cassation, ni de haute

l'échafaud. L'impopularité de M. Van Maanen devint plus odieuse; la Belgique était à la veille d'une révolution; elle eût éclaté tôt ou tard, même sans les Journées de Juillet, parce que de toutes les persécutions, celles qui touchent à la croyance sont le plus profondément senties. En ce cas la position de la France eût été difficile; si les Prussiens entraient en Belgique, nos soldats devaient également y pénétrer. C'était pour cacher jusqu'au soupçon de cette politique ferme et résolue que le gouvernement français refusait de recevoir les proscrits sur son territoire; il ne fallait pas donner de prétexte à la Prusse (¹).

Au nord, la Suède et le Danemarck, depuis 1815, ne jouaient en politique qu'un rôle fort secondaire; cependant lors de la guerre si activement menée par la Russie contre la Porte, le cabinet de Stockholm fut pressenti par les deux cours de Londres et de Russie sur l'attitude qu'il pourrait prendre au cas où un conflit éclaterait entre les grandes puissances européennes. Le roi Charles-Jean, répondit avec sa finesse habituelle : « Que, dans cette hypothèse, le rôle de la

Cour; c'est la première chambre de la Cour supérieure de justice, instituée par arrêté, qui juge en cassation les arrêts de la Cour d'assises. »

(¹) Le parti libéral criait beaucoup en France sur le refus d'admettre MM. de Potter, Tielemans, etc.; mais ce refus cachait le dessein définitif de l'invasion de la Belgique au cas où les Prussiens y mettraient le pied: en attendant il ne fallait point donner de soupçons.

Circulaire confidentielle du préfet du Nord au directeur des douanes à Valenciennes.

Lille, 5 mai 1830.

« Je suis informé que M. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève ont l'intention de se réfugier en France.

« Les inconvéniens que pourrait produire leur présence sur notre territoire ne permettent pas de les y admettre, je suis chargé par S. E. le ministre de l'intérieur de transmettre le plus promptement possible les ordres les plus précis pour qu'ils

Suède serait nécessairement la neutralité la plus absolue, toutefois avec quelques tendances pour la Russie auprès de laquelle il était possible d'obtenir des compensations. » Le roi Charles-Jean ne se dissimulait pas que c'était à la bienveillance de l'empereur Alexandre qu'il devait le maintien de sa couronne, et seule de toutes les dynasties fondées par la fortune des révolutions, celle de Suède demeurait debout; or le plus grand souci de Bernadotte était de la conserver intacte pour la transmettre à son fils le prince Oscar. Désormais à Stockholm, comme à Copenhague, toute l'attention fut portée sur l'expédition d'Alger : un grand cabotage se faisait par les navires marchands; les Danois et les Suédois offraient le nolissement de leurs vaisseaux à toutes les nations; leur fret était à meilleur marché que celui des Américains eux-mêmes. Le seul danger pour eux était la piraterie des Algériens dans la Méditerranée; l'expédition de France, destinée à purger la navigation des corsaires mécréans, devait dès-lors être saluée avec joie par deux gouvernemens si intéressés à la liberté absolue du commerce; les ambassadeurs à Paris avaient reçu l'ordre d'en féliciter publiquement Charles X (¹).

Au midi, l'Espagne restait gouvernée par le roi Ferdinand VII, qu'une vieillesse prématurée clouait dans son fauteuil de cuir jaune, comme on voit les rois d'Es-

soient signalés sur toute la frontière du département, et pour empêcher qu'ils ne puissent s'y introduire sous aucun prétexte. »

(¹) Ce fut en plein salon, aux affaires étrangères, chez le prince de Polignac, que l'ambassadeur de Danemarck félicita le premier, avec des témoignages d'une extrême vivacité, sur les succès de l'expédition d'Alger. Jamais je n'ai vu d'émotion plus sentie et de félicitations plus cordiales.

pagne aux tableaux de l'Escurial et du Buen Retiro. Peu de changemens s'étaient opérés dans les formes et les institutions de la Péninsule; Ferdinand VII avait parfaitement compris le caractère espagnol, et s'il gouvernait par le clergé et les opinions absolutistes de M. de Calomarde, c'est qu'il savait que dans ce pays au soleil brûlant, il ne faut pas de système mixte ni mélangé. Toutefois, une innovation considérable était préparée dans le système de succession, base et principe de la loi fondamentale : un prince usé dans l'existence, fatigué aux bras d'une femme pleine de vie et d'ardentes joies, avait subi l'ascendant de la jeunesse et de la force. L'ordre de succession appelait l'infant don Carlos, au cas où le roi mourrait sans enfant mâle, et ceci d'après la loi salique, proclamée à l'avénement des Bourbons, comme droit public en Espagne ([1]). Ferdinand VII n'aimait pas don Carlos trop lié au mouvement religieux, et par ce sentiment qui nous rend odieux un successeur trop rapproché. En fouillant dans les archives espagnoles du temps de Charles-Quint et de la maison de Bourgogne, on trouvait que les filles avaient hérité aux royaumes de Castille et d'Aragon : pourquoi n'appliquerait-on pas cette règle antique à la succession royale de Ferdinand VII ([2])?

([1]) La pragmatique sanction ou décret royal de Ferdinand VII, qui fixe l'ordre de succession à la couronne d'Espagne, est du 29 mars 1830.

([2]) Le parti modéré en Espagne soutient encore aujourd'hui que Ferdinand VII, dans sa pragmatique ou décret, n'a pas créé un droit nouveau, mais seulement rappelé le droit ancien, ce qui est la confirmation absolue de la succession au profit de la jeune reine Isabelle. Je me suis trouvé à Milan cette année avec le duc de Gor, président de la Chambre des pairs en Espagne, qui venait de Rome; je traversai le Saint-Gothard avec lui, et jusqu'à Bâle nous avons

Tel fut le motif de justification de l'acte fondamental, signé par *moi le Roi*, au profit de l'enfant d'une reine aimée, fût-il même une fille. Cet acte suscita non-seulement l'opposition de don Carlos, mais encore les protestations de races souveraines; les maisons de France, de Naples, avaient un intérêt puissant à ce que le caprice royal ne pût détruire le droit éventuel de leur branche, car si les femmes étaient admises à la succession d'Espagne, que devenaient les prétentions des lignes collatérales, et avec ces prétentions l'œuvre de Louis XIV? Un étranger, un archiduc même, par son mariage avec une infante, pouvait devenir roi d'Espagne et des Indes au préjudice de Bourbons; la guerre de succession et le pacte de famille étaient désormais sans but. Des notes répétées et pressantes furent remises par les ambassadeurs de France et de Naples au cabinet de Madrid; tous deux se refusèrent à reconnaître la validité de l'acte pour le changement de la loi de succession et protestèrent officiellement (¹).

Si en Espagne déjà s'élevaient des causes violentes de désordre, en Portugal éclatait la guerre civile; don

constamment causé des affaires de la succession; il exprimait l'opinion du parti modéré en soutenant que Ferdinand VII avait confirmé un droit ancien, et que rien n'était plus légitime que le pouvoir de la jeune reine. Au reste, le duc de Gor est plein d'instruction, avec tous les sentimens religieux de la vieille Espagne.

(¹) Le 1er avril 1830, les ambassadeurs du roi Charles X, du roi de Naples, et de l'infant don Louis de Bourbon, prince de Lucques et duc héréditaire de Parme, protestèrent solennellement contre le décret du roi Ferdinand VII, abrogatif de la loi salique, malgré le pacte de famille, et au mépris des droits reversibles aux princes des deux branches de Naples et de Lucques, ses héritiers naturels en cas d'extinction des mâles dans la branche espagnole de la maison de Bourbon.

Miguel régnait en vertu de l'esprit national, énergique, fier, un peu sauvage, comme les sites des palais de Maffra et de Beira. Dans un dessein d'intérêt commercial, l'Angleterre venait d'opposer à don Miguel les droits de la jeune reine dona Maria da Gloria, fille de don Pedro. Déjà une régence s'était formée à Terceira au nom de la princesse, si jeune encore, et qui disputait la couronne à son oncle. Dans les guerres civiles c'est quelque chose qu'un pouvoir constitué, et bientôt la régence de Terceira posa les bases d'un gouvernement régulier que devait saluer l'Angleterre ([1]).

Ainsi étaient l'Espagne et le Portugal; les droits à la couronne y étaient également disputés ; à la mort de Ferdinand VII, les partis sanglans devaient s'arracher le pouvoir comme dans ces luttes de taureaux, aux cirques de Jaen et de Cadix. Don Carlos aurait un parti, la jeune infante un autre; et si don Miguel restait maître quelque temps de la couronne de Portugal, bientôt l'argent, les intrigues de l'Angleterre, remueraient les esprits à ce point de préparer une grande catastrophe. Dans ce pays aux brûlantes idées, il ne peut pas y avoir de résolutions froides et mesurées. Tout se résout par le sang; la vie future est plus haute que la vie présente. Ceux-là qui se complaisent à voir les entrailles fumantes des chevaux déchirés à coup de cornes, ces femmes mêmes qui agitent leurs

([1]) Cependant les tories anglais reconnurent don Miguel; on répandit le bruit que don Pedro avait proposé au roi d'Espagne d'unir la princesse dona Maria da Gloria à l'infant d'Espagne, don Carlos Luis, fils aîné de l'infant don Carlos, frère du roi. On disait encore que l'empereur d'Autriche avait fait signifier à don Miguel, par l'entremise de l'Angleterre, que s'il n'épousait pas dona Maria, don Pedro serait invité à abdiquer pour sa fille, et à donner cette princesse à un prince de la maisoa de Bavière.

mouchoirs devant le taureau vainqueur du picador étendu et blessé sur la poussière, ne peuvent parler de politique ou de croyance, de religion ou d'amour, qu'un poignard d'Albacette à la main. Toute question devient une lutte armée, toute difficulté un combat; quand il n'y a pas un despotisme nécessaire pour dominer ces âmes, elles s'entre-déchirent comme par instinct naturel.

Les gouvernemens de l'Italie s'étaient sagement préservés des vieilles querelles. Le Piémont, à peine délivré des associations secrètes, entourait de son affection religieuse ([1]) un roi sage, ami de toutes les améliorations intellectuelles et morales. Le Milanais, surveillé par l'Autriche, se livrait au repos sous un système d'administration bienveillante, travailleuse et néanmoins peu aimée. Rome avait perdu le pape Léon XII ([2]), et le conclave venait d'élire Pie VIII, vieillard déjà absorbé dans la pensée de l'Eglise si menacée par l'esprit philosophique. La Toscane offrait toujours ce système pacifique et généreux, vieille tra-

([1]) Quelques négociations successoriales préoccupaient alors la maison royale de Sardaigne; l'Autriche voulait exclure le prince de Carignan, favorable à la France. La politique du comte de La Ferronnays montra ici une fermeté digne du pays. On lit dans une dépêche du comte Pozzo di Borgo : « Prévenu depuis long-temps que le prince de Metternich cherche à alarmer le roi de Sardaigne contre la France, et à le disposer à faire quelque acte secret, tendant à exclure le prince de Carignan de la succession, M. de La Ferronnays dit à ce sujet à M. de Lebzeltern, qu'il n'ajoutait aucune foi à ces bruits, d'autant moins que, s'ils venaient à se réaliser, le prince de Metternich amènerait en Italie, ce qu'il a raison de vouloir éviter, c'est-à-dire le bouleversement de ce pays à la vue de l'armée française, qui devrait dans ce cas, paraître sur le sommet des Alpes. »

([2]) Léon XII (cardinal Annibal della Genga), né à la Genga, dans l'Ombrie, le 2 août 1760, avait été élu pape le 28 septembre 1823.

dition de la race honnête des archiducs d'Autriche, tandis qu'à Naples régnait ce roi François Ier, qui venait de quitter le beau sol de l'Italie pour visiter la France, l'Espagne et l'Allemagne, prince d'un très grand sens et parfaitement en rapport avec son peuple. Le roi de Naples avait partout des enfans de sa maison ; le vaste tronc de sa lignée s'étendait sur toutes les capitales; les filles de Sicile portaient couronne. Déjà très souffrant, le roi avait quitté Caserte et Portici pour visiter les Tuileries et le Palais Royal, Aranjuez et Schoënbrunn, itinéraire qu'il ne put accomplir en entier. Quel accueil ne fut pas fait au monarque de Naples, le père de la duchesse de Berry et de cette reine d'Espagne, alors jeune femme, chantée dans les sagas du soir au son des mandolines? Ce voyage à Paris n'eut rien de politique; néanmoins on put le rattacher à la question de la loi salique. Bien que le roi de Naples tout maladif regrettât vivement son far niente de lazzarone, sa sieste, ses habitudes du golfe, la Chiaja et sa source d'eau chaude, il retrouva un peu d'énergie pour protester simultanément avec le roi Charles X, contre l'acte royal de Ferdinand VII, qui privait la maison de Bourbon des avantages de la politique de Louis XIV et des éventualités de la succession d'Espagne (1).

(1) Tout le monde a encore le souvenir des fêtes brillantes qui furent données au roi de Naples au Palais-Royal; à ce moment le duc d'Orléans s'occupait aussi dans un intérêt de famille, de la succession d'Espagne, et suivant les traditions de son bisaïeul le régent, il protestait hautement contre les changemens de la loi salique opérés à Madrid. Il agissait ici comme collatéral ayant des droits à la succession espagnole; Son Altesse Royale vint plus d'une fois aux affaires étrangères chez M. de Polignac, pour rappeler les justes droits de sa maison.

Il est dans la destinée des nations qui tombent en décadence d'occuper long-temps les esprits du bruit de leur chute : un État ne s'efface pas de la carte sans y laisser du vide, et ce vide est souvent un abîme. Hélas ! les temps marchaient pour la Turquie ; l'heure fatale de cette destruction s'avançait avec une rapidité inflexible, l'œuvre de Mahomet avait fait son temps. Aux époques barbares, le droit de la conquête et du glaive avait assuré la puissance musulmane ; le cimeterre une fois émoussé, que restait-il aux enfans du prophète ? Quelle civilisation pouvaient-ils donner au monde ? combien la chute de l'empire ottoman avait été rapide depuis le XVI[e] siècle, lorsque la bataille de Lépante, sous le noble don Juan d'Autriche vint arrêter les progrès des Turcs. Dans la lutte avec les Russes, ils avaient déployé un immense courage, une énergie remarquable encore ; mais depuis le traité d'Andrinople, à cause même de la générosité des Russes ([1]), l'empire ottoman n'existait plus que par le protectorat des puissances ; il cessait d'être par lui-même et tenait sa vie d'une force en dehors de lui. Le démembrement d'un vaste empire ne se fait pas d'une seule fois et dans le court espace de quelques années ; il vient de loin. Ce démembrement avait commencé par l'Egypte ; la civilisation factice que Mehemet-Ali venait d'introduire sur les bords du Nil n'était qu'un moyen de s'affranchir de la domination de la Porte. A peine l'Egypte payait-elle quelques

([1]) Hali-Pacha envoyé à Saint-Pétersbourg, venait d'obtenir une remise de 4,000,000 ducats sur la contribution de guerre ; on devait cette concession à l'intervention simultanée de la France et de l'Angleterre. M. de Mortemart avait à cette époque conquis toute la confiance de l'empereur Nicolas.

tributs; le gouvernement de Mehemet-Ali était plus respecté par les consuls européens que la Porte par les ambassadeurs ([1]). Les liens désormais brisés entre le suzerain et le vassal, il en était de l'Egypte comme des puissances barbaresques : les relations de la Régence d'Alger, des empires de Maroc et de Tunis, avec la Porte, ne consistaient plus que dans quelques hommages insignifians, comme le tribut d'un faucon blanc destiné à l'amusement des femmes du sérail. L'islamisme subissait donc la grande crise que les siècles préparaient; œuvre de la conquête, il ne portait en lui-même aucun germe de progrès; la force disparaissant, la civilisation devait vaincre : c'était dans la nature des choses. L'esprit d'unité s'était si complétement effacé du sein de cet empire, qu'il fut un moment question de faire attaquer le dey d'Alger par le pacha d'Egypte; une armée de noirs Ethiopiens et de troupes régulières du pacha devait traverser le désert et servir les desseins de la France contre l'Algérie : y avait-il encore quelques souvenirs de la grande loi de l'islamisme?

La Grèce était-elle appelée à remplir ce vide que l'empire turc laissait dans son inévitable chute? Quand on parlait de la Grèce, il fallait distinguer la nation purement hellénique, dont l'indépendance chrétienne venait de faire l'objet des derniers protocoles à Londres ([2]), et les Grecs, d'antique religion, répandus sur toute la surface de l'empire ottoman, et soumis aux Turcs, à Chypre, à Alep, à Smyrne. Le

([1]) Alors fut conçu le projet d'étendre la souveraineté du pacha d'Egypte sur toute la côte d'Afrique, même sur Alger. Ce projet souriait à l'Angleterre, et il est constaté dans une lettre écrite de Péra, le 25 mai 1830.

([2]) Les protocoles continuaient sur les affaires de la Grèce ; voici

royaume des Hellènes était trop récent, fondé sur des élémens trop fragiles pour être jamais le principe d'une grande nationalité grecque. On ne réveille pas les morts du tombeau; pour cela il faut un Christ et une rédemption; ce qui a été dans les siècles passés joue difficilement un rôle actif dans la politique contemporaine, témoin Venise, Gênes, Malte! Il y avait encore parmi les Grecs des chefs de pirates ou de braves peuplades, dignes soldats qui se battaient pour leur indépendance; mais un peuple grec avec sa nationalité forte et unie ne pouvait revivre tout-à-coup. La poésie créait de hautes et fantastiques destinées avec les souvenirs de Sparte, de Lacédémone et d'Athènes; quand on arrivait à l'action positive, régulière d'un gouvernement, on trouvait partout des divisions, des secousses, des obstacles. Que ferait-on de ce peuple? On donnerait un roi aux Grecs, c'était un point arrêté entre les cabinets : ce roi serait-il respecté, aurait-il une armée régulière, des finances bien administrées? Combien serait longue et pénible l'éducation

un nouveau résumé de la conférence tenue au *Foreing-Office*, le 20 février 1830 :

Présens : les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de Russie.

« Les plénipotentiaires des trois cours alliées se trouvant réunis, l'objet de la conférence était de prendre connaissance de la réponse de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg à la note collective qui lui a été adressée par les plénipotentiaires, conformément aux prescriptions du protocole n° 2, en date du 3 février 1830. Après avoir examiné les observations présentées par le prince Léopold à la suite de son acceptation de la souveraineté de la Grece, qui lui a été offerte, les plénipotentiaires de l'alliance ont arrêté entre eux les résolutions suivantes, relativement aux cinq points indiqués dans la réponse de Son Altesse Royale : 1° les intentions des trois cours sont conformes aux vœux exprimés par le prince à l'égard de la garantie du nouvel État grec par les puissances signataires du traité. Les autres puissances seront invitées à y adhérer; 2° Les

de ces chefs habitués à combattre d'une façon sauvage, indépendante, avant de les façonner aux conditions pacifiques d'un gouvernement régulier? Il suffit de lire attentivement la correspondance de M. Heynard et du comte Capo d'Istrias, pour comprendre les difficultés pratiques d'une telle administration. Beau poème que la régénération de la Grèce; mais quand on descendait aux régions de la réalité, rien de moins capable de créer une unité nationale. Tel était néanmoins le vœu de l'Europe chrétienne et en particulier celui du roi Charles X.

Sur la foi des écrivains politiques on avait aussi exagéré et admiré le rationalisme des républiques du Nouveau Monde. Depuis quarante ans, M. de Lafayette avait mis à la mode le gouvernement américain, pour lui le seul modèle à suivre : l'exemple à imiter, c'était le congrès de Washington ou de Philadelphie. Il n'était pas permis de discuter, d'analyser cette civilisation si curieusement imparfaite; ce commerce sans bonne foi, cette industrie souillée par tant

puissances alliées ne sauraient admettre le droit d'intervention du prince souverain de la Grèce, par rapport à la manière dont le gouvernement turc exerce son autorité à Candie ou à Samos. Ces îles doivent rester sous la domination de la Porte, et doivent être indépendantes de la nouvelle puissance que l'on est convenu d'établir en Grèce. Cependant, les puissances alliées s'empressent de déclarer au prince Léopold, pour la propre satisfaction de Son Altesse Royale, qu'en vertu des engagemens qu'elles ont contractés d'un commun accord, elles se croient tenues d'assurer aux habitans de Candie et de Samos une sécurité contre toute molestation, en raison de la part qu'ils auraient prise dans les troubles antécédens. Dans le cas où l'autorité turque serait exercée d'une manière qui pourrait blesser l'humanité, chacune des puissances alliées, sans prendre toutefois un engagement spécial et formel à cet effet, croirait de son devoir d'interposer son influence auprès de la Porte, afin d'assurer aux habitans des îles susmentionnées une protection

de banqueroutes, cette activité stérile, ces fourmilières de peuple qui pullulent sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, cette sociabilité où la vie humaine n'est comptée pour rien, avec son indifférence pour les terribles catastrophes sur les grands fleuves, cohue sans frein qui travaille, s'ennuie ou se livre à ses instincts grossiers; tout cela était admiré, applaudi comme le dernier terme de la perfectibilité humaine. Le président des États-Unis d'Amérique était alors M. Jackson, élu en 1829, et fort hostile au système français, l'auteur de toutes ces réclamations que le roi Charles X refusait avec énergie. Le congrès soutenait le président qui faisait largement agir par l'envoyé en France, M. Rives, l'ami, le confident de M. de Lafayette, et néanmoins homme assez loyal, assez prévoyant pour repousser toute intrigue, toute conjuration contre le gouvernement établi.

Si les États de l'Amérique du nord avaient pour protecteur M. de Lafayette, les républiques du centre et du midi comptaient pour admirateur le plus vif, l'abbé

contre des actes oppressifs et arbitraires; 3° la conférence a reconnu qu'il existait des obstacles insurmontables à revenir sur les décisions relatives à la démarcation des limites du nouvel État; 4° les trois puissances sont résolues à assurer au nouvel État des secours pécuniaires au moyen de la garantie d'un emprunt que fera le gouvernement grec, et dont le but sera de pourvoir à la solde et à l'entretien des troupes que le prince souverain se trouvera dans le cas de lever à son service; 5° afin d'obvier aux difficultés temporaires que le prince souverain pourra éprouver avant que la levée de ses troupes soit effectuée, les trois cours consentent à laisser à la disposition de Son Altesse Royale, pour le terme d'une année, le corps français qui se trouve actuellement en Grèce. Dans le cas qu'un plus long séjour de ces troupes fût jugé indispensable, les puissances s'entendraient avec le prince souverain pour condescendre à ses vœux. Il a été ensuite arrêté que la lettre collective des plénipotentiaires de l'alliance, et la réponse de S. A. R. le prince Léo-

de Pradt, l'écrivassier de pamphlets. Il ne s'était pas contenté de faire l'éloge des nègres, comme l'abbé Grégoire; il déclamait contre l'exécution entière du traité de 1826, favorable aux colons dépouillés. L'objet du culte de M. de Pradt, c'était surtout Bolivar ([1]). Nul grand homme de l'antiquité et des temps modernes ne pouvait lui être comparé; nulle renommée n'égalait la sienne. Les nouveaux États de l'Amérique du sud se faisaient entre eux une guerre acharnée; il y avait des révolutions à chaque moment : l'or avait disparu, même du Mexique et du Pérou. D'après les écrivains politiques, on devait immédiatement reconnaître ces républiques de l'Amérique du sud : le cabinet français s'y trouvait assez disposé, même M. de Polignac. Pour la France, la seule question était celle-ci : la crise des manufactures anglaises n'était-elle pas arrivée, surtout par les fausses spéculations avec les États d'Amérique qui n'avaient payé ni leurs créanciers ni les emprunts? fallait-il se jeter à l'étourdie

pold, demeureront annexées sous les lettres A et B au présent protocole, pour constater l'offre faite à ce prince de la souveraineté de la Grèce, ainsi que son acceptation et son adhésion aux stipulations convenues entre les trois cours de l'alliance. Il a été également arrêté que les dispositions du présent protocole seraient incessamment notifiées à la Porte Ottomane et au gouvernement provisoire de la Grèce; que la forme de ces communications serait déterminée dans une prochaine conférence, et jusqu'à l'arrivée du prince de Saxe-Cobourg, en Grèce, les rapports établis entre le gouvernement actuel de cette contrée et les cours alliées seraient maintenus tels qu'ils existent en ce moment. »

Signé : ABERDEEN, MONTMORENCY-LAVAL, LIEVEN.

([1]) Voici l'acte tant admiré par les patriotes de 1830 :

Message de Bolivar au Congrès de la Colombie.

« Concitoyens,

« La constitution que vous avez préparée pour notre patrie étant terminée, il vous reste à nommer les hauts fonctionnaires qui devront présider aux affaires

dans ces actes de reconnaissance, sans s'inquiéter des intérêts commerciaux? fallait-il, sans avantages, sans précautions, subir la crise de l'Angleterre, et s'exposer à de fatales démarches? En politique, avant qu'un État soit reconnu, il faut qu'il offre de la sécurité pour lui-même et pour les autres; car il en est des empires comme des individus, on ne les admet au droit de cité qu'avec des garanties de moralité, de fortune et de considération personnelle.

de la république; je viens vous répéter ma résolution de ne point accepter la première magistrature, dussiez-vous porter sur moi vos suffrages. Mon amour pour la patrie m'arrache le sacrifice de quitter pour toujours le sol qui me vit naître. Je ne veux pas que ma présence puisse être un obstacle au bonheur de mes concitoyens.

« Venezuela a donné mon ambition pour prétexte de la séparation. Ma réélection serait représentée comme un obstacle à la concorde; la république en aurait souffert par le démembrement ou par la guerre civile.

« Le jour de votre installation, je soumis à votre sagesse les raisons qui vous imposaient l'impérieux devoir de donner de nouveaux chefs à la république, et de nombreuses considérations d'intérêt public se joignent aujourd'hui à ma voix pour vous demander d'en élire qui possèdent les hautes qualités exigées par la loi et réclamées par le bien public.

« Concitoyens, je vous supplie de recevoir ce message comme l'expression de mon ardent patriotisme et de l'amour que je conserverai à jamais pour mes frères les habitans de la Colombie.

« Simon Bolivar. »

Bogota, 27 avril 1830.

CHAPITRE III.

SITUATION DES PARTIS EN EUROPE.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Angleterre. — Les catholiques d'Irlande. — Les radicaux. — Les réformistes. — *Allemagne*. — Les unitaires. — Les sociétés secrètes. — La jeune Allemagne. — La bourgeoisie constitutionnelle. — *Pologne*. — Parti de l'indépendance et de la nationalité. — *Italie*. — Le carbonarisme. — Naples. — Le Piémont. — La Lombardie. — Les États romains. — Les Légations. — *Espagne*. — Les josephinos. — Les liberales. — Les serviles. — *Portugal*. — Les miguelistes. — Les pédristes. — *France*. — Les débris du parti impérial et de la république. — Les constitutionnels. — Sociétés politiques. — Idée de 1688. — Les royalistes absolus, mixtes. — Lutte intestine. — La défection. — Statistique et éventualités des partis sous le ministère de M. de Polignac.

Les forces matérielles des États ne constituent pas seules la puissance des gouvernemens et la vie politique des nations. La lutte des partis, le heurtement des idées sont des mobiles de grandeur ou de décadence bien autrement énergiques dans l'histoire. Depuis le congrès de Vienne et la haute classification des souverainetés par la diplomatie, jamais peut-être les partis ne s'étaient révélés avec plus d'espérance ou un désir plus immodéré d'arriver à un renversement. On venait de passer quinze ans de paix et de pacifiques transactions; les progrès des intelligences actives, brûlantes,

étaient incontestables. Tant que la guerre européenne avait absorbé l'attention inquiète des esprits, il restait peu de loisir pour la lutte des idées. La grande trève une fois accomplie au congrès de Vienne, il fallait désormais une issue à l'ardente préoccupation des âmes, et partout éclata une guerre intestine d'opinions. On ne se heurta plus sur les vastes champs de bataille au bruit des mille pièces d'artillerie de Leipsick, mais chaque État ressentit un choc de principes d'une violence extrême; et cette situation morale des intelligences ne doit pas échapper à l'histoire, parce qu'elle fut une des causes prédominantes de la Révolution de 1830.

Durant les longues guerres contre la Révolution et l'empire de Napoléon, la plaie saignante aux flancs de l'Angleterre était l'Irlande, et la question des catholiques, vieille et profonde. Leurs plaintes étaient si justes, leur oppression si visible, qu'une dictature imposée par les circonstances seules pouvait motiver un tel état de choses. Après la paix, le parti de l'indépendance irlandaise grandit; les partisans des catholiques devinrent si considérables, que le cabinet jugea qu'il n'était plus possible d'hésiter devant une concession libérale, et le duc de Wellington lui-même, engagé avec tous les Wellesley dans la question catholique, prit l'initiative pour présenter le bill d'émancipation au parlement (¹). De nombreuses concessions furent faites à l'église d'Irlande; le tyrannique serment du *test*

(¹) Le bill d'émancipation des catholiques d'Irlande fut voté dans la session parlementaire de 1829. Il ne satisfit qu'en partie aux griefs de la population; deux autres questions étaient rattachées à celle-ci : 1° l'indépendance de l'église irlandaise ; 2° l'abolition de l'acte d'union. On sait que Pitt réalisa l'union de l'Irlande à l'Angleterre à l'époque de la Révolution française.

fut définitivement aboli. A ces limites s'arrêtèrent les concessions du ministère tory; et l'Irlande, inquiète, impatiente, n'était pas entièrement satisfaite. Au temps de M. Pitt, quand la dictature était si nécessaire pour sauver la Grande-Bretagne d'une crise, le premier acte de l'homme d'État supérieur avait été la réunion de l'Irlande à l'Angleterre (¹), afin d'assurer l'unité d'administration sous un seul parlement. A la paix, l'union devint l'objet des plus vives censures, et son abolition fut désormais le vœu des Irlandais patriotes, le cri du peuple, puissant comme l'intime voix de la conscience. Déjà s'élevait la suprématie de Daniel O'Connell, le souverain moral de l'Irlande, qui se croyait appelé à lui rendre sa vieille nationalité (²). L'émancipation religieuse des Irlandais était un droit, l'égalité dans les priviléges d'Église également une justice; mais le rappel de l'union aurait affaibli considérablement les forces des trois couronnes britanniques sous un même sceptre; les hommes d'État, de

(¹) L'acte d'union est du mois de juillet 1800.

(²) A ce moment des mesures répressives étaientordonnées pour apaiser l'état d'irritation de l'Irlande

De par le lord lieutenant-général et gouverneur-général de l'Irlande.

« Un acte du parlement de la dixième année du règne du roi actuel, intitulé *Acte pour la suppression d'associations et d'assemblées dangereuses en Irlande*, donna au lord-lieutenant, gouverneur-général, le pouvoir de prohiber et de supprimer, par proclamation ou par ordre, toute association, assemblée ou réunion de personnes en Irlande, qu'il estimera dangereuse à la paix et à la sûreté publique, ou incompatible avec l'administration des lois, ainsi que les réunions ajournées et renouvelées, ou autrement continuées, des mêmes associations, dans quelque lieu que ce soit, ou sous quelque nom, prétexte ou devoir que ce puisse être.

« Comme nous avons appris qu'une association, assemblée ou réunion s'est formée et existe dans la ville de Dublin, sous le nom de *Société des amis de l'Irlande et de toutes les croyances religieuses*, et

quelque parti que ce fût, devaient s'y opposer dans l'intérêt des gloires nationales.

De cette situation résultaient des difficultés infinies pour l'Angleterre : l'opposition irlandaise devint formidable dans le Parlement, et l'agitation fut à l'ordre du jour. A ce point de vue, elle était secondée par les réformistes, vieux parti qui considérait la constitution anglaise comme incomplète, pour exprimer le véritable progrès et les imprescriptibles droits des idées démocratiques. Ce parti de la réforme radicale, on le trouve déjà puissant à la première époque de la Révolution de France; d'accord avec les jacobins et les clubs, les réformistes considéraient comme insuffisant le mode de représentation du peuple : un parlement annuel ou au plus triennal, l'élection générale, presque républicaine, avec une royauté réduite aux conditions d'une présidence, telles étaient les principales règles que les réformistes voulaient imposer au pouvoir; et pour cela, réunis en *meetings* bruyans, ils déployaient

que son existence peut devenir dangereuse à la paix publique; Nous, le lord lieutenant-général et gouverneur-général de l'Irlande, nous sommes résolu de supprimer ladite association, et nous défendons, par les présentes, ses séances sous quelque nom ou prétexte qu'elles puissent avoir lieu. Tous les shériffs, majors, juges de paix, et tous les autres magistrats, officiers et autres que cela concerne, sont tenus d'aider à l'exécution de la loi, de prévenir les assemblées de ladite association, de les disperser et supprimer effectivement, et de faire des poursuites contre ceux qui, après cette notification, ne se conformeraient pas à cet ordre.

« Donné au château de Sa Majesté, à Dublin, le 24 avril 1830,

« Par ordre de Sa Grâce,

« W. GREGORY. »

Pour appuyer ce système de répression, les Anglais disaient :

« Tout le revenu de l'Irlande est dépensé dans le pays même pour l'entretien de l'armée et pour d'autres branches d'administration. Notre armée et notre artillerie nous coûtent 9,076,000 liv. sterl. (228,715,000 fr.); un tiers de cette somme est payé pour le compte de l'Irlande, parce qu'un tiers de notre force militaire est stationné dans ce pays. Outre cela

leurs couleurs dans des processions solennelles. La multitude se groupait dans de vastes champs, sous des bannières flottantes, avec cette liberté d'expressions, cette franchise de principes qui caractérisent le peuple anglais. Les hommes d'État, qui suivent toujours en Angleterre le mouvement légitime des opinions, voulaient faire à la réforme des concessions jugées nécessaires. S'il y avait des abus dans la constitution, il fallait les corriger; mais, comme pour l'affranchissement de l'Irlande il devait y avoir des limites; l'habileté consistait à juger les besoins réels de la société, de manière à concéder et à retenir les droits de la couronne et du pays dans les termes régulièrement exacts de la justice, de la raison et de la force du pouvoir (¹).

Au reste, à travers leurs excès d'agitation et de trouble (²), les Anglais conservaient un respect pour la loi qui ne permettait aucun désordre radical : un constable, avec sa seule baguette, suffisait souvent pour arrêter l'émeute bouillonnante; il y avait, dans ce peuple si hardi, une terreur de l'habit rouge (c'est-à-dire du soldat), qui donnait à l'armée une force con-

on donne par an, pour différens objets, 378,545 livres sterling (9,539,134 fr.) et 380,817 liv. sterl. (9,596,588 fr.) d'avances pour l'Irlande, qu'on prend sur les fonds des consolidés irlandais. Nos voisins d'au-delà du canal de Saint-Georges ont donc peu de raison de se plaindre d'une taxation trop haute ou inégale. »

(¹) L'école des réformistes était conduite alors par le comte Grey, dans la Chambre des lords, et John Russell dans la Chambre des communes; elle avait gagné du terrain : l'impulsion imprimée par la Révolution de Juillet donna gain de cause à cette école. Nous aurons plus tard à parler du bill de réforme proposé par John Russell.

(²) Au commencement de 1816 une conspiration s'était formée pour ouvrir les prisons, corrompre les soldats, brûler les casernes, attaquer la tour de Londres; et elle se proposait comme but le

sidérable; il était rare qu'à la lecture du *riot act*, tout ce peuple assemblé ne prît la fuite pour éviter les charges de cavalerie et le feu de la mousquetade qui se faisait entendre sans pitié, comme à Manchester, jours de funèbre mémoire. Puis les étrangers auraient en vain invoqué l'appui de ces mécontentemens, comme ils l'avaient plus d'une fois tenté en Irlande. Dans la vieille Angleterre, il se manifestait un si grand amour de la chose publique, qu'au premier cri de guerre, cette population se précipitait sur les vaisseaux au pavillon national, entonnant le *Rule Britannia* dans ces beaux chœurs du soir, à bord des navires de guerre, quand la brise emplit la voile sur l'Océan.

Ces agitations se rattachaient souvent à la détresse des manufactures, et alors les troubles des ouvriers avaient une sinistre importance, parce qu'ils venaient d'une cause juste et réelle. Dans les grands centres d'ateliers, 80 ou 100 mille travailleurs réunis, processionnaient pour demander du pain ou un salaire suffisant à la vie; il était souvent difficile d'accéder à de telles plaintes. Dans le cas d'une guerre, quelle plaie au cœur du pays! Les deux écoles whig et tory étaient également impuissantes devant ce malaise qu'on ne pouvait guérir avec des théories politiques; si les tories possédaient une science plus étendue de gouvernement, une habitude plus complète des affai-

partage des terres et un nivellement universel. Les années 1817, 1818 et 1819 furent remplies d'émeutes et de rassemblemens terribles des masses; les villes manufacturières surtout, telles que Manchester, York, Birmingham, Nottingham, Derby, Stockport, en furent violemment agitées. Lord Castlereagh montra pendant cette triste époque une grande fermeté répressive. Voyez la Notice que j'ai consacrée à cet homme d'État dans les *Diplomates Européens.*

res, les whigs correspondaient mieux par leurs paroles aux sentimens, aux passions du peuple; mais l'une et l'autre de ces deux fractions (aristocratiques d'origine) voyaient avec la même inquiétude la marche rapide des opinions radicales et le triomphe d'une réforme extrême qui devaient les déborder; les tories portaient avec eux-mêmes les sentimens d'une répression nécessaire, tandis que les whigs se trouvaient forcés à des concessions incessantes en vertu de leurs principes, et par la nécessité même de leur situation : n'étaient-ils pas engagés avec les radicaux, pour une large réforme du Parlement et un avenir plus favorable aux classes démocratiques? Une fois au pouvoir auraient-ils la force de l'éviter? Trois agitateurs remuaient profondément l'Angleterre et l'Irlande : Hunt d'abord, l'homme d'action, le chef des bandes à Speafield, celui qui faisait pousser à la multitude ce cri sauvage : *Hunt à jamais,* le marchand de cirage, le roi de la plèbe (¹). Cobbett, le spirituel et caustique journaliste, l'implacable adversaire de Georges III et des tories (²). Enfin, M. O'Connell, dont la renommée n'a-

(¹) Henri Hunt, né le 6 novembre 1773, commença sa renommée d'orateur populaire en 1816; il fut le prédicateur le plus actif de la réforme radicale, se résumant en cinq points : l'annuité des Parlemens, le suffrage et l'éligibilité universelle, la suppression de l'armée permanente, la prohibition des sinécures et la réduction de la liste civile. Après deux condamnations à l'amende et à la prison, Hunt se fit débitant de cirage, parcourant la Grande-Bretagne sur tous les points, et il vint même à Paris, ou on le vit vendre du haut de sa voiture, son fameux cirage, à la façon d'un charlatan de fête publique.

(²) Guillaume Cobbett, né à Farnham en 1766, quitta l'étude d'un attorney de Londres, pour s'engager dans un régiment d'infanterie qui partait pour l'Amérique; il était sergent-major lorsque, de retour en Angleterre, il obtint son congé. Cobbett partit alors pour les Etats-Unis, où il se fit journaliste et libraire; revenu

vait pas pris encore tout son développement, O'Connell le véritable souverain de l'Irlande. Ainsi, l'Angleterre en 1830 était dans une crise d'intérieur qui exigeait toute l'attention des hommes d'Etat, car la première conséquence d'une révolution en France devait être de grandir les forces du radicalisme; sous le prétexte des sympathies on verrait un concert intime s'établir entre les révolutionnaires des deux pays comme en 1792; rien ne donne plus de forces qu'une communauté de principes, et quand ces principes triomphent sur un point il y a de l'écho partout. Une crise révolutionnaire éclatant en France devait avoir son retentissement au-delà du détroit.

L'Allemagne, pays habituellement si paisible et aux opinions si calmes, subissait à son tour une agitation de parti doucement favorisée par les loisirs de la paix et la prospérité publique. Si dans la noble Germanie les habitudes sont froides, les cœurs sont chauds et les imaginations ardentes. Tant de promesses avaient été faites à l'Allemagne, levée en armes en 1813 contre Napoléon, et les partis en avaient supposé tant d'autres, qu'elle avait bien quelques motifs pour regretter ses illusions perdues. Les fortes répressions des congrès de Troppau et de Laybach avaient contenu les sociétés secrètes; et néanmoins de jeunes hommes exaltés appelaient encore l'unité allemande, sentiment énergique comme le souvenir de Witikind, l'antique et

à Londres, il prit dès-lors une large place dans la presse périodique, et publia un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *Débats parlementaires de Londres de 1803 à 1810*, 16 vol. in-8°; *Histoire parlementaire d'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à nos jours*. 1806-1812, 12 vol. in-8°, *Histoire de la Réformation protestante en Angleterre et en Irlande*, 1826, in-8.

glorieux défenseur de la Germanie. Les gouvernemens veillaient avec une grande sollicitude sur les universités studieuses où quelques imaginations, groupées autour de professeurs chéris, rêvaient la liberté de l'Allemagne, la couronne d'or sur son front étoilé, comme une poétique légende. Toutefois, cet enthousiasme ne sortait point des écoles universitaires ou de quelques livres ardemment lus par les étudians. Aux hommes pratiques, l'unité allemande, sorte de république germanique pour la vérité et la vertu, était un retour vers des siècles finis, au milieu de tant d'États distincts et confédérés par une constitution générale (¹).

Toutefois, l'action de la presse sur la classe bourgeoise en Allemagne, la lecture des journaux de France avaient inspiré un désir vif et général d'obtenir la concession ou le développement d'un système représentatif, sur des bases rationnelles. Quelques États secondaires, tels que la Saxe, le Wurtemberg, avaient deux chambres, un balancement de pouvoir, et ce système

(¹) Le mysticisme allemand faisait des progrès, et on lisait dans la *Gazette de Berlin*, 20 avril 1830.

« Le fanatisme mystique qui se propage parmi une partie des étudians de Halle, vient d'éclater par les persécutions dirigées contre deux des professeurs de théologie les plus estimables et les plus éclairés; un de ces énergumènes a tenté d'assassiner et a blessé d'un coup de couteau une belle servante qui se trouvait dans un endroit public où l'on danse. Ce déplorable exemple montre jusqu'où le fanatisme de ceux même qui sont chargés d'instruire la jeunesse, peut conduire des jeunes gens dont la tête est ainsi exaltée. D'autres fanatiques de la même ville établissent le principe qu'on ne doit aucune obéissance à une autorité qui entretient une armée et élève des théâtres. »

Aussi le gouvernement prenait-il de grandes précautions.

On lisait dans la *Gazette de Munich* :

« La direction de la police a communiqué aux rédacteurs de nos journaux une résolution royale,

paraissait désirable aux autres populations germaniques, assez avancées pour souhaiter la liberté sans trouble. En Prusse spécialement, cette opinion constitutionnelle se faisait sentir avec calme et fermeté. En vain le gouvernement avait cherché à remplacer l'assemblée politique par une administration pratique, admirable gestion provinciale et municipale, cette forme paraissait imparfaite aux esprits spéculatifs qui appelaient une tribune, des journaux, des députés, en un mot le bruit et l'éclat souvent stérile du système représentatif. De là cette attention inquiète des cabinets de Berlin et de Vienne, effrayés de la nouvelle tendance de l'esprit germanique qui se montrait déjà révolutionnaire avec l'école des jeunes hommes parmi lesquels Henri Heine, plus Français qu'Allemand; c'est pourquoi, sous prétexte de rendre l'Allemagne à sa splendeur et à sa belle nationalité primitive, la langue française était proscrite de l'enseignement. Dans les provinces du Rhin, anciennes annexes de l'empire de Napoléon, on n'enseignait que la langue tudesque; on semblait craindre que les masses, alléchées par le système représentatif en vigueur en France, n'eussent la fantaisie d'abandonner ces idées de bon sens et d'administration régulière, première garantie de bonheur public, pour courir aux utopies agitées de 1789 (¹).

qui leur interdit l'insertion de tous les articles relatifs à la famille royale, et des cours souveraines avec lesquelles elle est alliée, quelle que soit la source d'où ces articles leur viennent. Les rédacteurs ne pourront insérer que des articles de ce genre qui auraient préalablement paru dans la *Gazette universelle d'Augsbourg*, ou dans la *Gazette politique de Munich*, lesquelles y seront quelquefois spécialement autorisées. »

(¹) La Prusse s'y prit de deux manières, surtout pour annexer

Cet esprit d'unité nationale et d'indépendance se révélait aussi avec énergie dans la Pologne. Depuis les généreuses concessions de l'empereur Alexandre, jamais un État, battu par la tempête, les passions et les brigues, n'avait joui de plus de bonheur matériel et de liberté pratique. Historiquement les Polonais s'étaient engagés dans une lutte au XVIII[e] siècle; ils y avaient succombé; la victoire, cette dernière raison des batailles, était restée aux co-partageans, à qui la faute? Nul sans doute ne contestait la générosité des sentimens et le courage chevaleresque des Polonais; mais vaincus, ils devaient tenir compte de la destinée heureuse encore que la Providence leur avait faite. La Pologne avait son armée et sa diète, tandis que les Russes, vainqueurs, n'avaient aucune institution protectrice de leur liberté : pourquoi ce privilége aux vaincus, cette situation sociale exceptionnelle? Et néanmoins, les Polonais inquiets désiraient d'abord l'indépendance politique de leur territoire, dans les limites que le congrès de Vienne avait fixées, puis la réunion sous le même sceptre de toutes les provinces détachées de l'ancienne Pologne, telles que la Lithuanie, le grand duché de Posen et la Galicie, alors au pouvoir des trois puissances co-partageantes : la Russie, la Prusse et l'Autriche. Ces projets hardis encore en espérance étaient bien connus du cabinet

les provinces rhénanes à son gouvernement : 1° créer des intérêts commerciaux, des manufactures hostiles à l'industrie française, de manière à ce que la réunion à la France fût contraire au commerce des provinces rhénanes; 2° rendre tellement usuelle la langue allemande et proscrire le français de telle sorte, qu'il n'y eût plus pour ainsi dire que les hôteliers qui pussent parler cette langue. On parle aujourd'hui plus usuellement français à Berlin, à Vienne, à Munich qu'à Cologne Coblentz ou Aix-la-Chapelle.

de Pétersbourg, si parfaitement informé par sa police des moindres faits de politique et d'administration. Lorsque l'empereur Nicolas vint ouvrir la diète à Varsovie, en mai 1830, s'il lui tint encore un langage de modération et de bienveillance, il y apporta la ferme résolution de faire dominer sa volonté absolue, le dernier mot de sa victoire ([1]). Or, presque à sa face, les palatins prétendirent reconquérir l'unité et l'indépendance de la patrie, lutte nouvelle dont les chances étaient incertaines, et qui venait d'irriter profondément l'empereur. Si les Polonais n'osaient commencer spontanément, sans secours et sans appui, une sédition décisive contre les Russes, ils s'y préparaient en silence, comme dans l'espérance d'un temps meilleur : n'avaient-ils pas une armée toute prête à lever le vieil étendard, et que la confiance du czar laissait tout entière composée de nationaux? Chimère souvent fatale pour les peuples que ces vagues et ardens désirs d'indépendance, quand ils ne sont pas accompagnés de la force réelle et d'un succès incontesté. La Pologne avait péri par les coups de tête de sa noblesse, par ses glorieuses impatiences, qui la faisaient monter à cheval comme les paladins du moyen âge; travaillée depuis long-temps par cette

([1]) « Représentans du royaume de Pologne, dit l'empereur, en exécutant dans toute son étendue le 45e article de la charte constitutionnelle, je vous ai donné un gage de mes sentimens; c'est à présent à vous de consolider l'ouvrage du restaurateur de votre patrie, en usant avec sagesse et modération des priviléges qu'il vous octroie. Que la paix et l'union puissent présider à vos délibérations. Les améliorations que vous aurez à proposer pour les projets de loi qu'on doit vous présenter seront reçues favorablement, et c'est avec joie que je nourris l'espérance que le ciel bénira des entreprises commencées sous des auspices si heureux. »

fièvre d'indépendance nationale, elle allait engager une lutte dont le résultat serait, hélas! mortel pour elle; il ne faut pas se jouer, dans ces questions de résistance, avec une domination plus forte et plus habile que vous; qu'en résulte-t-il si l'on succombe? La condition des vaincus devient plus triste, et le monde souvent en est ébranlé jusqu'à la confusion (¹).

En Italie, le carbonarisme fortement réprimé, comme les sociétés secrètes d'Allemagne, conservait quelque vie morale. Le caractère essentiel de toute société secrète, c'est d'échapper à la surveillance, et les Italiens sont merveilleusement propres à ces mystérieuses intelligences qui les font correspondre sans se parler, comme aux époques des Sforza, des Médicis, des Machiavel. Les révoltes de 1821 à Naples, dans le Piémont n'avaient été que la réalisation d'un rêve de carbonarisme, et toute l'attention de la police lombarde se portait vers l'immédiate et forte répression de ces idées. Si Naples pouvait offrir l'espérance de quelques révoltes partielles dans les Calabres et les Abruzzes, ces rébellions n'avaient rien de redoutable, parce que le bas peuple était dévoué à la religion

(¹) Il est bon de remarquer que la véritable libéralité, c'est-à-dire l'émancipation des paysans, était une idée russe et prussienne.

On écrivait de Varsovie, 15 juin 1830 :

« Un projet a été présenté à la diète pour qu'une somme de 6,440,000 florins (4,025,000 fr.) fût employée à créer une fondation à la mémoire de l'empereur Alexandre. On s'est justement étonné en Europe, qu'un Etat aussi pauvre que la Pologne pût consacrer une somme aussi considérable à un pareil emploi. Il ne s'agit de rien moins que de rendre à la propriété 1,600 familles de paysans qui, comme on le sait, ne possèdent rien en Pologne. On doit acheter à chacun un espace de terrain de la valeur de 6,000 florins (3,750 fr.), et le leur concéder en toute propriété; c'est le commencement d'une grande révolution. La prochaine diète s'en

et au roi. L'esprit de carbonarisme s'était donc réfugié dans l'armée sicilienne et napolitaine; et les classes bourgeoises, comme partout, appelaient les formes constitutionnelles, l'idée fixe de ce temps. On ne se croyait heureux, émancipé, qu'à la condition d'une tribune, d'une presse, dans ce chaos d'idées et de formes qui empêchaient souvent le développement matériel de la société. Si Naples donc demeurait en dehors de l'action du libéralisme, le Piémont y était plus exposé : le voisinage des Alpes françaises et de la Confédération helvétique donnait au peuple l'exemple d'une monarchie pondérée ou d'une république fédérative; la Savoie se souvenait qu'elle avait été réunie à la France, même en 1814; Gênes et le Piémont faisaient partie du grand empire; vieille et glorieuse mémoire qui ne se perdait pas au cœur du peuple, bien qu'elle se mêlât à des souvenirs de détresse et d'oppression : qu'étaient le commerce et la fortune publique de Gênes au temps de Bonaparte! Dans la Lombardie, pays historiquement fertile en conjurations, la noblesse se mettait à la tête des idées d'indépendance; riche et puissante, elle désirait un gouvernement central avec Milan pour capitale; expulser les Autrichiens, devenait l'idée folle et prédominante d'un petit nombre d'hommes, un vœu qui s'élevait dans la classe noble et bourgeoise; tandis que le peuple restait indifférent dans la lutte, pourvu qu'on lui laissât

occupera, et tous les amis de la civilisation font ici des vœux pour qu'une pareille munificence se renouvelle souvent et rende successivement à l'état social une classe nombreuse qui, jusqu'ici, n'a eu de priviléges quo la liberté de vivre sur les terres des seigneurs, et de changer de maîtres à volonté. La Prusse a déjà donné l'exemple de cet affranchissement dans le duché de Posen. »

ses églises, son beau travail des champs dans la fertile plaine du Milanais et la splendeur des arts, la gloire et le juste orgueil de l'Italie ([1]).

Ce parti d'indépendance se manifestait plus hautement dans les petits États, tels que Parme, Modène, au milieu surtout des Légations pontificales où le gouvernement est si doux qu'il se fait à peine sentir. La classe moyenne avec la prépondérance absolue des avocats, des barbiers et des orateurs de cafés, y exerçait une grande autorité de parole, et les souvenirs de Rome antique et du *Forum*, ridicules chez de tels gens, leur faisaient souhaiter le classique triomphe de la liberté et de l'unité de l'Italie. Singulière illusion, quand on envisage l'esprit de morcellement et de divisions incessantes inhérent à tous ces peuples! Chaque cité avait ses coutumes, ses prétentions antiques : Brescia, Vérone, Milan, Venise, Florence, toujours jalouses de leur éclat, de leur histoire, se dénonçaient, comme au XIVe siècle, et se harcelaient par de continuelles invectives. La police n'avait qu'à faire surveiller ces cités les unes par les autres, et elle trouvait assez de haines pour cela; quelques Tyroliens à Milan suffisaient pour savoir les derniers secrets des complots de la Lombardie.

Le centre néanmoins de toutes les menées libérales en 1830 sur l'Italie se groupait dans les Légations; comme le gouvernement pontifical paraissait le plus faible, on y avait placé le siége de tous les projets de renversemens; l'esprit de fausse philosophie, en décla-

([1]) M. de Lafayette, lui-même, ne se dissimulait pas que le défaut d'unité de l'Italie était le grand obstacle de la propagande. On peut le voir dans la lettre si étrange de flatterie qu'il écrivit à MM. Misley, Fossati, Maroncelli-Linati, le 26 février 1831.

mant contre le pape, préparait les voies à la chute de leur gouvernement temporel. Ces principes au reste n'avaient pas une popularité assez grande pour amener un véritable soulèvement des masses qui seules décident les questions révolutionnaires? Les nobles, quelques bourgeois, des professeurs ou avocats paraissaient dans la lutte pour obtenir une indépendance et une unité impossibles depuis des siècles. L'Italie avait vainement essayé une organisation nationale; tissue des plus brillantes nuances, elle n'avait pu adopter une couleur, semblable ainsi à ce blason de l'éphémère royaume d'Italie aux mille pièces d'honneur, sous les étreintes de l'aigle de Bonaparte. Quelle était sa situation au moyen âge? La poésie du Dante n'avait-elle pas raconté ses luttes lamentables, ses factions de famille qui ensanglantaient la cité pour s'arracher le pouvoir. Depuis, avait-elle fait des progrès dans l'esprit d'unité? Si Bonaparte avait créé un royaume d'Italie en vertu de sa dictature, la tyrannie et la police de l'empire une fois disparues, l'Italie était revenue à ses territoires morcelés, à ses cités jalouses. Le but du carbonarisme qui comptait plus d'un prince affilié était donc radicalement impuissant pour créer et maintenir une vaste et belle nationalité. C'était une turbulence et rien de plus.

En Espagne, trois partis s'étaient long-temps heurtés et depuis, deux seulement restaient en présence; car après la campagne de 1823, les *josephinos* se confondaient presque entièrement avec les *serviles :* toutes les existences créées par la fortune de Napoléon n'étaient-elles pas, par leur nature, poussées aux doctrines du pouvoir absolu? Si le roi Ferdi-

nand VII avait d'abord en 1814 manifesté quelques répugnances envers ceux qui l'avaient trahi pour Joseph Bonaparte, bientôt par instinct d'autorité il leur avait tendu la main, et les josephinos maîtres des places jusque dans le palais dirigeaient les conseils, tandis que les chefs de la glorieuse guerre de l'indépendance, pénétrés de leur caractère libéral et de l'excellence de la constitution de 1812, s'étaient presque tous rangés sous l'étendard des patriotes : quelques-uns étaient proscrits, d'autres seulement en disgrâce, un grand nombre vivaient à l'étranger, en Angleterre ([1]), en France, prêts à saluer un bouleversement de la patrie espagnole pour le triomphe de leur cause! Au point de vue d'un examen impartial, le parti injurieusement désigné sous le titre de ***serviles*** embrassait l'immense majorité de l'Espagne, c'est-à-dire les hommes attachés à la religion, à la royauté, aux antiques institutions des Castilles. Les libéraux au contraire ne formaient qu'un noyau d'agitateurs que la police de Ferdinand VII surveillait sans peine, parce qu'elle était soutenue par l'esprit du pays.

L'Espagne, catholique ardente, aimait les idées et les formes religieuses, les couvens de ces *frayles*, fils du peuple, ses amis, ses consolateurs, ses appuis; elle voulait une royauté forte et absolue, indispensable pour contenir ces âmes effrénées dans l'amour comme dans la haine. Il n'y avait nul milieu en Espagne, la modération n'était pas comprise, et au cas d'une révolution,

([1]) Les généraux Espoz-y-Mina, Torrijos, et le colonel Valdès, qui allaient devenir les chefs de toutes les entreprises révolutionnaires contre l'Espagne, appartenaient à la guerre de l'indépendance; il en était ainsi de Francisco Sanchez et Emmanuel Inglada, tous compromis dans les conspirations de 1820, et alors réfugiés en Angleterre.

la guerre civile devait éclater profonde et nationale; le couteau ne pardonne pas : et l'Espagnol le faisait bravement jouer, témoin le siége de Saragosse.

Cette situation de deux partis prêts à se précipiter l'un sur l'autre les armes à la main, se rencontrait également en Portugal; ceux qui entouraient don Miguel ne voyaient pas seulement en lui un prince aimé de la multitude, mais l'expression de la patrie portugaise, sentiment antique, dur et sauvage, traditionnel. Don Miguel était le symbole des vieux couvens, des mœurs ardentes de la population de Tras-os-Montes (¹) avec du sang arabe dans les veines; en un mot, le peuple trouvait en lui un de ces rois nets et absolus, tels que les basses classes les saluent et les aiment (au cœur, elles n'ont jamais que la dictature). Les pédristes de leur côté, partisans de la jeune reine dona Maria da Gloria ne saluaient pas seulement en elle l'enfant de don Pedro, légitime héritière du trône; mais l'expression d'un parti mixte d'étrangers et de Portugais intéressé à tous les négoces et à la domination de l'Angleterre, maîtresse des beaux vignobles de Porto. Cette lutte entre les miguélistes et les pédristes devenait profonde, irrémédiable, et une révolution éclatant en France devait seconder par la force des choses les libéraux en Espagne et les pédristes en Portugal, car tout se tient, se lie: les idées comme les choses, les

(¹) Don Miguel avait récemment visité l'Angleterre et la France, et l'on ne trouvait rien en sa personne qui pût justifier les affreuses calomnies jetées contre lui. C'était un jeune homme fort gai, quelquefois timide; ses actes découlaient plutôt du caractère portugais que de son propre cœur. Il faut toujours en politique tenir compte de l'esprit des peuples, et ne pas juger, d'après nos propres impressions, la multitude dans les pays étrangers à nos mœurs.

intérêts comme les droits, et la lutte des factions si vivace en 1830 devait nécessairement retentir sur tous les points des frontières.

Cette situation des partis en France doit être surtout l'objet de la plus curieuse étude, car leur action profonde et turbulente va réagir en dehors : quels furent leur marche et leur développement depuis la Restauration ? Avaient-ils toujours gardé une même empreinte de conspiration et de bouleversement depuis leur origine, question qui se rattache par tous les côtés à la catastrophe de la branche aînée des Bourbons? On peut considérer la période de 1821 à 1823 comme une crise décisive sur le mouvement des partis en France, comme le temps de leur transformation complète, j'ai presque dit de leur régularisation à la suite de trois grands faits : 1° la mort de Bonaparte [1]; 2° la répression vive et sanglante des sociétés secrètes par les procès de conspirations de la Rochelle et de Saumur [2]; 3° enfin la guerre d'Espagne qui, en donnant une force nouvelle à la monarchie rendit impuissans les complots qui menaçaient incessamment le trône [3]. A cette époque commence donc l'ère nouvelle des partis, hypocrite pour les uns, sincère pour les autres. En toute hypothèse, le danger semblait passé pour la maison de Bourbon, menacée dès son origine par la double conspiration des patriotes et des bona-

[1] 5 mai 1821. La nouvelle en arriva au ministère Richelieu, le 5 juillet, deux mois après.

[2] La triste exécution des quatre sergens de la Rochelle est du 21 septembre 1822. Le 12 du même mois, sept accusés dans la conspiration de Saumur furent aussi condamnés à mort.

[3] La guerre d'Espagne fut accomplie au mois d'octobre 1823.

partistes. Voici les phases diverses de ces transformations. Les partisans de l'Empire, accablés un moment en 1815, et bientôt relevés, conservèrent dans l'armée jusqu'en 1821, des ramifications puissantes; un système aussi vaste que celui de Napoléon ne tombe pas sans laisser des amis, des admirateurs, et un retour de fortune n'était pas impossible. Les patriotes avaient aussi remué sous la Restauration, et la conspiration de Grenoble, puis celle de l'*épingle noire* et la récente explosion du carbonarisme en 1821 indiquaient que toute espérance n'était pas perdue pour eux; les chefs en étaient bien connus et les rapports signalaient MM. de Lafayette, d'Argenson et Audry de Puyraveau (¹). MM. de Schonen, Barthe, Laffitte lui-même n'y demeuraient pas étrangers. C'était le temps de jeunesse, d'ardentes convictions, et les esprits les plus modérés étaient entraînés en dehors de leur sphère. Pourquoi la Restauration, les preuves en main, n'osa-t-elle pas prendre à leur égard des mesures sévères? J'en ai loué et précisé la cause dans l'extrême loyauté du duc de Richelieu. Et pourtant: « en politique, disaient les royalistes, ce ne sont pas les petits qu'il faut frapper, mais les grands qu'il faut atteindre sous peine d'être injuste et imprévoyant: injuste, parce que les petits ne sont que des instrumens fragiles: imprévoyant, parce qu'en frappant les gens obscurs on inspire peu de terreur et beaucoup de pitié; le lendemain la conspiration recommence avec des haines de plus. » Cet état de choses dure jusqu'à la campagne d'Espagne.

(¹) Pour ces détails sur l'esprit des conspirations et des partis, voyez mon travail sur l'*Histoire de la Restauration*.

Depuis cette époque (1823), il s'opère un revirement considérable dans la tendance des opinions : une portion du parti impérialiste, par un retour naturel, simple, vers le pouvoir, se rattache à la cause des Bourbons ; car il a toujours aimé ce qui est gouvernement, et la monarchie lui paraît désormais consolidée. Cette transformation s'opère à la Chambre des pairs surtout par quelques promotions intelligentes : on espère attirer vers soi les anciennes sommités impérialistes, avides de pompes, d'honneurs et de blason. Les patriotes, à leur tour, se placent sous la protection de l'idée constitutionnelle, manteau commode et décent peut-être pour cacher leurs desseins ([1]). Pour eux la Charte est tout; seuls ils sont les véritables amis du roi, ses conseillers naturels pour l'aider dans la consolidation de son gouvernement; ils s'enthousiasment même à l'avénement de Charles X qui accepte franchement la Charte. Au reste, pour ces patriotes, cette Charte est-elle un instrument ou un but? Je ne puis croire que le parti de M. de Lafayette acceptât de bonne foi, comme son symbole absolu, un pacte qu'il considérait comme insuffisant dans ses garanties et dans sa source. Une division nouvelle s'opère dès-lors dans le parti constitutionnel : les patriotes purs, retirés sous leurs tentes, ne conspirent plus. Sans accepter pourtant la Charte comme le dernier mot de

([1]) Ce fut à ce moment que s'opéra une véritable séparation au sein de l'opposition libérale; il y eut des hommes très sincères, tels que M. Casimir Périer et le général Foy qui se rattachèrent aux Bourbons sans idée de renversement; mais aux Bourbons avec la charte, sans désir de conspiration; et la faute de Charles X fut de ne point rallier ce parti. Les autres continuèrent à conspirer, et cette séparation qui se prolongea même au-delà de la Révolution de Juillet a été par moi étudiée dans l'*Histoire de la Restauration*.

leur programme, ils s'en servent, l'emploient pour remuer les masses par la tribune, la presse et le droit de pétitions; ils savent qu'avec cette arme ils demeureront maîtres tôt ou tard de l'opinion du pays. La France, paisible, riche, heureuse, voit se guérir les plaies de la Révolution française assez complétement pour que, devant elle, si vite oublieuse, on puisse exalter cette époque comme celle de toutes les grandeurs de la patrie. Les constitutionnels, ralliés à la Charte et à la légitimité, considèrent la pensée de 1789 comme bien vieillie, complétement usée. Une nouvelle génération se groupe autour de la Charte, et ce parti, quoique capricieux et inconstant, les Bourbons l'auraient facilement rattaché à eux s'ils n'avaient pas brusquement abordé la question des coups d'État, de manière à refouler le parti constitutionnel dans ses répugnances, et à l'unir ainsi à la politique de 1789 dont il ne voulait plus.

A mesure que la lutte devient vivace, vers la fin du ministère de M. de Martignac, une autre école politique prend de la consistance : c'est celle de la révolution de 1688, comme dernier terme de la situation et le mot mystérieux de la crise. Depuis long-temps cette idée, jetée au monde, plaît à tous parce qu'elle est si simple, qu'elle dérange le moins possible les existences et les intérêts, seul véritable culte du pays. Au temps des conspirations actives des bonapartistes ou des patriotes, chacun de ces partis allait droit son chemin dans ses passions, sans songer à l'idée parlementaire ou anglaise: on proclamait Napoléon II ou la république. Plus tard, les habiles, les érudits se ravisent sur les tendances d'un changement possible : on travaille à réaliser la pensée de 1688 comme le dernier

terme de la Révolution française et la conséquence rationnelle de la situation. Quand l'avénement de M. de Polignac a jeté les partis dans toute leur colère, on commence à organiser cette idée pour lui faire produire tous ces résultats. Sous prétexte des élections et du refus de l'impôt, on établit une société sous la devise *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Tous les élémens qui d'abord la composent ne sont pas également hostiles à la maison régnante; tous n'appellent pas son renversement comme le dernier terme de leurs espérances; mais la majorité des meneurs désire une modification dans la forme du gouvernement. Quelques-uns se limitent à la chute du ministère; s'ils acceptent toutes les chances et tous les faits accomplis, ils ne désirent pas un brisement radical dans les bases.

Cette société (¹), *Aide-toi, le ciel t'aidera,* va devenir, par la force des choses, un instrument à-la-fois de destruction et de reconstruction, un gouvernement tout trouvé, centre d'action et de correspondance; le pouvoir de droit disparaissant, le club régulier prenait sa place. Comme cette société n'avait adopté précisément aucun symbole, comme elle n'adoptait pas de formule sociale complète, elle pouvait se rattacher à-la-fois à toute pensée nouvelle : à la république, à la régence, à une constitution de 1791, ou à l'idée de 1688 qui devait sourire à la partie sérieuse et pratique de l'opposition. Celle-ci savait trop bien que, dans l'état moral du pays, ce qu'il fallait surtout,

(¹) Ainsi on ne pouvait ranger MM. de Montalivet, Guizot et Salvandy, membres de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* dans la même catégorie que les agens révolutionnaires; les uns tentaient une œuvre électorale, les autres préparaient un instrument de désordre.

c'était le moins de changement possible dans les choses pour ne point alarmer les intérêts. Quelle garantie offrait la république ou l'empire pour un État social qui devait se mettre en rapport avec l'Europe entière, et ne point trop heurter les gouvernemens établis autour de lui (')!

Il fallait bien qu'une grande force existât dans le parti royaliste, sous le drapeau blanc et les fleurs de lis d'or, puisque la monarchie de Charles X n'a péri que par ses propres divisions. La majorité, même en 1830, était au roi, et j'entends par la majorité d'un pays, non point ces masses inertes, cette plèbe qu'aucun gouvernement ne peut admettre dans ses élémens de force régulière ; mais la classe propriétaire, l'opinion conservatrice, qui forme la base de toute société bien constituée. Les premières divisions du parti royaliste remontent aussi haut que la seconde restauration : quelques-uns de ces royalistes, envisageant ce vaste événement comme un retour irrésistible vers le passé, croyaient qu'avec la ferme volonté de reconstituer la monarchie antique, on en retrouverait les élémens dans l'esprit provincial. Les autres, plus profondément associés aux crises contemporaines, voulaient implanter la monarchie légitime dans l'état social nouveau qu'on pouvait trouver plus ou moins parfait, mais qui était désormais un fait accompli ; ils soutenaient que, dans cet amalgame, on trouverait satisfaction des intérêts, repos pour le présent, sécurité pour l'avenir. De là une première division entre les royalistes purs et les roya-

(') Ce fut dans les années 1828 et 1829 que furent publiés un nombre considérable d'ouvrages sur la révolution d'Angleterre ; M. Carrel même fit de l'histoire, et il ne fut pas heureux.

listes constitutionnels. A cette séparation d'origine vint se joindre une autre nuance : celle du parti religieux, devenu dominant en 1823 dans les affaires publiques. Tous les royalistes n'étaient pas également dévots : parmi les gentilshommes, il se révélait des incrédules, des railleurs, qui aimaient Voltaire à la manière du XVIIIe siècle. Ceux-ci voyaient avec inquiétude et fatigue les progrès d'un parti alors désigné sous le titre de congrégation. S'ils désiraient que la religion relevât ses autels, ils la voulaient tout-à-fait en dehors de la politique, et telle n'était pas l'opinion du grand centre religieux que dirigeait le duc Mathieu de Montmorency ([1]), et après lui le marquis de Rivière ([2]).

Ces causes premières de division étaient demeurées presque insensibles tant que les royalistes étaient restés dans l'opposition, sous le ministère de M. Decazes et sous la première période du gouvernement de M. de Richelieu. Mais une fois maîtres du pouvoir, les royalistes se précipitèrent dans des querelles infinies et des

([1]) Le noble duc Mathieu de Montmorency, né à Paris, le 10 juillet 1760, fit la guerre d'Amérique dans le régiment d'Auvergne, dont son père était colonel ; en 1782 il fut nommé député aux Etats-Généraux, et je crois que l'abbé Siéyès fut son précepteur ; mais en 1792, il quitta la France et se réfugia en Suisse. Après le 9 thermidor il revint à Paris. Ses relations avec madame de Staël le firent exiler en 1811. Dès le mois d'avril 1814, il se rendit auprès du comte d'Artois, et devint son aide-de-camp, puis il fut nommé chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême, qu'il suivit à Bordeaux et à Londres, d'où il se rendit à Gand, auprès du roi. Entré à la Chambre des pairs, le 17 août 1815, il reçut (en 1821) le portefeuille des affaires étrangères après la retraite de M. Pasquier, se rendit au congrès de Vérone, et bientôt après M. de Châteaubriand le remplaça au ministère. Le duc Mathieu mourut subitement à Saint-Thomas-d'Aquin d'un anévrysme au cœur le jour du vendredi saint, 24 mars 1826.

([2]) Le marquis de Rivière, né en 1765, était officier dans les gardes françaises, à la Révolution ; il émigra aussitôt, se rendit à l'armée de Condé, et s'attacha ensuite à M. le

jalousies fatales. A peine M. de Villèle avait-il touché les affaires, qu'esprit de pratique et d'expérience, il vit bien qu'on ne pouvait gouverner le pays qu'avec les intérêts, et dès ce moment il se forma contre lui une première opposition, conduite par M. de Labourdonnaye ([1]), la cause première de sa chute. On vit se joindre également à cette opposition les royalistes constitutionnels, dirigés par MM. Hyde de Neuville, Agier, Bacot de Roman, cachant peut-être un peu leur jalousie contre M. de Villèle, à l'abri de leur amour de la Charte, l'idole du jour. Enfin le parti religieux, qu'on ne satisfit jamais complétement, demandait des concessions incessantes à une société tristement prévenue contre lui. Il se fit donc un heurtement de principes et d'hommes au milieu de ce parti royaliste dévoué à la monarchie des Bourbons. On s'y détesta profondément : rien de plus antipathique que M. de Labourdonnaye

comte d'Artois. On sait tout son dévoûment pour ce prince. Voyez mon travail de l'*Europe sous le Consulat et l'Empire*, pour le procès qu'il subit en 1804 avec MM. de Polignac ; on peut suivre sa vie politique dans mon *Histoire de la Restauration*.

([1]) Le comte de Labourdonnaye, né à Angers en 1767, était capitaine au régiment d'Austrasie, lors de la Révolution; il émigra en 1792 après avoir exercé les fonctions d'officier municipal, et fit partie de l'armée de Condé. Au licenciement de ce corps, il rentra en France, et porta les armes en Vendée. Après le Consulat, il se rallia au nouveau gouvernement, et devint membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, puis maire d'Angers. Lorsque l'Empire croulait de tous côtés, M. de Labourdonnaye prit une part active aux négociations qui précédèrent le retour de Louis XVIII. Proscrit pendant les Cent-Jours, il fut envoyé à la Chambre de 1815, et depuis il ne cessa un seul instant durant toute la Restauration de faire partie de la Chambre des députés pour la ville d'Angers. A la formation du ministère du prince de Polignac, M. de Labourdonnaye eut le portefeuille de l'intérieur, qu'il céda bientôt à M. de Peyronnet. Il fut alors nommé pair de France avec le titre de ministre d'Etat.

et M. de Villèle, M. de Châteaubriand et M. de Peyronnet. Dès-lors, au cœur du royalisme s'opère une vaste défection qui, en passant au parti libéral, hâte la chute de la maison de Bourbon. En histoire, il est des époques où les haines et les amours-propres restent maîtres souverains des opinions et des affections; on était arrivé à ce point que, pour éviter M. de Villèle et M. de Polignac, on eût volontiers brisé la monarchie qu'on aimait pourtant avec ardeur.

Cette situation des partis devint sérieuse et véritablement menaçante à la seconde période du ministère de M. de Polignac : d'abord on cherche à intimider ce cabinet par un grand bruit, et à le rendre impossible par un sentiment unanime de réprobation. Comme on n'a pu réussir à comprimer le pouvoir royal et que le gant est relevé; comme on répète à satiété « que le roi ne cédera pas, » chacun des partis prend une allure plus hardie, et l'on songe désormais à toutes les chances que fait surgir un brisement de règne comme un changement de ministère. Les impérialistes se rappellent leur symbole, le duc de Reichstadt : c'est une éventualité avec une régence et la constitution de 1815. M. Barthélemy publie le poème du *Fils de l'Homme* (1), et des voyageurs du parti se rendent mystérieusement à Vienne. Les patriotes purs, tels que MM. de Lafayette et d'Argenson (2),

(1) On lisait les vers suivans dans le poëme de M. Barthélemy, *Le fils de l'Homme*.

Doublement protégé par le droit et le glaive,
Des peuples rassurés espoir consolateur,
Petit-fils d'un César et fils d'un empereur,
Légataire du monde, en naissant roi de Rome,
Tu n'es plus aujourd'hui rien que le fils de l'Homme.

(2) Le marquis Voyer d'Argenson, né à Paris en 1771, fut sous la Révolution, aide-de-camp de

se rattachent à leur idée favorite : le renversement des Bourbons, pour arriver à la république américaine ou à l'idée de la constitution de 1791. En cette œuvre, ils sont secondés par la partie active et bruyante des écoles, par une grande fraction de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, par les officiers en retraite, une minorité d'électeurs, quelques faiseurs de pamphlets et les anciens fédérés.

Une révolution de 1688 vient ensuite comme moyen de transaction plus facile et plus rationnel à l'égard des intérêts : le prince éminent qui est le but de ces pensées ne s'y associe autrement que par des manifestations cordiales et quelques mots habilement jetés. Avec l'instinct si droit de sa position, il sent qu'il est indiqué comme le plus admirable des résultats. Alors M. Cauchois-Lemaire publie ses *Lettres au duc d'Orléans* [1], dans lesquelles il signale le vœu de tout un parti pour le prince qui doit se placer à la tête du pouvoir. Ce symbole de 1688 est désormais l'objet d'une polémique presque journalière; tout se publie et s'écrit dans cette idée : il reste à peine un transparent pour dissimuler les projets. Une telle

M. de Lafayette ; après l'émigration de son général en chef, il se retira dans une de ses terres, où l'Empire vint le trouver pour lui confier la sous-préfecture du département des Deux-Nèthes (Aix-la-Chapelle) qu'il ne conserva que peu de temps. A la Restauration de 1814, M. d'Argenson refusa la préfecture du Rhône, et pendant les Cent-Jours il fit partie de la Chambre des représentans. Depuis cette époque jusqu'en 1824, il resta député du département du Haut-Rhin. On sait les excentricités de cet esprit ; elles se révélèrent encore en 1830.

[1] Ces lettres, hautement et justement désavouées, furent l'objet d'une poursuite et d'une condamnation. M. Cauchois-Lemaire, né à Paris en 1789, avait quitté la carrière de l'instruction en 1814, pour se jeter dans la politique. C'est un écrivain piquant, instruit, recherché; et je fus assez heureux pour lui servir d'intermédiaire auprès de M. de Martignac, empressé lui-même de lui alléger son temps de prison.

combinaison n'est point adoptée par les royalistes; ceux même qui défectionnent ouvertement demeurent, dans leur conscience, les plus fidèles sujets de la branche aînée; et pourtant, sans le vouloir, ils servent le parti de 1688; ils le colorent, l'élèvent, lui donnent la force et la majorité; ils ne savent pas ce qu'ils font et ils ne font pas ce qu'ils veulent. Dans cette situation bizarre, ils servent une idée qui leur est antipathique.

Ce jeu des partis et cette tendance turbulente n'échappent point à l'Europe, si inquiète déjà de la tournure des événemens. Un seul remède restait pour calmer l'agitation des esprits : c'était la fusion des royalistes sous un ministère puissant, énergique, et cela n'est plus possible; les amours-propres sont trop irrités; on s'accuse, on se déteste. Qu'importe que la royauté reste couchée dans la poussière à la suite de cette lutte. On n'y prend garde : l'expression seule demeure hypocrite, comme le dernier vêtement des partis; on est respectueux envers le roi, et on veut enchaîner sa prérogative; les uns parlent de dévoûment pour ce trône qu'ils espèrent briser; les autres d'obéissance à la Charte dont ils vont méconnaitre les articles. Où marche-t-on avec tout cela? Une révolution ne va-t-elle pas éclater, résultat inévitable des faits et de la tendance des opinions?

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DES IDÉES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Doutes et vagues tendances de l'esprit. — La philosophie du XVIII[e] siècle. — Écoles allemande et anglaise. — Nécessité de créer des dogmes et une foi. — Origine du Saint-Simonisme et du Fouriérisme. — Démoralisation de la société par les pamphlets historiques. — Réaction lente vers les études sérieuses. — Tendance des théâtres contre la famille et le pouvoir. — Poésies politiques. — Chansons et brochures. — Puissance du journalisme. — Personnel des journaux. — Action de la presse. — École politique qu'elle crée. — Esprit d'opposition à la royauté, au gouvernement et à l'administration. — Autorité absolue de la presse. — Sa dictature impérative.

Tous ces partis s'agitaient sous l'influence de certaines pensées générales. Il n'y a pas en ce monde de révolution dans l'ordre politique, sans qu'elle soit depuis long-temps indiquée par la marche rationnelle des idées. On aperçoit toujours une préparation lente, successive, qui se développe à chaque période; et la politique d'application n'est elle-même que le résultat de la comparaison attentive des principes et des faits. Nul ne pourrait donc expliquer les tendances de la Révolution de Juillet si l'on ne se pénétrait d'abord de l'esprit de l'époque qui l'a faite. A mesure

que la Restauration avançait vers sa chute, il se révélait dans la société un désir vague ou impétueux de nouveautés, invariable signal des changemens politiques. Ce fut peut-être un phénomène unique dans l'histoire, que de voir d'un côté un gouvernement loyal dans ses œuvres, avec la volonté incontestable de grandir la loi morale et religieuse du pays; et de l'autre côté, une génération qui la repousse en se raillant, comme si tout frein lui était importun. Jamais il n'y eut plus de scepticisme et d'incrédulité qu'à cette période qu'on voulut faire législativement religieuse; tant il est vrai qu'il ne faut pas ployer les âmes et les contraindre à marcher dans certaines voies; alors par esprit de contradiction elles s'y refusent.

La philosophie, cette base de toute éducation humaine, restait pour quelques-uns dans les conditions voltairiennes, c'est-à-dire dans les voies desséchées du doute et de la négation absolue, telles que le XVIII[e] siècle les avait préparées. Si l'on examine les livres exaltés par la presse populaire sous la Restauration, on y voit dominer cet esprit moqueur des choses saintes, depuis les petits ouvrages de la littérature secondaire jusqu'aux productions plus considérables de la philosophie. Tout se fait en dehors des dogmes catholiques; les essais de Rousseau, de Voltaire, de Diderot sont réimprimés par milliers ([1]), et le *Dictionnaire philosophique* est presque un évangile pour la bourgeoisie devenue esprit très fort. A côté de ce système,

([1]) Les relevés du *Journal de la librairie et de l'imprimerie* constatent qu'il se tira 17,000 exemplaires de Voltaire de 1817 à 1829; et cette tendance de l'esprit public fut l'objet d'une supplique des évêques à Charles X; les évêques disaient au roi: « que, gardiens de la morale, ils devaient protester contre cette dépravation. »

se développe néanmoins, comme un correctif, l'école allemande de Kant et de Fichte, qui se résume dans une certaine abdication du sensualisme, non point au profit de la morale religieuse et d'un culte révélé, mais pour le triomphe de la conscience intime et du moi humain, à-peu-près comme Cabanis avait établi son spiritualisme sur le sang et les nerfs. Dans les écoles, on en est encore aux principes timides et pratiques de la philosophie écossaise, enseignée avec une intelligence si éminente par M. Royer-Collard (¹); tandis que dans les leçons publiques, le kantisme est ardemment développé par M. Cousin (²), impuissant pour lutter contre ce grand rire du xviiiᵉ siècle qui prépare la démolition de toute croyance; mal irréparable au cœur de la génération contemporaine. Les doctrines prépondérantes sont celles de Broussais et du docteur Gall, c'est-à-dire le matérialisme et la fa-

(¹) M. Royer-Collard avait publié et développé surtout les essais de Reide. C'était déjà une renommée: avocat au parlement de Paris lors de la Révolution, nommé membre du conseil de la commune en 1789, il donna sa démission au 10 août 1792. Ce fut en 1811 que M. Royer-Collard, doyen de la Faculté des lettres et professeur de philosophie à l'Ecole Normale, commença les cours qui lui valurent sa réputation. A la première Restauration, il fut nommé directeur de la librairie et conseiller d'Etat; destitué dans les Cent-Jours, il devint au second retour de Louis XVIII, président de la commission d'instruction publique. Elu député en 1815 par le département de la Marne, il ne cessa depuis cette époque de siéger à la Chambre.

(²) Les leçons de M. Cousin jouissaient alors d'une immense popularité, et élève en droit je les suivais assidument: M. Victor Cousin, né à Paris en 1792, fit ses études au lycée Charlemagne, et remporta le grand prix d'honneur au concours général; entré à l'Ecole Normale, il y fut nommé répétiteur de littérature grecque, puis promu à la chaire de philosophie; il fut ensuite appelé à la Faculté des lettres comme suppléant de M. Royer-Collard, sous lequel il avait étudié au commencement de 1815. M. Cousin écrivait dans le

talité anatomique, l'homme, sang, nerf et cerveau, mécanisme expliqué sans Dieu (¹).

Cependant quelques esprits sérieux, jeunes hommes d'avenir, voyaient avec inquiétude ce doute de toute chose qui desséchait les âmes. Une pensée leur vint donc pour réveiller cette société engourdie sous des doctrines fatales; ils exposèrent avec un remarquable talent, « que la philosophie seule, cet esprit de doute et de dissertation, ne suffisait pas aux besoins du cœur, qu'il y avait dans l'homme deux parties essentiellement différentes : le raisonnement qui disserte, et l'âme qui veut croire. Or, cette dernière faculté devait être satisfaite comme l'autre, et à cet effet une religion, une foi étaient indispensables aux besoins de l'homme. » En vertu de cette doctrine, ces jeunes hommes avec tout l'orgueil de l'école moderne attaquèrent le dogme catholique et le christianisme tout entier, non point avec l'esprit sceptique du XVIIIe siècle, mais avec une sorte de dédain un peu puéril, lorsqu'on voyait surtout ce qu'ils formulaient eux-mêmes comme système. Ils disaient : « Que l'organisation catholique, utile au moyen âge pour la civilisation et l'avancement des connaissances humaines, avait fait son temps : à une nouvelle société, il fallait quelque chose de jeune et de fort. » Ils proposaient pour le remplacer, l'application de leurs théories : à la magnificence éternelle et simple de l'évangile, ils opposèrent les ouvrages fort médiocres et les souve-

Journal des savans et dans les *Archives philosophiques*. Son cours fut un moment suspendu, et il publia les *OEuvres de Proclus*, puis *celles de Descartes*.

(¹) La Restauration avait voulu en vain exclure cette instruction matérialiste de l'Ecole de médecine; elle dominait et corrompait les élèves.

nirs incertains de deux hommes qui avaient passé presque inaperçus au milieu de notre société, Saint-Simon (¹) et Fourier (²).

Il n'est pas nécessaire de discuter la valeur intrinsèque de ces doctrines impuissantes et bizarres; les jeunes disciples au reste, qui appliquaient ces idées, étaient évidemment plus forts que ceux qu'ils proclamaient leurs maîtres; et avec leur esprit ardent, investigateur, ils voyaient dans ces livres ce qui n'y était pas. Les saint-simoniens s'imaginaient créer quelque chose de neuf par leur doctrine d'association, et ce qu'ils inventaient n'était que la vie monacale du moyen âge, le concours de toutes les forces dans un but commun, comme l'avaient entendu les puissans fondateurs des XIᵉ et XIIᵉ siècles. Les phalanstères des fouriéristes n'étaient qu'une manière de rajeunir les couvens; seulement à la communauté de biens, principe des ordres monastiques, au travail et au labeur simultanés, imposés par saint Benoît ou saint Bernard, les saint-simoniens ajoutaient quelques immoralités particulières, l'émancipation absolue et presque la communauté des femmes. Là seulement,

(¹) La biographie de Claude-Henri de Saint-Simon est fort obscure; parti en 1779, à peine âgé de dix-neuf ans, pour la guerre d'Amérique avec son cousin le duc de Saint-Simon, il fut nommé, à son retour en France vers 1785, colonel du régiment d'Aquitaine; en 1789, il quitta la carrière militaire, ne prit aucune part active à la Révolution, fut même emprisonné, et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. A la tête d'une grande fortune, avec des prétentions nobiliaires excessives, il publia son premier ouvrage, *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXᵉ *siècle*, 2 vol., en 1807. A partir de cette époque, sa vie ne fut plus dominée que par une idée fixe, celle de faire triompher sa doctrine. Il mourut le 19 mai 1825.

(²) François-Charles Fourier, était né à Besançon, le 7 avril 1768, où son père était marchand de drap; après avoir terminé ses études dans cette ville, il embrassa

était la nouveauté immonde, et la société n'en avait pas besoin. Ces hymnes en chœurs qu'ils plaçaient comme de grands élémens d'action sur l'esprit de l'homme, ces processions graves, cet appel au désert n'étaient-ce pas des idées essentiellement catholiques? Les saint-simoniens prenaient même la barbe des pauvres capucins, les vêtemens du lévite, le costume du moyen âge, et ils croyaient faire du nouveau! La doctrine des forces communes n'était-elle pas également un souvenir des corporations sous la bannière municipale? De ces efforts néanmoins il résulta un bien incontestable, ce fut d'affaiblir le culte aveugle de la génération nouvelle pour la philosophie du XVIIIe siècle; les saint-simoniens en attaquèrent les bases par une didactique pressante, et ils la proclamèrent impuissante pour l'organisation. Cette école de jeunes hommes effaça par ses études toutes les calomnies que les admirateurs de Voltaire avaient jetées sur le christianisme et sur son histoire; elle enseigna la nécessité d'une croyance; puis, entre ses pratiques ridicules et la grande organisation de l'Eglise, le choix fut bientôt fait ([1]).

Ce besoin d'un sentiment religieux était d'autant plus impératif que la multitude était instruite sur

la même profession et resta longtemps commis. Ce ne fut qu'après la Révolution de Juillet que se forma réellement la secte appelée *Fouriérisme*. A cette époque, Fourier avait déjà publié plusieurs ouvrages : *Théorie des quatre mouvemens et des destinées générales*. Leipzick (Lyon), 1808, in-8, anonyme; *Traité de l'association domestique agricole, ou attraction industrielle*, Lyon, 1823, in-8.; *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, Lyon, 1829, in-8. Toutes ces doctrines ont été depuis développées par ses sectateurs enthousiastes.

([1]) Avant la Révolution de Juillet, cette école était presque inaperçue; elle se renfermait plutôt en espérance qu'en réalité dans le journal le *Globe*; l'Ecole Normale en était comme dominée, et l'on remarquera qu'elle faisait les professeurs de l'Université.

ses propres annales par des pamphlets historiques qui dégradaient tout instinct moral : les uns écrits avec un ramassis de scandales, tels que les histoires de Dulaure (¹) venaient corrompre les imaginations et les cœurs sur nos glorieux souvenirs de monarchie, et nous peindre les crimes des rois et des prêtres ; les autres abaissaient, sous la forme de mémoires, les idées et les faits des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Ce fut le temps des fabrications historiques, manufacture destinée à flétrir nos belles chroniques, sans vérité ni authenticité ; on supposa que madame du Barry avait écrit ses *Souvenirs du règne de Louis XV ;* que chaque favorite notait au jour le jour les mots et les actions de la vie du prince, pour les léguer à quelque pamphlétaire. Tout cela fut lu avec avidité, et la génération se fit d'étranges idées sur l'histoire de notre noble pays. A mesure que le passé de la monarchie était ainsi livré au mensonge, spéculant sur le scandale, la Révolution française seule trouvait des admirateurs enthousiastes. Nul ne pouvait nier les grandes choses produites par la glorieuse ivresse du mouvement démocratique ; mais cette période présentait aussi la corruption et la barbarie, le sang et la boue,

(¹) Heureusement pour la génération, cette renommée d'érudits s'en va. Tous dédaignent aujourd'hui les écrits de Jacques Dulaure ; il était né à Clermont en Auvergne, le 3 décembre 1755 ; architecte et géographe, il fut nommé sous la Révolution député à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, et fut obligé de quitter Paris à la chute des Girondins. Rentré en France en 1794, il reprit sa place à la Convention, fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, et le quitta à l'époque du Consulat. Napoléon en 1808 lui donna une place de sous-chef dans une administration financière. A la Restauration, cette place lui fut retirée. La première publication de M. Dulaure datait de 1782. Ses ouvrages ne sont aujourd'hui que de puériles et fastidieuses compilations.

la violence et la bassesse, la rapine et la spoliation, depuis la Convention jusqu'au Directoire. Néanmoins dans des pamphlets écrits avec talent, elle fut exaltée, grandie; et désormais il y eut bien plus de respect pour elle que pour ces rois qui avaient donné, dans moins de deux siècles, sept provinces à la France et constitué notre esprit et notre orgueil national. Henri IV, Richelieu, Louis XIV furent à peine comptés en présence de Robespierre, de l'abbé Siéyès et de Barras.

Heureusement, la même réaction sérieuse qui avait arrêté les écarts de la philosophie du XVIIIe siècle se produisit dans les matières historiques. Les âmes honnêtes, les esprits d'étude, indignés de cette dégradation de notre passé national, entreprirent de vastes travaux pour la rectification des idées historiques, et l'on peut rattacher à ce temps ce goût de chroniques, de monumens, sorte de protestation savante contre l'école immonde et futile qui nous inondait de pamphlets; on publia les pièces originales et les chroniques, véritable tableau de la société au moyen âge. Dès-lors, les jeunes hommes se jetèrent vers les études plus sérieuses, et j'ai dit dans un autre ouvrage tout ce que l'histoire, à ce point de vue, doit à M. Guizot, l'esprit supérieur qui aperçut et jugea l'Église dans ses grandeurs et ses services; lui seul envisagea dans son action civilisatrice la puissance catholique des évêques; tandis qu'un homme d'études, mais faussé dans sa direction par le journalisme de parti, écrivait, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de France,* de théoriques aperçus sur la première race. Au reste, ces travaux dans les monumens de l'histoire ne dépassèrent pas les classes élevées de la société; les masses demeurè-

rent imbues de la fausse éducation que les pamphlets leur avaient donnée; la Révolution française devint l'idole, le paradis désiré par la multitude; le peuple prit en haine les rois, les nobles et les prêtres, devenus pour lui l'objet d'un ressentiment fixe et brutal. Toute cette génération de trente à quarante ans, qui allait prendre en mains la direction des idées du gouvernement, appartenait en majorité à l'école de Rousseau et de Voltaire, aux histoires de M. Dulaure, de M. Thiers, et par conséquent à l'admiration exaltée de tous les actes, de tous les faits de la Révolution française.

La littérature et le théâtre, qui exercent une si grande action sur la société, n'avaient pas une meilleure tendance; la fin de la Restauration fut dominée par la littérature étrangère et ses grandes têtes : Walter Scott, Byron et Schiller ([1]). Certes le talent du romancier écossais respirait quelque chose d'aristocratique et de pur qui devait agir favorablement sur l'esprit et les mœurs, comme la vieille harpe d'un barde dans la montagne. Mais avec toute sa popularité, Walter Scott ne descendait pas jusqu'à l'intelligence des dernières classes; sa lecture n'était comprise que par un public d'élite. Si les détails plaisaient aux femmes élégantes, la forme était trop sérieuse pour agir sur le peuple, qui ne comprenait pas plus cette admiration d'antiquaire pour le passé, que l'amour des savans pour une mosaïque ou une médaille. Byron, le chef de l'école poétique, n'était que la magnifique expres-

([1]) Il y eut une véritable réaction de la littérature étrangère sur les écrivains français, surtout de 1825 à 1828. Ce fut alors que fut publiée la *Collection des théâtres étrangers*, et l'on doit reconnaître que la librairie de M. Ladvocat, alors si importante, donna l'impulsion à la littérature active et journalière, à grand succès.

sion d'un sombre désespoir inspiré par le doute et l'incrédulité. Dans ses poésies amères et railleuses, il attaquait la famille et la société; tout fut réduit au néant sous ce terrible scalpel, jusqu'au cerveau de l'homme, pour lui, temple sec et muet de l'intelligence. Désormais le matérialisme fut en vogue, et la science médicale même prit cette direction. Schiller, ce sublime déclamateur de la liberté et de l'égalité, brisa l'ordre intime du sanctuaire domestique, et l'autorité paternelle qui en est la gardienne.

Cette même tendance se révèle au théâtre : de belles et jeunes imaginations se livrent à d'effrayans excès dramatiques; on raille la vieillesse, le mariage, tous les liens de la sociabilité. Ici c'est un brigand, noble proscrit, comme le *Moore* de Schiller, qui se fait aimer d'une femme et en insulte le vieil époux : là c'est une reine capricieuse et sanglante qui fait tuer son amant. Des pièces chaudement tracées ne révèlent-elles pas l'éloge de l'adultère, du suicide et de la bâtardise? Chacun désormais veut être un homme inconnu, un être incompris, et manier le poignard bien affilé. *Henri III* n'est-il pas l'expression effrénée de tout ce que la passion humaine peut imprimer de violent? Tout cela se joue en présence des classes infimes de la société, qui applaudissent moins la supériorité de l'œuvre que la morale des événemens et la fatalité des idées (¹). Le suicide trouve ses tristes apologistes : on lit, comme une élégie, l'éloge de la mort, douce fin de tous les

(¹) M. Victor Hugo donnait *Hernani, ou l'honneur castillan*, au Théâtre-Français. La première représentation de ce drame si coloré eut lieu le 25 février 1830. M. Alexandre Dumas venait de faire représenter à l'Odéon, le 30 mars 1830, sa trilogie dramatique sur la *Vie de Christine, reine de Suède*.

maux, éternité de sommeil que Dieu même ne réveillera pas pour la récompense des bons et le châtiment des mauvais.

C'est surtout contre le pouvoir que ces attaques sont dirigées. Sur la scène comme dans les pamphlets, on ne se contente pas seulement de flétrir les rois, la religion du pays; il n'y a d'éloges que pour les révoltes, les mouvemens impétueux de la place publique. La direction imprimée depuis long-temps par les *Vêpres Siciliennes* se développe dans *les Etats de Blois* et *les Barricades*. Partout on exalte les tumultes séditieux, le peuple en armes : Masaniello sur le sol brûlant de la Chiaja et de Portici (¹), comme le duc de Guise aux États populaires. On reproduit sous mille formes l'histoire de la révolution de 1688, et la plume ardente et journaliste de M. Armand Carrel écrit un médiocre ouvrage sur la chute des Stuarts; avec une plus haute intelligence historique, j'ai dit que l'auteur des *Lettres sur l'histoire de France* était resté surtout écrivain de parti (²). La poésie, qui ne s'affranchit pas de cet esprit, devient elle-même toute politique: si M. de Lamartine se tient chaste dans sa magnifique langue, M. Béranger doit moins sa popula-

(¹) Il est à remarquer que l'Opéra qui recevait une subvention du gouvernement ne mettait plus en scène que des révoltes de peuple, des maximes de liberté. Ainsi, la *Muette de Porticci* et *Guillaume Tell* datent de la fin de la Restauration (1829). On apprenait ainsi aux masses à faire des barricades et à conquérir leur indépendance.

(²) Un esprit aussi ferme et aussi sûr que celui de M. Thierry ne pouvait pas manquer de se modifier par la réflexion; chaque édition nouvelle de ses livres révèle un plus grand sentiment de justice envers le catholicisme, et l'on pourrait dire que la dernière édition est un peu opposée à la première. L'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* parut en 1825. M. Thierry publiait alors ses *Lettres sur l'histoire de France*.

rité à son beau talent qu'à la direction qu'il lui donne. On chante ses couplets aux soirées du peuple, dans les salons du vieux parti libéral; on va fouiller dans chaque strophe, des allusions au drapeau tricolore, à l'Empire glorieux ou à la République puissante; et c'est en présence des efforts d'une Restauration bienveillante, que M. Béranger lance ses couplets sur « les barbons qui règnent toujours. » Ce n'est ici qu'une inconvenance, un manque de justice historique envers une grande race; mais ce qui devait agir bien autrement sur l'avenir moral de la génération, ce furent ses attaques contre la religion catholique. Qu'ont fait à M. Béranger ces pauvres missionnaires qui vont enseigner les peuples dans les campagnes? Pourquoi se railler du ciel même et chanter l'enfer, arrachant ainsi le dernier frein et le dernier espoir du pauvre (¹)?

Qu'est-ce encore que tout cela à côté d'un autre poète, qui, dans ses tristes haines, écrit son *Mouton enragé*, pitoyable application au roi Charles X, monarque vénérable, avec des préjugés, une éducation mauvaise sans doute, mais la loyauté et la douceur personnifiées. Les satires de MM. Méry et Barthélemy, tout empreintes d'un caractère de raillerie voltairienne, portent des coups aussi terribles à l'œuvre de la Restauration. Si ces poétiques gémeaux s'étaient bornés à persifler M. de Villèle ou à critiquer la police dans

(¹) Les chansons de M. Béranger sont évidemment le livre dont il s'est vendu le plus d'exemplaires en France; c'est un bel hommage au talent, mais je crois aussi, dans ma conviction, que c'est le recueil qui a fait le plus de mal à l'esprit religieux et monarchique, et je ne sais pas si c'est là un service rendu au pays. M. Béranger est un homme d'esprit trop éminent pour que ses mélancoliques idées ne l'entraînent pas à la croyance à la face du ciel étoilé, et lorsqu'il écoute le *Dies iræ* des morts ou le *De profundis* catholique.

l'épître de Sidy-Mahmoud, il n'y avait là qu'un jeu brillant d'esprit, qu'une satire fréquente à toutes les époques (¹); mais ces jeunes hommes s'en prirent aussi à la religion, aux missionnaires, aux prêtres. Fatale coutume d'alors! pour avoir l'aumône d'un éloge on n'avait de passeport de popularité qu'au prix de quelque flétrissure sur ce qui était haut. Cette situation s'expliquera naturellement lorsqu'on connaîtra l'esprit général de la presse dans une société déjà si profondément travaillée.

C'était sous le ministère de M. de Villèle que le journalisme avait pris son plus immense accroissement. La persécution grandit, et à mesure qu'on avait restreint le cercle des journaux en les obligeant à des conditions excessives, en achetant les titres, en cherchant à corrompre l'origine même de leur propriété, la presse avait pris plus d'importance aux yeux de tous; à ce point que M. de Metternich, lors de son voyage à Paris, appelé à s'expliquer sur les hommes et les choses de gouvernement, dit avec cet esprit juste qui le distingue : « Si je n'étais pas premier ministre en Autriche, je me ferais journaliste à Paris. » C'est qu'alors la presse se révélait comme un véritable roi, le diadème au front. Chaque lecteur avait foi dans son journal : les partis n'avaient point passé au pouvoir,

(¹) MM. Méry et Barthélemy, dont j'apprécie si bien le talent, avaient publié déjà un grand nombre de satires, presque toutes politiques, telles que les *Jésuites*, la *Villéliade*, la *Peyronnéide*, le *Congrès des ministres*, la *Corbiéréide*, la *Censure*, etc. M. Barthélemy venait alors d'être condamné à l'amende et à la prison par un arrêt de la cour royale du 7 janvier 1830, pour son poëme du *Fils de l'Homme*. Mais que faisaient les amendes à un si remarquable esprit et à une si grande popularité? Sous les verrous même, il composait encore des épîtres satiriques; l'âge n'a point changé le poëte.

et les illusions restaient jeunes, chastes et fortes ([1]) sur les grands noms fardés de rouge aux représentations de la politique. La presse, au dernier temps de M. de Polignac, était dans une situation hautaine et formidable. Comme c'est contre elle que le coup d'État va se préparer, comme c'est par elle que la révolution éclate, quoi de plus essentiel que de pénétrer les mystères de ce pouvoir bientôt triomphant de la royauté elle-même?

La presse, qui se divisait déjà en nuances particulières, offrait des organes à toutes les opinions. Le vieux parti libéral, maître de la majorité des journaux, réunissait la grande masse des lecteurs, et un colosse demeurait debout avec son titre *le Constitutionnel*. La composition de son personnel (je parle de l'ancien) était curieuse comme collection d'admirateurs de la Révolution française avec les souvenirs du comité de salut public, et d'impérialistes avec la mémoire de ce glorieux temps et des salons de M. Regnault de Saint-Jean d'Angély. Un vieil homme, l'ami de Robespierre, l'admirateur de Maximilien l'incompris, y demeurait le type de 1794 dans sa pureté native. A son côté, un représentant éclairé de l'école de Danton, esprit d'é-

([1]) Voici le nombre des exemplaires tirés par jour, par chacun des journaux, en avril 1830.

Constitutionnel,		16,666
Debats,		9,900
Gazette de France,		9,863
Courrier Français,		5,000
Quotidienne,		4,166
Le Temps,		4,000
Gazette des Tribunaux,		3,000
Moniteur,		2,666
Journal du Commerce,		2,500
Le Figaro,		2,336
Le Globe,		1,853
Le National,		1,590
Messager des Chambres,		1,330
Nouveau journal de Paris,		1,330
Courrier des Tribunaux,		1,160
L'Universel,		1,000
Echo Français,		989
Drapeau blanc;		666
Gazette des Cultes,		622
Le Voleur,	tous les cinq jours,	1,940
Courrier des Électeurs,	tous les sept jours,	1.652
Revue de Paris,	idem.	1.634
La Mode,	idem.	1,540

tude et de science, élève du collége d'Harcourt. Le Directoire lui-même avait là ses défenseurs du coup d'État du 18 fructidor; Fouché y avait déposé le précepteur de ses enfans, et l'Empire, le spirituel auteur des *Lettres sur Paris*. Comme rédacteur habituel, le courageux auteur des *Lettres au duc d'Orléans*, qui invitait le prince à ramasser la couronne; puis un feuilletoniste actif, homme de cœur sans remarquable talent, appelé aux jours de péril comme un aventureux enfant de Bordeaux (¹). Si cette rédaction n'était point supérieure, elle allait parfaitement aux représentans modérés du parti révolutionnaire et aux impérialistes convertis en libéraux. Le crédit du *Constitutionnel* ne résultait pas seulement de la masse considérable de ses abonnés, il venait encore de la croyance qu'inspiraient partout ses doctrines; car à ce temps on ne voyait le journalisme qu'à travers un prisme de sincérité et de franchise : on prenait ses convictions au sérieux. Dans une société de néophytes on se fait si facilement martyr! Quelle force n'avait pas un journal, organe des mille passions ameutées! Dès-lors l'on remarqua comme un véritable mouvement politique le schisme qui surgit au sein du *Constitutionnel* par la création d'un nouvel organe!

La dernière loi de la presse, œuvre du ministère Martignac, avait rendu toute liberté aux journaux sous les conditions et les garanties du cautionnement et de la propriété. Depuis long-temps la ligne précaution-

(¹) M. Evariste Dumoulin joua un rôle fort actif dans les événemens de juillet; il avait conservé de grandes liaisons avec M. de Martignac comme compatriote, ainsi que M. Jay avait toujours eu d'incessantes relations avec M. Decazes. Ces deux ministres aimaient les écrivains et voulaient les attirer à la Restauration comme appui et popularité.

neuse du *Constitutionnel* semblait ne plus correspondre aux allures plus jeunes et plus fermes de l'école qui allait droit au renversement. Déjà, par la création du *Globe*, la philosophie et la littérature avaient pris une place audacieuse dans la presse. Toute une génération, débris de l'Ecole Normale et façonnée aux études sérieuses, traitait avec autant de talent que de pédantisme les questions d'histoire, de morale et de politique traditionnelle ([1]). Cette nouvelle situation de la presse fut complétée par la fondation d'un autre journal destiné à s'avancer la tête haute dans la voie des révolutions; on supposa même que M. de Talleyrand et le parti de 1688 avaient contribué à la création d'un organe spécial, comme expression de leur pensée. M. de Talleyrand se défendit toujours d'avoir contribué à une œuvre aussi dessinée ([2]); plein de dépit sans doute à cette époque contre la Restauration, M. de Talleyrand l'exprimait avec amertume; mais de ce dépit à une guerre directe, hardie, il y avait trop loin. L'idée de 1688 se développait seule d'ailleurs et par le mouvement naturel des esprits : on fit honneur aux nouveaux écrivains de quelques axiomes de gouvernement parlementaire et par exemple de cette maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Or, ce principe était vieux de date, et déjà en 1819 il se trouvait consigné textuellement dans l'exposé de M. de Serres sur la responsabilité des ministres.

([1]) Le *Globe*, fondé en 1825, était d'abord purement littéraire, sa popularité scientifique ne remonte pas au-delà de 1828.

([2]) Il faut se défier un peu de tous ceux qui se posaient en rapports familiers avec M. de Talleyrand; il en était de ces rapports comme des bons mots qu'on prêtait au vieux diplomate, qui laissait tout dire et faisait peu.

Cependant cette polémique infatigable signalait de plus hardis desseins, et semblait dire que la plupart des hommes qui l'avaient conduite ou formulée se destinaient aux affaires; on pouvait s'apercevoir qu'ils adoptaient un symbole, une forme de reconstruction gouvernementale en dehors de la République et de l'Empire. Ce fut donc presque un événement que l'action continue, incessante de deux feuilles nouvelles, s'appliquant à détruire tous les prestiges de la maison de Bourbon; *le Globe* rompit en face avec le clergé catholique et menaça le trône d'une révolution de 1688, comme la chose possible et réalisable, tandis que l'autre feuille, brisant un à un tous les ressorts de l'administration publique, plaçait le gouvernement du roi dans un état de suspicion permanente. On croyait alors à la majesté de la presse et l'on respectait ses axiomes comme choses saintes et sacrées.

Avec une fermeté non moins hardie et une austérité plus grande dans ses ambitions, le *Courrier Français* développait ses doctrines puritaines en matière de gouvernement et de parti. Il s'y révélait une expression plus dure et une haute franchise de démocratie; rédigé en chef par un ancien officier de l'armée impériale, jeune encore, esprit honnête, dominé par les préjugés philosophiques contre les nobles et le clergé, tels qu'on les trouvait dans son pamphlet *du Paysan et du Gentilhomme;* c'était l'école de Paul-Louis Courier : ce journal attaquait surtout la société religieuse; on l'eût dit dirigé dans l'intérêt du protestantisme (¹), avec le dessein bien arrêté de détruire les

(¹) Quoique dans des opinions différentes, je me suis constamment honoré de mes rapports avec M. Châtelain, mort si jeune et si souffrant : né

formes et les élémens de la catholicité. Il n'y avait pas une faute, pas une prétention du clergé, qui ne fussent signalées par le rédacteur en chef comme une bonne fortune et avec des expressions souvent plus militaires que convenables. Ces mêmes idées, si profondément antipathiques aux prêtres, dominaient toute la rédaction, et pourtant les articles les plus saillans étaient de la main d'un prêtre, l'abbé de Pradt, qui conservait encore cette verve de diplomatie et d'examen à laquelle ses brochures et ses souvenirs avaient dû leur fortune. Le vieil aumônier du dieu Mars gardait cette abondante stérilité de paroles qui exigeait des pages entières pour présenter une pensée quelquefois originale, souvent un peu vulgaire. M. Benjamin Constant était aussi un des rédacteurs habituels du *Courrier*, qui achetait un nom plutôt que la molle élégance d'un style qui n'allait pas à cette polémique du journalisme où brillent seulement les traits d'esprit et les mots heureux, sorte d'improvisation continuelle et d'exercice violent de la pensée. Le rédacteur en chef était, au *Courrier*, le seul véritable journaliste, sans cesse sur la brèche, la main au front et la plume acérée; la mort l'emporta bientôt après, jeune encore et toujours à l'œuvre.

Le *Temps*, nouveau journal aussi, prenait place dans la politique générale avec la prétention de résumer

à Saint-Quentin, le 17 janvier 1790, il s'était engagé en 1808 dans un régiment de cavalerie, et fit les campagnes d'Espagne, de Russie et d'Allemagne; il reçut la croix en 1813, et quitta le service en 1815 avec le grade de lieutenant. M. Châtelain se fit alors homme de lettres et journaliste; l'un des rédacteurs du *Censeur* et de la *Renommée*, il devint rédacteur principal du *Courrier français*, lors de sa fondation, et y resta depuis toujours attaché jusqu'à sa mort.

seul une opinion parlementaire, au cœur même du gouvernement représentatif. Homme éminemment actif, son fondateur [1] pensait que la Chambre n'était pas assez puissante dans la presse, et que la majorité (le centre gauche) n'avait pas d'organes positifs. De cette donnée il avait conclu « qu'un journal qui se poserait franchement l'organe d'une grande fraction de députés aurait les chances d'avenir. » Après avoir détruit, il fallait organiser; le renversement était facile, l'administration ne l'était pas; on devait donc se préparer à une influence sérieuse sur la marche des affaires. Parmi les fondateurs du *Temps* se trouvaient deux hommes de capacités fortes et diverses, appelés bientôt à un rôle décisif dans les affaires, MM. Guizot et Casimir Périer : M. Guizot, un des plus féconds rédacteurs et des plus habiles athlètes de la presse, se donnait la mission, moins de détruire que de créer, la seule grande condition des hommes d'État; il n'allait point de cœur à la révolution de 1688, pas plus que M. Périer n'y marchait; esprits avancés, mais sérieux, ni l'un ni l'autre ne voulaient sortir de la ligne tracée par le mouvement constitutionnel; apercevant dans la Charte tous les élémens de progrès, tous deux se posaient avec la majorité pour entraîner doucement le pouvoir à l'exécution du système parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement par la Chambre, la Chambre par la majorité, la majorité par la capacité.

Ce système, *le Journal des Débats* l'avait adopté.

[1] M. Coste, un des esprits les plus hardis en matière de presse, était aussi de Bordeaux; sa conception était vaste, et son journal avait grandi avec une rapidité surprenante.

Espèce de gouvernement dans le pouvoir, il jetait un grand embarras toutes les fois qu'il n'était pas avec lui ; et quand il marchait de concert il se posait toujours de manière à le diriger, à le dominer même. Comme il parlait à une classe de lecteurs qui à tous les temps avaient participé aux affaires, organe du parti politique, il gardait avec lui-même une autorité, une force rationnelle qui devaient servir au triomphe de ses idées; sa rédaction était très habile, tous les hommes importans y travaillaient, et ce qu'il y avait encore de plus fort que ces hommes, c'était la direction que lui imprimaient les deux frères MM. Bertin ([1]); dévoués par conviction à la monarchie légitime, ils l'étaient par nature à tout système de gouvernement qui offrait des garanties de sécurité et d'avenir; ils étaient plus alors dans les idées de MM. de Talleyrand et Pasquier que dans les convictions de M. de Châteaubriand; boussole des fonctionnaires, ils devaient exercer une immense puissance d'opinion.

Ces journaux avec des nuances diverses représentaient les vieux et jeunes partis d'opposition, ils en exprimaient les doctrines et avaient pour rédacteurs les hommes qui nécessairement, en cas d'une révolution, devaient se révéler aux affaires publiques : quelles étaient donc ces doctrines, et en cas d'une victoire

([1]) La biographie de MM. Bertin, les deux plus remarquables journalistes de l'époque, est peu connue, et la voici :

Jean-François Bertin, né à Paris en 1770, était éditeur en 1795, d'une feuille intitulée l'*Eclair*, supprimée en 1799; il devint alors propriétaire du *Journal des Débats*. S'étant trouvé impliqué en 1800 dans une conspiration royaliste, il fut détenu au Temple, puis déporté à l'île d'Elbe, ensuite à Florence; rentré en France sous l'Empire même, il s'associa activement à la Restauration de 1814, et suivit le roi à Gand, pendant les Cent-Jours. Au retour des Bourbons,

de parti pouvaient-elles constituer une force sérieuse de gouvernement? Question qui allait se décider bientôt dans une bataille de place publique; car M. de Polignac avait tellement irrité les esprits et porté l'opposition dans les âmes, que les journaux étaient devenus de véritables abris pour les fortes intelligences: un jour des hommes d'application s'y formeraient par l'expérience et l'étude. La puissance des passions entraînait la presse dans des voies malheureuses qui faussaient son éducation première: ces journalistes habitués à la polémique spirituelle seraient-ils aptes aux affaires d'État et assez calmes pour les juger? Avec l'habitude de leur enseignement fougueux, extrême, quelle confiance pourraient-ils inspirer? Ces faiseurs d'articles régénérateurs de l'Europe, toutes les vingt-quatre heures, élèves de l'école de M. de Pradt, quand ils auraient bien déclamé contre les souverainetés, feraient-ils un jour de la politique sérieuse? Il devait naître nécessairement, de l'école journaliste, une multitude d'hommes de beaucoup d'esprit, mais à préjugés, ignorant même les premières règles du droit politique, administrateurs médiocres, diplomates aventureux, et par-dessus tout étrangers aux transactions réelles qui depuis vingt ans occupaient l'Europe.

Que de faux jugemens portés par cette presse sur

M. Bertin reprit la rédaction du *Journal des Débats*.

M. Bertin de Vaux, après l'exil de son frère, fut forcé de quitter le *Journal des Débats*, qu'il rédigeait de concert avec lui; il établit alors une maison de banque, et devint en 1805 juge au tribunal de commerce. A la seconde Restauration, élu député par le deuxième collége de Paris, il fut nommé secrétaire général du ministère de la police, puis conseiller d'Etat: il donna sa démission après le ministère de M. de Châteaubriand, et rentra au *Journal des Débats*, où il dirigeait alors une vive et habile polémique.

les cabinets et sur les hommes d'État qui en dirigeaient les ressorts! Sous l'empire de Napoléon, il y avait une école de diplomatie compassée qui cachait, au moins sous les formes, le vide des pensées; elle avait d'ailleurs à son aide la victoire qui explique et justifie tant de choses. Mais de cette école de journalistes formée par l'opposition de quinze ans allait sortir, sauf de rares exceptions, une politique brouillonne, dont les auxiliaires seraient moins dans les cabinets que parmi les mécontens; et c'est ce que l'Europe dénonçait sous le nom de propagande.

A l'étranger, le journalisme, tel qu'on le comprend dans la *Gazette d'Augsbourg* ou l'*Observateur Autrichien*, est tout à-la-fois une affaire de plume et de diplomatie sérieuse, rien ne s'y hasarde qu'à dessein. En Angleterre, si les journaux libres de tout examen font une guerre active, une opposition irritante, elle est toujours réglée avec une intelligence parfaite qui prend son dernier mot des deux grandes fractions aristocratiques appelés à gouverner : les whigs et les tories. En France alors il régnait dans les journaux une frénésie de talent et de passion qui s'attachait à la question du jour, sans tenue, sans dignité; la polémique engagée, même contre le prince de Polignac, était une guerre sans principe, sans philosophie, avec le but presque sauvage d'un renversement; on n'écoutait rien, ni les instincts de la gloire, ni les intérêts du pays. On n'avait plus qu'une pensée, le renversement de quelques hommes et le triomphe de plusieurs ambitions impatientes d'atteindre le pouvoir. L'Europe dut remarquer avec étonnement que les questions les plus nationales étaient méconnues par l'esprit de parti,

à ce point qu'on vit se reproduire en 1830 ce qu'on avait déjà vu lors de la campagne d'Espagne; la polémique des journaux fut presque favorable à l'ennemi, et cela parce qu'avant tout on voulait renverser M. Polignac et M. de Bourmont. Dans ce but, la presse ne s'abstint ni de fausses nouvelles ni de calomnies : pour les journaux, doit-on le dire ([1]), la prise d'Alger fut presque une douleur, ils y virent un moyen de force et de consolidation pour le cabinet; cela suffisait pour irriter les passions. Si de temps à autre quelques éloges étaient donnés aux soldats, c'était moins dans un juste orgueil patriotique qu'afin de ne pas irriter l'armée et surtout de la séparer du roi; pour les journaux, alors absorbés de Chambres et de pétitions, le vote de l'adresse parut plus important que la conquête d'Alger. Ainsi marchent toujours les passions politiques.

Toute la presse n'était point l'organe de la révolution vieille ou jeune; d'autres journaux placés sur le terrain royaliste faisaient une polémique non moins vive dans ce débat bruyant qui précéda la tempête. Quatre feuilles périodiques se partageaient spécialement la défense des doctrines royalistes, et toutes en exprimaient les nuances comme symbole de leurs divisions. Le fidèle journal de M. de Villèle, la *Gazette de France,* si considérable en influence, n'avait point franchement adhéré au ministère de M. de Polignac. Si elle le soutenait quelquefois, c'était avec mille res-

([1]) Il faut détourner les yeux de l'esprit de la presse en 1830, pour ne pas éprouver un profond dégoût de tout ce qui fut dit et écrit contre l'expédition qui marchait sur Alger; calomnies contre les généraux, injustice contre l'administration, rien n'y manqua; c'était pourtant le journalisme qui se déclarait exclusivement patriote!

trictions, sans s'inquiéter si le pouvoir souffrait de ces tâtonnemens, et avec la conviction bien expresse qu'il n'y avait de capacité et de salut que dans sa nuance. Le parti de M. de Villèle, tout en exprimant sa joie de voir une administration royaliste, n'avait aucune tendance personnelle pour M. de Polignac; il prêchait l'union comme système indispensable, et lui faisait une opposition sourde et intime. Les deux principaux rédacteurs, MM. de Genoude et de Lordoueix, journalistes d'esprit et de tactique, poursuivaient avec habileté l'administration de M. de Polignac, et leur rédaction était fortifiée par les lettres politiques d'anciens ministres qui mettaient d'incessans obstacles au développement du système [1]; de sorte que la *Gazette,* loin de prêter une force au royalisme, était un embarras de plus; elle s'attachait aux petites fautes du ministre; et il n'y a pas d'opposition qui fatigue plus que celle des coups d'épingle : tantôt elle supposait des coups d'État pour les combattre; tantôt elle dénonçait la faiblesse du pouvoir pour lui dire d'agir avec la Charte ou en dehors; enfin elle établissait cette incroyable théorie, que M. de Villèle, récemment renversé par la majorité, pouvait seul gouverner cette majorité.

[1] La rédaction de la *Gazette de France* fut extrêmement éminente sous les ministères de M. de Martignac et de M. de Polignac. En 1828, M. de Bonald faisait les lettres de Montlhéry : M. de Peyronnet, celles de Melun; M. Cornet d'Incourt, celles de Versailles, et M. de Beauregard, celles de Paris. MM. de Lordoueix et de Genoude montrèrent aussi un remarquable talent. Ce dernier appartenait à l'instruction publique par son origine; il avait été professeur au lycée Napoléon à Paris. De la rédaction de l'*Etoile* M. de Genoude était passé à celle de la *Gazette de France*. C'était un esprit de grande persévérance et allant à son but avec habileté.

La Quotidienne, dévouée à M. de Polignac, le soutenait loyalement. Ce n'était point pour elle une direction nouvelle et difficile : à l'époque déjà de son opposition contre M. de Villèle, elle n'avait point cessé d'avoir des rapports avec M. de Polignac, et M. Michaud en était l'organe spirituel, comme un souvenir des temps d'épreuves, au Temple et à Vincennes. Fatigué d'une polémique trop vive, M. Michaud qui n'aimait pas les orages (¹) obtint de M. de Polignac les loisirs d'un voyage en Orient; il quitta la direction de son vieux journal, qui alors passa tout entier aux mains de M. de Laurentie, écrivain éminent, surtout dans les questions religieuses. *La Quotidienne* garda la couleur d'une politique active; toujours en crainte devant une révolution, ses allures n'étaient pas complétement absolutistes, pas plus que celles de M. de Polignac; elle était loin d'avoir le goût et la tendance des coups d'État. Chose curieuse! nul à cette époque n'en voulait sincèrement, si ce n'est néanmoins un journal hardi, sorte de partisan irrégulier qui marchait en avant du parti royaliste, et qui prenait le titre de *Drapeau Blanc* (²). C'est une faute en politique que de menacer incessamment les partis; il faut faire de la force et ne jamais le dire; car autrement on ne fait que prévenir ses ennemis et les préparer à repous-

(¹) M. Michaud, esprit si fin et si délié, avait deviné les orages politiques, mais il n'avait pas la force suffisante pour parler avec netteté et faire de l'opposition à M. de Polignac, et voilà pourquoi il quitta la France. Nul n'avait au plus haut point cet à-propos de mots spirituels et de sarcasmes, type de l'école royaliste.

(²) Le *Drapeau blanc* était alors sous la direction de M. Martainville; il allait toujours l'épée au poing, et on lui avait fait une trop grande réputation de causticité maligne.

ser la violence; et telle fut l'erreur capitale du parti royaliste, non-seulement dans ses journaux, mais encore dans ses pamphlets; il ne fit qu'annoncer et demander des coups d'État : on peut en trouver la preuve dans les deux brochures qui parurent à cette époque avec un retentissement qui tenait plus aux passions contemporaines qu'au mérite intrinsèque de ces ouvrages. L'une de ces brochures fut l'œuvre de M. Cottu [1], l'autre de M. Madrolle [2]. Toutes deux, avec les développemens les plus hardis, appelaient la nécessité de coups d'État, ou, si l'on aimait mieux, la réforme des lois électorales et de la presse par ordonnance. Quand on relit de sang-froid aujourd'hui ces brochures, à travers une multitude d'extravagances et de choses inconséquentes, on rencontre certaines vérités sur l'action et le mouvement désordonné de la presse et sur les vices de l'organisation électorale.

Dans ce chaos, il fallait prendre un parti : cela n'était pas douteux; il y avait un tel désordre d'opinions, un tel heurtement de principes, que le gouvernement n'en pouvait plus : quoi qu'il fît, une polémique ardente s'attachait à lui pour le détruire. Le mal n'était pas exclusivement de préparer un coup d'État, mais d'en faire l'objet d'un débat qui

[1] La brochure de M. Cottu parut au commencement de 1830; la pensée en était hardie et l'expression modérée. Au reste, M. Cottu avait un moment appartenu au parti constitutionnel sous M. de Serres, et mérité sa confiance; il avait une connaissance spéciale et approfondie des lois anglaises.

[2] M. Madrolle avait déjà publié un grand nombre de brochures politiques; on lisait dans le *Mémoire au conseil du roi*. « Jamais, non jamais, nous pouvons le dire, les journaux ne furent plus nombreux; jamais ils ne furent une arme plus dangereuse, jamais les écrits ne furent plus séditieux; ja-

poussait chacun à prendre ses précautions : un 18 brumaire ne se publie pas, il s'exécute. La veille du 18 fructidor, le Directoire appelait des troupes, groupait autour de lui l'armée d'Italie, et le lendemain tout était fini : la force réelle n'est que dans ces précautions militaires. Tout le contraire fut fait en juillet 1830 : on remuait sans cesse l'épée à la vue de tous, sans oser frapper : on ressemblait à ce chevalier couard dont parlent les vieilles chroniques, qui « hâblait haut et frappait peu. » C'est sous ce rapport que le journal spécial de M. de Polignac, l'*Universel* (¹), fit beaucoup de mal à la monarchie. Rédigé par des hommes acerbes ou sans talent, par des savans hautains et ambitieux, il s'aliéna les gens de lettres par une brutale critique, et le pays par une polémique sans raison. On y discutait les coups d'État comme une question usuelle, sans garder même ces souplesses de style, caractère essentiel des hommes habitués à écrire ou à gouverner. Il n'y a rien d'absolu

mais ils ne furent plus dignes d'être comparés au poignard; jamais Louis XVI n'a eu sur la tête plus de causes d'infortunes et de mort, que n'en a aujourd'hui son frère, accumulées sur la sienne. Le premier acte d'un gouvernement qui aura le sentiment, nous ne dirons pas de sa dignité, mais celui seulement de son existence, devra porter sur la loi d'élection. Le second devra porter sur celle de la presse. » M. Madrolle fut condamné le 24 mai 1830, à quinze jours de prison et 150 francs d'amende, pour avoir employé des expressions outrageantes en parlant des cours et tribunaux dans le *Mémoire au roi*. Ce jugement fut révoqué plus tard par la cour royale.

(¹) La fondation de l'*Universel* est une des plus curieuses histoires de la presse. C'était un recueil de critique malveillante contre tout ce qui se produisait ; les deux principaux intéressés étaient MM Abel Remusat et de Saint-Martin ; ils se cachaient dans l'ombre et faisaient agir. C'était une singulière idée de joindre la politique à ce recueil : le ministère avec un tel défenseur poussait lui-même à son impopularité.

en ce monde, rien qu'il faille appliquer comme un théorème de mathématiques dans le gouvernement des hommes. La polémique de l'*Universel* irrita tous les esprits, car on y voyait l'organe de M. de Polignac; tout ce que les journalistes y publiaient, c'était aux yeux des partis le président du conseil qui l'avait dicté. Rien n'était moins vrai : M. de Polignac, habitué aux formes anglaises, soutenait « qu'avec la liberté de la presse, il y avait des journaux d'opinions et pas de feuilles spécialement ministérielles, et si un journal pouvait l'appuyer et le défendre, ce n'était pas lui qui le dictait. » Dans l'état d'irritation des esprits, on ne pouvait croire M. de Polignac en dehors du journal qu'il avait fondé. Or, que l'on s'imagine l'agitation profonde que tout cela jetait dans la société! d'une part, le journalisme libéral et révolutionnaire détruisant sans pouvoir rien créer, et de l'autre, le journalisme royaliste, divisé en mille parties, compromettant le pouvoir par des indiscrétions et des vanteries de coups d'État!

CHAPITRE V.

CONSTITUTION ET NATURE DES POUVOIRS AVANT LA RÉVOLUTION DE 1830.

(JANVIER A JUILLET.)

Caractère de la royauté des Bourbons. — Principe de la légitimité. — Ses adversaires.—Souveraineté du peuple.—Omnipotence parlementaire.—Théorie des trois pouvoirs. — Responsabilité ministérielle. — La Chambre des pairs. — Son personnel. — Les écoles politiques qui la divisent. -- La Chambre des députés. — Son esprit. — La tribune. — Ses affiliations à la presse. — Vive attention qu'elle excite. — Les orateurs. — Le pouvoir judiciaire. — Cour royale. — Arrêts de justice. — Conseil d'État. — Conflits. — Administration. — Personnel des fonctionnaires. — Forces politiques de l'État. — L'armée. — La marine. — Les finances.

En face de cette action puissante de la presse périodique, lorsque les partis se remuaient avec tant de violence contre toute autorité, quelles étaient les forces que le gouvernement pouvait opposer à l'agitation implacable des esprits? Dans l'histoire des États, il y a une autorité de traditions et de principes, et celle-là n'est pas la moins considérable; si bien que, lorsqu'il y a une consciencieuse religion des droits et des devoirs parmi le peuple, une société vit en vertu de sa propre impulsion, et n'em-

prunte que très peu de chose à la violence répressive; l'organisation la plus parfaite est évidemment celle-ci. Aux derniers temps de la Restauration, la royauté placée par la Charte à l'abri de tous les orages, l'était-elle dans le fait? Le respect des peuples demeurait-il en harmonie aves les principes posés par la constitution? On avait cherché à placer la couronne dans le pieux rayonnement de la légitimité, droit préexistant à tous les autres. D'après l'opinion royaliste : « Dieu avait marqué les rois d'un caractère indélébile et saint qui les mettait au-dessus du jugement des hommes : seraient-ils même coupables, l'abdication et la mort pouvaient seules les priver de leur couronne. » A ce point de vue, il existait un culte d'exaltation et de dévoûment, et la grande image de Louis XIV devait se lever debout pour briser toutes les résistances. De cette théorie sociale résultaient des principes secondaires : la légitimité supposait une force primordiale et active placée au-dessus même de la constitution pratique, et pouvant ainsi la modifier en vertu du droit divin : tel était, pour l'école royaliste, le sens de l'article 14 de la Charte (¹)!

Cette doctrine ardente sur la royauté était loin d'être généralement admise, et il faut même le dire, la minorité seule la proclamait. Une révolution terrible avait passé en France; accomplie en vertu des principes de l'école protestante et hollandaise du XVII°

(¹) Cette théorie de la royauté du droit divin que M. de Bonald avait développée avec un si beau talent, comme le comte de Maistre avait exposé la théorie pontificale, était depuis un an soutenue sans ménagement, sans précaution, par les journaux royalistes, et c'était une faute en présence des opinions (Voyez le *Drapeau blanc*, l'*Universel*, de janvier à juillet 1830).

siècle [1], elle avait établi le dogme de la souveraineté du peuple non-seulement dans le droit, mais encore dans le fait; car la royauté avait été proscrite et Louis XVI était monté sur l'échafaud. De telles catastrophes diminuaient nécessairement le respect profond que la couronne inspirait en des temps reculés. Il en est des pouvoirs comme des reliques; lorsqu'on s'est habitué au sacrilége, on se raille des prestiges, et l'on saute sur l'épaule des rois quand on peut les atteindre familièrement. Ainsi, à côté des doctrines de la légitimité s'élevait l'école plus formidable de la souveraineté du peuple, et celle-ci était professée parmi les masses fatalement conduites aux idées révolutionnaires par leurs souvenirs, les gigantesques efforts des époques démocratiques, et par une multitude de livres qui lui enseignaient la grandeur de l'insurrection et les merveilles de la République française.

A côté de ces deux écoles si tranchées, si opposées l'une à l'autre, il s'en était formé une troisième, curieuse encore à étudier, parce qu'elle prit depuis la direction des affaires. Les hommes qui voulaient tout concilier : la légitimité et la révolution avaient établi la théorie de la souveraineté parlementaire; mot un peu vague, indéterminé, comme il arrive toujours quand on abandonne les partis francs et absolus pour arriver aux théories de fusion. L'école de la souve-

[1] On ne s'expliquerait jamais la Révolution française, même au point de vue européen, si on ne remontait aux théories des calvinistes au XVIIe siècle; quand J.-J. Rousseau sera étudié à fond, on verra qu'il n'était lui-même que l'écho et le traducteur des pamphlets hollandais dirigés contre Louis XIV.

raineté parlementaire établissait une domination partagée entre le roi et les Chambres : il n'existait plus une seule puissance, mais trois, et la plénitude de souveraineté résultait de leur concours simultané dans les actes de la législation. Comme conséquence de cette théorie on admettait le pouvoir d'un roi à qui tout le bien était attribué; et pour le mal, il n'y avait que des ministres responsables; philosophie politique suffisante pour les hommes sérieux et d'étude au milieu des temps calmes ([1]). Aux jours d'orage et de vastes luttes, lorsque la discussion s'établirait à la face d'une population active, passionnée, pourrait-on renfermer le débat entre peuple et royauté sur un terrain aussi étroit? Et ces deux souverainetés, après avoir tiré l'épée dans un duel à mort, consentiraient-elles à une transaction? La lutte était plus haute et devait recevoir une solution plus décisive. De quoi s'agissait-il dans le débat? de la Restauration et de la révolution; d'un droit venant de Dieu comme une religion, et d'un droit venant des multitudes comme un fait de force et de nombre; en un mot, du drapeau tricolore et du drapeau blanc.

La question ainsi posée était tellement tranchée pour les masses, qu'il paraissait impossible de leur faire adopter un symbole mixte. La théorie des trois pouvoirs, celle de la responsabilité ministérielle devaient s'abîmer au milieu de ce débat engagé entre des principes hostiles. Quinze ans ne suffisaient

([1]) L'école de la souveraineté parlementaire et de la majesté du roi irresponsable fut complétement vaincue après les Journées de Juillet. La souveraineté populaire triompha, car on ne pourrait autrement expliquer l'expulsion de Charles X et de sa race.

pas pour assouplir les âmes à des théories calmes. Aux yeux du plus grand nombre elles n'étaient qu'un voile pour déguiser les desseins réels, et il suffisait de voir la tendance de la presse pour se convaincre que la discussion avait pris une direction plus violente. Désormais il ne s'agissait plus que d'une révolution ou d'une contre-révolution, et c'est là où l'on en était arrivé sous M. de Polignac!

La Charte avait établi, comme contre-poids aux principes démocratiques, la Chambre des pairs organisée depuis 1814 avec une intelligence parfaite des temps ([1]). Cette Chambre avait pour elle l'hérédité, c'est-à-dire une cause de stabilité solennelle qui la liait à la royauté, elle-même héréditaire; chaque famille s'identifiait ainsi avec les devoirs qu'une haute situation imposait : les fils des pairs, appliqués à toutes les études parce qu'ils se devaient à la tribune, aux affaires, formaient déjà une aristocratie sérieuse, intelligente; la pensée même de l'institution était belle, parce qu'elle venait d'un senti-

([1]) Les souvenirs de la vieille Chambre des pairs sont tellement effacés qu'il est besoin de rappeler les grands et beaux noms dont elle était composée. Que de vides la mort et les convictions politiques n'ont-elles pas fait dans ses rangs depuis l'abolition de l'hérédité!

Création de 1814 :

Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse,
Le duc d'Uzès,
— de Montbazon,
— de la Tremoille,
— de Chevreuse,
— de Brissac,
— de Richelieu,
Le duc de Rohan,
— de Luxembourg,
— de Gramont,
— de Mortemart,
— de Saint-Aignan,
— de Noailles,
— d'Harcourt,
— de Fitz-James,
— de Brancas,
— de Valentinois,
— de Duras,
— de la Vauguyon,
— de La Rochefoucauld,
— de Clermont-Tonnerre,
— de Coigny,
— de Choiseul,
Le prince duc de Talleyrand,
Le duc de Croï,
— de Broglie,
— de Laval-Montmorency,

ment généreux de fusion et d'oubli, et la Restauration s'était montrée sans rancune. Les illustrations de tous les temps y tenaient une large place : Louis XVIII y avait appelé, à l'origine, les sommités de la Révolution ou de l'Empire, presque tout l'ancien sénat, sans préjugés, sans restriction ; et avec ces fortunes nouvelles, les grandes races de la monarchie, les antiques familles dévouées aux Bourbons, leurs chefs d'armes et de blason (et ceci ne gâtait rien). Enfin la Chambre des pairs montrait une science spéciale de politique, d'administration et de finances, qui lui assurait une autorité morale sur les esprits sérieux : s'agissait-il d'une question militaire? Là étaient les plus grandes renommées des jours de batailles. Pour une difficulté de justice il y avait les plus remarquables légistes ; et une affaire de gouvernement trouvait, pour la résoudre, les anciens ministres, spéciaux à chaque branche d'administration. Naguère la Chambre des pairs avait fait de l'opposition à M. de Villèle avec une grandeur incommen-

Le duc de Beaumont,
— de Lorges,
— de Croi-d'Havré,
— de Polignac,
— de Levis,
— de Maillé,
— de Saulx-Tavannes,
— de la Force,
— de Castries,
Le prince de Poix, duc de Mouchy,
Le duc de Doudeauville,
Le prince duc de Chalais,
Le maréchal duc de Tarente,
— marquis de Gouvion Saint-Cyr,
— duc de Raguse,
— duc de Reggio,
Le comte Abrial,
Le marquis Barthélemy,
Le comte de Beaumont,
Le marquis de Marbois,
Le marquis de Chasseloup-Laubat,
Le comte Cholet,
— de Cornet,
— d'Aboville,
— Davoust,
— de Croix,
— Dembarrère,
— Destutt de Tracy,
— d'Haubersart,
— d'Hédouville,
— Dupuy,
— Emmery,
— Herwyn de Nevèle,
Le marquis de Jaucourt,
Le comte Klein,
— Lanjuinais,
Le marquis de Laplace,
Le comte Lecouteulx de Canteleu,
— Lemercier,
Le marquis de Malleville,

surable de pensées et de formes. Ce n'était point de ces résistances passionnées éclatant à la tribune, mais une opposition sérieuse et d'affaires. Sous M. de Martignac, la majorité des pairs avait protégé le système d'un ministre modéré comme elle. Et maintenant, sans s'opposer avec bruit à M. de Polignac, cette majorité formulait une résistance morale fondée sur les périls de la royauté ainsi livrée à un ministère d'étourdis et de fous. La pairie eût peut-être compris un coup d'État par le bras de Bonaparte ou par la pensée du cardinal de Richelieu; mais un coup de main avec M. de Polignac lui apparaissait comme une catastrophe inévitable pour la dynastie. M. de Polignac était si bien connu, si familièrement jugé par ses propres amis!

La majorité des pairs appartenait essentiellement à la Restauration tempérée, et cette opinion était dirigée par l'ancien parti Richelieu, sous MM. Pasquier, Lainé, Portalis, Mounier, intelligences si hautes, et ceux-là ne voulaient ni changemens politiques ni

Le comte de Montbadon,
Le marquis de Pastoret,
Le comte Péré,
Le marquis de Pérignon,
Le comte de Richebourg,
— de Sainte-Suzanne,
— de Chabrillan,
Le marquis de Sémonville,
Le comte Soulès,
— d'Alton-Shée,
— de Tascher,
— de Vaubois,
— de Villemanzy,
— Vimar,
Le duc de Valmy,
Le marquis Maison,
— Dessolle,
— de Latour-Maubourg,
Le duc de Feltre,
Le comte Curial,
Le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban.
Le comte de Vaudreuil,
Le marquis d'Harcourt,
Le comte de Damas.

1815:

Le marquis d'Albertas,
— d'Aligre,
Le duc d'Aumont,
Le comte d'Autichamp,
Le duc d'Avaray,
Le prince de Wagram,
Le duc d'Istrie,
Le comte de Boissy-d'Anglas,
Le marquis de Boisgelin,
Le comte de Labourdonnaye,
Le marquis de Boissy du Coudray,
Le baron Boisselle de Monville,
Le marquis de Bonnay,

radicalisme d'opinions. Tout en se liant à ce parti avec une nuance un peu plus colorée, se groupaient les pairs que dirigeait M. Molé, l'ami du duc de Richelieu, mais qui, par ses hauts souvenirs de l'Empire, gardait une empreinte plus moderne des opinions et des hommes. M. Decazes conduisait également au vote quelques amis de sa fortune tombée; sa position alors n'était ni brillante ni dominatrice. Étranger aux affections de Charles X, M. Decazes cherchait à les reconquérir par une admirable douceur de caractère et une grande résignation de votes; ni lui ni ses amis ne chercheraient à renverser cette Restauration qui avait fait leur fortune et leur crédit. Le reste de puissance de M. Decazes venait de ce qu'il était l'auteur de la promotion des soixante pairs nommés en 1819, pour s'opposer à la proposition du marquis de Barthélemy sur la réforme de la loi électorale; s'il y avait eu bien des ingrats depuis, ils ne pouvaient oublier que c'était au ministre favori de Louis XVIII qu'ils devaient leur pairie : deux

Le marquis de Brézé,
Le comte de Brigode,
Le duc de Blacas,
Le prince duc de Beauffremont,
Le maréchal duc de Bellune,
Le marquis de Clermont-Tonnerre,
Le duc de Caylus,
Les comtes du Cayla,
— de Castellane,
Le vicomte de Châteaubriand,
Le comte de Choiseul Gouffier,
— de Contades,
Le duc de Crillon,
Le marquis de Caraman,
— de Chabannes,
Le comte Compans,
— de Durfort,
Le vicomte Dambray,
Le duc de Damas Crux,
Le comte d'Andigne,
Le duc de Dalberg,
Le marquis d'Ecquevilly,
Le duc d'Escars,
Le comte de La Ferronays,
Le marquis de Biron et de la Guiche,
Le comte d'Haussonville,
Le marquis d'Herbouville,
— de Lally-Tollendal,
Le duc de Montebello,
Le marquis de Louvois,
Le vicomte de Ségur-Lamoignon,
Le marquis de la Tour-du-Pin,
— de Lauriston,
— de Mortemart,
Le comte Molé,
— de Mathan,
— de Mailly,
— de Machault-d'Arnouville,
Le marquis de Mun,
Le comte de Sainte-Maure Montausier,

d'entre eux témoignaient surtout leur reconnaissance, et ils allaient former comme le lien entre M. Decazes et un ordre de choses nouveau : c'étaient MM. d'Argout et de Montalivet. M. d'Argout, actif, vigilant, d'une nature propre à toutes les situations politiques, avec de la fermeté et du liant, deux conditions essentielles pour les hommes appelés à exercer des fonctions publiques. M. de Montalivet brillait dans cette jeune génération de pairs s'exerçant aux jeux de la tribune, et parmi laquelle on comptait l'aîné des fils du maréchal Lannes et le marquis de La Rochejacquelein, qui tous se préparaient consciencieusement aux affaires publiques. Au reste, M. de Montalivet avait pris couleur déjà, et il faisait partie de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui se liait au mouvement du journal *le Globe*.

Sous le ministère de M. Decazes, le parti doctrinaire avait soutenu de ses votes le ministre de Louis XVIII, et celui-ci, reconnaissant, avait aidé sa fortune. Dans ce parti, M. le duc de Broglie avait

L'abbé, duc de Montesquiou,
Le marquis de Nicolaï,
Le comte de Noé,
Le duc de Narbonne-Pelet,
Le marquis d'Orvilliers,
— d'Osmond,
Le prince de Polignac,
Le marquis de Raigecourt,
Le baron de La Rochefoucauld,
Le marquis de Rougé,
— de la Rochejacquelein,
Le comte Ricard,
Le duc de Rivière,
Le comte de La Roche-Aimon,
— de Saint-Roman,
— de Rully,
Le marquis Lepelletier de Rosambo,
Le duc de Sabran,
Le comte de Sèze,
Le baron Seguier,
Le marquis de la Suze,
Le comte de Saint-Priest,
Le marquis du Talaru,
Le comte de Talleyrand,
Le marquis de Vence,
— de Vibraye,
— de Vérac.
Le vicomte de Morel-Vindé,
Le comte Lynch.

1816 :

Le duc de Massa,

1818 :

Le duc Decazes,
Le comte de Greffulhe,

1819

Le duc d'Albufera,
Le marquis d'Angosse
Le comte d'Argout,
Le marquis d'Aragon

justement conquis une large place par une science étendue, une aptitude immense pour l'examen des questions; seulement le défaut de M. le duc de Broglie était de ne savoir ni conclure ni appliquer : trop d'érudition l'avait jeté dans une vie de bénédictin politique, et les idées dansaient devant lui comme dans une ronde fantastique : il ne faut pas trop savoir, mais bien savoir; trop de science nous fait douter de tout et de nous-mêmes. Heureusement un sentiment de soi, porté peut-être à l'extrême, corrigeait dans M. le duc de Broglie l'incertitude et l'hésitation. A ses côtés, dans une nuance plus administrative, votait M. de Barante, considéré lui-même comme doctrinaire, et qui compensait par un mérite réel d'administration et un charme indicible de rapports tout ce que l'école doctrinaire pouvait avoir de superbe et d'égoïstement personnel. La place qu'il venait de conquérir comme historien donnait à M. de Barante une position plus populaire et plus retentissante. Au reste, ni lui ni M. de Broglie ne dési-

Le marquis d'Aramon,
Le baron de Barante,
Le comte Baker,
— de Bastard,
— Belliard,
— Raymond de Bérenger,
Le maréchal duc de Conegliano,
Le comte Clarapède,
— Chaptal,
Le marquis de Catellan,
Le duc de Cadore,
Le comte Colcben,
— Cornudet,
— Daru,
Le baron Dubreton,
Le vicomte Digeon,
Le comte d'Arjuzon,
— Dejean,
Le marquis de Dampierre,
Le prince d'Eckmuhl,
Le comte Germain,
— de Germiny,
— d'Honolstein,
Le vicomte d'Houdetot,
Le maréchal comte Jourdan,
Le comte de Laforest,
— de Latour-Maubourg,
Le baron de Montalembert,
Le comte Maurice-Mathieu de la Redorte,
Le baron Mounier,
Le comte Mollien,
— de Montalivet,
— de Marescot,
— de Montesquiou,
— de Pontecoulant,
Le duc de Plaisance,
Le marquis de Pange,
Le comte Pelet de la Lozère,
— Portalis,

raient le renversement de la branche aînée; peut-être spéculativement une révolution de 1688 eût été plus dans leur goût; mais ils voyaient avec elle trop de secousses publiques et un heurtement trop complet d'intérêts, pour y songer sérieusement.

J'ai réservé le petit groupe du parti Talleyrand comme appoint de cette majorité : c'était alors une puissance bien déchue! et néanmoins c'est à M. de Talleyrand que la Chambre des pairs avait dû sa première composition. Que de changemens survenus depuis! Cependant le prince assistait aux délibérations de la Chambre; il prenait part à tous les votes sérieux, décisifs, et toujours silencieux, comme s'il avait tellement à se plaindre de la maison de Bourbon qu'il ne lui fût plus possible de faire entendre sa parole. Assidu aux Tuileries comme grand chambellan, M. de Talleyrand y remplissait ses fonctions avec une persistance presque impertinente, en vertu de son inamovibilité. A la Chambre des pairs, son petit parti était conduit par M. le duc de Dalberg, homme

Le comte Reille,
— Ruty,
— Rapp,
— Rampon,
— de Sparre,
Le marquis de Saint-Simon,
Le comte de Sussy,
— Truguet,
Le maréchal duc de Trévise,
Le marquis de Talhouet,
Le comte de la Villegonthier,
— de Saint-Aulaire,
— Clément de Ris,
— Verhuell,
— Fabre de L'Aude,
— Gassendi,
Le duc de Praslin,
Le comte de Ségur,

1820 :

Le baron de Beurnonville,
Le baron Pasquier.
— Portal,
Le comte Siméon,
— Roy,

1822 :

Le cardinal duc de la Fare, archevêque de Sens,
Le comte de Quélen, archevêque de Paris.
Le cardinal de Latil, archevêque de Reims.
Le cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen,
Le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis,
Le comte de la Garde.

1823 :

Le maréchal comte Molitor,
Le comte Bordesoulle, Guilleminot, et Bourke,

d'esprit et de bonté, antique nom de la Confédération germanique. M. le duc de Dalberg avait peu marché depuis le congrès de Vienne, et ses liaisons avec la Banque ou le parti libéral lui donnaient seules de l'importance.

Quoique fort lié avec M. de Talleyrand et lui devant sa fortune publique, il ne fallait pas placer M. de Sémonville sur la même ligne : c'était un petit vieillard spirituel et malin, conteur amusant, avec un million d'anecdotes sur toutes choses, plein de caresses et de sarcasmes, courtisan et frondeur, ayant tout vu et pouvant tout juger; vieux parlementaire, électeur de 1789, diplomate de la Convention et du Directoire, sénateur impérial, grand référendaire depuis 1814; ayant pris de tout cela une telle science des hommes qu'il avait su se conserver à travers les fortunes les plus diverses, à ce point qu'il sut même échapper à la destitution que lui réservait le parti royaliste en 1827; et tout cela par des jeux de mots, des plaisanteries, arme puissante quand elle est bien em-

Le comte de Bourmont,
Le baron de Damas,
Le comte Frère de Villafrancon, archevêque de Besançon,
Le comte de Vichy, évêque d'Autun,
Le baron de Glandevès,
Le comte de Puységur,
Le vicomte Dode de la Brunerie,
— d'Agoult,
Le comte de Mesnard,
— de Bourbon Busset,
Le marquis de Juigné,
Le vicomte Dubouchage,
Le baron de Charrette,
Le marquis de Coislin,
Le comte de Tournon,
— de Breteuil,
Le marquis de Béthisy,
Le comte Chabrol de Crussol,
— d'Orglandès,
Le comte de Chastellux,
Le marquis de Villefrancha,
Le vicomte Lainé,
— de Bonald,
Le comte de Vogué,
— de Marcellus,
— de Kergorlay,
Le marquis de Rastignac,
Le comte de Courtavelle Père,
— d'Ambrugeac.

1824 :

Le comte de Villèle, archevêque de Bourges,
— de Chabons, évêque d'Amiens,
— Salmon de Castellier, évêque d'Evraux.

1826 :

Les comtes de Grammont d'Asta et de Cheverus, archevêque de Bordeaux,

ployée; une plaisanterie tue, quelques mots deviennent souvent l'expression d'un temps ou d'une situation politique. Sous le ministère de M. de Polignac, ces nuances diverses s'étaient toutes fondues dans une même opposition; l'idée fondamentale de la Chambre des pairs se formulait ainsi : « Comme le ministère jette la monarchie dans des voies inconnues et des périls menaçans, le devoir du grand pouvoir de l'État est d'empêcher des folies dangereuses pour le pays et la maison de Bourbon. »

Dans cette chambre, M. de Polignac n'était soutenu que par les royalistes purs, dont le nombre s'était considérablement accru depuis la promotion de M. de Villèle; pressé de tous côtés par la Chambre des pairs, voulant briser la majorité qui avait repoussé ses lois de finances et de politique, l'habile ministre eut recours à une promotion considérable de pairs, qui fut accomplie en 1827. Comme naissance et fortune provinciale, nul pouvoir conservateur ne fut mieux composé : c'étaient les noms les plus considé-

1827 :

Le comte de Montblanc, archevêque de Tours,
— de Brault, archevêque d'Alby,
— Morel de Mons, archevêque d'Avignon,
— de Pins, archevêque d'Amasie,
— de Divonne,
— de Saint-Aldegonde,
Le marquis de Monteynard,
Le comte Eugène de Vogué,
— de Mostuejouls,
Le marquis de Mirepoix-Levis,
Le comte de Panisse,
Le marquis Rioult de Neuville,
— de Conflans,
Le comte de Bonneval Douillée,
Le marquis de Mac-Mahon,
Le baron de Grosbois,
Le comte de Kergariou,
Le vicomte Chiflet,
Le comte d'Urre,
Le marquis de Radepont,
Le comte de la Fruglaye,
— Budes de Guébriant,
Le marquis de Calvière,
Le vicomte de Castel-Bajac,
Le duc d'Esclignac,
Le baron Sarret de Coussergues,
Le comte de la Vieuville,
Le marquis de Laucosme,
Le comte Ruzé d'Effiat,
— de Quinsonas,
Le marquis de Froissard,
— de Courtarvel,
Le comte Humbert de Sesmaisons,
Le marquis de C· lbert,
— Aimar de Dampierre,
Le comte de Bernis,

rables de la noblesse et des existences locales, les plus grandes fortunes et les illustrations les plus incontestées de l'aristocratie; quant à l'esprit, il appartenait à la vieille société, à la tendance religieuse la plus excessive et à l'expression du droit divin de la royauté. Les pairs durent donc former le grand noyau ministériel autour de M. de Polignac; avec ceux-ci votait une fraction des cardinalistes sous M. de Pastoret (et l'on nommait ainsi le parti qui s'était long-temps groupé autour du cardinal de Beausset); puis la congrégation du marquis de Rougé; enfin la fraction exclusivement dévouée au roi Charles X (la patrie entière à leurs yeux): tels étaient les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines de ses gardes; et encore plusieurs gardaient leur opinion indépendante.

La Chambre des pairs ainsi, bien qu'en opposition à M. de Polignac, ne formait pas le dessein de l'arracher des marches du trône d'une façon violente, et c'était convenance; mais si parfaitement intentionnée qu'elle fût pour la royauté, deviendrait-elle un appui

Le marquis de Civrac,
Le comte de Kergorlay,
— de Tocqueville,
Le vicomte de Sainte-Maure,
Le marquis de Bailly.
Le prince de Hohenlohe Bartenstein,
Le comte d'Imécourt,
— Dubotderu,
— d'Hoffelize,
— de Choiseul,
Le prince d'Arenberg,
Le comte de Caraman,
Le baron de Freuilly,
Le prince duc de Berghes,
Le marquis de Tramecourt,
Le comte de Bouillé,
— de Pontgibaud.
— d'Andlau,
Le marquis d'Albon.
— de Saint Mauris,
Le marquis de Beaurepaire,
— de Levis,
Le comte de la Bouillerie,
M. Ollivier,
Le comte de la Panouze,
Le prince de Montmorency,
Le comte Hocquart de Turtot,
— de Maquillé,
Le prince de Croi-Solre.
Le comte de Rougé,
Le marechal duc de Dalmatie,
Le marquis de Gourgue,
— Forbin des Issarts,
Le vicomte de Causans,
M. de Sapinaud,
Le marquis Desmoutiers de Meinville;
Le comte de Lur-Saluces.
— de Suzannet,
— de Nansouty.

au cas d'une révolution qui attaquerait radicalement l'édifice de la monarchie ? Louée, exaltée tant qu'elle avait servi les idées populaires et fait de la résistance au ministère Villèle, pourrait-elle appeler la même attention lorsque cette Chambre se dévouerait à défendre la royauté menacée ? Au jour d'une révolution violente, d'une lutte sur la place publique, y aurait-il encore une Chambre des pairs assez forte pour avoir un rôle à elle et une puissance de législation ? Telle était toute la question d'avenir. Une révolution radicale voudrait nécessairement faire table rase de la pairie : désormais plus de banc d'évêques, épuration des rangs, abolition de l'hérédité ; et la Chambre des pairs à la face d'une révolution ne serait pas assez forte pour se sauver elle-même tout entière.

Lorsqu'en histoire on est appelé à considérer la puissance active d'une assemblée, c'est moins sur sa valeur personnelle, sur sa grandeur intellectuelle qu'il faut la juger, que sur le crédit dont elle jouit dans l'opinion. Quelle comparaison possible, quel parallèle établir, par exemple, entre la capacité de la Chambre des pairs et la tumultueuse importance de la Chambre des députés ? Cette chambre, en 1830, après des élections passionnées et la tourmente active des partis, se composait d'un grand nombre d'orateurs diserts, avec de fausses idées de gouvernement.

1828 :

Le comte de Villèle, de Peyronnet, et de Corbière,

1829 :

Le cardinal duc d'Isoard, archevêque d'Auch,
Le comte Feutrier, évêque de Beauvais,
M. Ravez.

27 janvier 1830 :

Le duc de Cereste,
Le marquis de Tourzel,
— de Labourdonnaye,
Le baron de Vitrolles,
Le comte Beugnot,
Le général Vallée.

4 juillet 1830 :

Le vice-amiral baron Duperré.

Les meneurs de la majorité eux-mêmes n'étaient que des hommes de seconde ligne en ce qui touche la direction des affaires; et ceux qui savaient ces affaires par l'étude et la méditation ne tenaient encore dans le Parlement qu'une place effacée. Qu'importe, lorsqu'il s'agit de servir les émotions du moment, que l'infériorité plus ou moins grande des lumières! Ce qu'il faut, c'est une parole ardente, accusatrice. La Chambre des députés devait son immense popularité d'opinion à sa tribune journellement occupée, à ses orateurs incessamment à l'œuvre; la parole humaine n'était pas usée comme aujourd'hui par l'abus; chaque phrase des orateurs de parti était acceptée comme une maxime d'État, et la France restait suspendue, muette d'admiration à la voix de ses députés populaires. La presse, amie de la tribune, créait ces réputations, méritées quelquefois, souvent sans études, sans précédens, et qui troublaient les affaires du pays. Chaque question était travestie par la phrase, les difficultés extérieures méconnues : est-ce que les électeurs auraient préféré jamais un homme d'expérience gouvernementale à un rhéteur? Ce qu'ils cherchaient avant tout, c'était une tête de parti avec une parole audacieuse. La France, dans la chaleur de ses croyances parlementaires, saluait dans les orateurs ceux qui se disaient exclusivement les amis de sa gloire et de sa liberté.

A prendre fractionnellement la Chambre des députés, de quels élémens vivaces et forts se composait-elle? Le pays avait-il l'espoir de voir sortir de là un gouvernement d'ordre et d'unité? La gauche, essentiellement populaire, portait dans ses flancs de vieux

débris du parti de 89, conduits par le marquis de Lafayette, esprit à tradition fixe, respectable par sa foi naïve, si dangereux par ses principes et ses actes, sorte de dissolvant pour tous pouvoirs; gentilhomme par la forme, démocrate par la pensée. En face d'une autorité forte, M. de Lafayette était peu redoutable : vis-à-vis d'un pouvoir faible, il était dangereux, car par la tendance des opinions il devenait un drapeau de parti, et ce drapeau il le déployait sans feindre. Cette gauche extrême comptait des hommes insociables en matière de gouvernement, austères et purs dans leur vie politique, et mettant surtout de l'ostentation à le montrer : tels étaient MM. Voyer d'Argenson et Dupont (de l'Eure). Malheur à un gouvernement qui tomberait dans de telles mains! l'un, inquiet et morose, censurait tout comme une usurpation sur le peuple; l'autre jetait de dures paroles dans toutes les discussions. Ici, un gentilhomme mécontent, M. de Thiars, général un peu hautain, démocrate à la tribune et aristocrate partout; et parmi eux, M. Audry de Puyraveau, aux formes acerbes et incultes qui avaient contribué à sa renommée. (¹).

Il est fort essentiel de connaître et de pénétrer tous ces caractères, parce que cette fraction de l'extrême gauche va dominer le premier mouvement de la Ré-

(¹) Comme il arrive toujours aux époques de partis, mille tableaux furent publiés sur les diverses opinions qui divisaient la Chambre; ce qui me paraît le calcul le plus probable est celui-ci : la Chambre se composait de 430 membres, ainsi répartis :

Droite pure, formée des partis Labourdonnaye et Conny,	70
Parti Villèle (pur),	22
Centre droit, Martignac,	60
Défection,	21
Centre gauche,	115
Gauche modérée,	85
Extrême gauche,	57
Total.	430

volution de Juillet. Dans les grands troubles publics ce ne sont jamais les opinions modérées qui demeurent victorieuses, et les extrémités s'emparent nécessairement de la direction. M. Laffitte formait comme une nuance entre cette extrême gauche et ce qu'on désignait comme la gauche modérée, à laquelle présidaient MM. Casimir Périer et le général Sébastiani. Ici il y avait une plus grande sagesse de principes, un besoin de direction, une science d'affaires incontestable; mais au demeurant, la gauche timide devait être entraînée par l'extrémité de sa couleur, le jour où le peuple se mêlerait de la question. Quand la victoire reste à un principe, on va nécessairement jusqu'au bout; les opinions de tempérance n'arrivent que lorsqu'il y a lassitude et désabusement : il fallait passer par les hommes purs pour arriver aux hommes sûrs. Et ces mots expriment une situation.

Le centre gauche, avec plus d'études, une science plus étendue d'affaires, demeurait sous la double faiblesse de son caractère et de sa position; ses pensées s'étaient formulées dans un vague indéfini de maximes constitutionnelles, sans application positive, véritable embarras pour tout pouvoir régulier, et une longue habitude de gouvernement pouvait seule corriger les fausses tendances du centre gauche. Puis cette fraction de la Chambre n'était pas libre de sa direction; les

Sur les 221 votans pour l'Adresse, 22 n'avaient point été réélus ; mais 67 nouveaux députés allaient prendre place dans l'opposition, ce qui la portait à 267 membres.

Il se produisit à la Révolution de Juillet une circonstance assez curieuse, c'est que l'extrême gauche, en sa petite minorité, entraîna et absorba presque toutes les autres fractions de la Chambre; elle seule fit la Révolution de Juillet, au moins dans ses conséquences extrêmes, les autres se trouvèrent ainsi dirigées par la minorité.

partis ont à s'affranchir d'un despotisme bien plus grand que celui du pouvoir; c'est de l'action impitoyable des opinions extrêmes et de l'inflexible nécessité de leur obéir, même contre leurs propres convictions. Ainsi le centre gauche, tout en connaissant l'ignorance, les mauvais desseins de la gauche extrême et son absence de toute pratique du gouvernement, n'en était pas moins le serf de cette opinion; il avait si peur des journaux alors à la disposition des comités révolutionnaires, qu'il ménageait même M. de Lafayette dont il savait la stérile et turbulente impuissance.

Le centre droit, par affection et tempérament, était dans l'habitude de voter avec les ministres, à-peu-près dans la même direction que le parti Richelieu à la Chambre des pairs. Dans cette session de 1830, le centre droit, si puissant autrefois, était effacé devant le centre gauche et l'extrême gauche. En cessant d'être majorité il était devenu simple *appoint*, c'est-à-dire qu'il devait se porter à droite ou à gauche sans prétendre gouverner par lui-même, et c'est ce qui rendait la situation si difficile. Jusqu'ici lui seul avait dirigé les affaires avec une intelligence remarquable et un grand amour du bien public; sous M. de Martignac, le centre droit, avec son bon sens instinctif, avait secondé les concessions indispensables aux idées nouvelles et dans de certaines limites. Maintenant la position devenue plus embarrassante, le centre droit ennemi des extrêmes s'effrayait; il répugnait à voter avec le centre gauche trop engagé dans la résistance, ou avec l'extrême droite considérée également par lui comme un danger pour la monarchie; il y avait dans le sein de cette droite trop d'hommes fougueux

pour que des fautes ne fussent pas commises, et le centre droit ne voulait pas en porter la responsabilité. Il se trouvait donc dans la position la plus triste, la plus embarrassée : morcelé déjà par la séparation de M. Agier il n'avait plus pour lui que la noble unité de M. de Martignac. La droite extrême marchait avec M. de Polignac, la défection avec le centre gauche, et le centre droit restait seul, car aux jours d'orage la raison ne peut se faire entendre : ce n'était que plus tard qu'on devait revenir à lui.

En toute hypothèse, la position de la Chambre des députés était ainsi faite, qu'elle devait absorber toutes les forces de la société, et la gauche la force de la Chambre; celle-ci n'avait-elle pas la tribune et la presse, alors écoutées dans leurs oracles comme la vérité même? Les électeurs se dressaient derrière la Chambre pour la soutenir; avec les électeurs, les comités électoraux, et comme arme défensive, le refus de l'impôt. Est-ce que la royauté pouvait lutter contre une résistance si bien organisée, et pouvait-elle jamais en briser le faisceau? Opposerait-on la Chambre des pairs aux députés? Celle-ci ne devait son crédit populaire qu'au souvenir de son opposition à M. de Villèle; et le jour où elle abandonnerait ce rôle, elle serait brisée elle-même par la Chambre élective. Dans cette Chambre seule demeurerait donc le pouvoir; tôt ou tard la gauche s'emparerait de la direction du mouvement, et sans être injuste envers les plus habiles et les plus considérables de ce parti, avaient-ils en eux la condition d'un ministère de force, d'unité et de durée? MM. de Lafayette, Mauguin, Laffitte, Benjamin Constant, Isambert, Audry de Puyraveau, de Thiars, pourraient-ils

jamais diriger un gouvernement, en l'aidant même de l'esprit caustique et railleur de M. de Cormenin? Il y aurait abondance, si l'on veut, de théories splendides; mais y avait-il un pays capable de résister à de tels élémens de dissolution? Dans cette session de 1830, la droite en minorité dans la Chambre allait pousser des cris d'alarme; le centre droit, dépaysé, n'offrirait qu'un vote et des appuis timides; le centre gauche, avec son désir de garder un ascendant et de mener les affaires, serait nécessairement débordé par la gauche, et la gauche par son extrémité. Les hommes de sens sans doute ne voulaient qu'un gouvernement parlementaire sous le roi légitime; mais la gauche marchait droit à une révolution politique, avec un nouveau drapeau et un pouvoir en harmonie avec les principes de 1791, si chers à l'école de M. de Lafayette.

Toutes les institutions de l'État tendaient-elles au même but? Depuis que le jury s'était effacé dans le jugement des délits de la presse, les cours de justice avaient pris une plus haute importance. Appelées à prononcer sur les procès de tendance, elles tenaient en main toutes les répressions de journaux. Un des malheurs, pour ne pas dire une des fautes de l'administration de M. de Villèle, avait été de jeter dans l'opposition la magistrature elle-même, toujours si calme et si impartiale dans ses jugemens (¹). La ques-

(¹) La magistrature restait composée de ce qu'il y avait de plus haut et de plus intègre. En voici les chefs :

Cour de cassation :

M. le comte Portalis, premier président.

M. Favard de Langlade, président de la chambre des requêtes.

M. Boyer, président de la chambre civile.

M. de Bastard d'Estang, président de la chambre criminelle.

tion des jésuites avait réveillé de vieilles préventions au cœur des magistrats. Les corps se croient solidaires même du passé, et leur vie ne forme qu'une existence incessamment renouvelée; les cours royales se disaient donc héritières des anciens parlemens, avec leur esprit, leurs prérogatives et leurs traditions. Et les parlemens n'avaient-ils pas expulsé les jésuites?

Durant l'administration de M. de Villèle, les cours donnèrent constamment gain de cause à la presse contre le ministère : grave avertissement, car tout ce qui tient à l'application des lois est une force d'inertie que nul gouvernement ne peut avoir contre lui. Cette opposition avait un peu cessé depuis le ministère de M. de Martignac; l'esprit des cours était devenu plus favorable à l'autorité : une large part ayant été faite aux libertés publiques, la justice portait secours au pouvoir du roi, si affaibli, et l'on venait de remarquer la sévérité de ses jugemens dans les récens procès de la presse. Ainsi M. Fontan était inflexiblement condamné à la plus sévère des peines pour avoir cruellement outragé le meilleur des rois; M. Cauchois-Lemaire; le poétique chansonnier M. Béranger, l'ardent poète M. Barthélemy, les journalistes MM. Bert et Chatelain étaient également frappés de condamnations pour

Parquet. — M. Mourre, procureur-général du roi.

MM. Lebeau, Joubert, Cahier, Laplagne-Barris, Fréteau de Pény et Voysin de Gartempe, avocats-généraux.

Cour royale de Paris.

Le baron Séguier, premier président.

MM. Amy, comte de Sèze, d'Haussy, Lepoitevin, d'Haranguer, de Quincerot, présidens de chambre.

Parquet. — M. Jacquinot Pampelune, procureur-général du roi.

MM. Colomb, baron de Vaufreland, Bayeux et Bérard des Glajeux, avocats-généraux.

avoir méconnu tout ce que les hommes doivent respecter : la religion et la royauté (¹).

Ce retour de la magistrature vers une forte répression faisait espérer à M. de Polignac qu'il trouverait un appui parmi les cours de justice, au cas où l'autorité royale les invoquerait dans les voies périlleuses où l'on s'engageait. Des questions graves allaient surgir vivantes et répétées, celles des associations groupées partout dans les provinces pour le refus de l'impôt ; puis les difficultés électorales, les dénonciations qui de tous côtés arrivaient pour obtenir jugement contre les faux électeurs. Si l'on avait supprimé les procès de tendance et si les cours royales n'exerçaient plus sous ce rapport une influence politique, elles acquéraient une large action dans le mouvement électoral ; et par les arrêts d'inscription sur les listes, de toutes parts dénoncées comme fautives, elles devenaient juges entre les préfets et les clubs électoraux, position décisive au milieu de la lutte engagée et qui demeurait exclusivement parlementaire.

Dans les parquets de magistrature, il y avait un grand dévoûment à la royauté et des voix graves, éloquentes ou spirituelles se faisaient entendre d'une manière hardie et franche dans les questions de presse. Souvent la victoire leur était demeurée dans cette longue lutte avec le barreau de Paris, toujours si remarquablement composé. Moins dévouée aux idées

(¹) Cette sévérité des cours royales se continua même sous le ministère de M. de Polignac, et il le fallait bien, car les attaques étaient devenues d'une étrange vivacité contre le roi ; on ne respectait plus rien, ni la couronne ni ses prérogatives. Les magistrats voulaient montrer que tout en désapprouvant le système ministériel, ils restaient les hommes de la répression et de la loi.

de parti, la magistrature inamovible cherchait à se maintenir dans sa position haute et impartiale; la Cour de cassation conservait cet esprit de gravité puissante et traditionnelle qui la faisait l'interprète des lois à tous les temps; résumé de toutes les époques de la magistrature, elle gardait dans son sein et sous la simarre des noms même de la Convention et du Directoire, à côté des plus savans légistes du parti royaliste, tel que M. Pardessus. A la cour royale, l'esprit si distingué du président baron Séguier dominait par la franche netteté de ses opinions; nul certes n'était plus dévoué à la couronne et à la noble dynastie qui la portait à son front: n'était-il pas le digne successeur de ce Séguier qui attaqua si vigoureusement le désordre philosophique du XVIIIe siècle? Mais en même temps se révélait en lui l'esprit parlementaire d'indépendance et de justice, esprit qui l'eût entraîné aux décisions les plus favorables au mouvement actif des opinions, lorsque celles-ci s'appuyaient sur la loi et la Charte; pleine de respect pour la prérogative royale, la cour avait le désir naturel et légitime de grandir son autorité. Toutes les questions qui venaient à elle, elle les saisissait comme un hommage; de sorte que, pénétrée d'une juste fermeté dans ses devoirs, la cour royale, gardienne des lois, n'aurait pas prêté aide à M. de Polignac au cas d'une tentative de quelque coup d'État violent, inconsidéré: elle aurait rendu des arrêts et jamais des services [1].

[1] Ainsi l'arrêt le plus significatif fut celui de la cour royale, rendu le 1er avril 1830, à propos de l'*Association bretonne*; en voici un extrait: « Considérant que la plus odieuse imputation que l'on puisse faire à des ministres, et celle qui peut le plus exciter à la haine et au mépris, c'est de les présenter comme ayant l'auda-

Ce même esprit de justice se trouvait avec une tendance aussi honorable dans M. le président Debelleyme à la tête du tribunal de première instance. Les antécédens de M. Debelleyme le rattachaient au parti religieux et monarchique, et son âme élevée ne pouvait désirer une révolution; préfet de police sous M. de Martignac, M. Debelleyme avait rendu son administration populaire; le magistrat, si grave qu'il fût, aimait le retentissement des journaux et les hommages des opinions, et dans un temps de crise l'esprit de M. Debelleyme se tiendrait dans un sentiment mixte qui ne sacrifierait rien, ni sa renommée au pouvoir ni sa dignité de magistrat aux partis. Des préventions invincibles séparaient M. Debelleyme du ministère de M. de Polignac; son influence sous la précédente administration lui en faisait une loi impérative de délicatesse et d'honneur, et en vain le roi Charles X l'avait-il fait prier de garder la préfecture de police, son refus demeura inflexible.

Ainsi était la magistrature, et néanmoins le gouvernement se trouvait dans une position telle, que c'était un véritable péril pour lui que de ne pas avoir à son aide les cours de justice, la plus grande force des États : les opposans y chercheraient un appui naturel. Si la royauté sortait de la Charte, n'invoque-

cieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la Charte, et de leur supposer l'intention d'imposer des contributions publiques, soit sans le concours libre, régulier et constitutionnel des deux Chambres, soit avec le concours de Chambres formées par un système électoral qui n'aurait pas été établi dans les formes constitutionnelles. Considérant que Bert, gérant du *Journal le Commerce*, et de Lapelouze, gérant du *Courrier Français*, en publiant dans leurs numéros des 11 et 12 septembre dernier, l'acte intitulé : *Association bretonne*, qui ne repose que

raient-ils pas toujours la justice du pays contre la politique du ministère? Et à moins de recourir à l'état de siége et aux juridictions exceptionnelles, le gouvernement ne devait plus compter sur une répression prompte et sûre par la justice contre les partis en armes. Là était une des causes de ruine pour la royauté. Nul pouvoir ne peut se maintenir s'il n'a la justice pour lui; n'est-elle pas l'image de Dieu, et y a-t-il un pouvoir légitime sans la pensée du droit et du juste.

La juridiction administrative serait-elle au moins une force? Le conseil d'État, dépouillé des attributions électorales, n'offrait désormais que le caractère d'un tribunal administratif sans aucune influence sur les listes d'électeurs ou sur la presse, les deux élémens vivaces de l'opposition. Tant que les conseils de préfecture avaient jugé les difficultés électorales, l'appel en venait de plein droit au conseil d'État; depuis, ces questions attribuées aux cours royales restaient en dehors du conseil qui se bornait à juger les difficultés particulières de l'administration. Le titre de conseiller d'État devint moins dès-lors une fonction active qu'un arrangement parlementaire qui se rattachait le plus souvent aux idées de majorité dans la Chambre. Le tableau, remanié chaque année, indiquait

sur une semblable supposition, et en accompagnant cette publication de réflexions conçues dans des termes approbatifs, offensans pour le gouvernement du roi, ont, hors le cas de discussion et de censure des actes des ministres, imputé au gouvernement du roi l'intention criminelle, soit d'établir et de percevoir des impôts qui n'auraient pas été consentis par les deux Chambres, soit de changer illégalement le mode d'élection, soit de révoquer la Charte constitutionnelle qui a été octroyée et concédée à toujours, qui règle les droits et devoirs de tous les pouvoirs publics, etc. »

par les noms propres l'esprit d'alliance avec les fractions diverses et les nuances qui passaient de l'opposition au pouvoir ([1]). De ce qu'on employait dans les ordonnances la formule sacramentelle, *le roi en son conseil*, ce n'était pas dire que la mesure émanait de ce conseil même; seulement il en rédigeait les formules pour les rendre plus claires et plus nettes; là se bornait son action, et de plus sa décision sur les conflits était tellement restreinte qu'elle ne pouvait être désormais un moyen de gouvernement.

Dans l'ordre administratif, les préfets demeuraient la vivante expression du pouvoir en chaque département, et ils réunissaient en eux-mêmes toutes les prérogatives déléguées par la constitution de l'État. Au point de vue de la fortune, du caractère et de la moralité, les fonctionnaires publics de la Restauration offraient des garanties considérables ([2]), les préfets avaient presque tous un nom respectable et des antécédens dignes d'estime; à une époque calme ceux-ci auraient pu obtenir toute la confiance publique. Mais à cette nouvelle période d'ardentes passions, en butte

([1]) Depuis la chute de M. de Villèle, le tableau du conseil d'État avait été incessamment remanié; mais le plus difficile pour satisfaire toutes les exigences politiques fut celui que présenta M. Portalis à la signature du roi Charles X, en 1829; comme il devait attester les alliances du ministère Martignac, on y fit entrer les noms qui représentaient la majorité tels que MM. de Salvandy et Agier. Les ministres avaient désiré y comprendre MM. Dupin, Guizot, Sébastiani. Le roi Charles X s'y refusa; il aurait préféré M. Casimir Périer.

([2]) Presque aucun de ces préfets n'a été conservé par la Révolution de Juillet, et leurs noms cependant méritent d'être rappelés, car la plupart d'entre eux ont laissé de bons souvenirs dans les départemens.

Ain. — M. Rogniat.
Aine. — Le baron de Walckenaer.
Allier. — M. Leroy de Chavigny.
Basses-Alpes. — M. d'Auderic.
Hautes-Alpes. — Le marquis de Roussy.
Ardèche. — Le chevalier de Carriere.
Ardennes. — Le baron de Lascours.

aux attaques des journaux et des clubs, ils étaient essentiellement menacés dans leur crédit et leur considération politique. En chaque chef-lieu, au siége même du simple arrondissement, il y avait un journal de l'opposition, entouré de toutes les forces des cafés et de la place publique; et à côté de ce journal un comité qui, sous le prétexte de façonner les élections et de diriger les votes, dénonçait avec insolence tous les actes de l'administration : les listes électorales dressées par les préfets étaient déférées sans discontinuité aux cours royales; la lutte des fonctionnaires, constamment aux prises avec la turbulence des clubs, brisait les ressorts administratifs de cette dictature que l'Empereur avait créée pour les préfets avec sa volonté souveraine. Cet affaiblissement était visible et la royauté en souffrait dans sa prérogative; la première condition du pouvoir c'est d'être respecté : or comment un fonctionnaire pouvait-il encore administrer lorsqu'il avait contre lui des électeurs ameutés dénonçant des listes frauduleuses et mensongères, et un journal qui chaque matin l'accusait de trahir ses devoirs? Un pouvoir qui au lieu d'agir souverainement est con-

Ariège. — Le baron de Mortarieu.
Aube. — Le comte Woldemar de Brancas.
Aude. — Le baroo Asselin.
Aveyron. — Le vicomte Ferrand.
Bouches-du-Rhône. — Le marquis d'Arbaud-Jouques.
Calvados. — Le comte de Montlivaolt.
Cantal. — Le vicomte de Panat.
Charente. — M. Jahan do Belleville.
Charente-Inférieure. — Le marqois Dalon.
Cher. — Le baron de Bastard d'Estang.
Corrèze. — Le marquis de Villeneuve.
Corse. — Le baron Angellier..
Côte-d'Or. — Le baron de Wismes.
Côtes-du-Nord. — M. Fadatto de Saint-Georges.
Creuse. — Le comte Conen de Saint-Luc.
Dordogne. — Le chevalier Lingua de Saint-Blanquat.
Doubs. — Le vicomte de Beaumont.
Drôme. — M. de Malartic.
Eure. — Le vicomte Delaitre.
Eure-et-Loir. — Le baron de Giresse la Beyrie.
Finistère. — Le comte de Castellane.
Gard. — M. Herman.
Haute-Garonne. — Le B. Camus Dumartroy.
Gers. — Le chevalier Bloodel d'Aubers.
Gironde. — Le vicomte de Curazy.

damné à plaider comme un simple citoyen n'est plus un pouvoir, et la constitution consulaire avait si bien compris cela, qu'elle avait déclaré que nul fonctionnaire du gouvernement ne pourrait être traduit devant les tribunaux qu'avec l'assentiment du conseil d'État. Dans cet avilissement nouveau, compter sur le ferme appui de l'administration, c'était une folle pensée, et l'impuissance morale était partout.

Restaient donc les forces matérielles, c'est-à-dire l'armée, la marine, les finances; mais dans quelles conditions ces forces prendraient-elles part à une lutte sérieuse au cas où la royauté tenterait un coup d'État? Depuis la campagne de 1823, il s'était opéré dans l'armée un changement d'esprit favorable au drapeau. Après que les Cent-Jours eurent jeté leur grand deuil sur la France, les plus violens ennemis de la Restauration furent les débris de la vieille armée; toutes les conspirations étaient nées pour ainsi dire parmi les officiers en demi-solde, et les sociétés secrètes s'étendirent dans les régimens. Quand ces troupes eurent fait une campagne sous le drapeau blanc, les conspirations n'eurent plus que de faibles retentissemens parmi

Hérault. — Le baron Creusé de Lesser.
Ile-et-Vilaine. — M. Jordan.
Indre. — Le vicomte de Fussy.
Indre-et-Loire. — Le comte Victor de Joigné.
Isère. — Le baron Finot.
Jura. — M. Bluget de Veldennit.
Landes. — Le baron chevalier de Cannan.
Loir-et-Cher. — Le comte de Lésay-Marnésia.
Loire. — Le baron de Chaulieu.
Haute-Loire. — Le comte de Waters.
Loire-Inférieure. — Le baron de Vanssay.
Loiret. — Le vicomte de Ricce.
Lot. — M. Baumes.
Lot-et-Garonne. — Le baron Feutrier.
Lozère. — Le comte de Lestrade.
Maine-et-Loire. — Le comte Frottier de Bagneux.
Manche. — Le comte d'Estourmel.
Marne. — Le vicomte de Jossaint.
Haute-Marne. — M. de Saint-Genest.
Mayenne. — Le vicomte de Lezardière.
Meurthe. — Le comte d'Allonville.
Meuse. — Le comte d'Arros.
Morbihan. — Le comte de Chazelles.
Moselle. — Le vicomte de Suleau.
Nièvre. — Le baron de Talleyrand.
Nord. — Le vicomte Alban de Villeneuve de Bargemont.

les soldats; la France n'avait pas seulement une belle armée, mais encore une armée dévouée aux Bourbons : garde royale, troupe de ligne, ne songèrent plus qu'à leur devoir avec un haut zèle de discipline; et tandis que la société civile ou électorale échappait à la royauté, l'armée s'y rattachait d'une manière plus ferme, plus sincère. Les généraux de l'Empire étaient venus la plupart à la Restauration lui offrant les idées d'énergie, de pouvoir, et tout appui pour les coups de force. M. le Dauphin avait une prédilection pour les vieilles épaulettes.

Toutefois l'armée avec le recrutement égalitaire et démocratique ne pouvait s'affranchir de tout contact d'opinion; elle suivait même inquiète la lutte récemment engagée : l'armée, sauf quelques exceptions, était essentiellement bourgeoise. Charles X ayant demandé un jour à M. de Caux si l'on pourrait compter sur l'appui des troupes, le ministre répondit : « Oui, sire, dans les conditions de la Charte. » Et le roi ajouta avec quelque humeur : « Mais la Charte ne les regarde pas. — Votre Majesté est dans l'erreur, et voici pourquoi : sur

Oise. — Le comte de Nugent.
Orne. — M. Ségnier.
Pas-de-Calois. — Le vicomte Blin-de-Bourdon.
Puy-de-Dôme. — Le baron Sers.
Basses-Pyrénées. — M. Dessolle.
Hautes-Pyrénées. — Le baron de Calvière.
Pyrénées-Orientoles. — Le baron Romain.
Bas-Rhin. — M. Esmangart.
Haut-Rhin. — Le baron Locard.
Rhône. — Le comte de Brosses.
Haute-Soône. — M. Lebrun de Charmettes.
Saone-et-Loire. — Le comte de Puymaigre.
Sarthe. — Le comte de Bourblanc.
Seine. — Le comte Chabrol de Volvic.
Seine-Inférieure. — Le comte de Murat.
Seine-et-Marne. — Le comte de Goyon.
Seine-et-Oise. — Le baron Capelle.
Deux-Sèvres. — Le comte de Beaumont.
Somme. — Le marquis de Villeneuve.
Tarn. — Le vicomte Decazes.
Tarn-et-Garonne. — Le comte de Puységur.
Var. — M. de Fumeron d'Ardeuil.
Vaucluse. — Le vicomte Tassin de Nonneville.
Vendée. — Le marquis de Foresta.
Vienne. — Le comte de Vendeuvre.
Haute-Vienne. — M. Coster.
Vosges. — M. de Vernette.
Yonne. — M. le marquis de Gasville.

vingt mille officiers il y a les sept huitièmes de bourgeois, et encore un millier à peine possède 600 livres de rentes. » C'était assez dire que l'armée appartenait entière à la classe moyenne et à ses intérêts. Les officiers, lecteurs attentifs des journaux, suivaient la lutte des partis et se passionnaient pour les orateurs de la gauche. Il n'était pas jusqu'à la maison du roi et aux gardes du corps qui ne missent de la gloriole à professer hautement les principes de libéralisme ([1]).

Certes, la garde royale si parfaitement choisie ferait son devoir, mais avec une extrême répugnance s'il s'agissait de quelques coups de folie contre la Charte. Si l'expédition de Morée et la prise d'Alger, qui depuis deux ans avaient glorifié le drapeau, y rattachaient visiblement le soldat, ce soldat se battrait-il avec la même ardeur et dans les mêmes conditions sur la place publique contre le peuple? Tirer sur les Parisiens devait être une douleur pour l'armée, et s'engager avec la multitude la faisait frissonner. L'officier lisait les pamphlets, les feuilles de l'opposition, et à la répugnance d'une lutte venaient se joindre encore les opinions personnelles. Au fond du cœur l'armée était libérale comme la Chambre et les électeurs : y aurait-il eu jamais dans son sein les élémens d'un 18 fructidor ou d'un 18 brumaire? Évidemment non. Pour tenter ces journées-là il faut avoir ou la renommée d'un général

([1]) Voici comment était formée l'armée en 1830 :

Gardes du corps. — 4 compagnies de gardes à cheval; 1 compagnie de gardes à pied.

Garde royale. — 8 régimens d'infanterie ; 9 de cavalerie ; 1 d'artillerie.

Infanterie de ligne. — 64 régimens.

Infanterie légère. — 20 régimens.

Cavalerie de ligne. — 2 régimens de carabiniers; 10 de cuirassiers; 12 de dragons.

Cavalerie légère. — 18 régi-

aimé ou l'appui d'un parti intrépide; au 18 fructidor les jacobins appuyaient des soldats jacobins eux-mêmes; au 18 brumaire un général victorieux conduisait une armée glorieuse de sa fortune et fière de César contre une assemblée de parleurs. La royauté, en 1830, n'avait rien de tout cela, les parleurs étaient plus populaires qu'elle-même, et dès-lors une journée était impossible.

La marine devait tout à la Restauration (¹); à l'époque impériale elle n'avait ni éclat ni importance, et avec des forces matérielles très considérables elle n'avait pas osé une seule fois franchir les côtes et se mesurer avec l'Anglais. Depuis 1814 sa renommée avait grandi à l'égale de la flotte d'Angleterre : dans la mêlée de Navarin, comme lors de l'expédition d'Alger, elle avait montré partout son pavillon victorieux. Des amiraux remarquables conduisaient nos escadres, MM. de Rigny, Duperré, de Mackau s'étaient placés en première ligne par l'intrépidité de leur courage et la science de leurs manœuvres. Avec cela notre marine était, moins encore que l'armée, dévouée aux Bourbons. Profondément indifférente, elle discutait les questions de

mens de chasseurs ; 6 de hussards.

Génie. — 3 régimens.

Artillerie. — 11 régimens, dont 7 de cavalerie et 4 d'infanterie.

(¹) La marine comptait, en 1830, des chefs fort distingués. En voici la liste :

Vice-amiraux :

Le comte Truguet,
— Rosily Mesros,
— de Burgues de Missiessy,
Le marquis de Sercey,
M. Willaumez,
Le comte de Gourdon,
Le baron Duperré,
Le comte d'Augier,
— Jacob,
— de Rigny.
M. Halgan.

Contre-amiraux :

Le chevalier de Panat,
Le baron Baudin,
— Hamelin,
Le comte Bide de Maurville,
Le vicomte de Montboissier de Canillac.
M. Jurien Lagravière,
M. Bergeret,

gouvernement comme si elle en était à peine touchée : par sa nature même elle accepterait tout drapeau pourvu qu'il fût celui de la France, et indiqué par le ministre à coups de télégraphe. Les prestiges de la royauté ne parlaient pas au cœur des marins, et sans opinions personnelles ils salueraient tout gouvernement à la place des Bourbons. Un signal jeté du haut des mâts suffirait pour cela : on était loin de ce temps où les officiers rouges refusaient de prêter serment à la constitution de 1791. L'indifférence était au cœur de la marine, elle n'offrait rien pour la force et l'autorité royale dans les voies fatales où la couronne allait s'engager.

C'était également à la Restauration que les finances devaient leur sécurité et leur crédit; les services que la paix et le gouvernement des Bourbons avaient rendus à la situation du trésor étaient incontestables. Le dernier emprunt s'était fait à 4 p. 100 et à 1 franc au-dessus du pair. La Restauration avait pu acquitter les dettes arriérées, payer l'indemnité de guerre imposée par les Cent-Jours avec toutes les charges de l'occupation fatale; la Restauration avait pris le 5 p. 100 à 52 francs, et après douze années de gouvernement réparateur le 3 p. 100 était monté à 86 francs. Jamais comptabilité plus régulière que celle du trésor : sécurité et exactitude était la devise des crédits publics en

Le baron Meynard de Lafarge,
— Angot des Rotours,
— Roussin,
M. Ducamps de Rosamel,
M. de Martioeng
Le baron Lemarant,
M. de Grivel,
Le comte de Viella,
M. Duranteao,
Le baron de Mackau,
MM. Dupotel,
— Desaulcey de Freycinet,
— Mallet,
— Le Coupé,
— Ducrest de Villeneuve,
— Botherel de la Bretonnière,

France et les capitaux étrangers y abondaient de tous côtés.

Cette sécurité, si grande qu'elle fût, paraissait menacée par l'ardente perturbation du refus de l'impôt; simple menace d'abord pour un avenir éloigné, ce refus pouvait néanmoins jeter le désordre dans le principe même du revenu public et ébranler la fermeté des finances. Or cette grandeur de crédit si admirable pour les ressources générales du trésor était-elle une force pour la maison de Bourbon? Malheureusement non: une crise politique devait nécessairement amener une crise financière, et les esprits sages devaient dès-lors l'éloigner par tous les moyens. Ce raisonnement eût été senti dans des temps calmes et réfléchis; mais lorsque les âmes sont arrivées à un certain degré d'exaltation il n'y a plus moyen de comprimer l'opinion publique; elle ne s'arrête ni aux considérations d'intérêt ni aux malheurs qu'une crise peut amener: on y marche en aveugle. Les financiers eux-mêmes engagés avec le trésor poussaient au refus de l'impôt, et ce simple refus aurait fait baisser les fonds de 10 p. 100. C'étaient les agens de change, les négocians, les banquiers qui se posaient à la tête d'un mouvement dont les résultats possibles étaient la perte du crédit et de la confiance si nécessaires au commerce. Aux temps passionnés ne demandez pas compte de la tendance des partis; alors le sang est à la tête, la fièvre au cœur, et l'on marche toujours en avant comme poussé par la fatalité!

CHAPITRE VI.

SOUVERAINS, PRINCES ET PRÉTENDANS EN EUROPE.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

France. — Charles X. — Le Dauphin. — La Dauphine. — Le duc de Bordeaux. — Mademoiselle. — La branche d'Orléans. — Les Condé. — Prétendans. — Le duc de Reichstadt. — Les Bonaparte. — *Autriche.* — François II. — L'archiduc Charles. — *Angleterre.* — Avénement et caractère de Guillaume IV. Les princes de la maison de Hanovre. — *Russie.* — L'empereur Nicolas. — Constantin. — La hiérarchie domestique. — *Prusse.* — Frédéric-Guillaume III. — *Espagne.* — Ferdinand VII. — Parti des Infans. — *Portugal.* — Don Pedro. — Don Miguel. — *Naples.* — François I. — *Sardaigne.* — Charles-Félix. — Les Carignan. — Le prince Albert. — *États d'Italie.* — Situation des dynasties. — *Confédération germanique.* — *Saxe.* — *Wurtemberg.* — *Suède.* — Charles-Jean. — Son caractère. — Sa politique. — Famille royale légitime. — *Danemarck.* — Situation paisible. — *Pologne.* — *Suisse.* — *Turquie.* — *Grèce.* — *États-Unis.* — *Amérique.*

Dans les perturbations incessantes que la Révolution de 1789 et l'Empire français avaient jetées parmi les souverainetés de l'Europe, il s'était produit, depuis un quart de siècle, un sentiment presque d'indifférence pour les droits antiques et les traditions héréditaires : les principes résultent autant de l'habitude que des idées innées au cœur de l'homme. Lorsque d'ardentes émeutes ont agité les États, quand les peuples ont vu le commandement aux mains d'une fa-

mille, puis dans celles d'une autre, il en résulte toujours un sensible affaiblissement dans la religion du pouvoir et dans le prestige de l'autorité royale. Que s'était-il passé depuis que la révolution s'était manifestée au monde? Des dynasties avaient croulé; d'autres, long-temps exilées, étaient remontées sur le trône. On avait vu des rois d'un jour tomber le lendemain de leur puissance. En Espagne, à Naples, au milieu même de la vieille Confédération germanique, les alliances de famille étaient venues comme sanctionner la fortune de quelques glorieux aventuriers; des blasons nouveaux avaient écartelé les antiques armoiries allemandes, et ces causes diverses avaient jeté, il faut le dire, le doute sur ce principe de la légitimité qui avait si long-temps préservé l'Europe des grandes secousses de la Réformation.

Une seule idée, une seule forme de gouvernement paraissait désormais redoutée par l'opinion en France: c'était la république. Certes pourtant cette forme n'était étrangère ni aux masses ni aux lois; à un certain point de vue elle était même dans l'esprit et la tendance de la génération nouvelle, dans les codes promulgués et les coutumes écrites. L'idée républicaine était encore la plus saillante, la mieux en rapport avec le Code civil et avec les jalousies d'égalité que la Révolution avait inspirées aux classes diverses contre toute aristocratie. Néanmoins la peur était plus puissante que la coutume; en France, la république ne s'était révélée que sous trois formes : la Convention, le Directoire et le Consulat. La Convention se dressait sanglante devant la bourgeoisie avec ses tribunaux d'exception, ses échafauds, ses terreurs; le Directoire

paraissait comme une régence de laquais. Au fond, le Consulat n'était qu'une dictature militaire, un gouvernement de répression violente et toute de passage. Il ne pouvait donc y avoir en France qu'une lutte de dynasties, qu'un changement dans les familles ou même une rivalité de branches dans la même lignée, comme cela s'était produit à plusieurs époques de notre histoire ([1]).

Charles X régnait en France depuis cinq ans, lorsque la lutte commença si vive entre la monarchie et l'idée révolutionnaire. Nul roi ne portait plus loin le sentiment de sa couronne et de la nationalité française; son caractère de franchise et de loyauté était incontestable; en son cœur deux idées dominaient toutes les autres : la ténacité de ses projets et la croyance exagérée en sa propre capacité ([2]). Peut-être cette vie active que le roi avait passée dans l'émigration, et la position qu'il avait prise en France lors de son retour en 1814, comme chef de parti contre Louis XVIII, lui avaient créé le besoin de tout faire par lui-même et de régner par l'action de sa volonté ([3]). On a dépeint Charles X comme un prince

([1]) Il ne faut jamais perdre de vue au milieu des événemens de 1830, que les deux idées de république et de système impérial se mêlaient à des souvenirs antipathiques de la bourgeoisie. Et cela fit la force d'une révolution limitée. Il n'y eut que quelques groupes qui crièrent *vive la république!* Si elle était dans la tête de quelques jeunes hommes, elle ne fut jamais dans les masses.

([2]) Charles X avait alors près de soixante-treize ans, né le 9 octobre 1757; il était monté sur le trône le 16 septembre 1824.

([3]) L'opposition du comte d'Artois contre Louis XVIII avait été parfaitement conduite, et les mystères du pavillon Marsan ne sont plus un secret pour personne; cette opposition avait un peu cessé en 1822, sous le ministère de M. de Villèle. Voyez au reste mon travail sur *La Restauration.*

qui se laissait gouverner par une camarilla : c'était mal le connaître; lui seul au contraire dirigeait ses ministres, à ce point même de se railler de l'insuffisance de ses plus intimes favoris, le prince de Polignac, les ducs de Rivière et de Fitz-James. Il avait des conseillers, mais à la condition d'exercer sur eux une dictature suprême, parce qu'il croyait mieux connaître la France et la manière de la gouverner. M. de Villèle seul, esprit à ressources, était parvenu, sinon à le dominer, au moins à exercer sur lui une notable influence. Charles X agissait beaucoup; et depuis l'avénement de M. de Polignac, le chef réel du ministère, c'était le roi lui-même. Nul au reste ne pouvait lui refuser un sentiment d'amour national et de fierté de sa maison qui allait bien à un roi de France. S'il avait peu d'étude, il y suppléait par un esprit plein de naturel et de charme; sa religion, parfaitement éclairée, était moins au parti prêtre qu'on ne l'a dit, et il aimait les libertés de l'Église gallicane comme petit-fils de saint Louis et de Henri IV. Son art extrême c'était de dominer les hommes qui l'environnaient, par sa parole, par le charme indicible qu'il savait partout répandre : il portait l'art de la persuasion sur les cœurs, à ce point qu'il était difficile d'échapper à ces instances, aux grâces de sa personne ([1]). Les ministres signataires des ordonnances y furent plutôt entraînés par lui qu'ils n'y entraînèrent le prince. Un besoin au reste pour Charles X, c'était les applaudissemens populaires; il aimait ces acclamations de la

([1]) Plusieurs députés de la gauche avouaient eux-mêmes qu'ils avaient été séduits par cette grâce parfaite de Charles X : et M. Casimir Périer était entièrement absorbé par quelques paroles du roi.

place publique, et son cœur restait triste et flétri lorsque la multitude demeurait muette devant lui. Singulière contradiction! il voulait la popularité et marchait droit aux coups d'État contre les pouvoirs populaires!

A côté du caractère de Charles X, M. le Dauphin faisait complétement disparate ([1]) : il n'avait rien du brillant de son père, de cet invincible attrait que le roi exerçait partout; mais il avait un bon sens remarquable, un grand désir du bien, l'impartialité nécessaire pour apprécier les hommes et les services après une grande révolution. Ce rationalisme lui faisait admettre les idées de toutes les époques, les hommes de tous les temps; sa générosité était sans limites et son honnêteté incomparable; avec un esprit fort limité, il savait comprendre son siècle et les concessions qu'il fallait lui faire; s'occupant de l'armée avec une sollicitude toute particulière, sa tendance généreuse le portait à préférer les généraux mêmes qui l'avaient trahi à ceux qui étaient restés dévoués aux Bourbons ([2]). M. le Dauphin passait pour très libéral, et avec cela d'une timidité extrême en présence de son père, osant peu de remontrances, et plein de cette idée que le Dauphin de France, l'héritier de la couronne, devait le premier exemple d'obéissance au roi; comme s'il se rappelait cette parole de Bossuet : « entre

([1]) Louis-Antoine de France, était né à Versailles le 6 août 1775.

([2]) Les officiers de l'Empire profitèrent beaucoup de cette tendance généreuse de M. le Dauphin; tous eurent à s'en louer, sa bourse fut toujours ouverte à toutes les infortunes militaires. Quand les lois rigoureuses des finances ne permettaient pas une pension, le Dauphin la donnait sur sa cassette; et M. de Caux pourrait nous révéler bien des mystères de cette générosité sans bornes.

le monarque et le dauphin il y a toute l'épaisseur d'un royaume. » Là fut la faute capitale d'un prince qui, assistant au conseil du roi, ne sut jamais prendre en main la cause de sa maison. Quand ce roi allait faillir, pourquoi l'héritier de la couronne ne sut-il pas tirer l'épée pour la sauver (¹)?

Tel n'était pas le caractère de madame la Dauphine (²), si ferme, si résolu; Madame n'avait plus que très faiblement cette empreinte altière qu'on lui avait reprochée lors de la première Restauration; la nécessité des concessions avait opéré en elle bien des changemens. Sans être libérale, la Dauphine s'était aperçue que quand une révolution a passé sur un peuple, elle a laissé des couches de bien et de mal, et que pour régner il faut savoir respecter les droits acquis et les conquêtes même les plus opposées à ses propres sentimens, ainsi que l'avait fait Henri IV. Tous les jugemens portés sur madame la Dauphine étaient faux : on la disait excessivement religieuse; elle avait de la piété, mais très éclairée, à ce point qu'elle n'aimait point autour d'elle un trop grand luxe d'évêques et de prêtres (³). Comme ses malheurs étaient infinis,

(¹) Cependant j'aurai l'occasion de faire observer plus tard que les opinions de M. le Dauphin s'étaient modifiées, et qu'il ne fut pas le dernier à se prononcer pour les coups de force.

(²) Marie-Thérèse-Charlotte de France, née à Versailles le 19 déc. 1778, s'était unie au fils du comte d'Artois, à Mittau, le 10 juin 1799.

(³) La maison de madame la Dauphine était ainsi composée :

Le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, premier aumônier.

L'abbé d'Hautpoult et l'abbé de Bellaud, aumôniers par semestre.

Madame la duchesse de Damas, dame d'honneur.

Madame la vicomtesse d'Agoult, dame d'atours.

Mesdames la comtesse de Béarn, la marquise de Sainte-Maur, la vicomtesse de Vaudreuil, la marquise de Rougé, la comtesse de

elle ne pouvait se montrer ni gaie ni abandonnée, et on le lui reprochait; elle avait un peu d'âpreté dans le geste et dans la voix, ce qui déplaît plus que la violence elle-même; elle s'emportait quelquefois, et reprenant alors toute la fierté de sa maison elle jetait quelques impératives paroles; sa raison ferme et droite, et les souvenirs de ses malheurs exerçaient un grand ascendant sur Charles X. Madame la Dauphine avait cette puissance de larmes auxquelles le roi ne savait pas résister; quand elle rappelait le souvenir de Louis XVI, Charles X s'agenouillait devant cette triste mémoire d'un échafaud et d'une tombe.

La duchesse de Berri (¹) se distinguait de madame la Dauphine par la légèreté de son caractère et la facilité gracieuse de sa personne: née sous le beau ciel de Naples, jetée bien jeune en France, elle gardait un souvenir de Salerne, de Portici, de Sorrente, de Castellamare et de leurs fêtes brillantes et joyeuses. La cour lui plaisait par son brillant contact avec Paris; elle aimait les modes, les distractions, les arts, avec toute la passion italienne. Cet amour des plaisirs dans une jeune princesse créait sa popularité; il semblait qu'il y avait dans les joies de la duchesse de Berri quelque chose qui correspondait mieux au caractère français. On la disait hostile au système trop dévot, à une cour

Villefranche, la comtesse de Juigné, dames pour accompagner.

M. le marquis de Vibraie, chevalier d'honneur.

M. le vicomte d'Agoult, premier écuyer.

(¹) Marie-Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, née le 5 novembre 1798, était l'unique enfant du premier mariage du roi de Naples, François, avec Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche; mariée le 17 juin 1816. à Charles-Ferdinand duc de Berri, le crime de Louvel l'avait rendu veuve le 14 février 1820. Elle portait le titre de MADAME.

trop austère; jamais elle n'avait prétendu dominer les questions du gouvernement, jamais une de ses volontés ne s'était imposée au conseil du roi. Le titre de mère de M. le duc de Bordeaux, l'héritier présumé de la couronne de France, créait à la duchesse de Berri une douce et grande position au milieu du pays.

Les deux enfans ([1]) qui vivaient auprès d'elle, si gracieux et si nobles, étaient l'objet de toutes les adulations, voix mélodieuses et perfides; il n'était pas un cœur un peu haut qui ne suivît avec une vive et tendre sollicitude le caractère et les premiers instincts de M. le duc de Bordeaux, tout jeune encore (car l'enfant avait dix ans lorsque la monarchie fut menacée). Le prince avait déjà de l'instruction, peut-être trop; on s'imaginait qu'à une époque un peu pédante et avancée il fallait absorber l'intelligence d'un prince dans les études spéciales. Là était l'erreur; les rois peut-être les plus ignorans dans les détails de la science, Henri IV et Louis XIV, furent les plus grands monarques de leur maison, parce que l'art du gouvernement ne se compose pas de ces détails, bons pour

([1]) Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, était né le 29 septembre 1820, et sa sœur, Louise-Marie-Thérèse, MADEMOISELLE, le 21 septembre 1819.

La maison de M. le duc de Bordeaux se composait de : M. le baron de Damas, gouverneur.

Monseigneur Tharin, ancien évêque de Strasbourg, précepteur.

MM. le marquis de Barbancois et le comte de Maupas, sous-gouverneurs.

MM. l'abbé Martin de Noirlieu et de Barande, sous-précepteurs.

M. l'abbé de Moligny, chapelain.

M. le prince de Léon, premier écuyer et aide-de-camp.

MM. le prince de Beauffremont et le comte Eugène d'Astorg, gentilshommes d'honneur.

MM. le comte de Mesnard, le comte de Brissac, le duc de Coigny, le comte de Mailly et le comte de Faucigny, aides-de-camp.

un ingénieur ou un maître ès-lettres, mais inutiles à l'immensité de la tâche que s'imposent les rois. Qu'on laissât M. le duc de Bordeaux sous les grands arbres de Saint-Cloud s'instruire aux nobles exercices de la garde royale et se rappeler les souvenirs militaires, cela était bien digne de sa race; qu'on lui donnât, à la manière de Bossuet, des leçons générales sur les élémens qui constituent le gouvernement des peuples, c'était bien encore, car régner est un grand art qui s'enseigne par la parole: mais qu'on asservît l'esprit du prince jusqu'à lui apprendre les petits détails des sciences, de manière à l'abaisser jusqu'au rôle d'un érudit ou d'un littérateur, c'était le faire manquer à sa destinée. De tendres sentimens, les élans de l'amitié pour une sœur aimée se révélaient dans cette dernière tige de la branche aînée des Bourbons. C'était au reste un tableau ravissant de famille, que les journées de Saint-Cloud; elles rappelaient les derniers temps de Louis XIV, vieillard à Versailles, en face du petit duc et de la petite duchesse de Bourgogne. M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, enfans de dix à onze ans, jouaient avec une gaîté abandonnée sur les gazons de Bagatelle et les coteaux de Saint-Cloud; le pinceau seul de Lawrence pouvait rendre ces fraîches physionomies; l'air souvent un peu boudeur de Mademoiselle donnait un ravissant aspect à ces joies de famille.

Si toute l'espérance de la branche aînée des Bourbons reposait sur cet enfant (le duc de Bordeaux), la branche cadette voyait s'épanouir en mille rameaux verdoyans son noble lignage. Non moins illustre par ses ancêtres et justement orgueilleuse de son titre de

Bourbon, elle avait pour origine Monsieur, le propre frère de Louis XIV, prince un peu bizarre mais au demeurant fort brave, avec des sentimens de fierté et de grandeur en face du grand roi lui-même, qu'il traitait presque d'égal à égal ([1]). Le régent, plein d'éminentes qualités, avait gardé la dignité de son père et de son illustre blason. Son gouvernement (pris au point de vue sérieux) offrait un modèle de fermeté et de politique, avec tout le laisser-aller de la vie bonne et facile. L'aïeul et le père de Philippe-Joseph, duc d'Orléans (le malheureux prince qui monta sur l'échafaud), artistes érudits, étaient tous restés fiers et résolus, même dans la solitude de leur palais ou du monastère de Sainte-Geneviève. Louis-Philippe-Joseph, si cruellement puni par cette Révolution qui dévorait ses enfans, n'était pas non plus un méchant prince, sans qualités d'esprit, sans grandeur d'âme; entraîné par l'ambition, le dépit et la vengeance de quelques mauvais traits de cour, incertain par faiblesse et surtout déplorablement entouré, il se laissa aller à tout, avec cette nonchalance d'un caractère qui ne s'appartient plus. Les légendes allemandes ne nous racontent-elles pas les lois de terreur et d'inflexibilité qui saisissaient les hommes en pacte avec le démon! Les erreurs sanglantes du duc d'Orléans résultèrent

([1]) Le caractère de Monsieur, frère de Louis XIV, n'a pas été assez étudié; il mérite pourtant de l'être dans sa vie de Saint-Cloud, méditative et studieuse. La prédilection du roi Louis-Philippe pour Saint-Cloud vient peut-être des souvenirs de son aïeul. Au reste, voici la généalogie exacte de la maison d'Orléans, que l'ignorance a si souvent travestie :

Philippe de France, MONSIEUR, duc d'Orléans, et deuxième fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye le 21 septembre 1640, mort à Saint-Cloud le 9 juin 1701.

Philippe II (le régent), né à

de sa mauvaise position plus que de son cœur; ses fils, enfans si tendrement aimés, gardant de ce malheureux père une mélancolique et juste idée, lui vouaient un culte filial, comme je m'imagine que les ducs de Bourgogne et d'Orléans gardaient aussi bonne mémoire de leur père, même après les grandes tristesses des guerres civiles.

Si l'histoire allait peindre l'aîné et l'héritier de cette grande lignée d'Orléans sous les traits d'un prince dédaigneux de la noble origine de Bourbon, elle le ferait mal connaître. Le chef de la branche d'Orléans était justement fier de son titre de gentilhomme, de son nom, de ses armes et de sa naissance. Jeté de bonne heure sous la direction de son père dans le mouvement de la révolution, il s'était empreint de l'esprit général de son temps avec l'ardeur généreuse et aveugle de toute cette jeunesse pleine d'illusions sur la perfectibilité de l'espèce humaine. Chacun rêvait alors l'émancipation des hommes, la démolition de la vieille société, les théories de Rousseau, de Mably et de l'abbé Raynal; et le mouvement partait plus encore du haut que du bas de l'échelle sociale. Quand on veut expliquer les tendances et l'esprit de 1789, il faut voir quelle avait été l'éducation du XVIIIe siècle, toute pleine des classiques souvenirs du collége d'Harcourt et des tragédies de *Brutus* et de *Cassius*. De là cet entraîne-

Saint-Cloud le 2 août 1674, mort au Palais-Royal, le 2 décembre 1723.

Louis Ier, né à Versailles le 4 août 1703, mort à l'abbaye de Sainte Geneviève le 4 février 1752.

Louis-Philippe Ier, né à Versailles le 12 mai 1725, mort à Saint-Assise en 1785.

Louis-Philippe-Joseph, né à Saint-Cloud le 13 avril 1757, mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

Louis-Philippe II, né le 6 octobre 1773.

ment vers le parlage philosophique, ce sentimentalisme de phrases et d'actions, cette haine des traditions (les préjugés) qui marquent le commencement de nos assemblées politiques : les mots patriotisme, sainte philosophie, humanité, philanthropie étaient à la mode; les gentilshommes faisaient de l'égalité, les abbés de la moquerie religieuse avec la meilleure foi du monde, les plus généreuses idées et les plus loyales illusions.

Que le jeune duc de Chartres ait pris part à tout cela, il ne faisait que suivre la tendance de son temps : c'est ce qui explique son journal tout enthousiaste sur les premières scènes de la Révolution française [1]. Comme toute la génération d'alors, les Noailles, les Lafayette, les La Rochefoucauld, les Castries, les Valence, il aime les chants patriotiques, les hymnes, les tragédies retentissantes; il applaudit aux passages démocratiques de la poésie; il rêve les couronnes civiques. Ses belles journées sont celles où il a sauvé la vie à un citoyen, il croit comme un fervent jeune homme aux paroles des orateurs de clubs ou aux beaux vers de Chénier, aux déclamations de théâtre. C'était une rage dans les nobles cœurs, comme dans les hommes pervers. Officier-général à vingt ans, le duc de Chartres s'attache à la fortune aventureuse de Dumouriez, et c'est moins parce que le vieux général est lié d'affection à sa famille que parce que le prince reconnaît en lui une espérance d'ordre et des vues de fermeté et d'unité, qu'il n'a rencontrées ni dans M. de Lafayette

[1] Ce journal a été plusieurs fois publié par les partis, afin de faire voir quelles étaient les impressions démocratiques du jeune prince; ces impressions tenaient plus à son temps qu'à son caractère, à son éducation qu'à son esprit.

ni même dans Kellermann. A cette armée le duc de Chartres se fait distinguer par sa bravoure, son aptitude et ses bonnes manières, s'effaçant le plus possible dans les affaires politiques pour ne plus être qu'un officier appliqué à ses devoirs, et il les remplit avec les souvenirs du sang illustre de sa race. Lorsque les événemens deviennent sinistres et que la foudre va gronder sur sa tête, le prince quitte la France et son sol qui brûle. Trop mêlé au premier enthousiasme de la révolution pour que les gentilshommes émigrés le lui pardonnent, il cherche des ressources dans sa propre énergie (il lui en faut beaucoup) et dans cette jeune ardeur qui dore les premières années de notre vie. Si madame de Genlis a faussé l'éducation de ses élèves par les principes d'une extrême philanthropie, elle leur a au moins donné de grandes ressources pour les temps de malheur : leur intelligence et leurs bras, l'amour des arts et des sciences, la philosophie qui sait se résigner. La Suisse a conservé mille empreintes du passage du noble et jeune voyageur, qui sait assez de littérature, de mathématiques pour faire des élèves distingués. Le prince se livre à l'enseignement des langues et de la science : à Bremgürten, il a visité sa sœur Adélaïde, alors réfugiée au couvent (le monastère fut toujours un abri pour toutes les infortunes), et le collége de Reichenau ([1]) vit un jeune professeur d'un nom anglais qui enseignait les sciences exactes avec une aptitude et un zèle remarquables.

([1]) Je crois que c'est M. le général duc de Montesquiou si dévoué au jeune duc de Chartres, qui le plaça au collége de Reichenau, sous le nom de l'aide-de-camp Corby. C'est un souvenir qui n'a jamais été perdu et dont le roi aime à parler.

Quand la Suisse ne fut plus un abri, le prince résolut un grand pélerinage jusqu'à l'extrémité de la Suède au pays des Lapons; le voyage était comme une distraction à cette vie déjà tant éprouvée par le malheur. Le pôle et ses glaces éternelles vont-ils cacher son existence fugitive? Vaine erreur! Comme il y a toujours un parti en France qui songe à la maison d'Orléans comme politique de transaction, le Directoire exige que le jeune prince s'éloigne d'Europe; et pour assurer à sa mère une existence paisible (¹), à ses frères la liberté et quelques débris de fortune, Louis-Philippe consent à passer aux États-Unis. Là, il retrouve Montpensier, Beaujolais, ses deux frères chéris, beaux noms de blason et d'histoire. Montpensier, si bon, si gai; Beaujolais, plus mélancolique : l'impitoyable mort devait bientôt les atteindre! Les trois frères visitent du nord au midi le continent d'Amérique; ils viennent à La Havane, qu'ils quittent après quelques hésitations du roi d'Espagne. Alors ils tournent simultanément leurs regards vers l'Angle-

(¹) Il existe une douce et bonne lettre à ce sujet du duc d'Orléans à sa mère.

Frédérichstadt, 15 août 1796.

« Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'avez écrite de Paris, le 8 prairial, et que le ministre de la République, près des villes anséatiques, m'a fait passer par ordre du Directoire exécutif. Conformément à ce que vous m'ordonnez, j'adresse cette réponse sous le couvert du ministre de la police générale.

« Assurément, quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me demandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir; mais c'était celui que je désirais toujours plus pouvoir faire; et je ne fais à présent qu'accélérer l'exécution d'un projet qui était déjà définitivement arrêté. Il y a même long-temps que je serais parti si je n'eusse été constamment retenu par une suite de circonstances également bizarres et malheureuses. Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail. J'espérais que dans peu tous les obstacles qui

terre, le pays libre que madame de Staël désignait comme la terre puissante où venait s'abriter tout ce qu'il y avait encore d'âmes indépendantes. C'est de ce séjour en Angleterre que date la tendance du duc d'Orléans pour la constitution anglaise, véritable tradition de famille. Cette action large et pondérée de l'aristocratie et du peuple, ce patriotisme éclairé lui paraissait la réalisation d'un grand problème d'histoire. Après tant d'agitations et de secousses, lorsqu'il avait subi tant d'humiliations, le prince se trouvait pour la première fois sur une terre libre et à l'abri de ses persécuteurs.

A cette époque s'accomplit la réconciliation des deux branches de la famille, séparées par la tempête, les intérêts et les opinions. Le duc d'Orléans écrivit à Louis XVIII, alors à Mittau, avec franchise et dignité, et le roi accueillit cet aveu sans amertume; le malheur rendait impossibles les arrière-pensées dans ces loyales communications. Le duc d'Orléans se fixa donc en Angleterre; ce confortable sans luxe, cette existence

m'arrêtaient seraient aplanis; mais il n'en est point que votre lettre ne détruise. Je vais partir sans différer davantage. Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir! Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore le moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si long-temps. Je n'ose examiner si je peux conserver l'espérance de la revoir jamais. Mais serais-je donc toujours privé de la consolation de voir de temps en temps quelques lignes de son écriture, et de savoir au moins comment elle se trouve.

« Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères, et que je serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir à peine croire, ce dont le contraire m'eût paru jadis impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée, et je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse; et même à présent, je ne la croirai plus malheureuse, si après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère

de ferme et de cottage, la vie anglaise mise à la mode par madame de Genlis allait aux habitudes et aux mœurs simples du prince. Sous l'impression des idées de libertés européennes, il jeta plus d'une fois des paroles amères contre Bonaparte, considéré comme le dominateur du continent; et qui peut nier qu'il fût alors le grand oppresseur des peuples? A la suite du meurtre du duc d'Enghien, il écrivit cette lettre justement indignée à l'évêque de Lansdorff, expression de sentimens profondément sentis. Bonaparte frappait le duc d'Enghien, le parent, l'ami du jeune duc d'Orléans, le dernier rejeton des Condé : n'était-il pas naturel qu'il protestât contre cet attentat, avec quelques expressions de reconnaissance pour cette nation anglaise qui seule au monde lui donnait une hospitalité généreuse!

La profession des armes était inhérente à un gentilhomme, à un Bourbon, et le prince voulut aller servir en Suède avec le duc de Berri. En 1792 son intrépidité s'était montrée sur plus d'un champ de bataille, et il ne craignait pas la mort, car il avait le désespoir au cœur; Montpensier, ce tendre frère, succombait en Angleterre à une affection de poitrine; bientôt l'au-

chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son bonheur. Il n'y a point de sacrifices qui m'aient coûté pour elle, et, tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

« Adieu, ma chère maman; rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant de votre écriture dont j'étais privé depuis si long-temps. Puissé-je apprendre bientôt que votre santé s'améliore, et le savoir de vous! Soignez bien cette santé qui nous est si précieuse, et si ce n'est pas pour vous, au moins que ce soit pour vos enfans. Adieu; votre fils vous embrasse de toute son âme, et croyez qu'il est bien heureux de pouvoir encore vous obéir. »

tre de ses frères, Beaujolais, en fut fatalement menacé; la longue captivité du fort Saint-Jean, à Marseille, avait altéré ces jeunes tempéramens et le climat d'Angleterre était mortel pour eux; le duc d'Orléans partit donc pour conduire Beaujolais à Malte, la douce corbeille de fleurs. Ainsi il y avait quelques années le prince quittait l'extrémité de la Suède pour visiter l'Amérique, afin d'adoucir l'exil de sa mère et mettre un terme à la captivité de ses frères. Maintenant le voilà à Malte, et là, Beaujolais qu'il a voulu sauver trouve encore une tombe; une église chrétienne recouvre ses pieuses cendres ([1]). Se séparant avec peine de ce cercueil, le duc d'Orléans cingle vers Messine: partout il cherche à se distinguer l'épée à la main. Il offre d'accompagner le prince Léopold, second fils du roi de Naples, qui va secourir Ferdinand d'Espagne et soutenir aussi le pacte de famille; tous deux ils viennent à Gibraltar, où une intrigue anglaise les empêche de débarquer. Revenu en Sicile, avec sa sœur Adélaïde qui lui remplace les affections de ses frères Beaujolais et Montpensier, il reçoit ses conseils, car sa sœur bien-aimée a l'expérience que donnent les malheurs et la constance des affections ([2]). A Palerme, il obtient la main de la fille du roi de Naples, Marie-Amélie, noble princesse qui porte avec le blason d'Autriche, les fleurs de lis de Bourbon. Un immense intérêt s'attachait ainsi à un prince qui avait tant vu

([1]) Le duc de Montpensier mourut à Londres le 18 mai 1807. Il a écrit de spirituels mémoires; il y règne une gaîté mélancolique ravissante.

Le comte de Beaujolais ne survécut qu'une année à son frère Montpensier; il mourut à Malte le 30 mai 1808.

([2]) Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, *Mademoiselle d'Orléans*, était née le 23 août 1777.

et tant souffert; et pour mieux mériter la fière opinion qu'on a de lui, il veut encore une fois soutenir les intérêts de sa maison en Espagne, et invoquer le souvenir du Régent son aïeul comme à l'époque de Philippe V; il offre ses conseils, son appui et son épée. Nul ne peut le nier! le véritable oppresseur de l'Europe à ce temps, le constant adversaire des institutions libres, c'était Napoléon; il se formait au sein des peuples une opposition vive, irritée, profondément patriote. De toutes parts on se soulevait contre l'empereur, et rien n'est plus simple qu'à Tarragone le duc d'Orléans ait adressé une proclamation aux soldats français pour rappeler qu'à côté des gloires d'un despote il y avait la liberté de la patrie. Époque de lutte et de vigueur dans l'esprit du prince que celle où il dut résister à la Junte et repousser les intrigues de l'Angleterre dans l'île de Léon! Il y rappela, mais en vain, qu'un duc d'Orléans avait combattu en Espagne et qu'il y avait laissé de glorieux souvenirs ([1]).

La Restauration de la branche aînée accomplie, le duc d'Orléans vit devant lui s'ouvrir une situation toute nouvelle; sa conduite dans l'exil avait été sans reproche et sa vie tellement remplie qu'elle paraissait une légende : sujet de Louis XVIII, il avait reconnu ses droits et le plein exercice de la souveraineté, en réservant néanmoins dans toute leur étendue les éventualités de la branche cadette. En 1814 deux princes le précèdent sur les marches du trône, les ducs d'Angoulême et de Berri : le premier sans enfans et sans

([1]) Voyez du reste pour ce qui se rapporte à cette époque de la vie du duc d'Orléans, mon travail sur l'*Europe pendant le Consulat et l'Empire*. On y trouvera toutes les pièces dont je parle ici.

espoir d'en obtenir; le duc de Berri, garçon encore à trente-six ans déjà, avec des liaisons d'amour et d'habitude : il n'y avait donc aucun obstacle entre la famille d'Orléans et la couronne jusqu'au mariage du duc de Berri. Toutes les fois donc que des conspirateurs s'agitent ou que des projets viennent se révéler à lui, le prince les repousse; ne doit-il pas espérer plus de l'hérédité que des complots [1] ? Si comme le régent son aïeul, il ne veut pas qu'une branche d'Espagne ou de Naples vienne occuper le trône en France (projet de quelques royalistes), il ne fera rien contre Louis XVIII et la succession légitime. Non il ne se lia point à la conspiration Didier à Grenoble; non il ne prit pas pour confident un ministre favori de Louis XVIII, tout cela est du roman dans l'histoire. Le nom du duc d'Orléans a pu être plusieurs fois indiqué comme le résultat d'une idée nécessaire : voilà tout; le prince n'avait pas besoin d'aller au-devant des événemens, car les événemens viendraient le chercher. Ainsi rien de plus sincère, rien de plus profondément senti que la proclamation du prince, signée en Angleterre, contre

[1] Il faut bien séparer les menées des partis qui prenaient le duc d'Orléans comme drapeau, comme éventualité, avec la conduite personnelle du prince Le duc d'Orléans était retourné en Angleterre au mois d'octobre 1815, et il y resta jusqu'en 1817; le bruit courut alors que Louis XVIII lui avait imposé ce voyage comme un exil. C'est de Londres que le prince adressa une proclamation aux Français, publiée a Paris en 1816; elle était l'expression de ses convictions; on la lui a reprochée, et je trouve au contraire que c'est son plus bel éloge. La voici :

« Français, l'on me force à rompre le silence que je m'étais imposé; et puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte à la face de l'Europe entière, une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

« Français, on vous trompe, on vous égare; mais qu'ils se trompent surtout ceux d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choisir un maître, et qui, dans leur pensée,

les hommes qui veulent mêler son nom à des complots contre les aînés de sa race. Le duc d'Orléans attendait et espérait; en dehors de tout système politique, il jugeait les actes et les fautes du gouvernement royal; il pouvait croire que ce gouvernement allait mal, il pouvait le penser et le dire, jamais il ne fit un acte pour le renversement d'un ordre de succession auquel il avait pleinement adhéré.

A la naissance du duc de Bordeaux la position du duc d'Orléans change, et néanmoins tout repose sur ce frêle enfant. Je ne crois pas à l'authenticité de la protestation que les journaux anglais publièrent contre la naissance du duc de Bordeaux, œuvre mensongère de quelque réfugié politique; cela était en dehors des habitudes régulières, convenables et si réfléchies du prince; son expérience historique lui indiquait d'ailleurs que c'était une imitation malheureuse de la conduite des whigs contre les Stuarts: eux aussi n'avaient-ils pas nié la légitime naissance de Jacques III? Au reste la question n'était point là. Le duc

outragent par de séditieuses espérances un prince, le plus fidèle sujet du roi de France, Louis XVIII.

« Le principe irrévocable de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe, les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance; consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la règle invariable des règnes et des successions.

« Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais si je suis assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre ait marqué ma place au trône, ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions peut-être bien éloignées de celles qu'on me suppose, et que l'on voudrait me suggérer.

« Français, je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés. Revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec un de vos princes et de vos concitoyens.

« Louis-Philippe, duc d'Orléans. »

d'Orléans avait d'immenses chances après la mort du duc de Berri? Ses droits étaient trop simples, trop naturels pour qu'on en cherchât d'autres, et la naissance du duc de Bordeaux faisait reposer la force de la branche aînée sur un bien faible rameau! Le prince profondément en haine au parti royaliste était poursuivi par d'ardentes accusations. On vit cette haine se formuler dans la Chambre de M. de Villèle lorsqu'il fut question des apanages ([1]); ce fut pour les ministres une nécessité de défendre le prince avec dévoûment contre les plus ardens royalistes; et le duc savait, je le répète, que ceux-ci, en supposant la mort du duc de Bordeaux, lui auraient préféré la branche d'Espagne ([2]). Dès-lors il dut se préparer à toutes les éventualités de la fortune; il ne conspira point; les malheureux princes de la branche aînée conspirèrent assez pour lui (les gouvernemens se tuent et on les tue rarement), le suicide est la chose la plus commune pour les pouvoirs : la conduite du duc d'Orléans put être habile, elle ne fut jamais en dehors du droit; il s'entoura des patriotes, non point qu'il les aimât ou les estimât plus que d'autres; mais il savait que si au sein des gentilshommes on trouvait de fières résistances et des caractères irascibles, souvent dans la bourgeoisie il se rencontrait

([1]) J'ai rendu compte de cette discussion de l'apanage d'Orléans (session de 1825), dans mon *Histoire de la Restauration*. Charles X le reconnut et le régla par une ordonnance du 21 décembre 1825. Un petit livre de M. Dupin parut en 1827 sous ce titre : *Des apanages en général et en particulier, de l'apanage d'Orléans.*

([2]) Ce projet, parmi les ardens royalistes, de remplacer la maison d'Orléans par la branche d'Espagne, remontait haut, jusqu'au duc du Maine; on l'avait vu sous le régent, puis sous l'aïeul du duc d'Orléans, lorsque tant de morts frappèrent la lignée de Louis XV. Les esprits superficiels font venir en un jour des projets qui se lient à un siècle.

des dévoûmens plus faciles et plus discrets; habitué d'ailleurs aux formes de l'opposition anglaise et aux usages des membres de la famille royale d'Angleterre, il croyait qu'un prince du sang pouvait appuyer dans le Parlement une certaine politique, sans pour cela conspirer. Or cette opposition de M. le duc d'Orléans se résumait en des moyens bien simples : il n'en faut souvent pas d'autres en France; s'il donnait quelques bals, il y invitait les députés de l'opposition libérale, les écrivains de journaux; à ses entrevues intimes, à ses réceptions du matin il accueillait MM. Laffitte, Périer, quelques généraux de l'Empire mécontens, tels que MM. Sébastiani, Pajol : on y causait sans agir. Peu favorablement jugé par M. de Lafayette, il voyait néanmoins ses amis. Quelques gentilshommes se groupaient autour de lui : les Montesquiou, les Valence, les Rohan-Chabot; et ceux-ci il les traitait avec une considération digne de leur rang. La causerie du duc d'Orléans, fort attrayante, était d'une habileté incontestée; et sans jamais prendre aucun engagement il laissait un libre cours à toutes les espérances si la couronne tombait dans ses mains; plein d'esprit, il définissait souvent une situation par un mot, sa conduite par une comparaison ou un exemple; et quand on le pressait trop de prendre un parti il échappait à tous avec habileté.

Une conversation curieuse du prince avec un homme de sens, de portée et d'esprit (¹), révèle parfaitement la situation qu'il s'était faite. C'était au bal que le duc

(¹) Cette conversation a été rapportée par M. de Salvandy lui-même, et publiée avec un caractère de loyauté qui a tenu compte des infortunes d'une grande race.

d'Orléans donnait au roi de Naples, quelque temps avant la Révolution de Juillet, bal auquel le roi Charles X lui-même assistait. La fête était belle, les lumières brillantes, les danses animées, et voici ce que rapporte le témoin oculaire : « Passant près de monseigneur le duc d'Orléans qui recevait de nombreux complimens sur les magnificences de cette fête, je lui adressai ce mot que les feuilles répétèrent le lendemain : « C'est une fête toute napolitaine, monseigneur, nous dansons sur un volcan. » Le prince, debout derrière la rangée des fauteuils des princesses et des rois, me saisit le bras vivement, et me faisant l'honneur de m'attirer près de lui, ouvrit une conversation que je ne craindrai pas de transcrire : « Qu'il y ait volcan, me dit Son Altesse Royale, je le crois comme vous, et au moins la faute n'en est pas à moi ; je n'aurai pas à me reprocher de n'avoir pas essayé d'ouvrir les yeux au roi..... Mais que voulez-vous ? rien n'est écouté, et Dieu sait où tout ceci mènera ! — Fort loin, monseigneur, dans ma conviction. — Certes, répondit Son Altesse Royale, je ne sais pas ce qui arrivera ; je ne sais pas où ils seront dans six mois, mais je sais bien où je serai. Dans tous les cas, ma famille et moi nous resterons dans ce palais ; c'est assez d'avoir été jeté deux fois en exil par les fautes d'autrui : je ne m'y laisserai pas reprendre. Quelque danger qu'il puisse y avoir, je ne bougerai pas d'ici ; je ne séparerai pas mon sort et le sort de mes enfans de celui de mon pays : c'est mon invariable résolution. Je ne laisse pas ignorer mes sentimens. Dernièrement encore, à Rosny, j'ai beaucoup dit ce que je pense de tout ceci ; et tenez, le roi de Naples, qui y était avec nous, a

très bien jugé de notre position; ce prince qui est si cassé, et qui pourtant a quatre ans de moins que moi, est un homme de beaucoup de sens; les circonstances extérieures l'obligent à être roi absolu; mais ses inclinations ne sont point là, et il a fait des observations fort sages. Il a été question à Rosny d'une conversation que vous avez eue. — Monseigneur, j'ai dit qu'on perdait la monarchie, et je suis non moins convaincu que la chute du trône compromettra, pour cent ans peut-être, toutes les prospérités de la France et toutes ses libertés. — En m'affligeant autant que vous de la route où le roi s'engage, continua le prince, je ne m'effraie pas autant que vous des résultats : il y a en France un grand amour de l'ordre. Cette France qu'on ne veut pas comprendre, est excellente; elle est admirable. Voyez comme les lois sont respectées au milieu de tant de provocations: c'est que l'expérience de la Révolution est présente à tous les esprits : on en veut les conquêtes, on en déteste les égaremens. Je suis bien convaincu qu'une révolution nouvelle ne ressemblerait à rien de ce que nous avons vu. — Monseigneur, c'est croire à une révolution de 1688. Mais quand l'Angleterre se plaça en dehors de la légitimité, l'aristocratie lui resta comme élément d'ordre, et celui-là a une telle puissance, qu'il supplée à tout autre. Parmi nous rien de semblable : le peu que nous ayons d'aristocratie périra avec les Bourbons; on fera une seconde fois table rase, et je ne crois pas la démocratie pure habile à rien fonder. — M. de Salvandy, vous ne vous rendez pas assez compte des effets de la diffusion des lumières, suite du partage des fortunes. Le monde

est changé de face depuis quarante ans; les classes moyennes ne sont pas toute la société, mais elles en font la force; elles ont un intérêt constant à l'ordre, et elles joignent aux lumières qui font juger des besoins d'un grand empire, toute la puissance nécessaire pour combattre les mauvaises passions et les réprimer. Le jacobinisme n'est plus possible quand le grand nombre possède. — J'ai toujours pensé, monseigneur, et j'ose persister dans cette opinion, que c'est une erreur dangereuse de comprendre parmi les garanties d'ordre la propriété tout entière. La propriété est si divisée parmi nous, qu'elle a sa multitude profondément envieuse de toutes les supériorités et ennemie de tous les pouvoirs. Je craindrais qu'ayant le nombre pour elle, et tendant toujours à satisfaire par des tentatives de nivellement sa haine des classes élevées, elle ne nous ramenât très promptement à l'anarchie, si l'on ne commençait point par là. — M. de Salvandy, songez donc que tout ce que veut le pays, c'est l'établissement sincère du régime constitutionnel : on ne demande pas autre chose. Tout le mal est venu de l'impossibilité d'accepter complétement, une bonne fois, tous les résultats de la Révolution et la Charte en particulier. Ce qui a fait les égaremens de la Révolution, c'est, avec la mauvaise répartition des fortunes et des rangs, la mauvaise éducation de l'ancien régime. Nous n'en sommes plus là. Ma religion politique, c'est qu'avec des sentimens constitutionnels on mènerait tout à bien. Ces principes, je les ai toujours eus. Quand je trouvai asile à la cour de Sicile, on voulait pour me donner une femme m'amener à des concessions : je

déclarai que mon opinion était invariable; que j'y élèverais mes enfans; que je le ferais dans leur intérêt autant que par amour de la vérité. Ce qui fait le malheur des princes et toutes les difficultés de la politique, c'est que les princes ne connaissent pas les peuples, et se nourrissent d'autres idées, d'autres opinions qu'eux. Tel est le motif pour lequel j'ai donné l'éducation publique à mes fils, et elle m'a bien réussi sous tous les rapports. J'ai voulu qu'ils fussent à-la-fois princes et citoyens; qu'ils ne se crussent pas d'une nature particulière; qu'ils n'eussent point devant les yeux ce voile que donnent l'éducation et la vie des cours; qu'ils ne prissent point l'habitude d'un entourage corrupteur; qu'ils ne fussent pas liés par goût d'enfance à un monde faisant bande à part, intéressé à les tromper, et d'ailleurs se trompant presque toujours lui-même. Voilà quel a été mon but, et je suis bien certain de n'avoir qu'à m'applaudir du parti que j'ai pris dans tous les temps et dans toutes les situations. » Je m'arrête : l'entretien fut long. Monseigneur le duc d'Orléans était debout d'abord; ensuite il m'avait fait asseoir à son côté. C'était exactement derrière le roi : si le roi eût prêté l'oreille il aurait pu tout entendre. »

Sans doute le prince, en prononçant ces remarquables paroles, savait bien qu'elles seraient répétées; qu'il avait devant lui un homme politique, un écrivain dont la renommée était brillante déjà; mais enfin ces paroles étaient comme le résumé de sa position. Depuis long-temps il ne voulait désespérer ni le pouvoir, ni les partis, ni la France. En tout cela nulle idée de complot, de trahison; toujours

la ferme et naturelle volonté de profiter des événemens sans jamais les préparer par des actions mauvaises; capacité éminente pour apprécier les hommes et la tendance des partis, de manière à se tenir prêt pour toutes les chances ou à se réserver une espérance pour toutes les situations.

La lignée d'Orléans, vigoureuse dans ses rejetons, cherchait encore sa force dans l'esprit de famille: par la noble duchesse Marie-Amélie (¹), elle se liait doublement aux têtes couronnées de l'Europe; princesse sicilienne, tante de la duchesse de Berri, elle était parfaitement bien aux cours de Naples et de France; pieuse princesse, elle se renfermait dans les devoirs de religion et de bienfaisance; et si elle intervenait quelquefois d'une manière active aux affaires du monde, c'était dans des questions d'avenir pour ses enfans. La duchesse montrait alors un caractère de prévoyance attentive, en préparant à-la-fois avec Charles X, la Dauphine, la duchesse de Berri ou le prince de Condé, un nom, un état, des apanages pour ses fils; admirable négociatrice à cette fin, car elle poussait jusqu'à l'exaltation la tendresse de mère.

Intelligence ferme et sûre, la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du duc, avait été très souvent son guide et son conseil dans les circonstances difficiles; presque exilés en même temps de France, ils s'étaient rarement quittés, quelquefois dans la vie matérielle, jamais de cœur; toujours le frère veillait sur la sœur, comme la sœur conseillait le frère. Quand on avait

(¹) Marie-Amélie, sœur du roi de Naples, François Iᵉʳ, était née le 26 avril 1782. Ce fut à Palerme, le 25 novembre 1809, qu'elle s'unit au duc d'Orléans. Naples était alors au pouvoir de Murat.

abandonné la France si profondément agitée, on s'était retrouvé en Espagne sous les auspices d'une mère sainte et résignée comme les Penthièvre. La tendresse confiante du frère et de la sœur avait redoublé encore depuis la perte des jeunes ducs de Montpensier et de Beaujolais([1]), tant et si dignement pleurés. Quand on ne se retrouve plus que deux d'une famille aimée, les liens se resserrent et se touchent de plus près; d'ailleurs la princesse Adélaïde connaissait si bien le caractère de son frère, qu'elle exerçait sur lui un grand ascendant. Plus d'une fois elle fit cesser les incertitudes et poussa le duc à de fermes résolutions, corrigeant ainsi ce que pouvait avoir d'une tendresse trop craintive les conseils de la duchesse d'Orléans, quand il fallait agir et commander.

A cette époque où la branche cadette des Bourbons va être appelée à jouer un rôle plus actif dans la politique, elle était représentée dans sa descendance([2]) par l'aîné, duc de Chartres, à vingt ans déjà colonel du premier régiment de hussards, revêtu des ordres du roi à quatorze ans, selon l'antique usage : prince parfaitement élevé, chéri de la branche aînée et particulièrement de la duchesse de Berri qui peut-être lui destinait sa fille, et le plus élégant cavalier de ses

([1]) Le chevalier de Broval montra dans cette circonstance le caractère le plus dévoué à la famille d'Orléans.

([2]) La lignée d'Orléans était ainsi composée en mai 1830.

Ferdinand – Philippe – Louis – Charles-Henri, duc de Chartres, né à Palerme, le 3 septembre 1810.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

François-Ferdinand-Philippe-Louis, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

Antoine-Marie-Philippe-Louis.

bals. Les trois puînés, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale étaient envoyés au collége afin d'y recevoir l'empreinte d'une éducation générale, commune à toute la jeune génération. Mais la véritable éducation des princes était donnée dans la famille par des précepteurs particuliers, avec les leçons premières reçues de leur père. Il faut bien distinguer dans les démarches politiques ce qui tient à une situation donnée, de ce qui est principe et traditions. M. le duc d'Orléans en envoyant ses enfans au collége, voulait seulement dire : « Qu'au cas où une révolution bourgeoise arriverait, ces princes n'auraient aucun préjugé aristocratique, et pourraient parfaitement s'accommoder d'un systéme d'égalité populaire. »

Au point de vue des progrès de la société, c'était raisonner avec exactitude; mais en considérant la pourpre et la grandeur de ces destinées de prince, on aurait pu répondre que l'égalité, chose idéale, ne convenait pas à ceux qui sont appelés à gouverner les empires; qu'enfin, l'aristocratie, la hiérarchie et la distinction des rangs étaient les conditions premières de la monarchie que nul ne pouvait méconnaître. » Le jeune duc de Montpensier, alors âgé de six ans, demeurait seul dans la maison maternelle avec ses sœurs Louise, Marie, Clémentine, toutes nobles demoiselles d'une lignée justement fière

duc de Montpensier, né à Neuilly le 5 juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Elisabeth, Mademoiselle d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde, Mademoiselle de Valois, née à Palerme le 12 avril 1813.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, Mademoiselle de Beaujolais, née à Neuilly, le 3 juin 1817.

de sa naissance, et d'une éducation digne d'une si grande race.

Il se rattachait d'autant plus de force aux espérances de la maison d'Orléans, que par l'extinction des branches collatérales de la famille de Bourbon, elle allait devenir puissamment riche en fortune et en titres. Les Condé, par la fatale mort du duc d'Enghien, avaient désormais pour seul représentant le vieux prince duc de Bourbon (1), tout absorbé dans les vastes chasses de Chantilly à la verte pelouse (2). La fortune des Condé s'était encore accrue par les héritages et les confiscations sur les Montmorency, et le plus somptueux patrimoine revenait de plein droit à la maison d'Orléans, car le duc de Bordeaux étant appelé à régner, les Condé n'avaient pas d'autres héritiers que la branche cadette. Le vieux duc de Bourbon paraissait concentrer ses affections sur le duc d'Aumale, appelé à prendre le titre et les belles armoiries de Condé; et pour cela il n'était pas besoin de beaucoup agir. Le duc de Bourbon avait épousé une fille de la maison d'Orléans, la princesse Bathilde, excentrique et pure existence, le duc d'Enghien était son fils (3);

(1) Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, était né le 13 août 1756.

(2) Les livres des chasses de Chantilly dressés selon les formules royales, sont un monument curieux à étudier pour un grand amateur du courre; elles font contraste avec les chasses mesquines d'aujourd'hui, et peuvent se comparer aux chasses splendides de Louis XVI et de Charles X.

(3) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, sœur du malheureux Louis-Philippe-Joseph, était née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750; mariée en 1770 au duc de Bourbon, ils se séparèrent dix ans après; depuis cette époque la princesse Bathilde se livra à des idées de mysticisme très exaltées. Emprisonnée en 1793 au fort Saint-Jean, à Marseille, elle ne recouvra la liberté qu'en 1795, et passa alors en Espagne avec sa belle-sœur, la

des liens de famille doublement chers les unissaient presque dans un commun blason. Il a été dit aux débats d'un procès célèbre, le triste rôle que joua dans ce testament une maîtresse impérieuse ([1]). En toute situation, à moins de tomber en déshérence ou d'être disséminé entre des héritiers éloignés, l'héritage des Condé revenait à la maison d'Orléans ([2]), comme elle avait hérité des Penthièvre par la duchesse douairière.

C'était donc une position considérable que celle de cette maison réunissant sur sa tête les héritages et la puissance de toutes les branches collatérales des Bourbons, tandis que le seul espoir des aînés de la race était dans le duc de Bordeaux, ce frêle rejeton de tant de rois. Les princes d'Orléans offraient toutes les conditions de jeunesse, de puissance et de fortune; Charles X et M. le Dauphin avec les meilleures et les plus loyales intentions n'étaient plus ni de leur temps ni de cette société marchant avec des conditions nouvelles. A côté de ce vieillard sous la pourpre des rois de France, après le Dauphin vieux déjà, venait un enfant timidement élevé, et celui-ci pourrait-il jamais résister à cette puissance d'une branche cadette si

duchesse d'Orléans. En 1814, elle s'empressa de revenir à Paris, et établit un hospice dans son bel hôtel de la rue de Varennes; le reste de sa vie ne fut plus désormais qu'une suite incessante de bienfaits et de charité chrétienne; elle mourut le 10 janvier 1822, dans l'église de Sainte-Geneviève.

([1]) Ce fut en Angleterre que le duc de Bourbon connut Sophie Daws; elle épousa en août 1818 le baron de Feuchères, et c'est sous ce nom qu'elle charmait le vieux prince à Chantilly.

([2]) Ce testament, écrit entièrement de la main du duc de Bourbon, fut fait le 30 août 1829. La part de la baronne de Feuchères était fort large; on l'a évaluée depuis à 10,000,000.

formidable par tous les côtés, et tôt ou tard la lutte ne s'engagerait-elle pas? Sans doute on avait le souvenir de Louis XIV enfant au milieu de la Fronde et des princes du sang ligués, de Louis XV à cinq ans aussi sous la régence d'un duc d'Orléans; mais à cette époque la Révolution n'avait point ébranlé la monarchie; il existait un saint respect pour la couronne, alors même qu'elle ornait le front d'un enfant reposant au berceau sous la main de Dieu. Aujourd'hui le même culte existait-il au cœur des multitudes? Depuis trente ans ne s'était-il pas produit d'étranges confusions?

Cela était si vrai qu'à côté de la maison de Bourbon, restaurée en 1814 et en 1815, il survivait encore des prétendans de la branche de Napoléon. Respect historique à cet immense génie de reconstruction sociale qui apparaît après l'anarchie! Mais en dehors de lui qu'existait-il de fort et surtout d'héréditaire? Quoi de plus puéril que cette prétention des frères, des sœurs de l'empereur de se croire encore Majestés souveraines? Eux tous n'étaient rien que par Napoléon; ce génie disparaissant de la scène, ils ne pouvaient survivre au prestige de sa puissance et de ses créations. La fortune les avait élevés, la fortune les brisait dans un de ses caprices; Masaniello de quelques années, pour eux le soleil de Naples avait brillé un peu plus long-temps, voilà tout. La majesté souveraine était un rêve, et au réveil ce n'étaient plus que d'honnêtes gentilshommes d'Ajaccio, fort engraissés de ducats et de doublons. Quand on parcourait l'Italie, à chaque pas on rencontrait une Majesté du nom de Bonaparte: il y avait d'abord Madame-mère, la digne

signora Lætitia Ramolini [1], bonne vieille si précautionneuse, avare en sa huche, qui s'était abritée à Rome sous cette protection bienveillante que les papes accordent aux grandeurs tombées. A Florence surtout se trouvait cet immense concert de Majestés déchues; le grand duc de Toscane, prince de mœurs douces et tolérantes, souffrait peut-être en souriant que dans quelques palais de l'Arno il y eût sous le nom de Bonaparte un roi d'Espagne et des Indes, une reine de Hollande, un roi de Westphalie, que sais-je encore! Un congrès de rois dans quelques salles à manger des villas d'Italie n'avait pas de danger.

De toutes ces vaines dignités, il n'en existait plus qu'une réelle et celle-là indélébile (car ce que la papauté accorde survit aux malheurs des temps et des familles) : c'était celle du cardinal Fesch [2]; quand l'empereur régnait en France, le cardinal était peut-être moins honoré et considéré à Rome que depuis les malheurs de sa famille : on l'entourait avec respect, et son palais asile des arts, ses magnifiques galeries de tableaux, étaient visités par les étrangers avec une curiosité attentive. Tous ces rois, ces reines, ces

(1) C'était là le côté faible de la famille des Bonaparte : je visitai à Rome madame Lætitia; autant je fus frappé de respect en voyant cette femme si âgée, la mère de Napoléon, autant il me parut profondément ridicule qu'on l'appelât du nom de *Majesté*, de *Madame-mère*, titres que la bonne vieille acceptait sérieusement.

(2) Le cardinal Fesch avait conservé un grand caractère de dignité; il était entouré à Rome de mille respects ; comme tous les cardinaux il protégeait les artistes et possédait une magnifique galerie. Sa correspondance avec M. de Châteaubriand, alors ambassadeur de France à Rome, constate la dignité de son caractère.

Du palais F·lcionneri, 4 avril 1829.

« Le cardinal Fesch est bien sensible à l'invitation obligeante de M. de Châteaubriand, mais sa position à son retour à Rome lui con-

princesses avaient des enfans jetés au milieu du tourbillon de la fortune dans les deux Mondes, les uns princes, les autres avocats; des fils de rois et des marchands; et cette famille dispersée n'inspirait au reste aucune crainte et peu d'intérêt dans une situation politique régulière.

Un seul et mélancolique rejeton de la lignée de l'empereur demeurait comme une fleur sur une tombe, le duc de Reichstadt salué à son berceau du beau titre de roi de Rome. Exilé de ses palais et de ses pompes impériales à l'âge de cinq ans, il avait trouvé abri à Schœnbrunn sous l'aile de sa mère Marie-Louise, au sein de la maison paternelle de ces archiducs d'Autriche vénérables par leurs mœurs. Après les Cent-Jours, le duc de Reichstadt avait cessé d'être un personnage politique, et dès-lors on put l'élever avec plus de liberté et un soin particulier (¹); tâche difficile, car la première question que devait faire ce pauvre enfant, c'était celle-ci : Où est mon père? Quelle a été sa destinée? Pourquoi le garde-t-on captif? Pourquoi naguère, roi de Rome, ne suis-je plus que duc de Reichstadt? Pour empêcher ces questions brûlantes

seilla d'abandonner le monde et de mener une vie tout-à-fait séparée de toute société étrangère à sa famille. Les circonstances qui se succédèrent lui prouvèrent qu'un tel parti était indispensable à sa tranquillité; et les douceurs du moment ne le garantissant point des désagrémens de l'avenir, il est obligé de ne point changer de manière de vivre.

« Le cardinal Fesch prie M. de Châteaubriand d'être convaincu que rien n'égale sa reconnaissance, et que c'est avec bien de la peine qu'il ne se rendra pas chez Son Excellence, aussi fréquemment qu'il l'aurait désiré. »

(¹) Ce fut par une patente du 22 juillet 1818, que l'empereur d'Autriche régla d'une manière définitive la position du jeune prince. « Nous donnons, dit cet acte, au prince François-Joseph-Charles, fils de notre bien-aimée fille l'ar-

en vain on voulut distraire, occuper son esprit peut-être outre mesure par des études sérieuses; jeune homme plein d'aptitude il inspira à ses professeurs ce mélancolique intérêt qu'attirent on ne sait pourquoi des traits pâles, des yeux brillans, une poitrine affaissée. Le duc de Reichstadt, d'une taille svelte, s'était élancé comme ces palmiers d'Orient dans le désert d'Égypte qu'avait salués son père. Quand on put lui dire sérieusement son origine, il étudia toutes les grandes guerres de l'Empire; il en suivait les plans et souvent même il en dessina les positions. Comme les jeunes hommes de l'école allemande (¹) il se jeta dans l'étude de la philosophie, et le *moi* de Kant se révéla puissant en lui; il possédait une immense force de volonté dans le corps le plus faible, et toujours au fond de l'âme cette invincible mélancolie que sa position semblait favoriser encore; tendrement aimé de François II, de la famille impériale si respectable, cet amour ne lui suffisait pas; tout semblait froid autour de lui à côté de l'image de son père qui faisait battre son cœur avec violence; il semblait partout à l'étroit, à Schœnbrunn comme à Vienne;

chiduchesse Marie-Louise, le titre de duc de Reichstadt. » Le même acte réglait les armoiries du prince, et décidait que tant à la cour que dans toute l'étendue de l'Empire, le duc de Reichstadt prendrait rang immédiatement après les princes de la famille impériale et les archiducs d'Autriche.

(¹) Une lettre du duc de Reichstadt, d'un style remarquable adressée à M. de Prokesch, révèle toute la profondeur des études du jeune prince.

Schœnbrunn, 2 octobre.

« Il vous serait bien difficile de comprendre tout le plaisir que j'ai senti hier, en vous revoyant si inopinément; mon âme était comme inondée de satisfaction, et je m'étonnais moi-même en reconnaissant toute l'étendue de l'influence que vous avez su prendre sur mon être.

« Combien d'idées se croisent

le monde lui paraissait une gêne pour des poumons qui n'eussent respiré à l'aise qu'à côté de Napoléon, l'épée au poing et la couronne au front dans la grande ronde des morts.

Durant les époques paisibles de la Restauration, nul parti ne songeait au duc de Reichstadt. A mesure que la maison de Bourbon semblait s'établir sur des fondemens solides, toutes les prétentions s'effaçaient, et le parti impérialiste, comme on l'a vu, s'était fondu dans les rangs des constitutionnels. Quand la guerre fut déclarée entre le pouvoir et les partis de renversement, lorsqu'on crut qu'il n'y avait plus que les coups d'État pour sauver le trône ébranlé et la résistance populaire pour protéger l'esprit de révolution, comme une conquête, les partis jetèrent une fois encore les yeux sur le duc de Reichstadt. L'avénement du jeune prince paraissait surtout une chance de paix européenne, parce qu'il apportait avec lui-même l'adhésion de l'Autriche; la maison de France cessant de régner par un mouvement populaire, on appelait le duc de Reichstadt en vertu du plan que M. de Metternich lui-même avait hautement appuyé en 1813,

dans ma tête sur ma position, sur la politique, l'histoire, notre grande science stratégique qui détruit et conserve les empires. Tout cela pour arriver à son entier développement, pour parvenir à la maturité, a besoin de la lumière vivifiante de vos connaissances, de vos soins et de vos conseils. Combien d'aperçus différens se pressent dans mon esprit; mais la révélation d'une semblable situation intellectuelle aurait pu être interprétée comme un tort de ma part; par suite, j'ai dû rejeter toutes ces idées dans les ténèbres, à proportion qu'elles en surgissaient. Je vous revois... Vous ne me condamnerez pas lorsque mes pensées prendront un vol trop hardi... et vous ne vous empresserez pas de les abattre.

« Pendant votre absence mon imagination a trituré plus particulièrement deux sujets, d'abord les relations de la politique actuelle de

c'est-à-dire la régence de Marie-Louise ; sûr de l'assentiment de l'Autriche, on évitait la guerre générale. Dans cette pensée déjà les voyages politiques à Vienne se multipliaient : en 1828 ce n'est pas seulement le poète, M. Barthélemy, qui publie son *Fils de l'Homme ;* mais d'autres écrits rappellent que la famille de Napoléon n'est pas éteinte et qu'il existe un prince plein d'espérances reconnu et salué deux fois par le peuple français. Cette idée qui ne s'est point formulée d'une manière nette n'a pas de chances encore ; mais le nom de Napoléon est si populaire ! sa renommée a tant grandi, que le duc de Reichstadt peut prétendre à la couronne au cas où une révolution briserait la maison de Bourbon. A cette époque le parti impérialiste est plus puissant, plus populaire aux yeux des masses que d'autres prétentions résultant d'une sorte de rationalisme constitutionnel qui ne s'étend pas au-delà de quelques têtes sérieuses. Est-ce que le peuple comprend les idées de 1688 ? Est-ce qu'il aperçoit à travers ses passions d'amour ou de haine un terme moyen ? Le peuple aime ou déteste, il brise ou il élève ; à côté des préventions contre la maison de Bourbon,

l'Europe. J'ai examiné tous les résultats qu'il était possible d'en tirer. Le sens obtus du vulgaire se contentera de la marche apparente des choses ; mais un regard dans l'avenir me donne une grande méfiance de ceux qui peuvent mesurer leur sécurité sur une semblable échelle. Je suis toujours de l'opinion qu'une pacification véritable, basée sur la justice et la stabilité des droits, sur la sûreté et la loyauté des rapports entre les nations, ne saurait être obtenue trop de bonne heure, et que, pour atteindre ce but, il vaut la peine de faire de grands sacrifices.

« Le second objet de mes réflexions méditatives, c'est la religion ; mais un tel sujet est trop élevé ; il mérite trop de temps et d'attention pour que j'essaie même de l'aborder dans ces lignes.

« F. DE REICHSTADT. »

L'empereur avait confié en 1816, la direction supérieure de l'éduca-

se plaçaient les souvenirs enthousiastes pour Napoléon; et cela suffisait pour créer les droits de son fils : les masses sentent et ne raisonnent pas; pour elles une révolution à la forme anglaise était une idée trop complexe (¹).

Le seule opposition du peuple contre le duc de Reichstadt venait surtout de ce qu'il avait cessé d'être Français pour prendre service dans l'armée autrichienne dont le souvenir n'était pas populaire en France. Cependant rien de plus pur, de plus élevé que cette famille de François II, roi de Hongrie et de Bohême, empereur vieilli sous la couronne, chéri de tous comme un père, et rendant la justice sous les grands arbres du Prater, comme saint Louis sous les ombrages de Vincennes; sa lignée était nombreuse : déjà l'archiduc Ferdinand, l'héritier du trône impérial, atteignait sa trente-septième année. François II marié trois fois avait choisi pour dernière impératrice, Charlotte auguste princesse de Bavière, le véritable symbole de la femme allemande, soumise, résignée, admirable mère de famille. Les archiducs, frères de l'empereur, vivaient en simples particuliers à Vienne et jamais prétentions ambitieuses n'étaient venues troubler

tion du duc de Reichstadt au comte Maurice de Dietrichstein. Les autres personnes attachées au jeune prince étaient M. le capitaine Foresti, son gouverneur depuis 1815, et le baron d'Obenaus, chargé de sa haute éducation scientifique.

(¹) M. Barthélemy était allé à Vienne en 1828, dans l'espoir de voir le duc de Reichstadt, il ne put obtenir cette faveur. Cependant il aperçut le prince au spectacle, dans la loge de la cour; il dit dans son poëme du *Fils de l'Homme*.

.... Je ne puis sans douleur,
Contempler ce visage éclatant de pâleur;
On dirait que la vie à la mort s'y mélange;
Voyez-vous comme moi cette couleur étrange?
Quel germe destructeur, sous l'écorce agissant,
A sitôt défloré ce fruit adolescent!

leur union domestique; le plus illustre, l'archiduc Charles, le grand capitaine avait lutté contre le génie de Napoléon. Telle était la vénération des archiducs pour leur aîné, qu'en vain on avait voulu créer un parti de l'archiduc Charles, ce prince ne cessa d'abaisser respectueusement son épée devant son empereur. On disait encore qu'un projet existait pour substituer à l'héritier direct de la couronne Ferdinand, son frère François plus ferme et plus capable. Dans cette famille autrichienne, sainte et patriarcale, quelle force pouvaient avoir ces projets (¹)? L'hérédité, loi sacramentelle, serait maintenue dans toute son énergie protectrice, et alors même que l'héritier de la couronne n'aurait pas offert toute la capacité nécessaire, n'y avait-il pas le pouvoir des institutions qui supplée à l'insuffisance de la couronne dans les pays bien organisés? Là où il existe une hiérarchie respectée, la couronne n'a jamais rien à craindre parce que tout se rattache à elle par d'antiques chaî-

(¹) La famille autrichienne était vigoureuse par ses rejetons.

François II, né le 12 février 1768, roi de Hongrie et de Bohême, le 1er mars 1792, empereur d'Autriche, le 11 août 1804, avait été marié déjà trois fois; 1° à une princesse de Wurtemberg, 2° à une princesse des Deux-Siciles, 3° à une archiduchesse d'Autriche, lorsqu'il épousa le 10 novembre 1816, Charlotte-Auguste de Bavière. Ses enfans, tous du second lit, étaient :

Ferdinand - Charles - Léopold, prince impérial, né le 19 avril 1793.

François-Charles-Joseph, né le 7 décembre 1802.

Marie-Louise, née le 12 décembre 1791, veuve de l'empereur Napoléon, duchesse de Parme.

Marie - Clémentine - Françoise, née le 1er mars 1798, mariée en 1816 au prince de Salerne, frère du roi de Naples.

Caroline-Ferdinande, née le 8 avril 1801, mariée en 1819 à Frédéric-Auguste, neveu du roi de Saxe.

Marie-Anne-Françoise, née le 8 juin 1804.

Voici maintenant les frères de l'empereur.

Charles-Louis, né le 5 septembre 1771, marié en 1815 à une princesse de Nassau-Weibourg. De

nons. Les noblesses d'Autriche, de Hongrie, de Bohême avaient leurs représentans dans les conseils de l'empereur, et toute cette noblesse avait son ministre éminent, le prince de Metternich. Sans doute des jalousies s'élevaient déjà contre l'homme d'État; et qui n'en inspire pas? Mais le sentiment personnel de l'empereur devait se former par l'opinion de cette noblesse, de manière que celui qui en demeurait le ministre dirigeait nécessairement les affaires de la monarchie; et quelle habileté ne déployait pas le prince de Metternich! tout se faisait par ses conseils; les archiducs même le consultaient sur toutes leurs démarches, leurs alliances, leurs unions, leurs voyages; le jeune duc de Reichstadt ne prenait pas une seule résolution sans la lui soumettre à l'avance; et ce qui distinguait le prince de Metternich, esprit supérieur, c'était la convenance parfaite avec laquelle il recevait ces confidences, de manière qu'en se plaçant dans une attitude de conseil respectueux, il dirigeait par le fait non-seulement les affaires de l'État, mais encore les questions les plus intimes de la famille impériale. François II avait en lui une absolue confiance, et bien que M. de Metternich eût préféré peut-être un autre héritier pour la couronne, il respec-

ce mariage étaient nés trois princes et deux princesses.

Joseph-Antoine, palatin du royaume de Hongrie, né le 9 mars 1776, marié en troisièmes noces, le 22 août 1809, à Marie de Wurtemberg; il avait deux fils du deuxième lit et un autre du dernier.

Antoine-Victor, né le 31 août 1779, grand maître de l'ordre teutonique.

Jean-Baptiste-Joseph, né le 20 janvier 1782.

Régnier-Jean, né le 30 septembre 1783, marié en 1820 à une princesse de Savoie-Carignan; il avait de ce mariage quatre fils et trois filles.

Louis-Joseph, né le 13 décembre 1784.

Rodolphe-Jean, né le 8 janvier 1788.

tait trop les lois fondamentales de la monarchie pour en changer jamais la constitution ([1]).

En Angleterre la même domination aristocratique se rencontrait quoique avec des conditions dissemblables. Lorsque la crise commençait à se développer en France dans les fatales conditions du ministère de M. de Polignac, Guillaume IV était proclamé roi d'Angleterre ([2]); il appartenait à cette famille de Hanovre dont le droit collatéral avait été reconnu par les traités du xviii[e] siècle; Guillaume-Henri de Clarence, époux d'une princesse de Saxe, était sans enfans d'elle, quoique père d'une nombreuse lignée de bâtards; triste spectacle d'immoralité que présentent souvent les souverains d'Angleterre. L'héritière de la couronne était cette Alexandrine-Victoria, fille du duc de Kent, la reine qui devait donner une nouvelle force à l'hérédité anglaise de la maison de Hanovre. Au reste, cette maison offrait des princes tous au service du pays et dotés par le Parlement : le duc de Cumberland remarquable général, d'un torysme prononcé; et à côté de lui les ducs de Sussex, de Cambridge

([1]) Il y a deux grandes choses dans la vie de M. de Metternich; c'est moins encore d'avoir maintenu avec tempérance et modération la paix générale de l'Europe, que d'avoir préparé l'unité administrative de la monarchie autrichienne. Nous n'avons jamais jugé M. de Metternich que comme diplomate, il faut encore le voir comme administrateur, dirigeant toutes les parties diverses de la monarchie autrichienne, si vastes et si compliquées.

([2]) *Proclamation de l'avénement de Guillaume IV.*

28 juin 1830.

« Attendu qu'il a plu au Dieu tout-puissant d'appeler à sa merci notre défunt seigneur et roi Georges IV, par le décès duquel la couronne impériale du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est dévolue uniquement et légalement au haut et puissant prince Guillaume, duc de Clarence : nous, lords spirituels et temporels du royaume, ici assistés des mem-

et de Glocester, vieux noms des annales d'Angleterre. Toutefois cette royale famille n'exerçait aucune influence sur le gouvernement, aucune action sur la politique générale; tous ces princes vivaient comme simples particuliers, moins influens qu'un pair d'Angleterre siégeant à la Chambre des lords. L'amour du peuple entourait surtout la jeune princesse Victoria, la fille du duc de Kent, l'espérance des whigs et des réformateurs de la Grande-Bretagne (¹).

Depuis la violente agitation des casernes de Pétersbourg au 1er décembre 1825, le noble et fier Nicolas Paulowitz avait posé à son front la couronne de toutes les Russies. Si jeune encore pour une aussi grande tâche, l'empereur, comme tous les membres de sa famille, offrait l'exemple d'un caractère magnanime, impétueux, un peu mobile, passionné pour ou contre un système ou un homme, comme Paul Ier et Alexandre. La jeune impératrice, prussienne d'origine, avait changé son nom de Charlotte (selon l'usage) en celui d'Alexandra Feodorowna, et de cette union pleine de tendresse et de chasteté étaient nés le grand

bres du conseil privé de Sa Majesté et d'une foule de personnages de distinction, ainsi que du lord maire, des aldermen et citoyens de Londres, publions et proclamons ici d'une commune voix et de cœur et de bouche, que le haut et puissant prince Guillaume, duc de Clarence, est par la mort de son souverain, devenu notre seul légitime seigneur lige Guillaume IV, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protecteur de la foi, auquel nous reconnaissons devoir fidélité, obéissance, et affection humble et cordiale, priant Dieu par qui règnent les rois, de bénir Guillaume IV, et de le faire sur nous longues et heureuses années.

« Dieu sauve le roi! »

(¹) Guillaume IV, né le 21 août 1765, roi de la Grande-Bretagne et de Hanovre, le 26 juin 1830, avait épousé Adélaïde de Saxe-Meningen, le 11 juillet 1818.

Alexandrine-Victoire, née le 24

duc Alexandre, âgé de douze ans à peine, puis Marie et Olga, jeunes fleurs du Nord aux couleurs pâles et si facilement altérées par la maladie ou la douleur. Cette famille noblement unie obéissait au pouvoir paternel du czar, le chef de la race; le grand duc Constantin, frère de l'empereur, bien plns âgé que lui, avait montré autant de dégoût du pouvoir que de désintéressement en abdiquant la couronne impériale au profit de son jeune frère; un loyal dévoûment pour la Pologne, le désir de ne pas se séparer d'une princesse aimée, avaient entraîné le grand duc Constantin à renoncer au trône d'Alexandre après la grande émotion de 1825. Le czarewitz Constantin vivait à Varsovie où un parti militaire l'entourait pour le pousser à quelque acte vigoureux, capable d'assurer la nationalité polonaise; frère et sujet respectueux de l'empereur, Constantiu ne voulait pas de ce rôle; s'il aimait les Polonais, c'était pour leur assurer des améliorations dans le gouvernement, sans les séparer pourtant de la nationalité russe. Dans ces mêmes sentimens respectueux était aussi le grand duc Michel,

mai 1819, était la fille unique du duc de Kent, frère du nouveau roi, mort le 23 janvier 1820, et de Marie-Louise de Saxe-Cobourg.

Les autres membres de la famille royale d'Angleterre, étaient:

Ernest-Auguste, duc de Cumberland, frère du roi, né le 5 juin 1771, marié en 1815 à une princesse de Mecklenbourg-Strelitz; de ce mariage était né un seul prince.

Auguste-Frédéric, duc de Sussex, né le 27 janvier 1773.

Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge, né le 24 février 1774, marié en 1818, à Wilhelmine de Hesse-Cassel; un prince et une princesse étaient nés de cette union.

Charlotte-Auguste-Mathilde, sœur du roi, reine douairière de Wurtemberg, née le 29 septembre 1766.

Auguste-Sophie, née le 8 novembre 1768.

Elisabeth, née le 22 mai 1770, mariée en 1817 au landgrave de Hesse-Hombourg.

Marie, née le 25 avril 1776, mariée en 1816 à Guillaume-Frédéric,

plus jeune que Nicolas, et vivant auprès de lui dans des rapports de soumission et d'obéissance. Enfin ce qui rappelait l'époque patriarcale, c'était le respect que tous ces fils, Nicolas, Constantin et Michel, avaient porté naguère à l'impératrice mère, princesse de Wurtemberg, morte depuis deux ans (¹). Rien ne pouvait se comparer à la fierté de cette princesse, à l'orgueil de son sang; elle avait aimé à diriger les affaires publiques et ses conseils exerçaient la plus grande influence sur l'esprit de ses enfans; jamais elle n'eût permis un acte de faiblesse, et sa vive antipathie pour les nouveautés devait la jeter dans la répression de tout mouvement révolutionnaire en Europe : n'avait-elle pas seule résisté sous Napoléon aux entraînemens qui poussaient Alexandre à des alliances avec la famille Bonaparte? ses mots durs et flétrissans avaient porté coup, même sur ces poitrines cuirassées, victorieuses à Austerlitz et à Friedland. Un pied dans la tombe la vieille impératrice demeurait toujours la même, et le peu de forces qui lui restait était consacré à maintenir son blason pur de tout contact (²). Au reste,

duc de Glocester, cousin du roi, né le 15 janvier 1776.

Sophie, née le 3 novembre 1777.

Sophie-Mathilde, née le 29 mai 1773, sœur du duc de Glocester.

(¹) L'impératrice mère, qui mourut au mois de novembre 1828, inspirait un grand respect à tous les Russes; il se mêlait à sa personne quelque chose de la famille grecque, de ce culte qu'on y rend encore à la femme avancée dans la vie, lorsque surtout la majesté souveraine brille à son front : tradition de l'impératrice Hélène, mère de Constantin.

(²) En 1830 la famille impériale russe se composait ainsi :

Nicolas Paulowitz, né le 2 juillet 1796, empereur de toutes les Russies et roi de Pologne, le 1er décembre 1825, avait épousé le 13 juillet 1817, Louise-Charlotte de Prusse; leurs enfans étaient :

Alexandre Nicolawitz, né le 29 avril 1818, prince impérial.

Constantin, né le 21 septembre 1827.

l'empereur Nicolas ne semblait alors s'occuper que de la guerre d'Orient, son armée était puissante et les forces de la Russie multipliées. Il aurait vu sans doute avec déplaisir un mouvement révolutionnaire en France; toutefois ce ne devait pas être pour lui un motif de prendre les armes, car la politique des intérêts matériels dominait à Saint-Pétersbourg comme à Vienne; à Londres et à Berlin on avait les yeux bien plus sur Constantinople que sur Paris, bien plus sur la conséquence et l'application des traités que sur la force et la durée des dynasties.

Dans le royaume de Prusse, Frédéric-Guillaume III régnait presque à l'origine de la première Révolution française; il avait tant vu d'agitations, assisté à tant de changemens politiques, que son cabinet en avait pris une sorte d'indifférence toutes les fois que les événemens ne touchaient point à la politique matérielle : la Prusse n'avait-elle pas traité successivement avec le Directoire, le Consulat? et, la première, elle s'était offerte à l'alliance de Napoléon. Considérablement agrandie par le traité de 1815, elle avait dû maintenir l'obéissance dans ses provinces acquises, et pour cela elle devait se servir d'un système de mo-

Marie, née le 3 août 1819.
Olga, née le 11 septembre 1822.
Alexandra. née le 4 juin 1825.

On comptait comme membres de la famille impériale :

Le grand duc Constantin Paulowitz, frère de l'empereur], né le 8 mai 1779, marié en 1820 avec Jeanne Grundzinska, princesse polonaise.

Le grand duc Michel Paulowitz, né le 8 février 1798, mariée en 1823 à une princesse de Wurtemberg; de ce mariage étaient nés trois filles.

La grande duchesse Marie-Paulowna, née le 15 février 1786, mariée en 1804 au prince héréditaire de Saxe-Weimar.

La grande duchesse Anna-Paulowna, née le 18 janvier 1795, mariée en 1816 à Guillaume-Frédéric d'Orange, prince royal des Pays-Bas.

dération et de tempérament qui ne fût pas de nature à brusquer l'esprit des peuples. Frédéric-Guillaume, comme tous les princes de sa maison, avait d'ailleurs des affections privées : placé sous le joug d'un mariage morganique avec une dame de sa noblesse, créée princesse de Leignitz, il était facile à tout gouvernement de s'emparer de l'esprit de celle qui exerçait une douce influence sur une vie désabusée. Ainsi avait agi la Convention elle-même, l'austère et dure Convention, sur l'esprit du prédécesseur de Frédéric-Guillaume ; et ces corruptions de cours, indiquées par Mirabeau, avaient une immense action sur la politique générale. Au résumé, Frédéric-Guillaume, fatigué du pouvoir depuis la mort de cette noble et fière Louise de Prusse, symbole de l'Allemagne opprimée par Bonaparte, était tombé dans une sorte d'indifférence et d'ennui qu'il fallait secouer incessamment : c'était un devoir de tous les jours que de distraire cette âme fatiguée et dans un complet désabusement des choses de la vie. L'héritier de cette couronne, le prince royal âgé alors de trente-cinq ans, s'était uni à une princesse de Bavière, et déjà il commençait à obtenir une certaine action sur le gouvernement (¹). Un parti l'entourait, parce que la noblesse n'aimait pas la princesse de Leignitz, ne compre-

(¹) J'ai besoin d'exactement préciser l'état des familles princières, parce qu'elles vont jouer un grand rôle dans les événemens.

Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, était monté sur le trône de Prusse, le 16 novembre 1797 ; de son union avec la reine Louise, princesse de Mecklenbourg-Strelitz, morte en 1810, étaient issus :

Frédéric - Guillaume, prince royal, né le 15 octobre 1795, marié en 1823 à Elisabeth de Bavière.

Frédéric-Guillaume-Louis, né le 22 mars 1797.

nant pas que la vie d'un monarque se passât dans les vaines distractions de quelques parties de jeux ou d'une lecture de romans futiles, le soir, au milieu d'amis somnolens comme le roi. Au demeurant, la Prusse, dans son ambition allemande, s'était alliée par famille à toutes les puissances germaniques du premier et du second ordre. Si le prince royal avait épousé une princesse de Bavière, son frère Louis s'était uni à Catherine de Saxe-Weimar et son autre frère à Marie-Louise de Saxe; puis successivement des alliances avec les Pays-Bas, avec la Russie, avec Nassau-Hollande, avaient couronné le système prussien. En un mot, par tous les points de la famille, la Prusse touchait aux maisons souveraines; ses goûts de prépondérance et de pondération la portaient d'une manière particulière vers l'alliance russe, parce qu'elle y trouvait appui dans le système européen dont elle formait l'avant-garde.

Depuis les récens traités de 1815, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse étaient les seules

Frédéric-Charles-Alexandre, né le 29 juin 1801, marié en 1827 à une princesse de Saxe; de ce mariage étaient nés un prince et une princesse.

Frédéric-Henri-Albert, né le 4 octobre 1809.

Charlotte-Wilhelmine, née le 13 juillet 1798, impératrice de Russie.

Frédérique-Alexandrine, née le 23 février 1803, mariée le 25 mai 1822 à Paul-Frédéric, prince héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin.

Louise-Auguste, née le 1er février 1808, mariée le 21 mai 1825 à Guillaume-Frédéric, second fils du roi des Pays-Bas

Le roi de Prusse s'était remarié en 1824 à la princesse de Leignitz.

Les autres membres de la famille royale étaient :

Frédéric-Charles-Henri, frère du roi, né le 30 décembre 1781.

Frédéric-Guillaume-Charles, né le 3 juillet 1783, marié en 1804 à une princesse de Hesse; il avait de ce mariage deux fils et deux filles.

Wilhelmine-Frédérique-Louise, sœur du roi, née le 18 novembre 1774, mariée en 1791 à Guillaume-

grandes puissances dont l'opinion était comptée ou décisive dans les questions de paix ou de guerre; rien ne pouvait se régler que par elles. Le monde politique était bien changé depuis le XVI[e] siècle dans les rapports de gouvernement et de nation; et tout, jusqu'au pacte de famille, s'était modifié d'une manière étrange et malheureuse pour la France.

Dans les traditions de cour, la maison de Bourbon plaçait encore en tête les alliances de famille; à ce point de vue la branche d'Espagne avait le premier rang. Cette lignée était considérable: Ferdinand VII n'était point à un âge où la mort vient dans une période inflexible; il n'y avait pas bien long-temps que, noble infant captif, il vivait à Valençais; et à l'époque agitée de la première Restauration, le roi des Espagnes avait trente ans à peine. La vie s'était bientôt usée en lui; goutteux et perclus de ses membres par cette maladie héréditaire qui avait dévoré Charles IV, il n'avait plus même cette vigueur d'esprit qui pouvait relever l'Espagne glorieuse: marié trois fois, Ferdinand VII était sous le charme de Christine de Naples, fille de François I[er], la sœur de la duchesse de Berri, jeune femme de vingt-quatre ans. Au mois de mai 1830, le roi absolu avec la formule sacramentelle *yo el Rey* fit annoncer à toutes les Espagnes que la reine était enceinte, et dans l'espé-

Frédéric, alors roi des Pays-Bas.
Frédérique-Christine-Auguste, née le 2 mai 1780.
Frédéric-Guillaume-Louis, neveu du roi, né le 30 octobre 1794, marié en 1817 à une princesse d'Anhalt.
Frédérique-Wilhelmine-Louise, sa sœur, née le 30 septembre 1796, mariée en 1818 à Léopold-Frédéric, duc d'Anhalt-Dessau.
Anne-Elisabeth, née le 22 avril 1738, veuve d'Auguste-Ferdinand, grand-oncle du roi; Frédéric-Guillaume-Henri, né le 19 septembre 1779, et Frédérique-Louise-Dorothée, née le 24 mai 1770, ses enfans.

rance d'un héritier (infant ou infante), Ferdinand VII se hâta de changer la loi de succession, en proclamant le principe d'hérédité des filles, selon la vieille coutume espagnole des rois d'Aragon ou de Castille et contre la loi salique de la maison de Bourbon. Cette disposition testamentaire, à peine connue en Europe, souleva les protestations des branches de France et de Naples, puis celles des infans frères du roi, Carlos (¹) et Francisco de Paulo. Tous deux se plaçaient à la tête déjà d'un parti, car en Espagne on ne procède qu'ainsi : Carlos se fit chef de la grande guerilla des absolutistes qui espéraient en lui un roi ferme et puissant ; Francisco de Paulo caressait les *liberales* pour se créer à lui aussi un parti, et lutter contre les prétentions de Marie-Christine si le roi ne laissait qu'une fille à sa mort.

Naples, également gouvernée par une branche de la maison de Bourbon, avait droit aux préséances de famille. François Iᵉʳ, roi des Deux-Siciles, venait de visiter Paris; cette santé fatiguée, ce corps qui se remuait à peine faisaient entrevoir la mort bien prochaine

(¹) J'ai déjà parlé de cette protestation de famille, page 63.

Ferdinand VII était né le 13 octobre 1784; roi d'Espagne le 19 mars 1808, il se mariait en quatrièmes noces, le 9 décembre 1829 à Marie-Christine, sa nièce, née le 27 avril 1806, et sœur de la duchesse de Berri, mais de père seulement.

Les parens qui entouraient Ferdinand VII étaient nombreux.

Carlos-Isidore, frère du roi, né le 9 mars 1788, marié en 1816 à une princesse de Portugal; trois enfans étaient nés de cette union.

Francisco de Paulo, frère du roi, né le 10 mars 1794, marié en 1819 à Louise-Charlotte des Deux-Siciles, sœur aînée de Marie-Christine, alors reine d'Espagne; il avait déjà sept enfans dont quatre princes et trois princesses.

Charlotte-Joachime, sœur du roi, née le 26 avril 1775, veuve en 1826 de Jean VI, roi de Portugal.

Marie-Isabelle, sœur du roi, née le 6 juillet 1789, alors reine des Deux-Siciles.

Sébastien-Marie, cousin du roi, né le 4 novembre 1811.

du roi de Naples : lui aussi était à la tête d'une famille considérable appelée à lui succéder. Veuf d'abord d'une archiduchesse d'Autriche, il avait épousé l'infante Isabelle d'Espagne, et excepté la duchesse de Berri, née de son premier mariage, tous les autres enfans étaient du second lit. L'héritier de la couronne, Ferdinand-Charles, duc de Calabre, avait vingt ans, et ses jeunes frères, le prince de Capoue, les comtes de Syracuse, d'Aquilée, de Trapani, formaient une vigoureuse lignée avec toute espérance d'une longue succession à la maison régnante. Naples demeurait indécis en 1830 entre l'alliance autrichienne et les liens de famille qui l'unissaient à la maison de Bourbon ; le cabinet de Vienne lui faisait craindre incessamment les progrès de l'esprit révolutionnaire, et par ce moyen il tenait le vieux roi dans une sorte de sujétion morale (¹). Néanmoins tels étaient les liens de la maison de Bourbon et l'importance d'une souche commune, que le duc de Lucques, un des plus petits princes d'Italie, par cela seul qu'il était Bourbon, avait le pas dans l'étiquette des Tuileries sur les empereurs et les rois ; tant le juste orgueil de race était grand dans la haute lignée de saint Louis et de Henri IV.

(¹) Aucune famille n'était plus considérable que celle de Naples, sans compter les enfans naturels que le roi, si populaire et un peu lazzarone, avait jetés partout.

François Ier, né le 19 août 1777, roi des Deux-Siciles le 3 janvier 1825, avait épousé en secondes noces, le 6 octobre 1802, Marie-Isabelle, infante d'Espagne. De son mariage avec Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, il avait eu une seule fille, c'était la duchesse de Berri.

Ses enfans du second lit étaient :

Ferdinand-Charles, duc de Calabre, prince héréditaire, né le 12 janvier 1810.

Le prince de Capoue, né le 10 octobre 1811.

Le comte de Syracuse, né le 22 mai 1813.

Le comte de Lecce, né le 23 septembre 1816.

Cette politique d'influence, l'Autriche cherchait à l'exercer à l'extrémité et au centre de l'Italie sur le roi de Sardaigne et sur le souverain pontife. Ici elle se trouvait encore en hostilité avec la politique traditionnelle de la France. Charles-Félix, dans un âge avancé, gouvernait le Piémont, la Savoie, Gênes et la Sardaigne, terres réunies sous une même couronne, en vertu des actes du congrès de Vienne; arrivé au trône par l'abdication de son frère, Charles-Félix avait compris sa tâche. Cette maison de Sardaigne était habituée à ces renonciations au pouvoir, et Rome avait long-temps salué un roi de cette famille parmi les pélerins les plus pieux. Charles-Félix avait pour héritier Charles-Albert, rejeton de la maison de Carignan, qui avait pour chef le duc de Savoie Charles-Emmanuel; uni à une princesse de Toscane, Charles-Albert, prince fort appliqué au travail et à l'étude, avait été autrefois lié aux projets du carbonarisme sur l'Italie et l'armée l'avait entouré comme une espérance dans les troubles de 1821; pour se justifier de ces reproches, il servit comme simple volontaire avec courage dans la campagne de 1823 contre les cortès d'Espagne; et depuis il attendait cet héritage de la royauté

Le comte d'Aquila, né le 19 juillet 1824.

Le comte de Trapani, né le 13 août 1827.

Louise-Charlotte, femme de Francisco de Paulo, infant d'Espagne.

Marie-Christine, reine d'Espagne.

Marie-Antoinette, née le 19 novembre 1814.

Marie-Amélie, née le 25 février 1818.

Caroline-Ferdinande, née le 29 février 1820.

Thérèse-Christine, née le 14 mars 1822.

Le prince de Salerne, frère du roi, né le 1er juillet 1790, avait épousé en 1816 une archiduchesse d'Autriche; et de ce mariage était née une princesse.

de Piémont qui ne devait pas se faire attendre, car il lui appartenait de perpétuer la maison de Carignan, noble et glorieux souvenir de notre histoire (¹).

A Rome le souverain pontife Pie VIII venait de succéder à Léon XII (ce saint pape connu sous le nom de cardinal della Genga) : vieillard de soixante-dix ans comme lui, Pie VIII était favorablement disposé pour la France, toujours la fille aînée de l'Église : on en avait eu la preuve tout récemment encore, en 1829, lorsqu'il s'était agi d'appliquer les ordonnances sur les petits séminaires rendues contre les jésuites sous le ministère de M. de Martignac ; il fallait agir contre une résistance du clergé, recommander aux évêques de ne point s'opposer sans but, et Pie VIII, avec son esprit conciliant, avait cédé sur tout ce que le roi très chrétien lui demandait comme témoignage de condescendance. Placé entre la France et l'Autriche, l'habileté du pape consistait à se défendre de l'une par l'autre ; ceci seulement pour ses possessions temporelles (²).

Tous les autres petits princes de l'Italie cherchaient

Marie-Christine, sœur du roi, née le 17 janvier 1779, reine de Sardaigne.

Marie-Amélie, sœur du roi, duchesse d'Orléans.

(¹) La branche de Carignan, issue du duc de Savoie, Emmanuel Iᵉʳ, se composait de :

Charles-Albert, prince de Carignan, héritier de la couronne, né le 2 octobre 1798, marié en 1817 à la sœur du grand duc de Toscane.

Victor-Emmanuel, né le 14 mars 1820, et Ferdinand-Albert, né le 15 novembre 1822, ses fils.

Marie-Elisabeth, princesse de Carignan, née le 13 avril 1800, mariée à un archiduc d'Autriche.

Marie-Christine, princesse de Saxe et de Courlande, veuve le 16 août 1800, de Charles-Emmanuel, prince de Carignan, mère du prince Charles-Albert.

(²) Léon XII, élu pape le 27 septembre 1823, venait de mourir ; le cardinal Castiglioni, né en 1761, lui succéda sous le nom de Pie VIII le 31 mars 1829.

à maintenir leur système d'indépendance. La Toscane, sous le grand duc Léopold, jouissait de cette mansuétude gouvernementale qu'elle doit au caractère si parfait de ses princes. Léopold avait épousé une princesse de Saxe, maison si modeste et néanmoins mêlée à presque tous les souverains de l'Europe. Noble famille que la race de Toscane ([1])! Ses illustres rejetons furent toujours salués comme les bienfaiteurs de l'humanité. A Modène gouvernait l'archiduc François-Joseph-Jean, de la maison d'Este par sa mère la princesse Marie-Béatrix ([2]). Prince ferme, un peu ambitieux, François de Modène avait eu des projets de souveraineté en Italie; un parti l'entourait pour proclamer à-la-fois l'unité de la patrie et lui donner la couronne de fer à la Monza. Ce prince qui paraissait caresser ce projet n'était-il pas sous la surveillance attentive de l'Autriche, et n'y avait-il pas à craindre, s'il était découvert dans ses desseins, qu'il ne fût le premier à livrer ses complices et ses amis par une grande raillerie de l'esprit de révolution!

A Parme l'archiduchesse Marie-Louise, après avoir occupé le premier trône du monde, faisait graver sur ses monnaies des traits aujourd'hui oubliés; nulle femme n'inspira moins d'intérêt que Marie-Louise([3]), comme toutes les âmes qui préfèrent un sentiment ma-

([1]) Léopold II, archiduc d'Autriche, né le 3 octobre 1797, grand duc de Toscane le 18 juin 1824, avait épousé Marie-Caroline de Saxe en 1817, et de ce mariage étaient nées trois princesses.

([2]) François IV, archiduc d'Autriche, né le 6 octobre 1779, duc de Modène le 9 juin 1815, marié en 1812 à sa nièce, Béatrix de Savoie; deux princes et une princesse étaient issus de cette union.

([3]) Marie-Louise, duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla, était née le 12 décembre 1791. Je la vis à Parme avec sa

tériel à une idée morale. Qu'une vive passion, toute humaine, l'eût conduite à un mariage morganique avec le comte de Nyeperg, c'était là une de ces circonstances que les goûts et les caprices peuvent justifier; mais son indifférence pour le souvenir de Napoléon tenait à une absence complète d'enthousiasme qu'on ne pardonne pas à ceux qui sont haut placés! Toutefois la situation de Marie-Louise devenait moins obscure et plus saillante à mesure que le parti impérialiste avait plus de chances et d'avenir en France par les fautes accumulées de la maison de Bourbon. En 1830 si quelques personnes songeaient à un avénement du duc de Reichstadt, cette restauration devait être de toute nécessité suivie d'une régence, et si l'on voulait avoir l'Autriche pour soi à qui pouvait-on la confier si ce n'est à Marie-Louise? Voilà pourquoi le parti impérialiste ménageait l'archiduchesse; on ne l'attaquait point dans les pamphlets; car le duc de Reichstadt arrivant à Paris avec sa mère rappellerait sans doute les souvenirs de la régence de 1813 et ceux de la constitution de 1815 qui le proclamait sous le titre de Napoléon II ([1]).

La pensée de M. de Metternich sur l'Italie était, on l'a dit déjà, d'établir une confédération militaire et de police, comme elle existait en Allemagne, avec des contingens, des votes déterminés, et, par dessus tout, la haute prépondérance de l'Autriche. La Con-

physionomie calme et tranquille; un seul souvenir de Napoléon lui reste : c'est le berceau du roi de Rome donné par la ville de Paris, morceau de très mauvais goût.

([1]) Il fut publié à cette époque plusieurs dissertations pour prouver la légitimité et la force du sénatus-consulte de 1813, qui constituait la régence au profit de Marie-Louise : on ne comprenait pas le duc de Reichstadt sans elle.

fédération germanique réglée par les actes du congrès de Vienne formait sous l'influence de l'Autriche et de la Prusse (qui se disputaient la domination suprême), un groupe d'États de second et de troisième ordre, au premier rang desquels se plaçait la Bavière par ses forces militaires et sa population. Cette couronne reposait sur la tête de Louis-Charles-Auguste, prince pieux et artiste qui consacrait sa vie à élever des monumens, à créer des écoles de peinture. La noble famille comptait plusieurs enfans : Maximilien, prince royal, Othon auquel le royaume de Grèce fut plus tard destiné; puis les vieux noms de Matilde, Aldegonde, Hildegarde, jeunes filles qui portaient avec orgueil dans leur blason les souvenirs de l'époque carlovingienne. C'est par l'influence des arts et d'une civilisation douce et religieuse que le roi de Bavière était parvenu à éteindre les partis et les divisions qui entouraient Guillaume, le prince palatin, pour lui donner le pouvoir. La Bavière rognée sur l'Inn et le Danube au profit de l'Autriche avait acquis des possessions considérables sur le Rhin, sorte de tête de pont contre la France; provinces qu'il fallait pacifier et contenir au premier moment de crise (¹).

(¹) La royale maison de Bavière se composait de :

Louis-Charles-Auguste, né le 25 août 1786, roi de Bavière le 12 octobre 1825; il avait épousé en 1810 Thérèse-Charlotte de Saxe-Altenbourg; quatre princes et quatre princesses étaient nés de cette alliance.

Maximilien, prince héréditaire, avait alors près de dix-neuf ans.

Charles-Théodore, frère du roi, né le 7 juillet 1793.

Auguste-Amélie, sœur du roi, née en 1788, veuve d'Eugène Beauharnais le 21 février 1824.

Frédérique-Wilhelmine, princesse de Bade, reine douairière, mère du roi.

Guillaume prince palatin, né le 10 novembre 1752, avait un fils du même âge que le roi.

La Saxe dont les princesses s'étaient tant de fois unies à la maison de France avait pour roi Antoine, vieillard de soixante-quinze ans, veuf d'une princesse de Savoie, marié en secondes noces à une sœur de l'empereur d'Autriche. Cet Antoine, roi de Saxe, était le frère du prince si fidèle à la fortune de l'empereur Napoléon, dépouillé de la moitié de ses États, pour ne s'être pas uni au mouvement libérateur de l'Allemagne contre la domination des Français. L'aîné des fils du roi Frédéric-Auguste avait également épousé une archiduchesse d'Autriche; le second, le prince Jean s'était uni à une fille de Bavière. La Saxe aimait par goût la maison de Bourbon, honnête et loyale comme elle; il y avait dans la lignée saxonne des princesses de Parme, de Lucques, de Naples, d'Espagne, toutes élevées dans la pensée que la France était le plus noble et le plus beau pays du monde. A Dresde on parlait le français aussi bien qu'à la cour de Louis XIV. Leipsick était une ville de commerce où la France trouvait toujours sa large représentation industrielle (1).

Le Wurtemberg obéissait à Frédéric-Guillaume,

(1) La maison de Saxe, la plus antique de l'Allemagne, comptait les membres suivans :

Antoine, né le 27 décembre 1755, roi de Saxe le 5 mai 1827, veuf en 1782 de Marie de Savoie et, en 1827, de Marie-Thérèse, sœur de l'empereur d'Autriche. Il n'avait point d'héritier direct.

Maximilien-Marie, frère du roi, né le 13 avril 1759, uni d'abord à Caroline de Parme, puis remarié en 1825 à la sœur du duc de Lucques; ses enfans, tous du premier lit, étaient :

Frédéric-Auguste, né le 18 août 1797, marié en 1819 à l'archiduchesse Caroline d'Autriche.

Jean, né le 12 décembre 1801, marié en 1822 à une princesse de Bavière.

Marie-Amélie, née le 10 août 1794.

Marie-Ferdinande, née le 27 avril 1796.

Marie-Anne, née le 15 novembre 1799, mariée en 1817 au grand duc de Toscane.

roi depuis le congrès de Vienne. Si la maison de Saxe était unie à la France, la lignée de Wurtemberg était alliée par tous les points à la Russie ; l'impératrice mère que pleuraient encore ses fils n'était-elle pas une princesse wurtembergeoise? Catherine Paulowna, sœur de l'empereur Nicolas, avait épousé le roi de Wurtemberg, le chef de cette maison si fière qui n'avait subi qu'avec hauteur les bienfaits et même les agrandissemens que lui accordait Napoléon aux jours de sa gloire. L'héritier de la couronne était enfant et le roi tout occupé de la conduite de son royaume, de la direction de son gouvernement représentatif, avait eu plus d'une fois à lutter avec l'opinion publique (¹).

Bade formait un simple grand duché, aux mains d'un prince plus occupé de ses distractions privées que du gouvernement de ses États ; Bade, perle précieuse (²), grande réunion de jeu, de fêtes et de récréations, sorte de mauvais lieu de l'Allemagne ! On se plaignait aussi du grand duc de Hesse, vieux soldat, joueur jetant tout sur une carte avec ce caractère aventureux des antiques barons des sept montagnes du Rhin. La maison de Hesse, comme celle de Hanovre et de Brunswick restait alliée à l'Angleterre ; le cabinet de Londres

(¹) Frédéric-Guillaume-Charles, né le 27 août 1781, roi de Wurtemberg le 30 octobre 1816 ; veuf en 1819, de la grande duchesse Paulowna, il s'était remarié en 1820 à Pauline-Thérèse de Wurtemberg et de ce mariage étaient nés :

Charles - Frédéric - Alexandro, prince royal, le 6 mars 1823, et Catherine-Frédérique, le 24 août 1821.

Le roi n'avait que deux filles de sa première femme.

(²) Louis-Auguste-Guillaume, né le 9 février 1763, grand duc de Bade le 8 décembre 1818.

Le prince grand ducal était Léopold-Frédéric, né le 29 août 1790, fils du grand duc Charles-Frédéric, marié en 1819 à Sophie-Wilhelmine de Suède.

mettait un grand prix à maintenir son alliance en Allemagne et il le faisait à l'aide de la Confédération : Nassau, Saxe, Weimar, Cobourg, Gotha, Anhalt, Hanovre, Mecklembourg, toutes ces principautés plus ou moins importantes se rattachaient au système de l'Angleterre, d'abord par des alliances de famille (la maison régnante de la Grande-Bretagne n'était-elle pas allemande d'origine)? ensuite parce que l'Angleterre tirait presque toujours ses forces militaires, ses régimens de campagne de ces petits princes d'Allemagne moyennant des subsides. Les Hessois et les Hanovriens étaient les reitres et les lansquenets des temps modernes (¹).

De tous les monarques improvisés durant l'émotion merveilleuse et puissante du règne de Napoléon, Bernadotte, roi de Suède, restait seul debout, parce qu'il avait su allier dans sa conduite la prévoyance méridionale à la fermeté de caractère. Lorsqu'en 1812 il se sépara de la cause de son camarade Bonaparte, Bernadotte prince royal se plaça simultanément sous la double influence de la Russie et de

(¹) Les princes de la Confédération germanique, étaient :

Le grand duc de Bade.

Guillaume, né le 28 juillet 1777, électeur de Hesse le 27 février 1821.

Louis, né le 14 juin 1753, landgrave de Hesse-Darmstadt le 6 avril 1790, prend le titre de grand duc le 13 août 1806.

Pierre-Frédéric, prince de Lubeck, né le 17 janvier 1755, grand duc de Holstein-Oldenbourg le 2 juillet 1823.

Frédéric-François, grand duc de Mecklenbourg-Schwerin, né le 10 décembre 1756.

Georges-Frédéric, grand duc de Mecklenbourg-Strelitz, né le 12 août 1779.

Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, né le 3 sept. 1757.

Charles-Frédéric, né le 30 octobre 1804, duc de Brunswick le 18 juin 1815.

Georges-Guillaume, né le 14 juin 1792, duc de Nassau le 23 mars 1816.

Frédéric, né le 29 avril 1763, duc de Saxe-Hilburghausen le 23

l'Angleterre, de manière à balancer l'action d'un cabinet par celle de l'autre et à se faire ainsi protéger dans son avénement. Comme il n'avait point lié sa cause à la dynastie de Napoléon, il ne tomba pas avec elle et les vieilles souverainetés l'admirent parmi elles définitivement. A de longues périodes, il se produit de rares et forts aventuriers poussés au trône par la fortune et acceptés par l'Europe comme un retour vers la royauté primitive telle que le moyen âge l'avait vue naître : le roi Charles-Jean, habile comme la race du Bearn, esprit rusé, tenace et dominé par sa pensée toute militaire, n'était point ami des libertés démocratiques, et lorsqu'en 1814 il vint à Paris, consulté par Louis XVIII sur l'avenir de son pouvoir, il critiqua avec sa raison droite la Charte royale : il soutint qu'en France c'était moins par la liberté qu'on pouvait réaliser un gouvernement stable et fort que par une allure énergique et un peu de fanfaronnade à la Henri IV : « Sire, avait-il dit, faites plus de concessions aux hommes qu'aux choses, aux amours-propres qu'aux principes, je connais les Français de la Révolution : ils ont besoin d'être gouvernés avec une verge de fer où alléchés avec un gâteau de miel. »

En Suède néanmoins, Charles-Jean avait maintenu la libre représentation des États, inhérente aux habi-

septembre 1780, duc de Saxe-Altenbourg le 13 novembre 1826.

Ernest-Frédéric, né le 2 janvier 1784, duc de Saxe-Cobourg et Gotha, en 1826.

Bernard-Erich, né le 17 décembre 1800, duc de Saxe-Menningen le 24 décembre 1803.

Léopold-Frédéric, né le 1er octobre 1794, duc d'Anhalt-Dessau le 10 août 1817.

Alexis-Frédéric, né le 12 juin 1767, prince d'Anhalt-Bernbourg.

Ferdinand, né le 25 juin 1769, duc d'Anhalt-Coëthen.

On comptait encore dans le

tudes historiques, chez le noble comme chez le paysan; il savait que l'esprit froid de ces populations n'entreprendrait rien d'assez hardi pour empêcher l'action réelle de son gouvernement. La Suède devait à Bernadotte la Norwége, que le prince royal avait obtenue au détriment du Danemarck, et cette extension de territoire, balançant la perte de la Finlande, lui avait donné une popularité souveraine, parce que la Norwége était un pays à ressources pour le fer et cuivre, matière des grands vaisseaux; car la Suède ne vivait que par ses mines, ses forêts et son grand cabotage.

La dynastie de Bernadotte était ainsi entrée dans le pays par ses services, et c'est une grande puissance aux temps modernes. Depuis, ses rapports diplomatiques lui assuraient la stabilité. La race légitime de Gustave-Adolphe s'était comme résignée à son sort, et le colonel Gustawson promenait son exaltation généreuse et maladive en Autriche, en Russie, en Allemagne; on le traitait en roi dont la destinée était finie : combien n'eût-il pas été difficile de rappeler ces princes du passé, même avec leur gloire et leur longue galerie d'ancêtres? Quand une révolution a réveillé des passions haineuses ou créé des besoins nouveaux, et avec ces besoins des oublis, des ingratitudes envers le système qui a disparu dans la tempête, il est difficile qu'une dynastie renversée vienne se replacer sur le trône; trop de gens lui ont craché au visage pour ne pas craindre les réactions et la ven-

corps germanique les princes de Schwarzbourg - Rudolstadt, de Schwarzbourg-Sondershausen, de Hohenzollern-Hechingen, de Hohenzollern-Sigmaringen, de Lichstenstein, de Waldeck, de Reeiss-Greitz, de Reuss-Schleitz, de Reuss-Lobenstein, de Reuss-Ebersdorff, de Lippe-Schaumbourg et de Lippe-Detmold.

geance; il n'y a pas de plus vigoureux défenseurs du système présent que ceux qui se sont irrévocablement compromis avec le passé; et voilà pourquoi les gouvernemens nouveaux n'ont pas de meilleurs gages à demander ([1]).

C'était au préjudice de la maison de Holstein que le roi de Suède avait grandi le territoire de ses États. La Norwége était danoise par ses vieilles annales de la race scandinave, et néanmoins la Suède l'avait réunie à son gouvernement par les actes du congrès de Vienne. Cette maison de Holstein avait pour chef Frédéric VI, vieillard parmi les rois de l'Europe, monarque véritablement allemand et uni à une princesse de Hesse-Cassel. Frédéric, sans héritier mâle, avait marié ses deux filles, Caroline et Wilhelmine, dans sa propre famille, avec leurs cousins Frédéric-Ferdinand et Frédéric-Charles. La royauté de Danemarck, désormais à l'écart de toutes les affaires politiques, avait néanmoins joué un grand rôle dans la dernière guerre maritime. Comme pour la Saxe, l'Europe s'était vengée de la fidélité des Danois à Napoléon ([2]), et l'Angleterre avait mis une sorte de

([1]) Le prince proscrit était ce Gustave IV, né à Stockholm le 1er novembre 1778, fils du malheureux roi de Suède assassiné au milieu d'un bal; il monta sur le trône à peine âgé de quatorze ans et fut toujours l'adversaire le plus acharné de la Révolution française et de Bonaparte, comme l'ami le plus dévoué des Bourbons. Détrôné à la suite d'une conjuration militaire en 1809, il voyagea dans toute l'Europe et même en Asie, sous le nom de Gustawsón. Il vivait retiré depuis peu en Autriche; son fils, le prince de Wasa, âgé de trente ans, déjà était officier-général dans l'armée impériale.

([2]) Frédéric VI, né le 28 janvier 1768, roi de Danemarck le 13 mars 1808, avait épousé en 1790 une princesse de Hesse-Cassel, de ce mariage étaient nées :

Caroline, princesse royale, née le 28 octobre 1793, mariée à Fré-

fierté à briser sa forte marine. Au congrès de Vienne, le Danemarck avait beaucoup perdu : son gouvernement était le modèle parfait de la monarchie une et absolue : aucune institution protectrice, aucune garantie constitutionnelle; le roi régnait seul, sans contrôle; et ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que cette autorité souveraine s'étendait même sur la propriété, car les fiefs nobles étaient à la disposition de la couronne. Le Danemarck n'intervenait désormais que fort indirectement dans les relations diplomatiques, n'y apparaissant, comme la Suède, que pour la conservation de son commerce ou de ses principes de neutralité. Depuis 1815, il était resté sans action directe sur l'Europe : il ne se réveilla que pour témoigner une joie reconnaissante à l'occasion de la prise d'Alger.

La maison de Nassau, qui gouvernait encore la Hollande et la Belgique sous la dénomination de royaume des Pays-Bas, avait pour chef Guillaume-Frédéric, esprit ferme et têtu, et le prince peut-être le mieux allié de l'Europe, car il avait pour femme Louise, princesse de Prusse; son fils, le prince d'Orange, avait épousé Anna-Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, et le second des enfans du roi, Frédéric-Charles, s'était également allié par mariage à la maison de Brunswick. Une fille de Prusse était entrée dans sa lignée, et la princesse Marianne des Pays-Bas était destinée à un des héritiers du grand Frédéric. Ces illustres alliances de la maison de Nassau ne sont pas indifférentes à connaître dans la di-

déric-Ferdinand le 1er août 1829. Wilhelmine-Marie, le 18 janvier 1808; mariée le 1er novembre 1828 à Frédéric-Charles.

plomatie; parce que seules elles expliquent l'intérêt puissant que lui portait l'Europe. La lignée de Nassau fort vigoureuse comptait trois princes, cinq princesses; elle passait pour fort riche; le vieux roi thésaurisait avec une persévérance digne des banquiers de Hollande. C'était prévoyance et force pour le cas d'une crise [1].

La constitution suisse avait été entièrement remaniée par les actes de 1815. Tous les souverains dès-lors recherchèrent également à conquérir une influence sur les cantons si long-temps agités par la République et l'Empire des Français. Le haut caractère de médiateur, pris par Napoléon dans les actes de 1804, avait bouleversé l'antique constitution de la Suisse. On voulut changer ces principes par une restauration des grandes familles de Berne, illustres dans l'histoire; et tel fut l'esprit des transactions de 1815 par rapport à la Suisse. Comme il y avait des cantons allemands, italiens et français, des catholiques et des protestans, l'acte de confédération était extrêmement difficile à rédiger. Sous prétexte que les Suisses gardaient la clef des montagnes, l'Autriche insista pour obtenir une sorte de souveraineté spécialement sur le Tessin et le Saint-Gothard, ce géant qui porte l'ombrage de son vaste corps sur les

[1] Guillaume-Frédéric, né le 24 août 1772, grand duc de Luxembourg, roi des Pays-Bas le 16 mars 1815, avait épousé une princesse de Prusse le 1er octobre 1791. Ses enfans étaient :

Guillaume-Frédéric-Georges, prince royal, né le 6 décembre 1792, marié le 21 février 1816 à la grande duchesse Anna-Paulowna.

Guillaume-Frédéric-Charles, né le 28 février 1797, marié le 21 mai 1825 à une fille du roi de Prusse.

Guilhelmine-Marianne, née le 9 mai 1810.

plaines du Milanais. Cette influence fut combattue par une intervention active et nouvelle, celle de la Russie, qui insista par les notes du comte Capo d'Istrias, offrant presque un protectorat à la Confédération helvétique. Cela tenait à la pensée d'Alexandre préoccupé de conquérir une influence méridionale, et peut-être au crédit de deux officiers distingués fort avant dans sa confiance, le général Jomini et le colonel La Harpe, tous deux nés en Suisse et désirant donner à leur patrie un vaste système de liberté.

Quant à la France, son influence dans les cantons venait de la force de ses traités et de ses capitulations antiques. La maison de Bourbon, seule encore de tous les princes souverains, capitulait des Suisses. Ce n'était pas seulement, comme on le disait, pour s'assurer une garde d'étrangers plus fidèles au despotisme, » mais parce que ce côté de la frontière avait besoin d'être gardé (¹). La Suisse protégeait toutes nos provinces de l'est, et le meilleur moyen de soutenir sa neutralité n'était-il pas de renouveler les pactes et les traités militaires de François Iᵉʳ et de Henri IV ? Il y avait des Suisses capitulés en Espagne, à Naples, en France dans la garde et la ligne ; et ceux-là qui au sein des Chambres critiquaient les capitations militaires ignoraient sans doute que Napoléon lui-même avait pris à sa solde les régimens des cantons : partout ils avaient servi fidèlement. Cette

(¹) Une justice à rendre à M. de Salvandy, c'est qu'il envisagea fort hautement la question des Suisses sous le ministère de M. de Martignac ; tandis que tous les libéraux de la Chambre attaquaient avec une sorte de brutalité les capitulations helvétiques, M. de Salvandy, commissaire du roi, les expliqua avec une netteté et une hauteur de vue remarquables : c'était alors du courage.

Confédération au reste, composée d'élémens si divers, était alors dirigée par l'aristocratie de Berne, parmi laquelle se trouvaient les plus illustres familles de la Suisse, quelques-unes même de la race sacrée de Guillaume Tell; elle avait pour chef le président de la diète, M. de Reinhardt, Allemand d'origine, et néanmoins fort dévoué aux intérêts de la France.

Les Turcs, malgré leur décadence rapide et profonde, occupaient encore de leurs intérêts toute l'Europe diplomatique. Mahmoud II ([1]), qui portait l'aigrette de diamant sur le turban héréditaire, n'était point une intelligence vulgaire; il se révélait en lui une grande vigueur de résolution et une haute fermeté de gouvernement; il venait de résister avec énergie à toutes les forces russes dans deux campagnes. Seulement un travers de cet esprit était de vouloir imiter les coutumes et les formes européennes; l'empire ottoman n'avait grandi que parce qu'il était resté lui-même, avec son fanatisme de croyance qui faisait abaisser les fronts devant l'étendard du prophète : Mahmoud avait proclamé des réformes, et c'est le temps de faiblesse des États. Depuis qu'elle s'était placée sous la suprême influence des cabinets de Vienne et de Londres, la Turquie s'était de plus en plus abaissée. Quand un État est protégé, il finit par être envahi : c'est la tendance naturelle, et cela parce que ceux qui protégent sont forts et les protégés sont toujours faibles. Tôt ou tard il pouvait arriver que, par une révolution de sérail, la Russie brisât le sultan. De

([1]) Mahmoud II, né le 20 juillet 1785, fut proclamé empereur le 28 juillet 1808. L'héritier impérial était Adhul-Medjed, né le 20 avril 1823.

tous les États accessibles à la corruption la Porte est la plus facile, surtout aux époques de décadence, et le jour de cette décadence était venu. La Grèce allait avoir son souverain à elle, sous la condition d'un tribut à peine acquitté. A côté de cette indépendance chrétienne se formulait également une autre indépendance (celle-ci exclusivement musulmane), avec la civilisation égyptienne, l'antique histoire de Pharaon et ses traditions mystérieuses. Mehemet-Ali créait un despotisme à-la-fois commercial, politique et religieux. La Porte Ottomane n'avait plus sur ces contrées qu'une souveraineté contestée et un droit de tribut à la manière de celui que payaient Tunis, Alger ou le Maroc. L'islamisme tout entier était au reste menacé dans ses forces et dans son avenir, non-seulement par l'expédition d'Alger qui allait ouvrir l'Afrique à la prédication chrétienne, mais encore par le mouvement spontané qui se manifestait de toutes parts. La croix briliait déjà rayonnante en Grèce, en Égypte, en Syrie, sur le Liban comme dans les contrées de l'Asie-Mineure. Des populations entières étaient soumises à la religion de Jésus-Christ, et pour elles les temps semblaient arrivés où elles allaient se lever en masse contre l'oppression. Les enfans du Prophète, comme une couche de conquérans altiers entés sur la civilisation, étaient campés jusqu'au Bosphore, et un simple appel suffirait pour que les populations de la Syrie, les Cophtes, les Grecs, les Arméniens[1] fissent entendre les cris de délivrance

[1] Il n'y avait pas jusqu'aux Albanais qui ne fussent impatiens de briser les derniers liens qui les attachaient au grand seigneur. Le

sous un nouveau *labarum* : serait-ce celui de la France, de l'Autriche ou de la Russie ?

Il avait été écrit des milliers de pamphlets sur les destinées infinies du Nouveau Monde ! Combien de fois M. de Pradt n'avait-il pas dit « que l'Europe était vieille, et que c'était dans l'Amérique qu'il fallait chercher des exemples et des leçons. » Eh bien ! il se passait un fait extraordinaire, c'est que le Nouveau Monde était précisément ce qu'il y avait de plus vieux, de plus usé. Nul État n'avait fait de progrès plus rapides que l'œuvre de Washington, et à côté de cette exubérance de force il se trouvait des causes rapides de décadence. La fédération américaine n'était-elle pas à la veille de sa dissolution ? Les parties de cette constitution étaient-elles jointes assez fermement ? Et l'œuvre ne devait-elle pas marcher du fédéralisme à l'anarchie ? Cette cohue qui se pressait de tous les points du monde était-elle une cause de prospérité véritable ? Le commerce ne vivait que de faillites ; la vie humaine n'était comptée pour rien dans les progrès de l'industrie. Alors le président était un homme modéré de principes, M. Jackson ([1]), partisan de la concorde. L'esprit du congrès, allait au-delà de l'influence de M. Jackson, et M. de Lafayette venait de parcourir l'Amérique. Oublieux et ingrat pour les Bourbons, le peuple américain avait salué dans

signal de leur insurrection partit de l'Egypte. Mehemet-Ali croyait son existence menacée par la Porte Ottomane, et il voulut opérer une diversion au coup dirigé sur sa tête. La Haute-Albanie proclamait alors son indépendance en disant : Anathème au tributaire des Russes, Mahmoud II ! C'était une réaction de l'islamisme.

([1]) M. Jackson avait été élu président des Etats-Unis le 4 mars 1829.

M. de Lafayette, moins l'un des gentilshommes qui avaient favorisé son indépendance, que l'homme de la Révolution française. Le voyage de M. de Lafayette était destiné à retentir sur le continent européen (¹), auquel il offrait incessamment comme modèle le système américain, avec son congrès toujours divisé entre les fédéralistes et les radicaux; les partisans de l'unité et ceux de la pluralité; les soldats et les planteurs. Il y avait néanmoins ceci de bon dans le gouvernement des États-Unis d'Amérique, qu'en partant du principe « qu'il ne devait se mêler en rien aux souverainetés étrangères, » il se refusait d'aider à toute conjuration contre les gouvernemens établis; et les moindres démarches de M. de Lafayette, à l'aide du président lui-même, purent être surveillées par les agens français sans que le gouvernement américain y mît le moindre obstacle.

Plus usées encore à leur origine que les provinces unies de l'Amérique du nord, les républiques méridionales du Nouveau Monde avaient donné l'exemple de vingt systèmes d'anarchie. Au Brésil, l'idée monarchique s'était conservée intacte sous un prince qui prenait le titre pompeux d'empereur; la séparation du Brésil et du Portugal datait de l'époque où la conquête de Lisbonne par les Français avait refoulé la maison de Bragance en Amérique. Cette maison prit le sceptre du Brésil, comme compensation du trône qu'elle avait perdu, et une simple colo-

(¹) M. de Lafayette arriva à New-York le 25 août 1824; pendant son séjour de plus d'une année aux États-Unis, il y fut entouré, fêté et c'étaient chaque jour de nouvelles solennités triomphales en l'honneur de l'*hôte de la nation*. Ce voyage n'était pas absolument désintéressé.

nie devint métropole. Le Brésil ainsi séparé, don Pedro, le fils de don Juan de Portugal, ceignit la couronne impériale (¹)! prince allié à la maison d'Autriche par son mariage avec Léopoldine, archiduchesse, fille de François Iᵉʳ. Don Pedro, à trente et un ans alors, avait un fils du nom de Pierre d'Alcantara, vieille tradition de race, enfant appelé bientôt à porter une couronne; puis dona Maria da Gloria, à laquelle l'Angleterre destinait le trône de Portugal; trois filles encore, Juana, Marianna, et Francesca, presque enfans à l'époque dont nous parlons, gracieuses comme les filles du Brésil, frêles comme les fleurs des tropiques.

Si l'on maintenait au Brésil un ordre dans la succession, l'anarchie, les mouvemens désordonnés se produisaient partout dans les républiques méridionales de l'Amérique formées de ces riches et beaux états: le Pérou, le Mexique, naguère escarboucles brillantes rattachées au diadème espagnol! L'anarchie tarit si profondément les sources de toutes prospérités qu'aucun pays du monde n'était plus pauvre que le Pérou et le Mexique, autrefois si fiers et si riches de leurs mines d'or! C'est que depuis la liberté on ne travaillait plus; on dédaignait les œuvres utiles pour les discussions oiseuses ou les débats en armes; on ne parlait que du libérateur Bolivar, l'aventurier, qui excitait l'admira-

(¹) Don Pedro, né le 12 octobre 1778, empereur du Brésil le 12 octobre 1822, était veuf depuis 1826 d'une archiduchesse d'Autriche; ses enfans étaient :

Don Pedro d'Alcantara, prince impérial, né le 2 décembre 1825.

Maria da Gloria, née le 4 avril 1819, reine de Portugal.

Januaria, née le 18 mars 1821.

Paule-Marianne, née le 17 février 1823.

Françoise-Caroline, née le 2 août 1824.

tion de l'Europe révolutionnaire; modèle et exemple incessamment offert à tout le parti libéral. Le ridicule congrès de Panama était exalté par M. de Pradt, comme le plus grand exemple donné au monde, tandis que la misère et la guerre civile dépeuplaient ces contrées naguère si opulentes. L'Angleterre seule avait un intérêt puissant à les arracher à l'Espagne; elle voulait créer des républiques pour les inonder de ses marchandises manufacturées. Dans ces derniers temps, le parti libéral en France n'avait qu'un but, c'était aussi de pousser la maison de Bourbon à reconnaître l'Amérique au détriment des liens intimes créés avec l'Espagne par le pacte de famille ([1]).

Ce système d'indépendance coloniale n'était-il pas récemment consacré par la reconnaissance de la république de Haïti? Cette belle colonie de Saint-Domingue, si riche de ses revenus, nouvelle France par l'éclat de son commerce, était alors livrée aux mulâtres et aux noirs; les mulâtres plus impératifs que les anciens colons, les noirs pleins de toutes les traditions des époques insurrectionnelles et qui libres travaillaient à peine pour se nourrir et vivre. De là résultaient des luttes anarchiques, une misère profonde, à ce point qu'avec le plus beau sol, la terre la plus féconde, Haïti était presque dans l'impuissance de payer l'indemnité stipulée au profit des colons par le traité du mois de mai 1825. Avec la misère était venue la mauvaise foi : Haïti avait emprunté, et l'intérêt

([1]) Il pourrait être établi en fait diplomatique que les causes qui ont tué la prépondérance commerciale de la France, viennent toutes de l'idée révolutionnaire; on s'est privé de toute alliance, et l'on se demande ensuite les causes de notre isolement dans le système européen, à ce point de craindre toujours une guerre générale.

n'était pas payé aux créanciers. A la tête de ce gouvernement bizarre se trouvait, comme président, le mulâtre Boyer, tête faible qu'une flotte de France aurait bientôt intimidée. La Restauration était décidée à presser avec rigueur l'exécution du traité de 1825, surtout depuis que la marine avait déployé une si glorieuse énergie devant Alger.

Il était besoin de révéler exactement la situation des têtes couronnées en Europe, le personnel des princes et des gouvernemens, pour justement apprécier le rôle que tous vont jouer dans le drame de Juillet 1830. Bien des faits ne s'expliqueraient pas, si l'on n'avait d'abord des notions exactes sur les pouvoirs qui assistèrent à cette catastrophe. Il reste maintenant à jeter un rapide aperçu sur les classes qui divisaient la nation française et sur les intérêts qui s'y heurtaient à l'époque fatale des ordonnances.

CHAPITRE VII.

LES CLASSES DIVERSES DE LA SOCIÉTÉ A LA RÉVOLUTION DE 1830.

(JANVIER A JUILLET.)

Le clergé. — Destinées que lui fait la Restauration. — Ordres religieux. — Les évêques. — Clergé inférieur. — Cérémonies. — Églises. — Missionnaires. — Congrégations. — *La noblesse.* — Rivalité entre l'ancienne et la nouvelle noblesse. — Tentative pour créer une aristocratie. — Les majorats. — Le droit d'aînesse. — Les titres. — Les blasons. — *La bourgeoisie.* — La Restauration la rend puissante. — Importance des classes bourgeoises. — La banque. — Le barreau. — Les gens de lettres. — Les commerçans. — Les propriétaires. — Paris et la province. — *Le peuple.* — L'ouvrier dans les cités. — Les prolétaires. — Absence de toute hiérarchie. — Le paysan. — Le fermier. — Travail politique sur toutes ces classes. — Manque d'éducation. — Organisation de l'instruction publique. — Les colléges. — Enseignement mutuel. — But de l'éducation. — Action de la presse. — Les crimes et délits. — Démoralisation des basses classes. — Rôle que toutes ces conditions sociales vont jouer dans la Révolution.

Une révolution politique ne se fait jamais en dehors de l'esprit et des conditions de la société; il peut y avoir des émeutes, des coups de main heureux et des tentatives désespérées de partis; des accidens même peuvent amener le triomphe momentané d'une cause. Tôt ou tard, contre cette victoire de si courte durée, l'esprit de la société proteste et prévaut; les intérêts se font jour et l'orage n'a pas de durée, une révolu-

tion ne se produit stable et forte qu'alors qu'elle est déjà faite dans les âmes; je crois donc important d'étudier la position des classes diverses de la société au moment où les Journées de Juillet 1830 éclatent comme un violent coup de foudre.

La Restauration avait la prétention de beaucoup faire pour le clergé; elle le disait partout et haut, comme si c'était une condition publique de son existence ou un devoir de sa mission ([1]); et il se trouvait précisément que la Restauration avait grandement affaibli ce lien intime et mystérieux de l'organisation sociale. Le gouvernement faisait gauchement parade de religion et il l'associait ainsi à ses faiblesses, à ses caprices, à ses exigences; il avait annoncé d'abord qu'il rendrait propriétaire ce clergé dépouillé en 1790 de ses donations antiques, et il n'osa réaliser cette pensée de stabilité. Sa loi du sacrilége ne fut que de l'odieux jeté sur le véritable esprit de l'Église qui ne demandait que la légale protection des sanctuaires. La majorité de M. de Villèle comprima même par ses exagérations ([2]) le pieux mouvement qui porte les cœurs à s'agenouiller aux pieds des autels; il rendit populaire l'opposition philosophique. Certes rien n'était plus en harmonie avec la liberté individuelle que le développement et l'organisation des ordres monastiques : « S'il nous plaît à nous, cruellement désabusés de la vie, de nous retirer dans une solitude pour former une

([1]) A chaque discours de la couronne les rois Louis XVIII et Charles X ne manquaient pas de parler des bienfaits de la religion, de ce qu'on faisait pour elle et des lois que nécessitait son organisation.

([2]) La loi du sacrilége, œuvre du ministère de M. de Villèle, fut

association, une congrégation, nulle loi humaine ne peut l'interdire! » C'était donc en invoquant la liberté que le gouvernement pouvait propager la religion et les ordres monastiques, et cela sans bruit, sans ostentation par la force des choses. Au lieu de cette liberté on fit des lois (¹), des exposés de motifs, des homélies de tribune capables de jeter dans les esprits de fatales préventions; on pleura sur le siècle au lieu de le contenir et de le diriger. Alors s'élevèrent les déclamations plaintives de la philosophie sur les victimes cloîtrées, sur les oppressions de la grille. Rien de plus clair pour certains esprits que la volonté de ramener le moyen âge. Une société ne rétrograde pas vers une époque finie. Notre temps ne pouvait revenir à la religion que par l'indépendance des âmes.

Certes rien n'était plus anti-libéral que la proscription de quelques hommes réunis qui n'avaient d'autre crime que le nom de leur institut. Est-ce que certaines classes étaient en dehors du droit commun? Quelles lois était-il possible de porter contre des citoyens qui remplissaient tous les devoirs imposés par la constitution (²)? Le serment qu'on leur imposait pour déclarer « qu'ils n'appartenaient à aucune con-

présentée aux Chambres dans la session de 1824 (Voyez mon *Histoire de la Restauration*).

(¹) La loi sur les communautés religieuses fut également discutée dans la session de 1824.

(²) L'organisation des jésuites leur était toute personnelle, intime et ne se rattachait en rien à la société politique. Voici les conditions de leur institut :

« Le *général* est élu par les principaux membres de la compagnie pour la gouverner ; son autorité est absolue. Les *assistans* sont les ministres chargés des affaires de la compagnie auprès du général ; il y en a cinq ; on les nomme assistans des provinces d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de France et

grégation religieuse » n'était-il pas le serment du *Test* sous une autre forme, c'est-à-dire l'oppression irlandaise? On peut s'expliquer ces sortes d'exil d'hommes ou d'instituts, sous un gouvernement absolu, en Russie, en Autriche; mais en France, sous l'empire de la Charte, n'était-ce pas contraire à toutes les règles que de proscrire de simples prêtres par cela seul qu'ils s'appelaient d'un certain titre? Et néanmoins le gouvernement de la Restauration par sa maladresse était parvenu à irriter profondément cette question, parce qu'il agissait sans sincérité et avec couardise. En allant franchement à la difficulté, il aurait dit: ces religieux existent par cela seul qu'ils remplissent les conditions de l'état social tel que l'a fait la Charte, quelle loi d'exception nous autorise à les proscrire? » On n'eut pas le courage de cette déclaration de liberté, tout se fit secrètement; on déguisa l'esprit des congrégations en les abritant sous les apparences des petits séminaires, et alors put commencer la guerre active et violente contre le double système religieux et politique. On confondit

d'Angleterre. Le *provincial* est à la tête d'une province; il doit correspondre tous les huit jours avec le général et faire tous les ans la visite de sa province.

« Le *secrétaire général* de la province s'appelle le *socius* du P. provincial. Le *procureur-général* est chargé de toutes les affaires temporelles de la société. Le supérieur de chacune des maisons professes se nomme *recteur*, *père* ou *maître*. Son conseil est formé du *P. ministre*, chargé des finances et de tout le matériel de la maison; du *P. procureur* qui a à-peu-près les mêmes fonctions; du *préfet des études*, et d'un autre père qui a le titre de *conseiller*. Il y a de plus, dans chaque maison, un *préfet des choses spirituelles* à qui seul les membres de la société doivent se confesser. Les *profès* sont seuls aptes à parvenir aux charges élevées de la compagnie; puis viennent les *coadjuteurs formés*, les *scolastiques* ou écoliers, et les *coadjuteurs temporels*. » Les principales maisons de l'ordre des jésuites étaient alors Montrouge, Saint-Acheul, Paris et Vitry, dissoutes sous le ministère Martignac.

le gouvernement avec l'Église et cela fit du mal à l'un et à l'autre. Bientôt vint la réaction; et telles furent les ordonnances de Charles X sur les petits séminaires, imposant à des prêtres, ministres de Dieu, la nécessité de mentir ou d'être proscrits, ordonnances pourtant indispensables dans l'état des esprits. Si elles justifiaient le gouvernement, elles affaiblissaient la force morale du clergé dans le pays; elles faisaient confondre la piété avec l'hypocrisie. On créa comme à plaisir la popularité de Tartufe.

L'Église obtenait pour ses hauts dignitaires une représentation dans la Chambre des pairs. Deux ou trois évêques (1) siégeaient au conseil d'État. Il existait également un ministre des affaires ecclésiastiques pris dans l'ordre des prélats. C'était trop ou trop peu pour la religion; en appelant l'épiscopat à la Chambre des pairs on avait suivi la coutume anglaise qui place l'Église établie dans l'État; c'était aussi une tradition de l'ancienne monarchie qu'une pairie ecclésiastique, tradition si vieille, qu'elle se liait aux antiquités de

(1) L'épiscopat français, sauf quelques exceptions, était parfaitement composé et plus gallican qu'on l'a dit, sous l'impulsion de l'évêque d'Hermopolis. On sait qu'il avait adhéré à la déclaration de 1682.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Hyacinthe Louis de Quélen.

Évêchés suffragans.

Chartres. — M. Clausel de Montals.
Meaux. — M. de Cosnac.
Orléans. — M. Brumauld de Beauregard.
Blois. — M. de Sausin.
Versailles. — M. Borderies.
Arras. — M. de Latour-d'Auvergne Lauraguay.
Cambrai. — M. Belmas.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON ET VIENNE.

Le comte de Pins.

Évêchés.

Autun. — M. du Trousset d'Héricourt.
Langres. — M. d'Orcet.
Dijon. — M. Raillon.
Saint-Claude. — M. de Chamon.
Grenoble. — M. Bruillard.

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN.

Le cardinal prince de Croï.

Évêchés.

Bayeux. — M. Dancel.
Évreux. — Le comte Salmon du Chatellier.
Séez. — M. de Saussol.
Coutances. — M. Dupont de Poursat.

ARCHEVÊCHÉ DE SENS ET AUXERRE.

M. Ramond de Lalande.

Reims, Laon, Soissons, Beauvais, Langres et Châlons. Au fond, quelle force considérable cela donnait-il au clergé ? Le banc des évêques ne dominait jamais les discussions sérieuses, et l'on jetait sur lui tout l'odieux des mesures que la Restauration allait prendre dans l'intérêt de son existence particulière. « Le banc des évêques, disait-on, a fait les lois du sacrilége et des communautés religieuses, » si confusément rédigées, sans principe net et qui n'osaient pas tout dire, tandis que notoirement l'épiscopat était demeuré étranger à ce projet. Dans le conseil d'État, la présence de quelques évêques se justifiait par la jurisprudence des appels comme d'abus ; on voulait que le clergé pût se défendre dans les conflits où il se trouvait en présence de l'action administrative. Enfin un ministre des affaires ecclésiastiques avait surtout pour objet de donner à l'Église un représentant dans le conseil du roi, et une action sur l'enseignement public ; or tout cela était fait avec une ostentation si gauche, avec un si grand luxe de phrases, que le pouvoir n'en recevait au-

Evêchés.

Troyes. — M. Séguin des Hons.
Nevers. — M. Dedouet d'Auzers.
Moulins. — M. de Pons.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Le cardinal duc de Latil.

Evêchés.

Soissons. — M. de Simony.
Châlons. — M. de Prilly.
Beauvais. — Le comte Feutrier.
Amiens. — Le comte de Chabons.

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

Le comte de Montblanc.

Evêchés.

Le Mans. — M. Carron.
Angers. — M. de Montault.
Rennes. — M. de Lesquen.
Nantes. — M. Micolon de Guerines.
Quimper. — M. de Poulpiquet.
Vannes. — M. de la Motte-Vauvert.
Saint-Brieux. — M. Legroing la Romagère.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Le comte de Villèle.

Evêchés.

Clermont. — M. Duwalk de Dampierre.
Limoges. — M. de Tournefort.
Le Puy. — M. de Bonald.
Tulle. — M. Mailhet de Vachères.
Saint-Flour. — M. de Gualhy.

ARCHEVÊCHÉ D'ALBY.

Le comte Brault.

Evêchés.

Rodez. — M. Giraud.
Cahors. — M. d'Hautpoult.
Mende. — M. Brulley de la Brunière.
Perpignan. — M. de Saunhac-Belcastel.

cune force et l'Église aucun agrandissement moral : on accusait le gouvernement de se faire jésuite, et la religion subissait l'impopularité du gouvernement.

A l'affût de toutes les fautes, l'opinion était incessamment réveillée pour les dénoncer et les poursuivre : quelques prêtres avaient-ils manqué à leurs devoirs (et cela se voit malheureusement dans les agrégations les plus pures)? aussitôt la presse s'emparait de la moindre, de la plus mensongère dénonciation pour en faire de l'éclat. Quoi de plus simple que ceux qui toute leur vie avaient méprisé les lois de l'Église, en fussent exclus à leur mort? Eh bien! si un curé refusait l'entrée du temple au cercueil d'un histrion ou aux blasphémateurs du Christ, c'était du scandale, un bruit de rue menaçant. Quand il y a une religion dominante, elle a nécessairement ses cérémonies, ses pompes extérieures. Ces cérémonies, on les insultait en vertu des droits de la philosophie en multipliant les scandales de la résistance; on était fier de ne pas ôter son chapeau devant le Saint des saints,

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Le comte Lefebure de Cheverus.

Evêchés.

Agen. — M. Jacoupy.
Angoulême. — M. Guigou.
Poitiers. — M. de Bouillé.
Périgueux. — M. de Lostanges.
La Rochelle. — M. Bernet.
Luçon. — M. Soyer.

ARCHEVÊCHÉ D'AUCH.

Le cardinal d'Isoard.

Evêchés.

Acre. — M. Savy.
Tarbes. — M. de Neyrac.
Bayonne. — M. d'Astros.

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE ET NARBONNE.

Le cardinal duc de Clermont-Tonnerre.

Evêchés.

Montauban. — M. Dubourg.
Pamiers. — M. de Latour-Landorthe.
Carcassonne. — M. de Saint-Rome Gualy.

ARCHEVÊCHÉ D'AIX, ARLES ET EMBRUN.

M. de Richery.

Evêchés.

Marseille. — M. de Mazenod.
Fréjus. — M. Michel.
Digne. — M. Miollis.
Gap. — M. Arbaud.
Ajaccio. — M. Sébastiani de la Porta.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Le duc de Rohan-Chabot.

Evêchés.

Strasbourg. — M. Lepape de Trèvern.
Metz. — M. Besson.

et si l'on ne tapissait pas le dehors de sa maison pour la Fête-Dieu on était presque un héros! Pour moraliser les classes de la société, quel meilleur moyen que les missionnaires qui allaient dans les campagnes enseigner les grandes lois du catholicisme. Eh bien! ces missionnaires étaient attaqués, flétris; des poëtes et des chansonniers jetaient le sarcasme sur les pieux prédicateurs de la foi qui ne parlaient pas au peuple le langage haut et fleuri du XVIIIe siècle. Cherchait-on à grouper les ouvriers, à leur donner des lois de patronage en rappelant les agrégations anciennes sous les bannières d'un saint? ces démarches, ces actions étaient déplorablement interprétées, et on les dénonçait comme des infractions aux lois existantes : on ne voulait rien de ce qui lie les hommes les uns aux autres pour le bien; on opposait même le curé à l'évêque, le clergé séculier au clergé régulier, afin de jeter la guerre civile au sein de l'Église même et de sa belle hiérarchie.

De toutes ces fautes il résulta que la Restauration, avec la prétention ou le désir de grandir le clergé et de réchauffer le principe religieux, atteignit un but tout opposé; elle démoralisa cette grande autorité en la rendant impopulaire, en lui imprimant ses passions et ses faiblesses; de manière que la répugnance inspirée par le système politique se reportait sur le culte, et que les deux idées étaient désormais corrélatives.

Verdun. — M. Villeneuve d'Esclapon.
Belley. — M. Devie.
Saint-Dié, — M. Jacquemin.
Nancy. — M. de Forbin-Janson.

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON.

Le comte Morel de Mons.

Evéchés.

Nîmes. — M. Petit Benoît de Chaffoy.
Valence. — M. la Rivoire de la Tourette.
Viviers. — M. Molins.
Montpellier. — M. Fournier de la Contamines.

Ce qu'on appelait la congrégation, dirigée d'abord par les nobles ducs Mathieu de Montmorency et de Rivière (existences si pures), fit sous ce rapport un véritable mal au catholicisme. La congrégation n'était point une chose illégale, mais le résultat d'une fausse pensée et d'une manifestation maladroite : au lieu de resserrer les liens entre la société et la religion, la congrégation ne servit qu'à maintenir des répugnances réciproques. Quand on est fort on ne marche pas dans l'ombre ; on lève la tête en s'annonçant partout et à tous. Les petites visites secrètes à Saint-Acheul, ces réunions clandestines avaient plutôt l'air d'une conjuration que d'une façon alerte et vigoureuse du pouvoir. Or une religion est une chose publique, et comme le gouvernement elle doit être une pensée forte et avouée ; quand les gouvernans dérobent à tous la manifestation sincère de leurs intentions, c'est qu'il y a pour eux impuissance et faiblesse; lorsqu'un pouvoir a peur il est facile de le rendre odieux.

La Charte avait dit « que la noblesse ancienne reprendrait ses titres et que la noblesse nouvelle garderait les siens; » fusion honorable dans la pensée, mais qui devait exciter bien des jalousies, car la noblesse ne s'improvise pas; elle est puissante parce qu'elle vient de loin et qu'autour de certains noms propres se rattache la religion du passé. De la noblesse ancienne, il ne restait que des noms ou des souvenirs illustres; et qu'était la noblesse nouvelle depuis que la chute de l'Empire avait rendu à leur situation première le plus grand nombre de ces princes, ducs, comtes ou barons poussés par milliers en vertu de décrets? Il fallait une aristocratie à la

couronne pour l'appuyer et la soutenir; c'était chose incontestable : ces élémens pouvaient-ils se trouver dans l'ancienne comme dans la nouvelle noblesse? Pendant toute la Restauration on avait ridiculisé les émigrés décorés de leur poudre, de leurs tricornes héréditaires. Les marquis, les vicomtes étaient le sujet de mille caricatures partout exposées aux sarcasmes publics : était-ce donc avec ces élémens qu'on pouvait constituer une aristocratie politique (¹)? Et quant à la noblesse impériale, elle était plus faible encore de traditions historiques. Sauf de belles exceptions puisées dans les services de la guerre, de l'intelligence, de la justice et de l'administration, qu'étaient la plupart de ces comtes et barons de l'empereur? Des fournisseurs enrichis, des révolutionnaires affublés de la toque, avocats et bourgeois? Y avait-il là les forces d'une aristocratie digne et d'une noblesse élevée aux yeux de la France et de l'Europe? Certainement non. Pourtant la Charte l'avait proclamé avec une certaine ostentation. C'est que les lois politiques ne sont pas toujours l'expression des besoins de la société constitutionnelle ou d'une pensée existante; la loi souvent est le symbole de ce qu'on espère, plutôt que la consécration de ce qui est; et voilà pourquoi tant de choses tombent impuissantes dès leur création. On avait voulu faire vivre en harmonie l'ancienne et la nouvelle noblesse, et rien ne pouvait empêcher leur

(¹) Aussi la noblesse ancienne avait-elle vu qu'elle ne pouvait acquérir de l'importance dans la société que par les services; elle n'était pas restée la dernière à parfaitement élever ses fils pour les affaires publiques. Quelques-uns de ces jeunes hommes s'étaient empreints des idées libérales dans les écoles.

rivalité naturelle. Les vieilles familles avaient ce sarcasme spirituel, ce bon ton inimitable, cette aisance que leur donnaient la fréquentation héréditaire de la cour et la supériorité des salons du XVIIIe siècle : que pouvaient lui opposer la plupart de ces titulaires fraîchement éclos par grandes fournées? Beaucoup de leurs femmes ne savaient ni s'asseoir, ni se tenir, ni causer; peu d'entre elles avaient ce type admirable de la bonne compagnie qui s'abandonne sans se livrer ([1]). La nouvelle noblesse disait que les marquis étaient trop vieux; la noblesse ancienne que les comtes de l'Empire étaient bien neufs et qu'ils formaient comme la différence d'un écu à une médaille. Le faubourg Saint-Germain, enveloppé dans ses hermines, fraternisait rarement avec ses cadets, bien que par l'action oublieuse de la royauté il y eût quelques rapprochemens de famille par alliance. Il en était de ces deux noblesses comme des partis catholique et protestant au XVIe siècle, toujours prêts à se proscrire mutuellement parce qu'ils partaient de deux croyances et de deux origines différentes; et la distinction était si grande que les libéraux gentilshommes, si partisans de l'égalité dans le discours, se gardaient bien de donner leurs filles à des roturiers. Tous les gendres de M. de Lafayette étaient nobles, et M. de Thiars, si démocratique, choisissait pour le mari de sa fille, riche héritière, un spirituel et digne gentilhomme, le comte de Bouillé ([2]).

([1]) C'était toujours la triple distinction des faubourgs : le faubourg Saint-Germain, l'ancienne et la nouvelle noblesse; la Chaussée-d'Antin, la banque et le commerce, et le faubourg Saint-Honoré, une sorte de terrain mixte.

([2]) Le marquis de Lafayette, uni lui-même à une demoiselle de

Cependant la Restauration eut la volonté de faire une aristocratie, comme elle avait prétendu organiser une religion : une aristocratie est l'œuvre du temps, des services, le développement d'un état social complet; tâche immense au moment où l'on sortait d'une révolution dirigée tout entière contre l'esprit de distinction et de hiérarchie! Les classes moyennes se glorifiaient de leur conquête chérie, l'égalité. Or, quoi de plus opposé à l'égalité que l'aristocratie de race. L'empereur avait commencé par les majorats, changement si complet dans l'esprit du Code civil; de sa forte main il avait brisé hardiment le principe d'égalité en créant un privilége héréditaire (1). C'est en partant de cette base que la Restauration voulut accomplir l'œuvre de Bonaparte; dans le but de lutter contre l'incessant partage et le morcellement infini de la propriété résultant de la loi de succession, elle essaya d'attribuer inflexiblement un préciput à l'aîné en limitant même ce privilége aux électeurs. Une telle institution eût été acceptée en Angleterre, en Allemagne, comme une digue nécessaire au mal du morcellement infini qui tue la grande culture. En France, tel était l'esprit public, qu'aucune mesure n'excita une animadversion plus vive, plus profonde que ce projet qu'on appela le *droit d'aînesse* (2). Non-

Noailles, avait marié l'aînée de ses filles à M. Charles de Latour-Maubourg; la seconde à M. de Lasteyrie, et son fils Georges était gendre du vicomte Destutt de Tracy.

(1) Si l'Empire s'était développé dans ses conditions, les deux décrets sur les majorats et les grands fiefs auraient établi une féodalité sous la main de l'empereur. Napoléon était ennemi du morcellement de la terre.

(2) Le projet de loi sur le droit

seulement la majorité de la Chambre des députés l'accueillit avec répugnance, mais ce qui était plus significatif encore, la pairie se montra fortement hostile à cette loi. Singulière contradiction que l'opposition d'une Chambre destinée à grandir l'aristocratie et flétrissant une mesure qui n'avait pas d'autre but! Tant il est vrai qu'il n'appartient pas aux lois de refaire l'état social : il faut le prendre tel qu'il est et l'organiser le mieux possible. Là seulement est la tâche de l'homme d'État : l'idéalisme même pour le bien est une faute.

Si toutes les classes repoussaient le principe de l'aristocratie, on se parait avec un orgueil presque puéril de ce qu'on peut appeler ses vanités, ses hochets, c'est-à-dire des dignités et des blasons; on fut comte, baron avec une ardeur sans pareille; sans même épargner les beaux et vieux titres de marquis et de vicomte que l'Empire avait gardés purs dans leur vétusté en les méprisant comme trop antiques. On mit des écussons partout, sur les cartes de visite, sur les voitures, sur les habits, de manière à ce que nul ne pût ignorer qu'on avait un titre et des armoiries. Autant l'ancienne noblesse apportait de modestie à s'abstenir de toute ostentation publique de son origine, autant la plupart des nobles nouveaux s'enorgueillirent de leurs grandeurs improvisées. On voulut singer même les mœurs des gentilshommes au XVIIIe siècle; de son petit jardinet on fit un parc : de quelques mauvais chiens éreintés une meute; un cheval de quelques centaines d'écus fut transformé

d'aînesse, présenté par M. de Villèle à la Chambre des pairs dans la session de 1825, y fut repoussé à une majorité de vingt-six voix (Voyez mon travail sur la *Restauration*).

en un coureur de mille louis; on se donna des airs Louis XV, des allures de roués. Sous le Directoire, on avait eu la régence des fournisseurs. Nous eûmes un peu la régence d'affectation et non de joie, quelque fracas et beaucoup d'ennui : on se fit tapageurs à froid, avinés de gros vins, amans sans magnificence, et l'on crut retrouver les suaves manières d'un autre temps. Était-ce là de l'aristocratie ?

Chose curieuse! la seule classe que grandit considérablement la Restauration, ce fut la bourgeoisie, celle qu'on l'accusait précisément de combattre et de détruire au profit de la haute aristocratie. Depuis 1814, la classe moyenne s'était élancée dans un avenir de force et de richesse féconde : l'Empire avait été l'époque de sa déconsidération publique. Aux yeux de cette cour de soldats, un bourgeois, c'était un pékin (ce qui avait fait répondre à M. de Talleyrand ce joli mot : « Nous autres, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil »). L'empereur lui-même parlait de la classe moyenne avec raillerie : ces formes modérées, ces allures tranquilles de la bourgeoisie ne devaient pas lui plaire, à lui qui voyait tout dans un océan de grandeur. La Restauration, pacifique au contraire, fit beaucoup pour la classe moyenne en lui assurant la paix et le repos; la bourgeoisie désirait la sécurité et la tranquillité, et les Bourbons les lui donnèrent : sa fortune se liait à l'avènement de Louis XVIII.

En détaillant les diverses classes de cette bourgeoisie, on trouvait que le gouvernement de 1814 les avait véritablement émancipées et grandies. A leur tête la banque se plaçait : et quel rang tenait la banque sous l'Empire ? Comment le crédit était-il

traité sous la Révolution ? Toute l'aristocratie de finance venait donc de la paix et des Bourbons ([1]); les fonds publics, les emprunts avaient considérablement enrichi la Bourse et tout ce qui se rattachait à elle. Il se produisit un fait curieux, c'est que presque immédiatement les banquiers devinrent les ennemis de cette même Restauration qui les avait grandis ([2]). Ceci s'explique : c'est qu'en politique, comme l'a écrit Machiavel, il vaut mieux affaiblir une classe en la flattant, que de l'enrichir en l'humiliant par l'aspect d'une grandeur ou d'une qualité qu'elle n'a pas; l'enrichir en ce cas, c'est se créer un ennemi avec des moyens de plus de vous nuire. Or, ce que la banque ne pouvait pardonner, c'est qu'il y avait une aristocratie avec des formes, des goûts simples, supérieure à elle-même : la banque avait beau se parfumer, dorer ses salons, elle n'était qu'une collection raide, sentant le financier de la vieille comédie, sans même cette générosité envers les Marthon, les Lisette, malignes créatures du XVIII[e] siècle, favorisant l'amant gentilhomme aux dépens du Mondor trompé. De là, les haines de la banque contre la Restauration. Certes, rien de plus honorable que M. Laffitte; ses lumières étaient grandes et spéciales pour le crédit public : mais était-il au monde un homme plus fier de ses

([1]) Les principaux et les plus honorables négocians de Paris faisant partie du conseil et du tribunal de commerce, de la direction de la banque, ou exerçant d'autres fonctions publiques, étaient MM. Davilliers, Guiton, Odier, Bellangé, Ganneron, Cunin-Gridaine, Ternaux père et fils, Lebœuf, Fould, Salleron, Chaptal, Firmin Didot, Sceillière, Breguet, Odiot, et bien d'autres encore.

([2]) Les premiers banquiers de Paris, tous membres du conseil du commerce ou de la direction de la banque de France, étaient MM. Casimir Périer, Laffitte, Benjamin

opinions et de sa valeur personnelle, lorsqu'il disait : « Ma banque, ma caisse, » comme si c'eût été un roi parlant de sa couronne; et à tout prendre, un monarque eût été moins orgueilleux.

La seconde classe que la Restauration avait considérablement grandie, c'était celle des avocats. Si Bonaparte avait une antipathie au monde, s'il jetait ses dédains sur quelque chose avec une grande amertume de mots et une injustice réelle d'appréciation, c'était sur les faiseurs de phrases et de paroles. Quand il voulait insulter quelqu'un, tête politique ou de gouvernement, il disait : « Vous parlez comme un avocat, » et c'était son mot d'injures au conseil d'État. La Restauration, en déliant les langues, créa donc tout entière la puissance du barreau; elle avait proclamé la liberté de la discussion et de la controverse. Est-ce que M. Bellard, M. Lainé, M. de Sèze, qui prirent tant de part à la première Restauration par leur noble éloquence, étaient autre chose que des avocats (¹)? Quand la tribune leur fut ouverte, ils y vinrent en masse. On ne parla que de leurs plaidoyers, de leurs harangues et de leur pure renommée. D'où vient donc,

Delessert, Hottinguer, Vassal, Jaques Lefebvre, Cottier, Mallet, Outrequin, Caccia. Celui des grands banquiers qui présentait le caractère le plus royaliste, c'était M. Sanlo-Baguenau. MM. de Rotschild et Aguado seuls restaient en dehors de toutes fonctions (c'est sans doute parce qu'ils n'étaient pas naturalisés). Néanmoins ils dominaient les emprunts.

(¹) Parmi les avocats aux conseils du roi et à la Cour de cassation, on distinguait comme les plus remarquables : MM. Sirey, Marie, Odilon-Barrot, Mandaroux-Vertamy, Chauveau-Lagarde.

Les avocats à la cour royale étaient très nombreux : on remarquait dans la liste, parmi les plus considérables, MM. Dupin aîné, bâtonnier, Petit d'Hauterive, Pagès, Parquin, Hennequin, Mérilhou, Persil, Roux Laborie, Mauguin, Berryer fils, Taillandier, de

comme les banquiers, que les avocats furent ingrats, hostiles envers cette Restauration? C'est que dès l'instant que le gouvernement des Bourbons voulut entrer dans une politique d'un peu de force et d'unité, elle trouva pour obstacle les avocats, toujours antipathiques aux conditions énergiques du pouvoir. Ceux-ci, quand ils ne gouvernent point, font de l'opposition aigre, mécontente; et une fois aux affaires, ils rendent le gouvernement difficile, parce qu'ils parlent plus qu'ils n'agissent. Au barreau on se prit à déclamer contre la Restauration; dans les procès de presse, on se fit honneur de toutes les irritations contre l'autorité. Et cette opposition créa la popularité des avocats : ils voulaient le pouvoir, et pour cela que fallait-il? Une Révolution qui remaniât le principe de la société et jetât l'autorité dans la classe moyenne, toujours un peu processive, et aux mains du barreau.

Il en fut ainsi des gens de lettres. Qu'étaient, je le demande, un poète, un historien, un romancier sous l'Empire? Un homme pensionné souvent par la police, allant lire ses petits vers et ses pages élogieuses dans les salons du temps pour amuser les loisirs de telles belles dames dont le nom est inutile, précieuses, m'a-t-on dit, de ce siècle. Aucune liberté à l'intelligence, la pensée restreinte dans l'éloge et dans l'adulation envers une gloire si grande qu'elle absorbait toutes les autres. La Révolution mitraillait les écrivains un peu hauts, l'Empire les jetait dans les prisons

Villeneuve, Desclozeaux, d'Herbelot, Barthe, Renouard, Dupin jeune, Duvergier, Royer-Collard, Partarieu-Lafosse, Chaix-d'Est-Ange, Plougoulm, Zangiacomi, Pagès fils, Cauchy, Borel de Bretizel, Paillard, Nouguier, Anspach.

d'État : la Restauration seule les rendit à la liberté de leurs idées ; et ce qui peut les faire accuser d'oubli et d'ingratitude, c'est que parmi eux il n'y eut d'éloges que pour la Révolution et l'Empire, et d'amères censures pour la royauté des Bourbons. Hélas ! par une fatalité déplorable qui touche à notre nature, le premier usage de la liberté doit-il être la guerre implacable contre le gouvernement qui la donne ! Il se fit donc parmi les écrivains une sorte de conjuration contre les principes de la Restauration, incessamment présentée comme l'œuvre de l'étranger. On en censura l'origine : écrits, pamphlets, journaux, tout fut dirigé contre les Bourbons ; délits bien difficile à suivre et à réprimer, parce que ce qu'on ne dit pas hautement on le fait comprendre par allusions. Et les partis ont une si grande intelligence pour deviner ce qui les aide et les sert (¹) !

Ce même système d'ingratitude se révéla parmi les commerçans et les propriétaires. La Restauration fut le premier des gouvernemens qui donna une certaine action politique à la propriété en la faisant pénétrer dans les colléges électoraux : et ce furent pourtant les électeurs qui, sous l'action de la presse, se manifestérent contre les Bourbons. La faute certes n'en fut pas tout entière à la bourgeoisie ; il y eut tant de fautes dans le pouvoir ! mais elle envenima toutes les erreurs du gouvernement. Les électeurs agirent avec une répu-

(¹) Il y eut pourtant une grande littérature dévouée à la Restauration, j'entends parler de MM. de Châteaubriand, de Lamartine, de Bonald, de Maistre ; mais ces écrivains ne s'étendaient pas au-delà de l'élite de la société, et les histoires de M. Dulaure ou de M. Thiers avaient bien plus d'action dans les ateliers que les beaux écrits qui retentiront dans la postérité.

gnance assez entière, assez tenace pour amener la dissolution des Chambres et la funeste lutte de 1830 (¹). Depuis 1814, si les propriétés avaient triplé de prix, on le devait aux Bourbons et à la paix; sans tenir compte des progrès de la richesse publique, les opinions des propriétaires furent également hostiles à la vieille dynastie. Le commerce subit la même influence malfaisante; et néanmoins qui avait fait sa fortune? N'était-ce pas l'heureux avénement de 1814, avec la paix qui en était la suite? Les marchands du Palais-Royal et de la rue Saint-Denis, comme les riches commerçans de la Chaussée-d'Antin, ne s'étaient enrichis que par la chute de l'Empire; les villes maritimes, les grandes cités manufacturières avaient alors seulement quelque splendeur. Et pourtant dans le commerce se révéla l'opposition la plus vive, la plus constante; les commis-voyageurs furent les agens actifs des comités sur toutes les routes. Il s'y mêla des craintes puériles, des jalousies ardentes. Quand on est heureux, on a toute sécurité pour faire de l'opposition; un commerçant, absorbé par les inquiétudes de son négoce et la nécessité de ses échéances, n'a pas le temps de crier : il faut un peu de bonheur pour avoir le loisir de critiquer le gouvernement qui vous protége.

Enfin la fusion des propriétés patrimoniales et nationales, malgré les promesses de la Restauration et les bienfaits de l'indemnité des émigrés, n'était pas complète. On était parvenu à créer une division entre l'origine des propriétés héréditaires ou confisquées.

(¹) Il fallait incessamment recourir à de nouvelles lois d'élections; la prépondérance des patentés tuait la Restauration en la mettant incessamment aux prises avec le commerce mitoyen.

Rien n'est plus difficile que de rassurer les craintes de ceux que le principe même du gouvernement inquiète : les possesseurs des propriétés nationales se montraient exigeans ; il ne leur suffisait pas des articles de la Charte protectrice, ils tremblaient incessamment à l'aspect des antiques propriétaires, quelquefois leurs voisins, pauvres à la face de leur antique manoir. Ils attaquèrent donc la Restauration avec violence ; semblables aux protestans après l'édit de Nantes, ils remuaient sans cesse et se montraient d'autant plus exigeans qu'ils étaient plus inquiets de leur faiblesse et des actes de cette couronne qui était venue aux Bourbons comme une propriété légitime. Les possesseurs de biens nationaux ne se crurent paisibles qu'alors que la pensée de 1791 eut triomphé ; victoire pour eux d'une nécessité impérative. Ils étaient en si grand nombre en France (¹), qu'ils devaient prêter une force immense à la Révolution dont le triomphe pouvait seul garantir leurs droits.

Le peuple, lui au moins, ne devait rien à la Restauration ; l'esprit du XVIII[e] siècle avait agi avec tant de puissance sur les masses, que le prolétaire en était demeuré tout empreint. Il y avait une grande masse d'ouvriers dignes, honnêtes travailleurs ; mais on eût vainement cherché une forte idée de religion chez le plus grand nombre ; il n'en existait pas. Un travail saccadé, la dissipation, la vie commune et souvent sans mariage, quelques ardens souvenirs pour

(¹) C'est ce qui avait fait douter certains esprits sur la question de savoir s'il ne fallait pas mieux donner une indemnité aux propriétaires actuels, et rendre les biens aux anciens. La Révolution de Juillet a heureusement mis fin à ce débat.

la Révolution et surtout pour les gloires retentissantes de l'Empire : telle était la grande masse des ouvriers, sauf, je le répète, de grandes et belles exceptions. Toutes les fois qu'il apparaît un pouvoir hautain et glorieux qui mène les multitudes, celles-ci se laissent dominer ou éblouir, et ce sentiment créa pour le peuple le culte de l'empereur ([1]). Beaucoup de ces ouvriers avaient été soldats; la Restauration, en diminuant les cadres de l'armée, avait licencié un nombre considérable d'hommes de bataille encore dans la force de l'âge; et ceux-ci reprenaient le tablier tout en gardant dans leur âme le souvenir de leur empereur et de la fédération de 1815. Sur ces masses, l'action de la presse était délétère; comme elles n'avaient aucune instruction sérieuse, elles recevaient sans examen les jugemens des écrivains sur la religion et la morale, et ceux-ci les dépravaient à plaisir. Sauf pour quelques métiers spéciaux (les forts de la Halle et les charbonniers), il y avait à Paris peu d'agrégation d'ouvriers et encore moins de règle; le moyen âge avait créé la congrégation sous la bannière municipale, et les pénitens eux-mêmes n'étaient que des corps d'ouvriers soumis à une règle monastique. Supposez des bras et un corps énergiques accoutumés à la vie aventureuse du soldat; supposez ces bras et ce corps sans frein, sans obéissance, sans principes établis, qu'en résultera-t-il pour l'état social ? N'était-il pas effroyable de penser à la démoralisation des classes inférieures de la société ? Qui pouvait donc les façonner à une idée

([1]) Cependant l'empereur n'avait aucune propension pour les prolétaires, et l'on se rappelle le sentiment de tristesse inquiète de Napoléon, lorsqu'il passa en revue les fédérés de 1815.

de sociabilité et de morale? Sans doute l'éducation religieuse, c'est-à-dire un enseignement approprié à leurs besoins de moralité et de bien-être. *L'assemblée Constituante*, en enlevant aux corporations l'enseignement du peuple, avait commis, je le crois, une erreur, parce que les corps religieux, en même temps qu'ils donnaient les lumières, refrénaient les passions. Quand on travaille beaucoup et qu'on sue à la peine, il est difficile de ne pas éprouver une certaine irritation contre l'état social qui vous condamne à d'incessans travaux. Si donc on n'inculque pas à l'ouvrier la croyance d'une vie future, si on ne lui fait pas un devoir de l'obéissance, si on ne lui présente pas les légendes de ciel et d'enfer, il restera inquiet, insubordonné.

Sous cet aspect, le système d'éducation primaire, depuis la Révolution, était très vicieux. On donnait à l'ouvrier l'enseignement mutuel, c'est-à-dire une manière sèche et technique d'apprendre à lire, à écrire et compter sans cultiver le cœur et l'âme [1] du malheureux accablé sous le travail. Aussi, une fois qu'il savait lire, le prolétaire s'abreuvait des journaux et des pamphlets de partis; la Révolution de 1793 lui parut désormais un souvenir sublime; avait-il quelques épargnes de ses labeurs? il souscrivait à une célèbre *Histoire de la Révolution* et aux livres de M. Dulaure; et de là cette haine mal réfléchie contre les rois, les prêtres et les aristocrates. Haine contre les rois!

[1] Depuis il y a eu une sorte de transaction entre l'enseignement mutuel et les frères des écoles chrétiennes; ceux-ci ont adopté l'enseignement pour méthode, et les ministres éclairés tels que MM. de Salvandy et Villemain, ont recommandé de placer la religion comme première loi de l'éducation publique.

eux qui avaient presque toujours grandi et émancipé le peuple! Haine contre les prêtres! seuls ils consolaient le pauvre et lui distribuaient des aumônes. Haine contre les riches! mais sans eux l'ouvrier n'aurait pas travaillé. Qu'importe! ces principes étaient partout dans les ateliers : on ne quittait le récit des batailles que pour passer aux scènes mémorables de la Révolution française; on était fier du 14 Juillet 1789 contre la Bastille, du 10 Août contre les Tuileries, et on justifiait même les journées de Septembre, où le peuple avait travaillé (c'était le vieux mot).

Pour eux, la France avait commencé d'exister en 1789; il n'y avait rien au-delà que des fanatiques et des imbécilles; comme s'il y avait rien de plus fanatique que les jacobins, rien de plus imbécilles que les rêveurs de 1791. Tout mépris était déversé sur la couronne et le sacerdoce : Voltaire et Rousseau avaient leur buste chez les portiers ; les éditions Touquet circulaient de main en main, et pour huit sous on pouvait se donner le plaisir de lire en famille *la Pucelle* ou le *Dictionnaire philosophique* (¹). Il était resté certains mots pour les classes inférieures, traditions des clubs ou des harangues de Camille Desmoulins ou du père Duchêne : le prêtre on l'appelait ***calotin;*** le riche, ***aristocrate***, le noble, ***muscadin,*** et les meneurs n'attendaient que le moment de briser ceux qu'on avait appris aux masses à détester par tra-

(¹) On annonça même à cette époque une édition de l'Évangile dépouillé des miracles de Jésus-Christ, comme un simple manuel de morale ; les grands esprits croyaient indigne d'eux d'avoir foi dans le Christ ; et l'on osait se plaindre de la répression des tribunaux, gardiens de la religion du pays !

dition venue en ligne directe des clubs de 1792 ([1]).

Les fédérés même n'étaient pas morts, et les vieux des faubourgs se souvenaient à-la-fois de la Révolution et des Cent-Jours, dernier reflet de cet esprit jacobin mis en œuvre par Fouché, et qui avait alarmé et dégoûté Napoléon. Des trente mille fédérés des faubourgs *Antoine* et *Marceau* (style du temps), plus de dix mille vivaient encore comme les anciens des ateliers et ils renseignaient les autres sur les époques de 1793 et de 1815; on murmurait tout bas le chant de la *Marseillaise* comme un hymne sacré qui sortirait tôt ou tard éclatant des catacombes; quelquefois on célébrait le drapeau tricolore. Avec de l'argent adroitement distribué, on pouvait donner une force et une consistance à ces opinions ardentes. Dans une grande cité n'existe-t-il pas d'ailleurs un peuple flottant que nul ne peut classer parce qu'il appartient à-la-fois à la cour d'assises et à la rue : Paris fourmillait de repris de justice : hommes hardis, entreprenans, toujours prêts à appuyer un coup de main parce que chaque jour ils risquaient leur liberté et leur vie pour se procurer les ressources de la journée et que dans les révolutions il y a chance. Une dernière action de la presse se faisait fatalement sentir sur ces masses ainsi livrées à tout le vent des factions; on s'habituait aux paroles du bagne et à

([1]) Le gouvernement de la Restauration avait établi un grand nombre de sociétés de bienfaisance, composées des noms les plus beaux et les plus charitables, avec le roi, M. le Dauphin ou madame la Dauphine pour protecteurs. Il y avait aussi des sociétés pour la propagation des connaissances scientifiques et industrielles, pour l'encouragement de l'industrie nationale, pour l'agriculture, pour l'amélioration des prisons, etc.

l'argot des prisons, on faisait du crime une chose simple et souvent élevée; désormais les honneurs étaient pour l'accusé fanfaron; on le suivait avec intérêt; le journalisme donnait de la publicité aux intimités les plus honteuses, aux détails les plus horribles. Alors paraissaient les Mémoires de Vidocq; qui le croirait? ceux aussi du bourreau écrits avec du sang. La démocratie qui doit s'offrir sous l'aspect d'un système chaste et pur apparaissait sous les dehors de la misère avinée. S'il y avait de bons et d'honnêtes ménages d'ouvriers, beaucoup vivaient aux faubourgs pêle mêle dans une même chambrée, comme des troupeaux. Le baptême était donné à peine aux enfans (¹) et encore lorsque la mère avait conservé quelque sentiment de piété; si l'on faisait faire machinalement la première communion à l'adolescent, c'était comme changement d'habit: aucun signe extérieur n'était donné de son adhésion à l'église; le dimanche on travaillait partout, les jours d'abstinence on blessait la religion du pays par une infraction publique à ses lois; les temples étaient vides d'ouvriers et les théâtres remplis; la barrière voyait un peuple entier oubliant dans l'ivresse les lois de la décence, et la jeune fille abandonnée aux grossières séductions. On se croyait trop savant pour écouter le pauvre ignorantin dans son école; on allait à l'enseignement mutuel, méthode tant prônée par les hommes de parti, et qui ne pouvait avoir un

(¹) Il faut s'adresser pour connaître le véritable état de la société aux dames de charité qui parcourent les IXe, Xe, XIe et XIIe arrondissemens; la misère se mêle aux plus honteuses mœurs, et l'on peut le voir aujourd'hui par le nombre toujours croissant des enfans naturels qui à Paris est égal à celui des enfans légitimes.

heureux résultat qu'en la plaçant sous l'idée religieuse.

Que pouvait-on attendre de cette génération nouvelle, formée par les pamphlets et les journaux de 1815 à 1830? Pendant ces quinze années ceux qui étaient au berceau s'étaient faits hommes. Y avait-il d'ailleurs une enfance dans la famille de l'ouvrier? A huit ans, jeté dans les ateliers sans idée de Dieu, sans aucun frein, l'enfant formait ce qu'on appelle le gamin de Paris; création railleuse que cet enfant habitué à narguer ce qui est noble, sans respect pour la famille, sans conscience, sans idée du devoir, ayant pour temple le mélodrame et pour morale ses propres instincts ([1]). Le gamin de Paris allait jouer un rôle dans la Révolution de Juillet, un rôle à coups de couteau et de pistolets; rampant à terre comme un lézard, enhardi par ce dédain du soldat qui ne tirait pas sur un enfant, il allait frapper à brûle-pourpoint la poitrine d'un vieil officier que vingt batailles avaient épargné. Et cependant le gamin de Paris était célébré; plus il paraissait désordonné, moqueur de tout frein, plus il obtenait des applaudissemens parmi les siens. Et d'ailleurs quel exemple avait-il devant les yeux? Où étaient la hiérarchie, l'obéissance? ses père et mère vivaient souvent sans mariage. La jeune fille à peine enfant était jetée dans les ateliers où le travail ne sauvait pas son honneur; le dimanche et le lundi se perdaient dans les plaisirs de la barrière, d'où tous père, mère, enfans, s'en revenaient poussés par le même vent et chancelant par la même cause.

([1]) Le talent d'un artiste avait poétisé le caractère du gamin de Paris; mais je crois qu'une société serait bientôt démolie, si jamais ces enfans devenus hommes dominaient la génération.

C'était en luttant avec des élémens de désordre si énergiques qu'on devait diriger la société. Le clergé avait-il une force de gouvernement suffisante pour empêcher une perturbation sociale? La Restauration pouvait bien répéter « que la religion grandissait avec assez de force pour protéger les mœurs », cela n'était pas vrai : la lutte était aussi bien engagée contre le catholicisme que contre la royauté, deux idées qu'on avait faites corrélatives. Le protestantisme, inquiet après 1814, agissait de toutes ses forces pour la réalisation d'un système qui lui présenterait plus de sécurité : les protestans étaient peu nombreux, mais bien organisés et secondés par les philosophes de l'école de 1688; ils confondaient le double symbole de la réforme et d'une révolution de dynastie, comme cela s'était fait en Angleterre. De là sans doute cette guerre acharnée contre les prêtres, les missionnaires (¹). Si donc la Révolution éclatait, elle s'essaierait aussi bien contre le système religieux que contre l'idée politique, jusqu'à ce qu'il naquît un pouvoir assez intelligent pour savoir que la France et le catholicisme sont deux idées et deux forces inhérentes.

Dans cette double lutte, la Restauration serait-elle

(¹) Cette guerre contre les missionnaires fut une des causes du grand succès de M. Béranger; je crois qu'à mesure que le poète avance dans la vie, lui, homme si sévère de mœurs, doit déplorer cette absence d'éducation morale qui pervertit les classes; et les pauvres missionnaires couverts de bure doivent lui paraître moins redoutables que les contre-maîtres d'ateliers et de fabriques qui font travailler de pauvres petits enfans de sept ou huit ans depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir, devant une enclume ou une machine qui tourne inflexible comme le temps.

secondée par la noblesse? Celle-ci s'était divisée en mille nuances : de vieux et illustres noms faisaient de l'opposition libérale; la nouvelle noblesse ne se trouvant pas assez garantie par la Charte appelait elle-même des principes nouveaux; elle était trop fraîche de date pour se croire en sûreté avec les vieilles traditions. Est-ce que l'aristocratie des majorats constituerait une force de résistance? Nullement; le droit d'aînesse avait été repoussé, même par la Chambre des pairs.

La Restauration, si bourgeoise dans son essence et accomplie comme un système de paix, trouverait-elle au moins sécurité et repos parmi la classe moyenne qui lui devait tant? Nullement encore; inquiète et tourmentée, la bourgeoisie veut pour elle non-seulement la participation au gouvernement, mais encore la domination prépondérante, et tel est le but définitif de la lutte électorale. Aux élections, la bourgeoisie, d'accord avec le vieux libéralisme, marche sans crainte vers un ordre de choses qui lui donnera l'autorité; elle l'espère comme la conséquence nécessaire de tout mouvement politique qui placera au gouvernement du pays la banque, les avocats, les commerçans, les manufacturiers. Tous s'avancent ainsi vers un avenir encore inconnu, mais qui n'est plus la Restauration. Quant à la force active et armée, elle est nécessairement dans les basses classes : s'il y a un combat sur la place publique, c'est le peuple qui l'engage; il a de l'énergie, du courage; fils de soldat ou vieux soldat lui-même, l'ouvrier marche par un instinct naturel : ne lui demandez pas compte du coup de fusil qu'il tire, il ne sait pas pourquoi; une couleur, un mot, un homme

l'enflamment d'orgueil ou le rendent ivre d'enthousiasme et de joie. Depuis quatorze ans, on n'a cessé de lui parler des bienfaits de la liberté et des avantages incommensurables de la Révolution; il y a des noms qu'il est habitué à chérir et à respecter : les journaux ont fait ces renommées retentissantes. Comme il faut qu'il pousse un vivat, il criera *vive Lafayette* comme autrefois il avait crié *vive le roi* ou *vive l'empereur*. Le but de la révolte, il ne le sait pas : aura-t-on un monarque, une république, un empire, ce n'est pas ce à quoi il s'arrête; il lui faut avant tout démolir, démolir à coups de hache violens, répétés, un palais, une église, tout ce qui se présente sous sa main, car la multitude (la plèbe) a un instinct de destruction; elle aime à essayer ses forces en tout brisant, comme un enfant vigoureux et colère, et tout cela avec des sentimens généreux et des instincts qui ne sont pas tous mauvais.

Au milieu de cette anarchie morale il se prépare néanmoins un principe d'organisation : des comités existent pour régulariser les élections et pour leur donner une impulsion commune. Si le commerçant a des besoins d'escompte, en échange M. Laffitte ou M. Périer lui conseilleront de jeter un nom dans les scrutins : il y a partout des comités de surveillance, fonctionnaires futurs désignés pour le cas d'une insurrection. Auprès du peuple on agit par les sociétés secrètes, par les affiliations intimes; dans chaque atelier, les clubs ont des représentans. Un homme est là qui réchauffe les âmes pour le jour de gloire et de liberté; des commissaires fraternisent de quartier à quartier : on menace incessamment de fermer les

ateliers (¹) pour mettre cent mille ouvriers sur le pavé un fusil à la main; les têtes sont exaltées et les bras ne manquent pas. Il y a une franc-maçonnerie où l'on se dit le dernier mot à l'oreille, seulement on répète aux frères : « patience et silence. » Certains hommes des faubourgs se mettent en communication avec les meneurs plus élégans qui se renferment dans leurs salons et font ce qu'on appelle la conspiration morale.

Quelle égalité y avait-il donc dans les forces qui allaient entrer en lutte? Ici un gouvernement faible sans racine sur le sol et impopulaire plutôt par son origine que par ses œuvres, n'ayant pour se soutenir ni la religion qui est la force de Dieu, ni l'aristocratie qui est la force de la terre. Nulle corporation pour le bien et des associations pour le mal; un enseignement organisé pour exalter toutes les choses opposées à la Restauration, et pour combattre au contraire tout ce qui lui est favorable; des chansonniers qui raillent et des livres qui corrompent; des centres de population de plus de cent mille ouvriers, beaucoup d'honnêtes, mais beaucoup d'égarés; la plupart vieux soldats qui ne craignent pas les balles, ou gamins intrépides qui ne redoutent ni d'attaquer ni de mourir; tous héros par le cœur, comme le peuple de notre belle France. Puis huit mille repris de justice défonçant

(¹) Quoique les sociétés secrètes, les affiliations de carbonarisme, eussent presque entièrement cessé depuis l'année 1822, néanmoins il existait encore des élémens de ces anciennes associations; on va retrouver en 1830 les étudians de 1822 devenus hommes, se groupant sous leurs vieux chefs, et le poignard des carbonari se change en fusil de munition dans la guerre des rues en 1830; ils se montrèrent avec fierté et courage.

les toits, crochetant les portes, escaladant comme des couvreurs; une multitude de gens qui ne savent pas le matin où ils dîneront le soir. Et voyez si dans un tel état social ce n'était pas miracle qu'un gouvernement faible n'eût pas succombé après seize ans de commotions et de fautes permanentes.

CHAPITRE VIII.

ÉLÉMENS NOUVEAUX. AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Questions sociales non résolues par le XVIII[e] siècle. — Ouvriers. — Prolétaires. — Grands centres de travail. — Vapeur. — Matérialisme de la force. — Chemins de fer. — Cités centrales. — Villes intermédiaires. — Nécessité d'une nouvelle organisation de travail. — Les Saint-Simoniens. — Les Fouriéristes. — Servage dans les manufactures. — L'émancipation. — La moralisation. — Progrès du paupérisme. — Taxe des pauvres. — Grands travaux publics. — Tendance vers les sociétés babylonienne et égyptienne. — Centralisation. — Despotisme. — Unité. — Impuissance de la philosophie pour organiser cette Société. — Ressources que lui offre le catholicisme. — Situation industrielle à la fin de la Restauration. — Capitaux. — Manufactures. — Commerce. — Douane. — Travaux publics. — Canaux. — Chemins. — Produits. — La Bourse. — Commerce extérieur. — Colonies. — Mœurs de l'industrialisme. — Sa place dans la Révolution.

La Révolution de 1789, aux yeux de ses partisans même les plus exclusifs, n'avait résolu que la superficie des questions de l'humanité; si elle avait déplacé la propriété, opéré le morcellement des terres et changé violemment les possesseurs, elle n'avait pas amélioré le sort des travailleurs. Quant à la misère publique, au paupérisme rongeur, cette Révolution n'avait rien décidé; elle avait plutôt creusé un abîme infini que créé de nouvelles ressources pour la famille

de l'ouvrier. Pourtant ces questions-là étaient les seules considérables et profondes; les autres ne touchaient qu'à la superficie des choses; qu'un gouvernement fût république ou monarchie, démocratie ou aristocratie, la question restait indifférente au grand nombre. Ce qui intéresse le peuple c'est le bien-être de sa vie, l'abondance du travail, le dévoloppement de ses mœurs, la puissance des ressources qui augmentent la félicité publique; or depuis quarante ans les écoles politiques ne s'étaient occupées que des questions superficielles, des formes gouvernementales de la société, et nullement des causes de prospérité et de décadence dans cet avenir qui s'avançait plein de faits nouveaux et de choses inconnues.

Les progrès immenses de la mécanique, le génie actif et inventeur de l'homme venaient de produire les élémens complets d'une sociabilité nouvelle; les bases du vieil ordre de choses devaient dans un avenir très prochain complétement se modifier : les machines, la vapeur, les chemins de fer apparaissaient au monde, et avec ces trois forces nouvelles la face des transactions devait cesser d'être la même; il ne s'agissait plus de questions incidentes, étroites ou puériles sur les élections ou les Chambres, mais de l'apparition subite, effrayante de forces tellement énergiques que l'homme n'était plus qu'un auxiliaire dans la loi immense du mécanisme matériel ([1]). Ainsi plus on per-

([1]) Watt, né en Ecosse en 1736, mort à Birmingham en 1819, donna le premier la vaste impulsion aux machines à vapeur en Angleterre en apportant de grandes perfections à la machine de Newcomnen. (Voyez une *Histoire de la machine à vapeur*, par R. Stuart.) En 1829, on portait à 10,000 le nombre des machines à vapeur réparties dans les grandes cités manufacturières de la Grande-

fectionnait les machines, plus l'individualisme de l'homme perdait de son prix; l'ouvrier n'était plus qu'un atome à la face de ces grandes machines qui remplaçaient des milliers de bras. La vapeur accomplissait ce coup terrible porté à la valeur personnelle de l'ouvrier; elle le remplaçait pour produire avec une énergie, une rectitude que la main de l'homme ne pouvait atteindre, tandis que les chemins de fer brisaient tous les points intermédiaires pour ne laisser désormais que de grands centres de travail, de population et de produit.

Ces machines dans leur action immense, continue, devaient multiplier nécessairement le nombre des prolétaires, les abrutir et les placer au niveau de l'animalité. Au lieu d'inventer et d'appliquer son génie à des créations, désormais l'ouvrier allait être attaché à une roue et à la regarder tourner inflexiblement, comme un homme de fer placé sur une chaise de fer et destiné à recueillir les produits qui tombaient de la roue de fer avec une précision mathématique. A mesure qu'une de ces machines était appliquée à une industrie, elle dépouillait d'un travail héréditaire des milliers de bras en possession de produire ce que le mécanisme allait perfectionner; un rouage supprimait tout un état. Et comme la condition du genre humain est de toujours inventer avec une curiosité incessante, il devait en résulter tôt ou tard la suppression de toutes les industries à bras et par suite, une situation misérable pour l'ou-

Bretagne, Birmingham, Manchester, Liverpool, Bristol, Glascow, et cette dernière en comptait plus de 300, représentant une force de 6,406 chevaux, ce qui équivalait au travail de 38,436 hommes.

vrier, l'agrandissement du paupérisme et la nécessité de beaucoup produire en cherchant des débouchés toujours nouveaux. Ces myriades de prolétaires groupés sur les quatre points cardinaux n'avaient pas seulement pour danger de grandir la misère, mais encore de créer des centres de trouble et de désordre que les fortifications et l'artillerie seuls pourraient maintenir dans l'obéissance; il faudrait quelques centaines de pièces de canon sur les affûts, menace incessante contre les troubles des prolétaires mourant de faim; aux nouveaux serfs il fallait les cités à tourelles, à mangonneaux du moyen âge ([1]).

La vapeur en grandissant aussi la force motrice de l'homme devait amener des douleurs infinies et de lamentables misères; les choses ne viennent pas tout d'un coup; chaque année voyait se perfectionner une découverte inconnue; la vapeur appliquée aux machines devait hâter le triomphe de ce matérialisme des forces motrices. Cette immense action de la vapeur portait avec elle-même son correctif, elle facilitait le commerce de transport, elle forçait l'industrie à trouver des voies nouvelles pour ses produits, des mondes à vêtir d'étoffes et à civiliser. L'Angleterre qui donnait cet exemple était obligée chaque année d'agiter un continent au profit de ces cités de manufactures ([2]).

([1]) Cette situation de l'ouvrier par rapport aux grands centres de population se montra en 1831 dans les révoltes de Lyon; les sociétés qui se disent philanthropiques s'occupent peu du sort de l'ouvrier, elles se résument plus en discours qu'en actions réelles.

([2]) La domination manufacturière de l'Angleterre date spécialement de l'Empire; ce fut alors que maîtresse des transactions commerciales de l'Europe elle habitua le continent à tous ses produits manufacturés. On remarquera, depuis 1814 surtout, qu'elle fit coïnci-

Dans ce travail continu, la valeur personnelle de l'homme, la moralité, la dignité du chrétien s'effaçaient; la société ne se groupait plus que par masses. Une catastrophe faisait-elle sauter un bateau à vapeur ou brisait-elle le crâne à des milliers de victimes sur les chemins de fer? Ce n'étaient là que des accidens (¹) : car y il avait surcroît de naissances; on dressait des statistiques pour prouver que la population n'avait pas diminué et ce résultat suffisait à la philosophie froide et indifférente. Ainsi l'esprit du vieux régime religieux était complétement changé. Au moyen âge on s'occupait plus de l'individu que de la société, de la famille que des groupes : un homme, c'était un chrétien, un enfant de Dieu, et tous prenaient soin de lui à sa naissance, à son mariage, à sa mort. Dans la société moderne l'homme n'était qu'un morceau de chair, et pourvu qu'il fût remplacé bientôt par un autre morceau de chair, on ne se préoccupait pas de sa vie ou de sa fin. La société devenait comme un grand conquérant qui ne s'inquiète pas de la vie individuelle, mais des résultats de la bataille et de la victoire sur l'ennemi. On avait le panthéisme pour religion, la matière inerte pour foi, la statistique pour catéchisme et pour règle.

Les premiers rails des chemins de fer étaient posés vers le milieu de la Restauration avec leurs

der les révolutions politiques avec les révolutions commerciales.

(¹) C'est aux Etats-Unis surtout que cette indifférence pour la vie de l'homme fut portée à sa dernière expression; on prit à peine les précautions usuelles pour les bateaux à vapeur, les chaudières, les machines, et sur les grands fleuves il n'est pas rare que deux ou trois bateaux sautent chaque année, et les journaux se bornent à mentionner le nombre des morts.

lourdes machines se mouvant par la vapeur active et féconde ([1]). Les chemins de fer faisaient du monde une seule société; au point de vue des masses, c'était immense et l'on pouvait comparer ces progrès du génie à ce xve siècle qui découvrit la boussole, la poudre à canon et l'Amérique. Mais ces chemins de fer eux-mêmes n'allaient-ils pas modifier de fond en comble l'état social? Dès qu'il n'y avait plus de distances, il ne pouvait plus y avoir de cités intermédiaires; la prospérité était au centre et aux extrémités. Si Paris et les ports de mer devaient beaucoup y gagner, les points intermédiaires devaient nécessairement disparaître : désertes et si tristes déjà, les cités de l'intérieur verraient grandir leur misère, l'immense centralisation de la capitale devait s'étendre seulement aux extrémités : Marseille, Le Havre, Strasbourg, Lille, Bordeaux. Les manufactures enverraient leurs produits à Paris où il s'élèverait des bazars industriels sur des proportions colossales; les petits marchands deviendraient leurs tributaires, les ouvriers leurs serfs, travaillant pour les grands monopolisateurs ([2]).

La guerre verrait même changer ses combinaisons : au cas d'invasion, que deviendraient les chemins de

([1]) Le chemin de fer de Darlington à Stockton, en Ecosse, mis en activité en 1825, fut le premier comme voie de communication pour les voyageurs; celui d'Edimbourg à Glascow vint ensuite. La ligne de Manchester à Liverpool, la plus considérable, ne fut inaugurée qu'au mois de septembre 1830. En France, il n'existait encore que celui de Saint-Etienne.

([2]) Cette confusion de toutes les industries commence à se montrer d'une manière effrayante; dans un temps donné, il n'y aura plus d'état spécial, le marchand de nouveautés vend des parapluies, des fourrures, des gants. C'est ce qui démontre l'utilité des corporations, et le bon sens de l'ancien régime dans les limitations de l'industrie.

fer ? et ne serait-il pas facile à l'ennemi de les couper ? dès-lors, plus de communication, les causes de vitesse deviendraient des causes de lenteur : avait-on sérieusement examiné la question d'un combat naval de gros vaisseaux à vapeur ? Quelques coups de canon sur la machine, et c'était fait de l'action et du mouvement : ce ne seraient plus que des carcasses de navire laissées à elles-mêmes ([1]). Ainsi le bien et le mal de ces inventions étaient encore dans un avenir inconnu, enveloppé de mille nuages, grands mystères des siècles futurs.

Il en résultait toujours invinciblement la nécessité d'une nouvelle organisation de travail ; l'ancienne devenait incomplète, insuffisante : les changemens de l'état social sont inflexibles, ils veulent qu'on s'en occupe et qu'on les dirige ; si l'invention de la poudre avait détruit les archers, les arbalétriers, et changé l'art des batailles et des siéges, les formes des murailles et des tours, si l'imprimerie avait anéanti l'industrie des copistes, et donné une si vaste impulsion à l'esprit, les machines, la vapeur et les chemins de fer devaient nécessairement amener de nouvelles combinaisons de travail ; et de ces recherches actives surgirent les deux sectes dont j'ai parlé : les saints-simoniens et les fouriéristes. Il y avait une pensée incontestablement bonne dans la théorie des saints-simoniens proclamant l'impuissance de la philosophie

([1]) Les Américains les premiers avaient donné un grand développement à cette navigation ; dès 1821, ils employaient plus de 300 bâtimens à vapeur. L'Angleterre suivit bientôt leur exemple, et en 1830 elle comptait un grand nombre de ces bâtimens, faisant même des voyages de long cours. La France commençait à l'imiter.



du XVIIIe siècle pour résoudre les problèmes de la société industrielle : les saints-simoniens voulurent faire une religion du travail (¹), un culte de la capacité, et je le répète, ils ne créèrent rien de nouveau, même dans la forme ; le christianisme avait mieux fait qu'eux. Seulement ils constatèrent le vide immense de la nouvelle sociabilité veuve de la foi catholique ; et comme dans ce vide, il fallait bien chercher un point d'appui, une base, ils croyaient les trouver dans ce mutualisme de capacités, dans une dictature nécessaire pour répartir le travail et les honneurs selon les œuvres. A cette première base, les fouriéristes ajoutèrent une doctrine sensualiste, qui, sous le prétexte de donner le bien-être à tous, créait de grands couvens où chacun travaillait selon ses forces et développait tout le luxe de la nature pour amener le perfectionnement de chaque produit jusqu'à ses dernières limites. Ils voulaient donner la plus grande douceur possible à chaque sensation : doctrine absurde des sens qui faisait des organes le seul juge du bien et du mal, comme si toutes les peines de ce monde venaient de l'absence du plaisir, comme si les douleurs morales n'étaient pas les plus tristement énergiques sur le cœur humain !

Cette faveur nouvelle que trouvait l'industrie (à ce point de devenir une seconde religion) engendra l'industrialisme, faux culte qui eut bientôt son fanatisme, ses faux apôtres, ses hypocrites. Lorsqu'on exagère un principe, même bon, il est rare que la

(¹) Les saint-simoniens n'exposaient encore leur doctrine en 1829 que dans des livres à peine lus ; il fallait la Révolution de 1830 pour donner de l'importance à cette école.

spéculation ne s'en empare dans un intérêt de lucre mensonger ou ignoble. A la fin de la Restauration on allait vite déjà dans cette voie des actions sur les mines de houille ou de fer, transactions infinies que le charlatanisme prépare et qu'il exploite avec un art parfait. Le développement excessif des fonds publics, la cherté du 3 pour 100 qui s'était élevé à 86 fr., avaient déclassé les capitaux qui ne savaient où s'employer. Toujours à l'affût de l'argent, l'industrialisme actif, vigilant, proposa des exploitations sur de très larges bases; la manie d'imiter l'aristocratie d'Angleterre porta un nombre de capitalistes grands seigneurs, membres de la pairie, à essayer l'exploitation des mines de fer, de houille, des usines, du charbon; il y eut bientôt de grands désastres(¹): ces élémens industriels, qui à la fin de la Restauration reposaient encore sur quelque chose de fixe et de réel, donnèrent des leurres et des moyens de tromperie à ce moment surtout où la Révolution ouvrait à tous un avenir indéfini. On se jeta dans les spéculations pour obtenir une fortune immédiate; sous prétexte des miracles de l'industrie, on voulut opérer pour soi des miracles d'argent. En l'année 1833 surtout, ces escroqueries vinrent à leur apogée.

Une seconde conséquence de ce vaste développement de l'industrialisme fut de produire pour l'ouvrier

(¹) On citait plusieurs noms de la pairie qui perdirent plusieurs millions dans des entreprises industrielles, quelques esprits aventureux de gentilshommes se laissèrent aller à des spéculations. On créa aussi un nombre infini de sociétés en commandite, mais il faut dire que la Restauration s'attacha surtout aux sociétés utiles, telles que les assurances contre l'incendie, et celles-là rapportaient leurs fruits.

un servage plus dur dans les manufactures : que n'avait-on écrit lors de la Révolution de 1789 sur l'esclavage des serfs dans les seigneuries, et sur l'abolition des rentes privilégiées et le système féodal? Vu de près, depuis le XVII[e] siècle le servage de la campagne était bien peu de chose; le paysan devait une redevance fixe, quelques devoirs de vassalité, et voilà tout; il cultivait sa terre librement, jusqu'à ce que lui-même mît en servage le propriétaire en l'enlaçant sous mille chaînes. Or qu'était tout cela comparativement au servage que l'industrialisme imposait à l'ouvrier dans les manufactures, enfans, femmes et travailleurs? A sept, huit ans, sans éducation aucune, sans connaissance de Dieu, on jetait un enfant près d'un filoir ou à côté d'une machine, et là il demeurait quatorze heures sans mouvement, mal nourri, mal vêtu et affreusement corrompu par l'aspect de toutes les débauches. Les femmes, au teint pâle, au sein amaigri, gagnaient par le plus pénible labeur dans les campagnes, sept ou huit sous par jour, et l'ouvrier, abruti, vieux à trente ans, ne pouvait continuer que par des excès cette vie sans air, sans nourriture! Et l'on osait encore appeler servitude la situation du paysan et du vilain dans le moyen âge! Cette affreuse condition de l'ouvrier venait de la nécessité de produire beaucoup et à bon marché; le problème était de payer peu et de faire horriblement travailler. Or, un jour soulevés contre cette vie abominable, ces prolétaires ne s'armeraient-ils pas contre un état social qui leur faisait une part si étroite et une situation si mauvaise!

Puisqu'il s'était fait une émancipation de serfs, il devait y avoir nécessairement une émancipation de

l'ouvrier dans la manufacture : se ferait-elle violente comme une tempête, comme un soulèvement des esclaves à Rome ? La France avait-elle des Spartacus dans son sein, prêts à la déchirer ? Cette émancipation viendrait-elle doucement par la foi et la persuasion chrétienne ? Pour éviter toute explosion terrible et malfaisante on avait deux moyens : la moralisation et la corporation. Moraliser les classes ouvrières ne pouvait être que la tâche de la prédication religieuse ; loin d'arrêter les missionnaires on devait leur accorder faveur, afin de pénétrer dans la famille malheureuse pour la consoler, l'élever jusqu'à la dignité chrétienne. L'Assemblée Constituante avait détruit les corporations ; elle avait craint les forces qui se prêteraient un mutuel secours dans le bien comme dans le mal (¹), et pourtant il y avait une pensée morale parmi ces hommes qui, sous la protection d'un saint, s'aidaient mutuellement.

Aujourd'hui l'ouvrier était isolé et sans autre avenir que la charité publique ; c'est ce qui grandissait considérablement les progrès du paupérisme partout immense. Dans quelques grandes contrées, il s'élevait jusqu'à un dixième de la population, sans compter encore ces misères privées, silencieuses, qui ne veulent point s'annoncer dans la crainte de rougir (²) : le paupérisme allait donc devenir la plaie des sociétés modernes. On ne doit pas toujours s'arrêter aux splendeurs

(¹) Lorsque l'histoire jugera avec justice et impartialité l'Assemblée Constituante, elle dira que c'est d'elle que vient la désorganisation de la société ; elle jeta les plus fausses et les plus étranges idées parmi le peuple.

(²) D'après les relevés officiels faits sur les registres de l'admi-

d'une civilisation, à la richesse et au luxe qu'elle déploie ou à l'impôt qu'elle produit. Grande courtisane couverte de soie, couronnée d'une riche parure au front, approchez d'elle, et sous cette étoffe resplendissante vous voyez la corruption et la vermine; ainsi était la société moderne, riche au dehors et laissant voir à travers l'or les misères infinies de ses entrailles.

En Angleterre où tout est avoué et réglé, le paupérisme a été secouru par la taxe des pauvres, impôt devenu la loi impérieuse de chaque paroisse, selon la vieille coutume saxonne. En France la taxe des pauvres n'existait pas; mais à l'origine même de la Révolution de Juillet on voit apparaître une taxe qui va s'agrandissant chaque année, c'est la nécessité de voter de vastes travaux publics payés par l'État : l'ouvrage habituel n'est plus en rapport avec la multitude des prolétaires. Il faut de toute nécessité recourir aux moyens extraordinaires : aujourd'hui des terrassemens, des égouts, demain des fortifications, des murailles gigantesques ([1]), des routes ou des rails, partout d'indispensables concessions de travaux et des votes de subsides. La société faisait ainsi un grand pas

nistration des hospices de Paris le nombre des indigens en 1829 était de 62,705, tant hommes que femmes, ce qui, sur une population de 816,480 habitans, donnait un indigent pour 13. Ces calculs sont établis seulement sur le nombre d'indigens inscrits aux bureaux de charité.

([1]) La Restauration fit beaucoup travailler, et elle venait de créer un ministère spécial des travaux publics; les grands travaux étaient de deux espèces : ceux à la charge de l'État et ceux payés par la ville de Paris. Les premiers comptaient alors les églises de la Madeleine, de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, l'Arc de triomphe de l'Etoile, le séminaire de Saint-Sulpice; la Maison royale de Charenton, l'Hôtel du quai d'Orsay, l'Ecole vétérinaire d'Alfort, le Muséum d'histoire naturelle, l'Institution des sourds et muets, l'Ecole Poly-

en arrière vers les siècles du vieux monde; elle revenait aux voies antiques de la servitude de Babylone et de l'Égypte; là aussi les peuples accouplés comme des troupeaux élevaient des tours dans les nuages, des murailles gigantesques, des jardins dans les airs, des routes sous l'Euphrate, des pyramides au désert: nul bien-être dans les classes inférieures, mais des œuvres colossales que le despotisme commandait à des esclaves. Tandis que l'orgueil moderne croyait marcher bien en avant, on revenait aux civilisations de l'Asie, et par la force des choses, à l'unité et au despotisme : les hommes allaient ressembler à ces myriades que Martins a poétiquement reproduites dans ses toiles du *Festin de Balthazar* ou de la *Fuite des Israélites d'Égypte* qui traversent les rues de Memphis sous les sphinx et les colosses, les temples d'Isis et d'Osiris. Etait-ce là cette puissante et noble destinée que le christianisme avait donnée au monde?

Cet état social profondément menacé dans sa morale et dans son bonheur, qui pouvait le ramener à des proportions de justice et de grandeur personnelles? Etait-ce la philosophie telle que le XVIII[e] siècle l'avait comprise, si froide, si impuisante à donner de la chaleur et de la vie à ce matérialisme d'intérêt? Que pouvait-elle dire à l'ouvrier pour le consoler dans ses

technique et d'autres encore moins importans. Parmi ceux de la ville de Paris, on remarquait les barrières et les murs d'enceinte, l'Entrepôt général des vins, les prisons de Saint-Lazare, des Madelonnettes, de Sainte-Pélagie, de la grande et de la petite Force, de la Dette, les Greniers de réserve, le collége Saint-Louis, les églises Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de Lorette, Saint-Vincent de Paul, du Saint-Sacrement, de Sainte-Elisabeth, le marché Saint-Germain, les Champs-Elysées, les casernes de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, le Palais de Justice et le Palais des Thermes.

douleurs, pour le soutenir dans ses travaux ? La philosophie, science de l'homme fort et riche, quelle langue pouvait-elle parler à celui qui souffre? Lui offrait-elle un meilleur avenir, un ciel coloré d'or et d'azur comme compensation à sa misère! elle demeurait donc sans but et sans paroles. Le catholicisme seul pouvait ramener l'ouvrier à ces conditions de bonheur intime, de résignation et de paix publique; s'il prenait le travailleur comme individu il lui enseignait que cette vie laborieuse et souffrante était un passage et que ceux que le Christ aimait le mieux, c'étaient les pauvres (il est si difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux!); s'il prenait l'ouvrier comme membre de la société terrestre, il le groupait en corporation, non point pour le jeter dans des complots, dans des sociétés de débauche et de démoralisation ordurières, mais pour lui accorder un repos nécessaire, des secours à sa misère, à sa maladie, avec des conditions d'ordre et de hiérarchie; pour l'ouvrier catholique le maître était un père, le travail un devoir, l'obéissance une nécessité.

Au milieu de tant de forces qui allaient se heurter, de tant d'intérêts en feu, il ne restait plus d'autres ressources que l'action puissante et morale de la religion; seule elle pouvait donner à l'ouvrier la force de supporter ses peines, et la résignation en face de la loi de Dieu. C'était cette corporation religieuse que Napoléon avait favorisée dans l'œuvre de Saint-Joseph si ardemment critiquée; on la disait une succursale de la congrégation, mot avec lequel on luttait contre le principe catholique; les partis ont souvent des épithètes injurieuses qui les dis-

pensent de toute justice et de toute vérité envers leurs adversaires.

Que décider également sur l'immense difficulté des salaires, question vive, pressante non-seulement en France, mais dans le monde entier. Ce salaire serait-il fixé de gré à gré, ou le maître resterait-il souverain absolu à l'égard de l'ouvrier? Fallait-il punir les coalitions d'états d'une manière inflexible, lorsqu'elles auraient le salaire pour but; l'échelle du haut et du bas prix du travail serait-elle l'objet d'une délibération publique et commune; et en toute hypothèse les émeutes formidables ne seraient-elles pas la conséquence du prix minime auquel les labeurs seraient payés puisqu'il fallait fabriquer beaucoup et à bon marché pour soutenir la concurrence? Qu'on remarque qu'il s'agissait de la partie la plus vitale, la plus robuste de l'état social. Dans une lutte avec l'ouvrier, que ferait le soldat, lui-même prolétaire? Serait-il facile de réprimer une émeute basée sur la misère et sur la nécessité de donner à chacun son pain trempé de sueurs et de larmes? Si donc l'industrie était une cause de richesse générale pour la société, elle avait aussi ses plaies profondes et fatales; les barbares de la civilisation, les prolétaires avaient le bras nu et fort, le besoin de chercher un remède contre la nécessité de vivre. D'ailleurs les ouvriers prêtant leur puissant secours à la Révolution, maîtres de la place publique, ils devaient essayer de le devenir dans la société. Puisqu'on avait renversé l'aristocratie de terre pour y substituer l'aristocratie de l'industrie et des manufactures, les ouvriers nécessairement seraient obligés de jouer un rôle dominant dans l'état social :

ils apparaissaient comme les vassaux de la nouvelle féodalité.

En 1830, la situation industrielle était bonne et raffermie dans certaines limites. Après la crise de 1827 la prospérité publique avait repris ses progrès incessans et naturels; depuis 1814 ([1]) plus d'une fois le gouvernement était venu au secours des grands producteurs à Mulhouse et à Paris même : tel manufacturier fort libéral n'avait-il pas reçu quelques centaines de mille francs d'une royale générosité ? Le ministre du commerce cherchait partout des nouveaux débouchés dans les deux mondes; sans avoir reconnu officiellement les républiques méridionales de l'Amérique, on traitait avec elles, et M. de Polignac, tout dessiné qu'il fût dans les opinions royalistes, n'attendait que le résultat des fausses spéculations de l'Angleterre dans l'Amérique du sud, pour engager avec ces colonies des négociations consulaires. Le commerce de l'Italie, de la Hollande, de la Russie, de l'Espagne avait triplé; l'abondance de l'argent qui résultait de la hausse inespérée des fonds publics avait donné aux capitaux ([2]) une direction nécessaire vers l'industrie, en possession alors d'une faveur populaire. Dans le haut monde, on se mêlait de manufactures, on croyait s'honorer en cela ; de grands sei-

([1]) Le nombre des faillites déclarées par le tribunal de commerce de Paris s'éleva pendant le mois de décembre 1829 à 57, et pendant le mois de janvier 1830 à 45.

([2]) Pendant les derniers mois de la Restauration, le cours des fonds publics avait subi quelques variations. Ainsi, durant le mois d'avril, le 5 pour 0/0 avait varié de 104 à 106 francs; le 3 pour 0/0 de 82 à 84 francs; dans le mois de mai, le 5 pour 0/0 de 104 à 105 francs; le 3 pour 0/0 de 80 à 85 francs, et dans le mois de juin, le 5 pour 0/0 de 104 à 104 francs, et le 3 pour 0/0 de 76 à 80 francs.

gneurs descendaient jusqu'aux transactions de houille et de fer; on ne trouvait que 3 p. 100 de son argent à la Bourse, et 6 p. 100 dans les manufactures considérablement prospères depuis deux ans.

Quand Charles X parcourut l'Alsace, il put voir par lui-même les bienfaits de la paix, de l'ordre et du respect des lois. Les acclamations vinrent à lui de tous côtés : l'Alsace fut un jardin et un palais. Le tarif des douanes faisait foi de cette prospérité inouïe; l'exportation s'était élevée à son plus haut période en 1829, et la conquête d'Alger donnait de nouvelles espérances d'agrandissement; l'ouvrier était si occupé dans les œuvres particulières qu'il n'était pas nécessaire de multiplier les travaux publics, véritables symptômes de malaise lorsqu'ils ne sont pas libres, spontanés, mais le résultat d'une absence d'ouvrage privé. Quand l'État est obligé de faire ce que le particulier ne fait pas lui-même, ceci crée une situation extraordinaire, et, je le répète, une taxe des pauvres déguisée. La direction des travaux publics, sous la Restauration, s'appliquait surtout aux choses d'utilité sociale, aux larges réseaux de canalisation et aux routes départementales. Il résulte du dernier budget de M. de Chabrol (¹), qu'avec le résidu du trésor et sans le grever, on aurait pu accomplir un système de canalisation

(¹) Le budget de M. de Chabrol, son dernier travail en 1830, en qualité de ministre des finances, ne saurait être trop consulté comme le testament financier de la Restauration. Au reste, M. de Chabrol venait de procéder à l'adjudication de l'emprunt de 80 millions; en voici le procès-verbal officiel :

« Le ministre des finances a « donné lecture des soumissions « dans l'ordre suivant (il s'agissait « du 4 pour 0/0).

« N° 1. Compagnie Mallet frères, « composée de MM. Hagermann, « Mallet frères, Blanc Collin et compagnie, Gabriel Odier et compa- « gnie. Prix porté dans la soumis-

dans tout l'intérieur de la France. L'impôt considérablement amoindri tendait à un décroissement successif toutes les années. Le plan de M. de Villèle (et en cela il y avait prévoyance) était de diminuer les patentes, l'impôt mobilier et les portes et fenêtres, de manière à ce que la loi électorale devînt plus sincère, plus conservatrice, car c'étaient les petits patentés qui brisaient la prépondérance nécessaire des propriétaires dans les élections. Comme les produits indirects prenaient une extension considérable, l'impôt foncier devait même s'amoindrir d'autant, et l'on pouvait par ce moyen habilement appliqué resserrer le cadre des électeurs. Avec le caractère si aventureux de la nation française les spéculations dirigées vers la Bourse devaient favoriser les grandes fortunes. M. de Villèle avait été le roi des agens de change; pénétré de la pensée que les finances étaient le grand ressort de l'État, il les avait dirigées avec une véritable habileté; le trésor avait acquitté les dettes de l'arriéré; ses bons se faisaient à 3 pour 0/0 et à un an; l'indemnité des émigrés était inscrite successivement avec ordre, et la présence de ces masses d'inscriptions au grand-livre ne faisait pas fléchir la rente maintenue au taux le plus élevé. La Bourse était devenue presque un pouvoir de l'État ([1]).

Cet état de l'industrie, des capitaux et de la banque,

« sion pour 4 francs de rente : 98 f.
« N° 2. Compagnie « Aguado composée « de lui seul. 97 55 c.
« N° 3. Compagnie « du syndicat des receveurs-généraux. 100 f.
« N° 4. Compagnie « Rothschild frères. 102 7 1/2
Ainsi le 4 pour 0/0 se faisait au-dessus du pair.

([1]) C'est un phénomène unique

devait tôt ou tard leur livrer la société. Comme il y avait une grande somme de bonheur public et de loisirs privés, on pouvait s'absorber dans la politique; l'industrie qui devait tant à la Restauration, s'en était faite l'ennemie, et les patentés étaient ses plus redoutables adversaires. Dans toute révolution d'avenir, évidemment la place politique du commerce et de la banque serait grande et décisive; mais à son tour naîtraient pour elles d'immenses difficultés; l'industrie, elle aussi, aurait à compter ses plaies, la collision des ouvriers, la question des salaires, l'impitoyable nécessité de chercher des capitaux et de rétablir la confiance dans les rapports.

Si donc l'industrie allait être par le fait maîtresse du gouvernement, elle aurait des sujets, des serfs bien insubordonnés; et par cela même elle serait fortement rattachée à la pensée de la paix universelle et de l'ordre, ses seules garanties; tant il est vrai que Dieu a toujours mis un correctif à côté du mal. L'industrie, le commerce sont les appuis d'un bon gouvernement, les soutiens naturels de tout ce qui protége la sécurité des intérêts. Il leur appartenait désormais de résoudre les questions sociales, l'état des prolétaires, l'action de la force matérielle sur les grands centres d'ouvriers dans les cités. Ces ouvriers, on pouvait les maintenir quelque temps par les citadelles et les bouches de canons chargés à mitraille : cela ne suffisait pas, parce que les questions qui tiennent à la misère inspirent un intérêt général, et à leur égard

peut-être dans l'histoire que l'inscription de 30 millions de rentes 3 pour 0/0 votée pour l'indemnité des émigrés, au lieu d'abaisser les cours, les fit monter de 75 fr. à 86 fr.

le devoir d'un gouvernement n'est pas seulement de les comprimer mais encore de les satisfaire; il ne faut jamais mettre les multitudes dans l'alternative ou de mourir de faim ou de mourir d'un coup de mitraille, car souvent le courage prononce et la multitude monte à l'assaut; comme le géant de la fable, elle enjambe les hautes montagnes!

CHAPITRE IX.

DERNIÈRE LUTTE DE LA RÉVOLUTION ET DE LA RESTAURATION.

(JANVIER A JUILLET 1830.)

Nature des deux principes.—La Révolution.—Souveraineté du peuple. — Drapeau tricolore. — Déclaration des représentans en 1815. — La Restauration. — Droit héréditaire. — Le drapeau blanc. — Parti mixte et conciliateur. — La Charte. — Concession. — Lutte acharnée. — Transaction — Ministère Martignac. — Irritation des deux extrémités. — Ministère Polignac. — Les Chambres. — Les pouvoirs. — La presse. — Caractère politique de l'adresse. — Histoire et préparatifs des ordonnances. — Leur véritable sens. — Question de leur légalité.

L'histoire de la Restauration pourrait se résumer comme la plupart des drames en une vive lutte entre deux principes, je dirai presque entre deux passions de l'esprit et du cœur. Au milieu de ces systèmes qui se heurtent violemment, intervient une école mixte et modérée qui entreprend de les concilier par les intérêts et les tolérances mutuelles, et de renouer la chaîne des temps. S'il y a des trèves d'hommes et de partis, des rapprochemens sincères ou habiles et de pacifiques démonstrations; on s'observe avec inquiétude, on se déteste avec plus d'acharnement

peut-être au fond de l'âme. Quel fut donc le point de départ de ce grand débat, la source de cette incompatibilité entre deux forces en présence, si vives que nulle tentative ne put les concilier au bout de quinze ans d'efforts et que les hommes sages se trouvèrent eux-mêmes emportés dans la tempête?

Les régimes de l'ancienne monarchie et de la Révolution française étaient tellement distincts, tellement séparés que la main de fer de Napoléon elle-même n'avait pu ni les comprimer ni les éteindre : il les appelait à une même cour, sous les mêmes tentes, dans les mêmes armées; partout la distinction restait fortement nuancée. Si quelques familles se rapprochaient par une mixtion de fortune et de mariage, la masse des idées et des intérêts restait en dehors; la terrible distinction des bleus et des blancs ne pouvait s'effacer. Cette antipathie venait des principes, du drapeau, et même de la destinée des partis. La Révolution avait posé son programme en deux circonstances mémorables dans la déclaration des droits de 1790 formulée en constitution sous l'influence de MM. de Lafayette, Lameth et Duport, et dans cet acte additionnel largement interprété par la déclaration de la Chambre des représentans en 1815 (¹), lorsqu'elle se sépara tu-

(¹) On remarquera dans cette déclaration des Représentans, qu'elle est en quelque sorte adressée aux souverains étrangers, dont elle invoque la magnanimité.

« ... La Chambre des représentans se doit à elle-même, elle doit à la France, à l'Europe, une déclaration de ses sentimens et de ses principes.

« Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si positivement exprimé dans leurs manifestes.

« Elle déclare que le gouvernement de la France, quel qu'en

multueusement après avoir brisé la couronne sur le front du glorieux empereur; il fallait bien que ces principes fussent mortels pour tous les pouvoirs antiques ou nouveaux, puisque la constitution de 1791 frappa moralement la couronne de Louis XVI, et que la déclaration de la Chambre des représentans en finit avec le gouvernement de Napoléon. Cependant ces principes étaient devenus l'évangile des partis dans le malheur comme dans le bonheur; au milieu des sociétés secrètes et dans les confidences des chefs ils étaient le dernier mot du carbonarisme. Le général Berton, le colonel Caron, les sergens de La Rochelle avaient fait un même appel à ces principes; ajoutez à cela le drapeau tricolore comme manifestation publique de la pensée révolutionnaire. C'était en secouant ses couleurs, saluées par le peuple comme un vestige de la démocratie, qu'on avait essayé plusieurs fois la révolte dans les cités et dans les camps. Le drapeau tricolore était à lui seul un symbole, et ce n'est pas sans motif que M. de Lafayette demandait en toute circonstance : « Est-ce que notre drapeau a été arboré? » Un dra-

puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation légalement émis, et se coordonner avec les gouvernemens pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

« Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir de garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale, et acceptée par le peuple. Ainsi, tout gouvernement qui n'aurait d'autre titre que des acclamations et la volonté d'un parti, ou qui serait imposé par la force; tout gouvernement qui n'adopterait point les couleurs nationales et ne garantirait point la liberté des citoyens, l'égalité des droits civils et politiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, le système représentatif, le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts, la responsabilité des ministres, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux de toute origine, l'inviolabilité des propriétés, l'abolition de la dîme, de la

peau, c'est beaucoup dans la vie des partis ; c'est le signe saisissant et visible pour tous ; il dit plus qu'une déclaration de principes parce qu'il n'a rien de vague pour le peuple, et le vieux précepte d'Horace s'applique même à la politique : « Ce qui frappe les yeux saisit plus vivement que ce que l'oreille et l'esprit écoutent et entendent. »

En face de l'école révolutionnaire se posait le parti royaliste, fier de sa double victoire en 1814 et en 1815 ; lui également avait une formule et un symbole, moins écrits dans les livres que reçus par vieilles traditions. Il était difficile de nettement poser les principes de l'ancienne constitution monarchique : de quels élémens se composait-elle ? des États-Généraux, des Parlemens, de la commune, de la province, ou de l'autorité supérieure des intendans ; la majesté royale était-elle absolue ou pondérée ? A travers ces nuageuses distinctions il était pour les royalistes un principe incontesté, c'était la légitimité une et traditionnelle du roi, pourvu qu'elle demeurât dans les idées historiques, j'ai presque dit dans les intérêts de parti. Ceux-ci attachaient au drapeau blanc le même culte que les révolutionnaires aux trois couleurs ; l'é-

noblesse ancienne, nouvelle, héréditaire, et de la féodalité ; l'abolition de toute confiscation de biens, l'entier oubli des opinions et des votes émis jusqu'à ce jour, l'institution de la Légion-d'Honneur, les récompenses dues aux officiers et aux soldats, les secours dus à leurs veuves et à leurs enfans, l'institution du jury, l'inamovibilité des juges, le paiement de la dette publique ; n'assurerait point la tranquillité de la France et de l'Europe.

« Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance à la face du monde entier contre la violence et l'usurpation.

cusson noblement fleurdelisé faisait palpiter leurs loyales poitrines. Ce qui les distinguait surtout, c'était moins leur amour pour la vieille monarchie que leur haine vivace pour la Révolution ; souvent les partis se révèlent plus par leurs répugnances que par leurs affections : on sait mieux ce qu'ils détestent que ce qu'ils aiment. L'antipathie des royalistes pour la Révolution française était ardente comme celle des catholiques contre les protestans sous la *Ligue*, de telle sorte que, si on avait laissé ces deux opinions aux prises, on aurait vu renaître la guerre civile ou la domination d'un parti sur un autre ([1]), c'est-à-dire ce qu'il y a de plus oppressif, de plus tyrannique ; les pouvoirs réguliers ont des soupçons, des inquiétudes, quelquefois des antipathies, mais comme ces sentimens sont toujours tempérés par les nécessités d'un gouvernement régulier, ils ne font jamais rien avec les passions seules ; l'égoïsme et la sûreté générale corrigent chez eux les écarts de l'amour et de la haine d'opinions.

Ce triomphe des partis, la Charte avait voulu l'éviter en posant des principes conciliateurs ; et tout naturellement il s'était élevé une école mixte d'hommes politiques rattachés plus ou moins loyalement à la Charte et à la pacification des âmes, tâche si difficile, car c'est une erreur de croire que les partis visent à une conciliation ; leur but est de dominer. Ce qu'ils veulent, c'est surtout l'autorité pour imposer leurs idées et faire sentir leur oppression sur leurs

([1]) On avait vu en 1815 une sorte de guerre civile ; à cette époque où les royalistes formaient un grand parti, ils dominaient le gouvernement lui-même (Voyez mon travail *sur la Restauration*).

adversaires. Néanmoins une école politique, elle-même divisée en plusieurs nuances, entreprit un travail de conciliation que j'ai cherché à retracer dans un autre livre (l'*Histoire de la Restauration*); elle périt à l'œuvre et cela devait être. En 1814 se forme d'abord un ministère composé de constitutionnels et de bourboniens, et au-dessus d'eux tous M. de Talleyrand; les royalistes peu satisfaits, encore dans l'ivresse de leur récente victoire, trouvent que ce ministère va mal, qu'il ne s'appuie point assez sur les anciennes traditions. D'un autre côté le parti patriote (¹) murmure, la Chambre des députés se révèle déjà en opposition aigre; puis tout-à-coup éclate le tonnerre des Cent-Jours, retour violent aux affaires non pas des impérialistes, mais des vieux et intraitables patriotes. Ceux-ci dévorent Napoléon dans leur haine implacable et leurs méfiances sans portée. M. de Lafayette n'est satisfait que quand il a brisé le sceptre dans la main de celui qui étendit sur lui son épée pour le délivrer de la captivité d'Olmutz.

La seconde Restauration donne un énergique mouvement au parti royaliste, réaction ardente, dessinée, qui aurait imprimé une autre direction à la monarchie (bonne ou mauvaise, l'avenir en aurait décidé). A l'aspect de cette allure nouvelle de la maison de

(¹) Voici les divers ministères de la Restauration.

M. de Talleyrand, du 13 mai 1814 au 25 septembre 1815.

Le duc de Richelieu, du 25 septembre 1815 au 18 décembre 1818.

Le marquis Dessolles, du 18 décembre 1818 au 19 novembre 1819.

M. Decazes, du 19 novembre 1819 au 14 décembre 1821.

M. de Villèle, du 14 décembre 1821 au 8 août 1823.

M. de Martignac, du 8 août 1823 au 9 août 1829.

M. de Polignac, du 9 août 1829 au 29 juillet 1830.

Bourbon, l'Europe s'effraie, et le parti politique, avec son aide, ressaisit lentement la conduite des affaires en attirant à lui quelques royalistes modérés. Tel fut le premier ministère de M. Decazes et du duc de Richelieu. Comme la force des choses entraîne le mouvement vers la Révolution, alors on s'effraie : un point d'arrêt est posé par le second ministère du duc de Richelieu que les royalistes renversent. Les voilà maîtres des affaires sous M. de Villèle qu'on peut regarder comme l'administrateur du parti. M. de Villèle remue trop de choses pour se maintenir : les élections, la presse, la famille, et il est renversé à son tour par la fusion des libéraux et des royalistes mécontens. Après lui se forme l'administration de M. de Martignac, peut-être la plus loyale expression du principe conciliateur : ce ministre sème à pleines mains les libertés, les garanties ; et la Révolution, loin d'être satisfaite, se montre insatiable. Alors la royauté, blessée et orgueilleuse de sa prérogative, fait un nouveau retour vers le parti royaliste et M. de Polignac est appelé à diriger les affaires du pays. A ce moment la lutte devient aussi vivace qu'à son origine entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore : la transaction est impossible, la parole n'est même plus assez hypocrite pour cacher d'autres desseins. On se reporte tout d'un bond en 1789. M. de Lafayette parcourt les provinces, provoque la guerre civile sans déguisement, et M. de Polignac, l'expression la plus naïve du parti de l'émigration, est président du conseil.

L'histoire du ministère de M. de Polignac (¹) par-

(¹) Le principe adopté par M. de Polignac était celui-ci : plus de concessions, plus de réaction, c'est-à-dire qu'il voulait rallier une ma-

court un cercle invariable comme la fatalité. Voulait-il des coups d'État à son origine ? Je ne le crois pas : était-il formé dans le dessein de briser la Charte ? C'est moins probable encore. Mais il était à la tête d'un parti qui exigeait une lutte vigoureuse avec la Révolution et s'il le fallait, même par la voie des armes. On doit pour s'en convaincre suivre la polémique des journaux et pénétrer l'esprit des pouvoirs depuis la formation de ce ministère. Il y a souvent dans les cœurs exaltés des vérités saillantes qu'il faut saisir ; comme ils n'ont pas de ménagemens à garder envers les choses et les hommes ils révèlent naïvement leurs pensées. Qu'on parcoure les brochures de MM. Cottu et Ma-

jorité autour de la prérogative royale ; il croyait que cette majorité était possible. Cela semble résulter du discours d'ouverture de la session de 1830, œuvre fort réfléchie des ministres, et qui est d'une extrême modération. En voici le texte.

« Messieurs, c'est toujours avec confiance que je réunis autour de mon trône les pairs du royaume et les députés des départemens. Depuis votre dernière session d'importans événemens ont consolidé la paix de l'Europe et l'accord établi entre mes alliés et moi pour le bonheur des peuples.

« La guerre est éteinte en Orient; la modération du vainqueur et l'intervention amicale des puissances, en préservant l'empire ottoman des malheurs qui le menaçaient, ont maintenu l'équilibre et affermi les anciennes relations des Etats.

« Sous la protection des puissances signataires du traité du 6 juillet, la Grèce indépendante renaîtra de ses ruines; le choix du prince appelé à régner sur elle fait assez connaître les vues désintéressées et pacifiques des souverains.

« Je poursuis en ce moment, de concert avec mes alliés, des négociations dont le but est d'amener entre les princes de la maison de Bragance une réconciliation nécessaire au repos de la péninsule.

« Au milieu des graves événemens dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais je ne puis laisser plus long-temps impunie l'insulte faite à mon pavillon. La réparation éclatante que je veux obtenir, en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté.

« Messieurs, le premier besoin

drolle (¹) : là est toute la logique des royalistes purs. Qu'on ne dise pas que c'étaient de fantastiques idées, désavouées et même poursuivies par tout le parti, n'en croyez rien : ceux qu'on traitait de fous, véritables symboles du parti royaliste, en disaient le dernier mot : ils étaient moins dissimulés et plus dans la logique des choses. Cela est si vrai, que tout en ne voulant pas les ordonnances qui étaient au fond le résumé des idées de M. Madrolle, M. de Polignac y fut entraîné malgré lui; tant il est vrai que la destinée des principes et des événemens est irrésistible !

De son côté le parti libéral qui avait aussi besoin de dissimulation, de ménagemens, désavouait les brochures de MM. Cauchois-Lemaire, Fontan (²); les vers même de MM. Méry et Barthélemy; il traitait ces écrivains d'exagérés qui tiraient des coups

de mon cœur est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait. La Charte a placé les libertés publiques sous la sauve-garde des droits de ma couronne : ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« Pairs de France, Députés des départemens, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire; vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs rois. »

(¹) Ce fut en 1829 et en 1830 que les écrits les plus ardens furent publiés par les royalistes avec une hardiesse toute chevaleresque.

(²) La presse libérale, à son tour, allait fort loin; on lit dans un journal : « Si le pacte consenti entre la nation et la royauté venait à être rompu, la nation pourrait dire à son tour : « Je vous ai délégué une partie de ma force et de ma souveraineté : je vous ai abandonné le pouvoir exécutif; mais j'avais gardé le droit de concou-

de fusil sans ordre, et cependant peu-à-peu le parti révolutionnaire était entraîné par la même force coërcitive à accepter ces mêmes idées, à les proclamer comme le triomphe définitif de la révolution qu'il avait souhaitée. Les ardens, les exaltés dans les partis ne sont pas les derniers qu'il faut écouter si on veut savoir leurs desseins d'avenir. Comme ils n'ont pas de raisons pour dissimuler, ils disent tout haut ce que les habiles pensent tout bas.

Qu'était en définitive l'adresse de la Chambre des députés votée par les 221 ? Une manière impérative de forcer la main à la royauté pour le choix de ses ministres, et cela sans autre motif que la volonté de la Chambre. Le parti modéré une fois débordé par un vote si dessiné et si fier, il ne s'agissait plus de reconstituer le ministère de M. de Martignac, réduit désormais à un rôle secondaire comme toutes les idées mixtes qui disparaissent en face des opinions tranchées; mais de faire triompher le principe hostile à l'origine primordiale de la royauté des Bourbons. Aussi la dissolution de la Chambre, les élections nouvelles (¹) ne furent que les accidens d'une situation de malaise visible à tous, une phase de la grande lutte.

rir par mes mandataires aux actes législatifs. Vous m'avez ravi ce que je m'étais réservé : c'est une usurpation qui détruit les arrangemens que j'avais consentis; je rentre dans tous mes droits. »

(*France nouvelle*, janvier 1830.)

(¹) Pour se convaincre combien la royauté était en jeu à cette époque, il faut lire la proclamation de Charles X aux électeurs; on ne peut se dissimuler que le roi avait fait toutes les avances.

« Français! la dernière Chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais; elle me l'a refusé! Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé, comme roi, j'en ai été offensé : j'ai prononcé la dissolution de cette Chambre.

Au mois de juin les ministres furent entraînés à vouloir tout ce que MM. Madrolle et Cottu avaient indiqué comme moyen de salut pour la monarchie, et les 221 marchaient malgré eux à la révolution telle que M. de Lafayette l'avait indiquée. Ainsi les exagérés avaient seuls compris la véritable situation, et l'on en était réduit à suivre leur drapeau sans transaction possible.

Ici commence la véritable tâche de ce livre, pris au point où l'auteur a laissé l'*Histoire de la Restauration*. Dès ce moment un rôle actif, brûlant pour tous, se développe : on va sortir de l'ordre régulier, de la marche constitutionnelle des pouvoirs. Le terrain réel n'est plus la monarchie des Bourbons ni la Charte de 1814. On a secoué un programme si étroit; on en est à lutter entre le pouvoir constituant et l'idée révolutionnaire. Or, plusieurs questions ici se présentent : quelles furent les causes dominantes des ordonnances de Juillet? Étaient-elles dans la Charte,

« Français! votre prospérité fait ma gloire; votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon royaume, vous écouterez la voix de votre roi.

« Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées a été et sera toujours le but de mes efforts.

« Mais pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.

« C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; et je trahirais mes sermens si je le souffrais.

« A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres Etats et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit.

« Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens, et les protégerai avec une égale sollicitude.

« Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indi-

transitoires ou définitives? Quel sens attachait le roi Charles X à cette manifestation absolue de ses droits? Ces ordonnances étaient-elles la ruine du système représentatif?

Afin de répondre à toutes ces questions que l'histoire commence à voir d'une façon grave et sérieuse, il faut tout d'abord se rappeler le caractère traditionnel de Charles X, sa vie entière et les principes de son éducation. Le roi avait juré la Charte au sacre de Reims; cœur loyal, sa volonté était de la maintenir dans sa force, nul ne peut en douter. Aussi lorsqu'on voulut attaquer l'ordre légal, le démolir dans son esprit, on ne s'adressa pas à sa conviction en disant « qu'il fallait détruire cette Charte jurée. » Les mesures proposées dans le conseil furent plus spécialement développées comme une conséquence de l'acte de Louis XVIII, comme une interprétation de l'article 14, enfin comme une série de dispositions transitoires qui devaient ramener le pays à la Charte par une interprétation plus sincère et plus nette du pouvoir royal et constituant : ce qui s'était fait en juillet 1815 et par l'ordonnance du 5 septembre 1816. Le goût de la dictature était inhérent à la personne de Charles X un peu aventureux en toutes choses; jeune homme, il s'était montré absolu, et dès l'origine de

gnes soupçons et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés : je veille sur les uns comme sur les autres.

« Electeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos collèges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! qu'un même sentiment vous anime, qu'un

la Révolution française, il n'aimait point les assemblées à moins qu'elles ne consentissent à subir sa direction active; on le flattait toujours lorsqu'on lui reconnaissait la double condition de la fermeté et de la capacité : généralement nous sommes très vaniteux des qualités que nous n'avons pas et trop peu fiers des qualités que nous avons. Charles X portait ce défaut à un point extrême; il se croyait éminemment capable, seul appelé à sauver le pays d'une crise; il traitait même avec un ton railleur tous ceux qui autour de lui ne partageaient pas ses propres convictions. Quant à sa fermeté, c'était un mélange d'entêtement et de conviction, conviction qui s'était formée de longue main sur la nécessité de la dictature royale : à plusieurs reprises elle avait éclaté par de hautes manifestations. Le roi voyait-il de belles troupes, des régimens campés sous le drapeau blanc? il disait quelques-uns de ces mots d'espérance sur le retour de l'antique et grand pouvoir de la royauté, et il fallait les paroles de M. de Mortemart ou de M. de Caux pour lui rappeler que ces troupes n'obéiraient que dans certaines limites et aux conditions de la Charte.

Aussi le roi n'avait-il aucune confiance en ces hommes politiques; ses amis ne procédaient pas ainsi, et pour lui plaire ils allaient droit à ses idées de pouvoir et de force; son plus beau souvenir était le coup d'État

même drapeau vous rallie! C'est votre roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs; je saurai remplir les miens.

« Donné en notre château des Tuileries, le treizième jour du mois de juin, l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

« CHARLES.

«Par le roi, le président du conseil des ministres.

« Prince DE POLIGNAC. »

du mois de juin 1789. Des mémoires successifs furent présentés au roi, surtout pendant le mois de mai 1830; rédigés en dehors du conseil, ils arrivaient d'une façon occulte : quelques-uns étaient écrits avec un remarquable talent; nul n'attaquait la Charte, on connaissait trop la loyauté de Charles X et la sainteté de son serment; dans tous au contraire, on parlait de la nécessité d'y rentrer, et pour cela l'on citait spécialement la législation de 1814 et de 1815. L'un de ces factums est ingénieusement basé sur l'ordonnance du 5 septembre 1816 que les libéraux saluèrent avec tant d'enthousiasme (¹). « Cette ordonnance n'avait-elle pas détruit une loi, et bouleversé le système électoral aux applaudissemens des révolutionnaires ? Pourquoi n'imiterait-on pas cet exemple donné par M. Decazes lui-même ? Le roi agirait en vertu de sa dictature, non point contre la Charte, mais pour la Charte. On était sorti de son texte, on y rentrait : quant à la liberté des journaux, elle n'était écrite nulle part, la Charte n'en parlait pas; si

(¹) Il est curieux de comparer le mémoire ou rapport qui précéda l'ordonnance du 5 septembre (Voir mon *Histoire de la Restauration*), et le rapport de M. de Chantelauze sur les ordonnances de Juillet. Il y a beaucoup d'analogie. M. Maret présenta lui-même un mémoire à Charles X, il est fort singulier et un peu vague; en voici un extrait. « Le système de la légalité qui satisfera aux besoins, garantira les intérêts et répondra à tous les vœux de la masse du peuple. Le mal qu'elle ressent a dit le bien qu'elle réclame et le système qui peut l'opérer. Il est si peu exigeant que, pour l'établir, il ne faut rien au-delà du sacrifice résolu des coryphées du système contraire. Il ne demande aux nouveaux ministres ni de grands talens, ni des antécédens qui imposent, ni ces connexions et cette clientelle, appui communément nécessaire et dans ce cas inutile. Au lieu du cercle perpétuel des mêmes noms, la marge est grande pour composer une administration suffisante. Un sens droit, de l'esprit, de la probité, et point de compromission antérieure avec le principe de la

l'on y trouvait la liberté de la presse, celle des journaux n'était point reconnue dans le pacte fondamental, et par conséquent c'était y rentrer que de prendre des mesures contre cette forme de publication, comme on l'avait fait en 1814 par la loi de M. de Montesquiou. » De telles considérations devaient vivement frapper le roi : toutes les fois qu'on en appelait à sa royale puissance, Charles X en était flatté parce qu'il avait foi surtout en lui-même. Le parti religieux invoquait à son tour contre la licence de la presse les principes qui pendant toute sa vie avaient dominé son cœur et sa foi ; les dangers du catholicisme effrayaient la conscience du roi très chrétien ; on exagérait même la situation des esprits travaillés par une presse destructive, immorale : avait-on tout-à-fait tort?

Cette action occulte, extra-ministérielle demeurait indépendante des membres du conseil. Dans ce conseil les ministres partageaient-ils tous cette conviction absolue du roi, c'est-à-dire la nécessité des mesures extraordinaires? Il y avait parmi les conseillers de la couronne des hommes qui avaient une connaissance trop approfondie de la législation pour croire

stabilité des lois, telle serait la perfection. Il se pourrait que la majorité des lecteurs du *Moniteur*, en lisant l'ordonnance, se demandât : *qu'est-ce que ces gens-là?* et que, huit jours après, *ces gens-là* fussent des ministres très populaires d'un roi chéri de ses sujets, et à qui seraient garanties, pour une longue durée, les jouissances passées des premiers jours de son avénement. Il ne faut pas conclure, d'une supposition qui n'est qu'un moyen de démonstration, que l'obscurité fût une condition essentielle, mais l'illustration n'est pas une condition nécessaire. Tous les hommes de bien sont bons au système de la légalité, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, parce qu'il n'y a plus de nuances d'opinions avec lui. »

à la légalité des mesures dont le roi les avait souvent entretenus ; et cependant ils s'y laissaient entraîner chacun par des considérations particulières et à la suite des résistances impitoyables de l'opinion démocratique. Sur ce point quelle était d'abord la conviction du prince Jules de Polignac? L'ambassade du prince en Angleterre lui avait donné une connaissance approfondie du mécanisme représentatif, et il avait même une foi absolue dans les conséquences du système parlementaire; seulement M. de Polignac voulait faire pénétrer dans la constitution un principe qui semblait lui manquer, l'aristocratie, et appeler cette aristocratie à l'appui de la prérogative royale: c'était là véritablement sa manie. A ce point de vue M. de Polignac trouvait la Charte imparfaite, et il aurait voulu lui imprimer le caractère de la *magna carta* du roi Jean, sans remarquer qu'en France, c'était moins la liberté qui flattait les esprits que l'égalité, sorte de jalousie des classes inférieures, conquête la plus ferme de la Révolution (¹). Au résumé

(¹) Je trouve dans les documens de l'époque un portrait du prince de Polignac, que je crois fidèlement tracé.

« Le prince Jules de Polignac est ce qu'on appelle dans la société un parfait honnête homme, loyal, religieux, bon époux, bon père, bon ami, et dévoué au roi; mais ces qualités estimables ne peuvent compenser ses défauts comme homme d'Etat.

« Le prince Jules de Polignac qui peut passer pour aimable en société a cependant peu d'esprit, et néanmoins il se croit de bonne foi de grands talens. M. de Polignac ne sait ni discuter ni approfondir une question; il effleure avec un ton suffisant les objets les plus importans, et paraît ne douter de rien. Il tranche les difficultés avec un air de supériorité qui annonce l'assurance, et cependant il est hors d'état de soutenir la discussion par des raisons logiques.

« Au conseil du roi, le prince de Polignac paraît avoir une grande influence sur ses collègues; la bonne opinion qu'il a de son mérite lui fait croire qu'on ne cède qu'à la supériorité de ses talens,

M. de Polignac n'avait ni la force ni la volonté de résister à Charles X. Quand le roi exigeait un acte de condescendance, il n'était pas même un conseiller indépendant. Habitué à obéir en aveugle depuis qu'enfant, Monsieur tant aimé l'avait jeté au milieu des complots et des conspirations, le prince Jules de Polignac ne pouvait être une barrière à la souveraineté absolue du roi qui d'ailleurs, souvent colère, déclarait « qu'il voulait » et force était alors d'obéir. A ces considérations faut-il joindre la conviction profonde chez M. de Polignac, que la révolution faisait de tels progrès qu'elle triompherait toute seule si on n'y apportait un obstacle violent et absolu. La Charte à ses yeux était une barrière impuissante.

M. de Peyronnet, la tête la plus capable de ce conseil, y était arrivé avec le désir non équivoque de marcher avec les Chambres et d'obtenir des élections favorables; partout il y avait souvenir des talens et des succès de M. de Peyronnet à la tribune sous l'administration de M. de Villèle; il espérait que par la persévérance et le bon droit on viendrait à bout des résistances insensées du Parlement. En temps ordinaire ce calcul était juste, car un ministère présentant une série de bonnes lois et de mesures favo-

et il ne s'aperçoit pas qu'on cède uniquement à l'influence de sa position. Tout le ministère sait avec la France entière, que le jour où M. de Polignac perdra son crédit auprès du roi, tout l'échafaudage actuel s'écroulera avec lui. A cette suffisance de médiocrité, le prince Jules joint un caractère très entêté et fort courageux. Cette dernière qualité, très honorable en général, est un malheur de plus pour la France et pour le roi; car si le prince Jules croit qu'il soit de son devoir de sujet dévoué de faire tête à l'orage, il est capable de vouloir mourir sur la brèche, et de tout compromettre plutôt que de quitter la présidence du conseil. » Ceci était parfaitement jugé.

rables au pays devait-il craindre d'être repoussé par cette raison seule qu'il ne plaisait pas à la majorité ([1]) ? Ce fut même dans ce sens légal et parlementaire que fut rédigé un premier mémoire sur cette situation des pouvoirs et sur la nécessité de marcher à la face des Chambres ; illusion trompeuse parce qu'elle ne reposait sur aucune base positive et qu'elle ne faisait pas la part des ambitions humaines, des entêtemens de l'esprit de corps et des opinions ardentes de la majorité. Comment donc M. de Peyronnet fut-il entraîné au principe des ordonnances? Sans doute par obéissance au roi, véritable culte pour beaucoup de nobles consciences ([2]). Ajoutez l'évidente injustice des partis et la position un peu factieuse de la Chambre, refusant son concours à la royauté. Quel espoir restait-il donc ? Il y a d'ailleurs chez certains hommes un extrême désir, souvent une vanité de se montrer forts et c'était un peu là une des conditions du caractère de

([1]) Tous les actes de M. de Peyronnet respirent un caractère de légalité ; en voici la preuve :

Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets.

Paris, le 20 mai 1830.

« Monsieur le préfet, le roi a daigné me confier la direction du département de l'intérieur.

« Je connais les difficultés de cette importante administration ; mais l'expérience des magistrats qui lui appartiennent me donne l'espérance de les surmonter.

« Je ne leur demande que l'exécution des lois ; je la demande prompte, exacte, entière et loyale ; faire toujours ce qu'ordonne la loi, faire avec opportunité ce qu'elle permet, ne faire jamais ce qu'elle défend, tel est à mes yeux le devoir d'un sage et habile administrateur.

« Il y en aura un autre pour moi ; il sera de mon devoir de les seconder, comme ils m'auront secondé moi-même, et de faire que bonne et pleine justice soit rendue à leur loyauté et à leur zèle.

« Je m'y appliquerai sans relâche, et je me flatte qu'aucun d'eux ne doutera que je ne sois fidèle à cette promesse. »

Signé : DE PEYRONNET.

([2]) La circulaire électorale tant reprochée à M. de Peyronnet ne

M. de Peyronnet; comme la plupart des esprits méridionaux, il ne tenait pas compte des obstacles, convaincu qu'il était de les vaincre et de les briser. M. de Peyronnet n'avait pas une idée bien exacte des résistances politiques; il se croyait encore en 1820, à l'époque des violentes répressions des sociétés secrètes et du carbonarisme, temps où l'Europe entière avait concerté un système de forte répression et venait en aide aux ministres.

M. de Chantelauze, talent souple, parfaitement distingué, était entraîné aux mesures extrêmes par cette logique des parquets lorsqu'ils soutiennent une accusation ou qu'ils formulent une plainte : l'état de la société tel que les partis et la presse l'avaient fait lui paraissait en opposition avec les conditions religieuses et sociales de tout gouvernement; il voyait au bout de la licence de la presse un abîme. M. de Chante-

paraît rester dans les conditions d'un gouvernement ferme et régulier.

Paris, 15 juin 1830.

« Monsieur le préfet, le roi a ordonné de nouvelles élections : vous ne devez rien négliger pour que l'ordre le plus complet se maintienne sur tous les points de votre département pendant leur durée.

« Les élections doivent être libres; elles ne peuvent l'être qu'autant que les électeurs jouissent d'une entière sécurité.

« Il y a violation des droits consacrés par la Charte toutes les fois que par des insultes, des menaces, des démonstrations publiques et tumultueuses, on entreprend d'imposer des suffrages ou de détourner les électeurs timides d'un devoir qu'ils peuvent croire dangereux.

« On ne doit point douter que MM. les présidens des colléges ne remplissent avec fermeté et avec sagesse les devoirs importans que la loi leur a confiés.

« Mais hors des lieux dont la police leur est réservée, elle appartient aux magistrats ordinaires, et ceux-ci doivent l'exercer avec vigilance.

« Prenez des mesures pour que les abords des colléges soient libres, que la personne des électeurs soit indistinctement respectée, qu'aucun outrage ne leur soit adressé, qu'aucune clameur populaire ne puisse exercer d'influence sur leur vote, qu'aucun tumulte extérieur ne se fasse entendre

lauze était donc éminemment propre à formuler un réquisitoire contre les causes de décadence et de perturbation de la société ('), et ceci pouvait expliquer la rédaction du remarquable rapport au roi qui précède les ordonnances. A ses côtés M. Capelle était l'intelligence la plus capable de diriger le personnel administratif et électoral depuis dix années, et le roi Charles X avait pleine confiance en lui comme en son faiseur d'affaires. Lui-même ne se considérait que comme un instrument passif. M. Guernon-Ranville avait d'abord été fortement opposé aux coups d'État; un mémoire qui se rattache au mois de décembre 1829, exposait les idées et les craintes du ministre sur les conséquences dangereuses d'une mesure qui en bouleversant par ordonnance les lois de la presse et des élections, détruirait les bases et les garanties de la Charte; il croyait qu'une telle mesure

dans le lieu des séances, et ne trouble l'ordre des opérations électorales.

« Qu'aucun attroupement illégal ne soit toléré; qu'aucune infraction aux lois ne soit commise impunément; que les infracteurs soient saisis à l'instant, conformément à l'article 16 du code d'instruction criminelle, et remis aux tribunaux qui devront les juger.

« Les articles 109, 110, 111, 112 et 113 du code pénal prononcent des peines sévères contre ceux qui vendent ou achètent des suffrages, qui falsifient les votes ou qui troublent, par un moyen quelconque, la liberté et la sécurité des électeurs.

« Faites publier et afficher de nouveau ces articles. Que les électeurs sachent et sentent que la protection des lois leur est assurée, et que vous mettiez au rang de vos premiers devoirs celui qui veut que vous garantissiez à tous vos administrés le libre et paisible exercice de leurs droits.

« Vous me rendrez compte des mesures que vous aurez prises et de leur exécution.

« Agréez, Monsieur le préfet, etc.

« Le pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

« DE PEYRONNET. »

(') La modération de principe se révèle dans tous les actes de M. de Chantelauze, et spécialement dans

entraînerait le soulèvement des classes moyennes, et avec elles des masses facilement émues (1). Depuis, un peu ébloui de sa position inespérée, sous le prestige du pouvoir, M. Guernon-Ranville ne raisonnait plus aussi exactement les questions immenses sur lesquelles on allait délibérer; il crut que l'article 14 de la Charte n'était pas inutilement placé dans la constitution, et quand il vit les partis si implacables, les pouvoirs si en dehors des voies régulières, il s'imagina que le temps était venu de les fortement comprimer. M. de Montbel appartenait à l'école de M. de Villèle et l'on se rappelle qu'à la première Restauration cette école avait protesté contre la Charte de Louis XVIII pour le maintien du pouvoir constituant. Si M. de Polignac avait demandé des explications sur les articles qui touchaient à la foi religieuse, M. de Villèle avait publié une brochure contre d'autres dispositions de la Charte, et l'école de ses amis ne l'avait point ou-

la révolte des populations royalistes contre M. de Preissac.

Lettre de M. de Chantelauze, garde des sceaux, au procureur-général à Toulouse.

Paris, 3 juillet, 1830.

« Monsieur le procureur-général, je ne puis qu'approuver les observations contenues dans votre lettre du 28 juin dernier au sujet des troubles qui ont éclaté à Montauban. Il est dangereux d'habituer le peuple à s'assembler et à commettre des actes de désordre, quelle que soit d'ailleurs la cause de ce mouvement. Les considérations que fait valoir l'autorité administrative ne sont pas de nature à arrêter le cours de la justice. Je vous engage en conséquence à prescrire sans retard des poursuites contre les auteurs des excès qui ont eu lieu à la suite de l'élection de M. de Preissac. »

(1) *Extrait d'un mémoire entièrement écrit de la main de M. Guernon de Ranville, communiqué à M. de Polignac, le 15 décembre 1829.*

« A la veille d'une lutte aussi inégale, plusieurs partis peuvent être pris, mais celui que l'opposition croit être dans les vues du ministère et que font pressentir les bruits répandus à dessein d'un projet d'un coup d'Etat, celui enfin auquel quelques royalistes imprudens voudraient pousser le gouvernement, consisterait à dissoudre la Chambre et à en convoquer une

blié. M. d'Haussez croyait que, même en temps de partis, s'absorber dans un département tel que la marine, en suivre les opérations et les développemens avec gloire, c'était se placer assez haut dans l'opinion du pays pour s'inquiéter à peine des ordonnances, considérées par certains esprits, comme un incident dans la marche régulière des affaires, à la faveur surtout d'un succès aussi national que la prise d'Alger. Je ne parle pas de M. de Bourmont, alors chef de l'armée d'Afrique, demeuré tout-à-fait en dehors des résolutions politiques du ministère.

Au reste deux sentimens paraissent avoir dominé le conseil : c'est qu'indépendamment de leur nécessité, les ordonnances conformes à la Charte ne seraient que transitoires. La nécessité de ces mesures parais-

nouvelle après avoir modifié par ordonnance la loi électorale et suspendu la liberté de la presse en rétablissant la censure.

« Je ne sais si cette marche sauverait la monarchie, mais ce serait un coup d'Etat de la plus extrême violence; ce serait la violation la plus manifeste de l'article 35 de la Charte, ce serait la violation de la foi jurée; un tel parti ne peut convenir ni au roi ni à des ministres consciencieux.

« D'un autre côté, une telle mesure ne serait pas suffisamment motivée. Les journaux libéraux, il est vrai, nous menacent d'une opposition fort hostile; mais ces journaux ne sont pas les organes avoués de la Chambre. D'autres nous excitent à ces moyens extrêmes, en nous présentant la révolution comme prête à tout envahir, si nous ne nous hâtons de l'enchaîner : le danger ne me paraît pas aussi imminent, et j'ai peu de confiance dans les hommes d'Etat sans mission. Un jour peut-être, ceux qui poussent le plus vivement à ces actes d'excessive rigueur se joindraient à nos ennemis pour nous en demander compte si le succès ne répondait pas à leur attente, et nous reprocher d'avoir cédé à de vaines terreurs au lieu d'attendre que cette Chambre, présumée si violente, se soit manifestée par ses actes.

« Les partisans des coups d'Etat pensent que la mesure indiquée n'exciterait aucun soulèvement dangereux. Le peuple, disent-ils, ne s'occupe pas de nos débats politiques (les masses restent calmes au milieu de l'agitation des partis), qui au fait ne touchent en rien

sait constatée par les longues luttes essayées légalement contre la presse, le corps électoral et les Chambres. Dans cette anarchie des pouvoirs, une dictature devait rameuer l'harmonie, et ce droit revenait à la royauté. La légalité n'était plus un point douteux, pour Charles X surtout, et on le voyait lire assidument les notes qu'on lui adressait de toutes parts; les brochures même de MM. Madrolle et Cottu, poursuivies devant les tribunaux, recevaient néanmoins l'approbation secrète du roi et presque des encouragemens ([1]). Quant au caractère transitoire des mesures, c'était la préoccupation de M. de Polignac; se croyant appelé à purifier la Charte, il voulait n'en sortir qu'un moment pour y rentrer à toujours. M. de Polignac avait sur ce point des opinions étran-

aux intérêts matériels; et des actes de vigueur leur plairaient d'autant plus, qu'en montrant de la force ils humilieraient quelques sommités peu populaires. La classe moyenne seule s'agiterait; mais, sans appui, elle ne pourrait exciter un mouvement de nature à compromettre la sécurité du gouvernement.

« Je reconnais qu'en ce moment les masses sont calmes et ne prennent aucune part active aux débats politiques. Mais que faudrait-il pour les ébranler? Et peut-on raisonnablement affirmer que la classe moyenne qui touche par mille points à la masse ne pourrait au besoin soulever une tempête dont le plus hardi n'oserait prévoir l'issue?

« Au reste, une réponse péremptoire, selon moi, à tous ces raisonnemens plus ou moins fondés en fait, c'est, comme je l'ai déjà dit, que les mesures dont il s'agit seraient contraires à la Charte. Or on ne viole jamais les lois impunément, et le gouvernement, assez fort pour se mettre un moment au-dessus de la loi fondamentale s'il obtient un succès passager, compromet pour un temps plus ou moins éloigné ses plus précieux intérêts. A cette réponse que justifieraient assez les intérêts matériels, ajoutons une considération déterminante. Le roi a juré d'observer fidelement la Charte, nous avons tous fait le même serment; qu'elle soit à jamais pour nous l'arche sainte. Cette règle qui seule est conforme à la morale, est aussi la plus sûre. »

([1]) Le jugement qui avait con-

ges et parfaitement en rapport avec le caractère limité de son esprit : il ne croyait pas à la résistance ; il lui semblait que la volonté du roi devait suffire, que dès que Charles X avait parlé, partout dans le royaume l'obéissance viendrait pleine et entière au meilleur des rois, au plus doux des hommes : c'était une faute de son éducation plutôt que de son caractère, et Charles X se servait parfaitement de cette obéissance pour aller à ses desseins : desseins profondément arrêtés et que nulle volonté humaine ne pouvait alors contredire.

Il se trouvait même qu'à la cour les opinions s'étaient singulièrement modifiées parmi les membres de la famille royale; on avait considéré jusqu'ici M. le Dauphin comme l'expression d'une opinion libérale : sous le ministère de M. de Villèle il avait même fait une ferme opposition, et le parti politique l'avait entouré comme une espérance ; pendant l'administration de M. de Martignac, il avait servi de pivot à cette combinaison ministérielle si modérée de principe et de résolution. Depuis, les opinions de M. le Dauphin s'étaient entièrement modifiées ; soit qu'il fût entraîné par son obéissance absolue à la volonté du roi, soit que l'aspect des exigences de l'opinion libérale à la tribune et dans la presse l'eussent

damné M. Madrolle pour le *Mémoire au conseil du roi* fut révoqué par la cour royale le 8 juin 1830; la cour disait : « Considérant, au fond, qu'en composant l'écrit l'auteur paraît avoir cédé à l'exaltation de son imagination qui l'a égaré; qu'au surplus, il désavoue devant la cour toute intention coupable, soit envers la cour, soit envers les autres corps de magistrature, a mis le jugement dont est appel à néant, mandant la décharge de la condamnation contre lui prononcée. »

irrité, M. le Dauphin était dans le conseil pour les mesures de fermeté et de force, secondé en cela par les avis d'un grand nombre de généraux de l'Empire, qui pour faire leur cour au prince ne parlaient que de châtier l'insolence de ces parleurs contre lesquels il fallait oser un 18 brumaire. L'exemple de Bonaparte flattait singulièrement M. le Dauphin ; il aimait son histoire, et loin d'être hostile au principe des ordonnances, Son Altesse Royale s'y laissait doucement entraîner ; il ne les croyait pas en opposition avec la Charte ; il espérait en elles comme en un moyen énergique et infaillible pour reconstituer le pouvoir, meurtri, calomnié par les partis.

Au contraire, madame la Dauphine que l'on avait jusque-là présentée comme aigrie et emportée contre les faits et les hommes de la Révolution de 1789, était sinon la plus modérée, au moins la plus réfléchie de cette noble famille. Je ne crois pas que la princesse, au fond du cœur, eût un bien grand amour de la Charte et qu'elle considérât cette forme de gouvernement comme la dernière expression de la perfectibilité humaine ; mais son étude des hommes et des choses, ses souvenirs, son expérience la rendaient plus craintive que personne devant une lutte violente engagée de nouveau entre les partis ; elle n'aimait plus les moyens extrêmes (¹) comme autrefois, à l'origine

(¹) On attribuait à madame la Dauphine un sentiment empreint d'irritation contre les cours ; on rapportait d'elle le fait qu'on va lire :

« On assure qu'en présentant ses hommages au 1er janvier 1830, la cour royale n'aurait obtenu que cette réponse : « Passez, messieurs. » Tandis que M. Jacquinot-Pampelune, chef du parquet, aurait été l'objet d'une sollicitude particulière par rapport aux travaux de MM. les gens du roi. »

de la Restauration, temps de jeunesse et d'énergie dont elle fut l'héroïne; elle s'était faite à cette quiétude d'action par fatigue et conviction personnelle : peut-être aussi par la connaissance intime du caractère de Charles X et du peu de valeur de sa tête politique; elle savait bien son oncle capable d'entêtement, mais non de cette fermeté qui sait agir et persister. Il y avait dans le vieux roi de l'étoffe pour les coups de tête, mais non pour des coups de gouvernement; et cette opinion qu'elle avait sur Charles X, la duchesse l'avait aussi sur les ministres qui composaient le conseil; elle ne les croyait pas capables de mener à bonne fin une mesure aussi violente que celle qu'ils se proposaient. Pour cela il fallait les cardinaux Richelieu et Mazarin, Maupeou ou Albéroni; et MM. de Polignac et de Peyronnet étaient loin de les valoir. Aussi madame la Dauphine était-elle depuis quelque temps éloignée des conseils; on se gardait d'écouter ses avis, et par une circonstance préparée ou fortuite, Son Altesse Royale était alors aux eaux de Vichy; on correspondait à peine avec elle sur les affaires générales (¹).

Voici même ce qui était plus curieux et plus significatif, hélas! La duchesse de Berri, populaire par ses goûts et ses fantaisies de jeune femme, s'était monté la tête pour le système des coups de force. Ce changement d'où venait-il? D'abord tout ce partage de députés, ces inquiétudes du roi, cet air pré-

(¹) Madame la Dauphine était absente de Paris depuis le 15 juin; elle ne rejoignit le roi qu'à Rambouillet, et l'on sait le mot qu'elle prononça : « Au moins on ne dira pas que c'est moi qui ai fait tout ceci. » J'ai raconté que la princesse avait vu aux eaux M. de Talleyrand.

occupé et sombre du château déplaisaient singulièrement à une princesse née pour le plaisir et les grâces. La cour était désormais sans distractions : une victoire se changeait en douleur, un triomphe sur l'ennemi d'Afrique en un jour de souci et de calamité. Comment une telle situation n'aurait-elle pas déplu à son imagination vive, à ses façons italiennes et saccadées? Puis on lui avait fait peur pour ses nobles enfans; elle croyait le duc de Bordeaux menacé, sa vie en danger tous les jours. Entourée de jeunes hommes, de chauds dévoûmens, la duchesse de Berri croyait qu'elle aurait assez de ces loyales épées pour assurer la couronne à son enfant bien-aimé; elle appelait les coups de force pour se débarrasser des coups de boutoirs; elle voulait une lutte afin de se défaire des soucis. Pour certaines âmes, mieux vaut un danger qu'un ennui. Aussi la duchesse de Berri traitait-elle avec une attention particulière les généraux et les ministres dévoués à l'autorité royale; et quand elle voyait un faiseur de remontrances libérales, elle laissait échapper ce mot napolitain de son enfance : « *Che seccatura!* » sa seule vengeance au reste contre les importuns (¹).

(¹) Au reste, il faut dire que madame la duchesse de Berri était entièrement en dehors des affaires, qu'elle ne s'en mêlait que par des mots ; sa maison elle-même la fatiguait, elle n'avait d'amitié sincère que pour la maréchale Oudinot, sa dame d'honneur. Voici comment elle était entourée : Le comte de Chabons, évêque d'Amiens, aumônier ; madame la maréchale duchesse de Reggio, dame d'honneur; madame la comtesse de Noailles, dame d'atour; mesdames les comtesses de Bouillé, d'Hautefort, de Meffray, de Rosambo, de Gontaud, de La Rochejacquelein, les marquises de Béthizy, de Gourgues, de Podenas, de Lauriston et la vicomtesse de Castéja, dames pour accompagner; M. le duc de Levis, chevalier d'honneur, M. le comte de Brissac, chevalier d'honneur adjoint. M. le

Si le roi Charles X imposait ses avis, ses opinions, ses ordres à ses ministres, il recevait lui-même ses inspirations de quelques hommes en dehors des affaires et qui écrivaient beaucoup et souvent. Parmi eux se trouvait un avocat distingué, un publiciste remarquable, M. Bergasse, vieillard arriéré, avec des opinions trop arrêtées et souvent fausses sur les faits de la Révolution française. M. Bergasse, ennemi du système représentatif, croyait la Charte une faute, l'irrévocabilité de la vente des biens des émigrés un malheur (¹), et pour ces principes il avait soutenu un procès en cour royale. Tout homme, quelque pur qu'il soit, a toujours deux opinions : celle de son sens intime, celle de sa position. Ainsi était le roi Charles X : s'il comprenait la nécessité de respecter la Charte, il était au fond dans les idées de M. Bergasse et il lisait attentivement les notes qu'il envoyait au château. M. Franchet-Desperey, esprit moins distingué que M. Bergasse, actif et ardent, s'était fait, on le disait au moins, l'expression de tout ce parti en France qu'on appelait la Congrégation; homme de cœur et d'honneur, avec moins d'esprit que de

comte de Mesnard, premier écuyer.

(¹) M. Bergasse était né à Lyon en 1750; avocat distingué du barreau de Paris, il s'était acquis une certaine réputation dans le fameux procès de Kornmann. En 1789 il fut nommé par la sénéchaussée de Lyon, député du tiers aux Etats-Généraux, mais après les journées des 5 et 6 octobre, il ne reparut plus à l'Assemblée nationale, et continua néanmoins d'écrire des brochures politiques sur la liberté du commerce, les banques, les finances, et surtout contre l'institution des assignats. Après la mort de Louis XVI, M. Bergasse se retira à Tarbes où il fut arrêté en 1794 et ramené à Paris; il ne recouvra la liberté que sous le Directoire, et depuis cette époque il vécut complétement ignoré jusqu'à la Restauration dont il devint comme l'avocat consultant.

résolution, il fut l'auteur ou l'intermédiaire de plusieurs mémoires pour décider Charles X à défendre sa couronne. Les rois aiment souvent à se trouver à l'aise, à vivre au milieu de ceux qui pensent comme eux, et après la dissolution de la Chambre, Charles X s'entoura d'hommes dévoués, tous pénétrés de cette pensée qu'il fallait en finir avec la résistance.

Il s'était formé et développé en 1815 une école sous les auspices du comte de Maistre et de M. de Bonald, admiratrice de l'unité et de la sainteté des pouvoirs, avec une haine instinctive contre le principe révolutionnaire. Cette école s'était divisée en deux nuances : les habiles et les décidés; les habiles, sous la bannière de M. de Villèle, voulaient, sans rien brusquer, marcher avec les Chambres jusqu'au bout ; les décidés voulaient une manifestation énergique du pouvoir royal; et dans ces deux écoles on pouvait ranger le marquis de Forbin des Issarts, le baron de Frenilly, le vicomte de Castel-Bajac, Cornet d'Incourt, le mordant orateur de la droite. Tous ces hommes politiques dont la loyauté était incontestée et les intentions droites, Charles X les voyait, il aimait leur entretien, et avec des nuances diverses, ils appuyaient tous l'opinion (¹) « que la situation étant extraordinaire, il fallait recourir à des moyens extrêmes. » Placerai-je dans la même catégorie un homme jeune encore, tout exalté d'âme et d'honneur (les temps de chevalerie n'étaient plus), le vicomte Félix

(¹) Tous ces noms furent ensuite compris dans ce que j'appellerai le personnel des ordonnances : on n'était point dans une situation ordinaire, il ne faut jamais juger les hommes que par les temps; j'ose croire qu'ils furent emportés par l'esprit de parti qui absorbe les intelligences les plus distinguées.

de Conny : il aurait voulu, pour lui, garder les formes représentatives, conserver le gouvernement de la Charte. Toutefois, la prérogative royale étant engagée, il n'hésitait pas à se décider pour elle. M. Berryer n'était alors qu'un brillant orateur de tribune, bien loin encore de la dictature de son parti. Les conseils venaient aussi par la petite poste, de M. de Laborie, l'homme des billets indéchiffrables et des mémoires si actifs, toujours courant de porte en porte, messager de paroles et de rapprochemens. M. Berryer, si admirable par la tribune, si puissant par les discours, devait tout naturellement tenir à garder les formes représentatives. Les coups d'État allaient peu à un tempérament vif, léger, spirituel; la pensée des ordonnances qui affaiblissaient les luttes de la parole ne pouvait plaire à l'homme éminent qui ne régnait que par cette puissance.

Aujourd'hui que les temps sont éloignés et les imaginations calmes, il est plus facile d'apprécier la position que la royauté et les pouvoirs s'étaient respectivement faite depuis le 9 août 1829. A compter de la chute du ministère de M. de Martignac, les partis étaient engagés les uns les autres à ce point d'aller jusqu'au bout. La Chambre n'a-t-elle pas commencé son coup d'État en brisant la loi municipale, œuvre de M. de Martignac? Une fois qu'elle a constaté sa majorité elle brave la couronne. Le roi crée alors un ministère de résistance avec des noms, à tort ou à raison, fort odieux à l'opinion publique. Ce ministère prépare des améliorations matérielles ou administratives et il croit par ce moyen satisfaire l'opinion, comme si les partis se contentaient du

bien! Ce qui est bien pour eux, c'est ce qui répond le mieux à leurs besoins, à leurs idées et surtout à leurs passions. Donc à cette Chambre qui résiste on oppose la dissolution : la même majorité est renvoyée, alors quel parti reste-t-il à prendre? Avec le ministère de M. de Martignac tout était possible, un cabinet dans les loyales opinions du duc de Richelieu aurait pu tout arranger, et M. Pasquier proposait un ministère de coalition qui eût rallié les voix défectionnaires[1] : on n'en fit rien; alors force fut bien de recourir à des moyens extraordinaires conseillés même par les débris des fonctionnaires de l'Empire.

Ce serait en effet à tort qu'on accuserait exclusivement l'opinion royaliste d'avoir inspiré les hardies ordonnances du mois de juillet 1830 (le coup d'État); l'inspiration en vint un peu des bonapartistes, cherchant à se rattacher à la branche aînée des Bourbons; ceux-ci appartenaient à deux fractions différentes dans la hiérarchie : les uns civils, les autres militaires. Un mémoire que j'ai eu sous les yeux est l'œuvre, je crois, d'un ministre très estimé de Napoléon et le seul qui eût gardé les manières et les vêtemens de l'ancien régime aux derniers temps de Charles X, dans ses fréquentes visites de courtisan aux Tuileries. Ces mémoires, spécialement dirigés contre les élections et les journaux, expriment les théories du pouvoir absolu telles que les comprenait l'école impérialiste, et qui se rattachaient aussi aux doctrines

[1] C'est à cette époque que M. Pasquier fut un moment chargé de composer un cabinet avec les élémens du ministère Martignac, la défection de M. Agier, M. de Châteaubriand, M. Molé et une fraction des royalistes. Ce cabinet aurait pu marcher.

de MM. de Maistre et de Bonald : toujours cette pensée qu'aux Français il fallait plutôt un gouvernement d'épée qu'un régime de lois, beaucoup de victoires et peu de tribunes; et de plus cet adage répété (depuis le haut fonctionnaire de l'Empire jusqu'à la corporation des forts de la halle) : « que charbonnier est maître chez lui (¹). » Jamais au reste tant de mémoires ne furent soumis au roi que depuis le mois de mai jusqu'au mois de juillet 1830. Les pouvoirs en décadence manquent rarement de conseillers qui leur donnent tout, excepté de la force; quelques-uns indiquaient les moyens de se tirer de la crise par des voies légales, avec quelques changemens d'hommes et quelques concessions de principes; les autres se bornaient à de simples théories; le plus grand nombre poussait le roi à des moyens extrêmes et décisifs pour en finir avec la révolution. Du 4 au 7 juillet seulement, la question des ordonnances fut nettement posée pour la première fois dans le conseil des ministres.

Il faut se méfier des récits venus après coup, de ces lamentations que l'histoire n'accepte pas parce

(¹) On écrivait même des choses étranges aux ministres, pour les engager à un coup d'État :

Lettre adressée le 10 juillet 1830 à M. le garde des sceaux.

« Le roi est vainqueur d'Alger. Dans ce repaire de pirates n'étaient pas ses plus implacables ennemis. Les élections les ont mis à découvert, nous venons de les voir; dans leurs rangs sont des pairs de France, des officiers-généraux, des colonels en activité de service, des magistrats, des membres de la haute administration. Si ces hommes de trahison sont ménagés, c'en est fait de la légitimité et de la monarchie; les momens sont chers; la Chambre des députés va être envahie, il faut que le gouvernement se décide : demain on va rabaisser, annuler le triomphe d'Alger. Dans huit jours il n'en sera rien, et le libéralisme, relevant la bannière, marchera en masse contre la France et son roi. »

qu'elles se rattachent à d'autres époques qu'à celle qu'il faut expliquer, et qu'elles sont souvent déterminées par le besoin de la situation. Or dans le procès des ministres, les défenseurs ont dû présenter les accusés comme des victimes de leur dévoûment, comme des hommes qui sacrifièrent leurs convictions à une pensée d'obéissance à la royauté. Ces explications se conçoivent à la face des juges : le procès de la Chambre des pairs est une époque critique où il s'agissait de sauver la vie des accusés, et les idées populaires devaient être caressées par leurs défenseurs, pour effacer la responsabilité des signataires. Il est difficile pourtant de croire que les mesures prises par les ministres au mois de juillet 1830 aient été l'objet de larmes et de gémissemens dans le conseil; je crois qu'elles furent le résultat d'une délibération sérieuse, à laquelle, néanmoins, on ne mit pas toute l'importance que comportait la gravité de l'événement. Une sorte d'insouciance présida même aux moyens d'exécution, et ceci résulte spécialement du rapport au roi écrit par M. de Chantelauze, œuvre assez remarquablement travaillée pour supposer une haute quiétude d'esprit ([1]). Tout y est calme, raisonné comme s'il

([1]) Il y a, je le répète, des considérations d'une haute portée dans ce rapport de M. de Chantelauze; et par exemple celles-ci :

« ... Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondemens de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentemens et à soulever toutes les haines elle fomente parmi le peuple un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, elle cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

« Et déjà, Sire, des événemens récens ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires.

s'agissait d'une simple mesure d'ordre politique et dans la hiérarchie habituelle des affaires. Qu'il y eût une malveillance active, ardente contre le gouvernement, qui pouvait le nier? Que cette agitation fût produite par la presse, c'était encore une vérité. Que les journaux dans leur surexcitation ne permissent plus la force légale de gouvernement, c'était encore une vérité, et ils dominaient les élections et les Chambres.

Une idée hardie se révélait dans le rapport de M. de Chantelauze, c'est que la presse envahie, dominée par les partis, ne remplissait pas les conditions de la publicité : « Ce qui est étrange, disait le ministre, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage élevé par les journaux dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lu-

« Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires, n'en sont à réaliser que l'expression et le témoignage.

« Il faut bien le reconnaître : ces agitations qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles et la première source des calamités qui menacent le royaume.

« A toutes les époques en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

« ... La presse périodique n'a pas moins d'ardeur à poursuivre

mière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets, c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir. Une licence qui a franchi toutes bornes n'a respecté en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi ni les paroles descendues du trône; les unes ont été méconnues et dénaturées, les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discréditée dans le public avant même d'être connue des électeurs. »

Tout le rapport était écrit avec le même talent, avec la même quiétude d'esprit, la même limpidité de principes. Des ministres inquiets, tourmentés devant les conséquences d'une mesure, pleurant sur le roi, sur la France, auraient-ils écrit un manifeste aussi parfait, et surtout se seraient-ils endormis le lendemain des ordonnances, à ce point de croire qu'elles allaient partout trouver une facile exécution? Les ordonnances de Juillet frappaient tous les ordres

de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentimens religieux.

« Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

« L'article 14 de la Charte a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

« D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sortent du droit légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

« Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les

d'institution (¹) consacrés par la Charte : la presse périodique et les élections. En vertu de son omnipotence, le roi brisant la dernière loi de la presse, revenait à une autre loi, celle du 21 octobre 1814, conséquence de la première Restauration; cette loi imposait pour tout journal l'autorisation préalable, laquelle devait être renouvelée ou révoquée tous les trois mois, c'est-à-dire que toute la presse dépendait désormais du gouvernement, à ce point que s'il y avait désobéissance, ce privilége serait retiré, et les caractères d'imprimerie même brisés. La censure d'écrits périodiques s'étendait en vertu de la loi de 1814, à tout ouvrage de moins de vingt feuilles d'impression, sans distinguer l'esprit et le but de l'ouvrage.

Ainsi la presse était arrêtée dans ses violences depuis l'avénement de Charles X. Puis, afin de punir la Chambre des députés de sa résistance, on la déclarait dissoute avant même qu'elle fût réunie; et ici s'élevait une question constitutionnelle: la prérogative royale pouvait-elle s'étendre jusqu'à frapper une Chambre avant qu'elle ne se fût constituée? Pour justifier ce coup d'État, on rappelait les manœuvres coupables destinées à influencer les élections. Les ministres

proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice. »

(¹) Les ordonnances de Juillet étaient au nombre de six.

La première suspendait la liberté de la presse périodique; elle disait « que nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seraient traitées, ne pourrait paraître, soit à Paris, soit dans les départemens, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auraient obtenue du roi, séparément, les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation renouvelée tous les trois mois pourrait être révoquée. »

La seconde portait dissolution de la Chambre des députés.

avaient dit pour contenir la presse « la liberté des journaux n'existe point dans la Charte et nous la supprimons! » Eh bien c'était encore pour revenir à la Charte, conformément aux articles 15, 30 et 36, que les ordonnances déclaraient : « qu'il n'y aurait plus désormais que des députés des départemens. » La propriété foncière seule était comptée pour le cens, chaque département ne devait avoir que le nombre de députés fixés par la Charte, et les députés élus pour le temps fixé par elle se renouvelaient aux périodes déterminées par cette Charte. Le roi fixait le mode d'élection par candidats d'arrondissement et de département, les autres dispositions se rattachaient à la forme des colléges convoqués pour le 6 septembre, et la nouvelle Chambre était appelée pour le 28 du même mois.

Je crois qu'en signant ces ordonnances, le conseil des ministres s'imaginait concourir à un acte de haute législation en vertu de la dictature établie par l'article 14. Il y a même une affectation de citer sans cesse la Charte, ce qui suppose une sorte de travail destiné à rassurer la conscience du roi qui a prêté serment à Reims de maintenir le pacte fondamental dans toute sa puissance et son intégralité. Charles X soutenait que loin de sortir de la Charte, l'on y re-

La troisième modifiait le système des élections; elle parlait du cens électoral et du cens d'éligibilité, des colléges électoraux d'arrondissement et de département, de la liste des électeurs et du mode de nomination.

La quatrième ordonnait que les colléges électoraux se réuniraient; ceux d'arrondissement, le 6 septembre, et ceux de département le 13; les Chambres étaient convoquées pour le 28 du même mois.

La cinquième nommait M. Delavau, conseiller d'Etat en service ordinaire; le comte de Vaublanc et le baron Dudon, ministres d'Etat; le marquis Forbin des Issarts, le

venait forcément ; l'article 14 s'y trouvait tout au long et les journaux n'y étaient pas comme force et institutions constitutionnelles; leur liberté était réglée par une simple loi, et le monarque en vertu de sa dictature préférait à ces dispositions récentes une autre loi, celle du mois d'octobre 1814 réglementaire de la presse périodique. Quant aux élections, les ministres ne faisaient ni plus ni moins qu'une nouvelle ordonnance du 5 septembre 1816, et voici l'explication qu'ils en donnaient : « Une loi récente était sortie de la Charte pour les élections, on y rentrait par une disposition royale, acte momentané de la souveraineté, comme l'avait fait Louis XVIII sur le conseil de M. Decazes et aux applaudissemens des libéraux. »

Ainsi raisonnaient sans doute les ministres, M. de Polignac surtout; nul n'eut donc à pousser des gémissemens, à regarder le portrait de Strafford (qui n'était pas dans le cabinet du conseil), ni à offrir sa tête au roi en signant ces actes de gouvernement; si on ne croyait pas les ordonnances absolument légales, au moins elles étaient supposées en rapport avec les dispositions strictes de la Charte constitutionnelle. Seulement les ministres ne tenaient compte ni des circonstances ni de la situation des esprits, les choses qu'il faut le plus étudier en politique lorsqu'un pouvoir prend des mesures de vigueur. On invoquait

baron de Frenilly, M. Franchet-Desperey, le vicomte de Castel-Bajac, M. Sirieys de Mayrinhac, M. Cornet d'Incourt, le baron de Villebois, M. de Formon, le vicomte de Conny et le marquis de Villeneuve, conseillers d'État en service extraordinaire; le baron de Chaulieu et M. Mery de Contades, maîtres des requêtes en service extraordinaire.

La sixième portait nomination de M. Bergasse au titre de conseiller d'État honoraire.

toujours le 18 fructidor et le 18 brumaire; dans la première époque, tout un parti ardent, courageux, celui des Jacobins, long-temps maîtres avec l'armée, mit fin au partage de tribune qui déplaisait aux vieux patriotes, aux soldats d'Italie; et d'ailleurs en ce temps on ne ménageait ni les hommes ni les choses : le canon tirait bien. Au 18 brumaire, l'opinion tout entière faisait le coup d'État : c'était le pays qui voulait en finir avec la licence et le débordement des esprits. En politique il faut moins regarder une mesure en elle-même, dans sa légalité absolue, que dans ses rapports avec l'opinion; s'il est des temps où l'on peut tout oser, il en est d'autres où le pouvoir est tellement en suspicion que tous ses coups s'amortissent sur les masses prêtes à se lever, tant elles ont la colère au cœur!

En outre, il y a deux points de vue sous lesquels toute mesure doit être envisagée : la proclamation des principes et le choix des personnes chargées de l'exécuter; or les antécédens des hommes qui venaient prêter l'appui de leurs bras aux résolutions arrêtées par le conseil étaient un commentaire personnifié qui fixait l'opinion publique sur la portée du coup d'État du 25 juillet. A la suite des ordonnances on faisait un choix de fonctionnaires : en tête, M. Delavau, magistrat intègre, long-temps préfet de police, et qui à tort ou à raison était considéré comme l'expression avancée du parti alors appelé congréganiste; il était nommé conseiller d'État en service ordinaire. Les mêmes ordonnances appelaient à participer aux délibérations du conseil le comte de Vaublanc, vieillard respectable, mais qui avait marqué en 1815 par des opinions ex-

centriques et des exagérations d'idées ; le baron Dudon dont j'ai déjà parlé; le marquis Forbin des Issarts, le baron de Frenilly, tous deux députés influens sur l'ancienne majorité religieuse et monarchique de M. de Villèle ; avec eux, M. Franchet-Desperey à qui la police était confiée sous la Restauration, aussi ardent que M. Delavau dans les idées et les intérêts religieux ; puis les spirituels vicomtes de Castel-Bajac et Cornet d'Incourt, fort hostiles aux opinions libérales de la Chambre. Enfin on récompensait les préfets les plus dévoués aux sentimens ultra-royalistes.

Mais le choix le plus remarquable, et qui semblait donner le dernier mot du système des ordonnances, c'était celui de M. Bergasse, vieillard fort ardent qui passait pour l'auteur des mémoires les plus hardis sur la nécessité d'un coup d'État. Je veux bien croire que l'opinion était égarée sur la plupart de ces hommes politiques; les uns avaient un mérite individuel ; les autres un sentiment inné du bien public, un ardent amour de la France: tout cela, je l'admets. Je sais les calomnies de parti; mais il n'en était pas moins vrai qu'aux yeux des masses ces noms propres signifiaient un système de réaction contre le gouvernement représentatif : tous appartenaient à la majorité qui avait voté le droit d'aînesse, la loi du sacrilége, ou protesté contre la Charte; et ils ne laissaient place à aucun doute sur les intentions qui avaient dicté ces ordonnances si hardies elles-mêmes. En temps politique les noms propres sont encore plus significatifs que les mesures en elles-mêmes ; tout se résume en des chefs de partis qui sont comme l'expression vivante des opinions.

Ces ordonnances au reste supposaient différens principes éternellement contestés par les trois écoles de la Révolution de 1789, de l'ordre politique de 1688 et du parti constitutionnel.

Premier principe. La royauté est en elle-même pouvoir constituant avec l'autorité suffisante pour donner ou modifier la Charte.

Second principe. De simples ordonnances, en cas de nécessité et en vertu de l'article 14, peuvent révoquer des lois votées par les trois pouvoirs.

Troisième principe. Un ministère peut marcher sans la majorité des Chambres.

Quatrième principe. Il peut exister un gouvernement représentatif sans liberté de la presse, sans liberté d'élections.

Jeter en avant de tels principes, c'était engager la lutte : lutte désespérée qui pouvait anéantir le gouvernement régulier et l'opposition constitutionnelle pour ne laisser sur le champ de bataille que des vainqueurs et des vaincus.

CHAPITRE X.

ATTITUDE DE LA DIPLOMATIE A L'ÉPOQUE DES ORDONNANCES DE JUILLET.

(JUIN ET JUILLET 1830.)

Aperçu général de l'Europe. — *Russie.* — Ses plaintes sur la chute du ministère Martignac. — Affaires d'Orient. — Dépêches du comte Pozzo di Borgo. — L'empereur Nicolas et le duc de Mortemart. — Mission confidentielle. — *Angleterre.* — Rapports du duc de Wellington avec le prince de Polignac. — Fin de la question d'Orient. — Mécontentement sur l'expédition d'Alger. — Le comte d'Aberdeen. — Le duc de Laval. — Symptômes d'une rupture. — *Autriche.* — Attitude du prince de Metternich. — Sa rivalité avec le comte Pozzo di Borgo. — M. de Metternich au Johannisberg. — Ambassade de M. de Rayneval à Vienne. — Opinion de la Prusse. — *Puissances du second ordre.* — Confédération germanique. — Naples. — Espagne. — Belgique. — Le corps diplomatique à Paris. — Dépêches sur la crise. — Jugement sur le caractère personnel de Charles X et de la famille royale. — L'Europe avait-elle le dessein de soutenir la branche aînée? — Comment elle envisageait la Charte. — Premières dépêches sur les ordonnances de Juillet.

Depuis plusieurs années le corps diplomatique à Paris ne s'occupait plus des affaires intérieures de la France que dans cette forme d'examen moral, indispensable à tous les cabinets qui veulent s'éclairer sur le présent et l'avenir d'un gouvernement et d'un pays. Quand Charles X parlait d'affaires aux ambassadeurs, c'était dans une causerie intime résultant de vieilles relations : il n'était pas une seule audience, par exemple avec le comte Pozzo di Borgo, dans laquelle

il ne fût question des ministres du roi, de la politique de son cabinet et de la situation du royaume; moins au reste pour demander conseil que pour expliquer la direction du gouvernement dans ses rapports avec ses alliés. On avait vu cette haute et libre situation de la France dans les récentes questions d'Orient où elle avait été sollicitée, caressée à-la-fois par la Russie, l'Autriche et l'Angleterre comme puissance de premier ordre et la médiatrice nécessaire sans laquelle rien ne pouvait s'accomplir en Europe. La période la plus belle de notre diplomatie fut celle de l'administration du comte de La Ferronnays, depuis 1828 jusqu'à la chute du ministère Martignac ([1]); on peut voir par les dépêches quelle importance on mettait partout à conquérir notre appui dans la guerre et quel prix immense la Russie nous accordait pour garder la position merveilleusement bonne que la loyauté et la fermeté nous avaient faite en Europe.

Aussi le cabinet de Pétersbourg avait-il vu avec une véritable tristesse la chute du ministère Martignac. Pendant près d'une année, l'ambassadeur, comte Pozzo di Borgo, avait combattu toutes les intrigues qui préparaient l'avénement du prince de Polignac ([2]); il savait le but réel des deux voyages du prince, avide d'entrer dans le ministère pour donner

([1]) Le comte de La Ferronnays est un des hommes les plus loyaux, les plus chevaleresques que j'aie jamais rencontrés dans les affaires; je tiens à honneur d'avoir eu toute sa confiance : je le visitai à Rome quelque temps avant sa mort, il avait conservé cette sérénité de conscience, cette netteté de vues, et ce patriotisme que les événemens de Juillet n'avaient point altérés.

([2]) Il existe une curieuse dé-

une nouvelle direction à la politique extérieure. L'origine de l'administration du prince de Polignac, évidemment anglaise, paraissait au comte Pozzo l'œuvre de la double influence du duc de Wellington et du prince de Metternich, et ceci au point de vue exclusivement diplomatique, non pas avec la pensée de préparer des coups d'État (c'était en dehors des prévisions actuelles), mais parce qu'il importait à l'Angleterre et à l'Autriche de briser le concert qui commençait à s'établir si harmonieusement entre la Russie et la France sous le comte de La Ferronnays. On s'occupait moins alors des questions intérieures du pays que des affaires positives de grandeur et de prépondérance diplomatiques; or ce concours de la France paraissait indispensable pour poser une limite à la conquête russe vers l'Orient, et M. de Polignac arrivait à ce dessein avec quelques paroles du duc de Wellington.

pêche du comte Pozzo di Borgo; il envisage avec sa supériorité habituelle tout ce qui touche à l'entrée de M. de Polignac aux affaires. Le comte Pozzo était intimement lié au ministère Martignac.

« Il est un autre plan que le duc de Wellington travaille à réaliser et auquel M. de Metternich contribue, quoique avec moins de réserve et d'une manière plus active et plus tranchante. C'est le changement du ministère actuel en France, et le rappel de M. de Villèle aux affaires. Le prince de Lieven me le mande en termes explicites, et je n'ai jamais douté du désir du duc de Wellington à cet égard, parce qu'il doit être convaincu que, sans avoir un instrument à la tête du cabinet dans ce pays, il ne pourra jamais en obtenir la déférence qui lui serait nécessaire ou pour former une coalition contre la Russie, ou pour la priver de l'appui moral qu'elle en reçoit en attendant la coopération réelle qui pourrait avoir lieu dans le cas d'une guerre civile.

. . . .

« Persuadé de ces vérités, M. de La Ferronnays a voulu mettre à l'épreuve M. de Polignac, immédiatement et sans lui laisser le temps de s'enfoncer dans les intrigues qui étaient l'objet de son voyage. Ainsi dans leur première entrevue, il lui a dit avec la familiarité d'usage entre eux : « Si tu désires le portefeuille, le voici; tu

Depuis le commencement de 1830 les dépêches du comte Pozzo di Borgo prenaient un caractère d'aigreur, non-seulement contre le prince de Polignac, mais aussi sur la politique du roi Charles X et de M. le Dauphin qu'il présentait comme très disposés à se rapprocher des idées anglaises et autrichiennes. Lié avec les hommes des ministères Richelieu et Martignac, peut-être le comte Pozzo se laisse-t-il un peu trop entraîner aux inspirations qu'il en reçoit; car l'ambassadeur retrace un tableau fort rembruni de la situation politique. Cette impression des dépêches du comte Pozzo se révèle dans les causeries intimes que le duc de Mortemart a souvent avec l'empereur Nicolas dont il a gagné la confiance par son noble et loyal caractère : le czar expose ses griefs, ses craintes, avec une expression d'amertume qui ré-

peux le prendre. Ma sortie ne sera pas un grand événement, mais ton entrée en sera un immense. Si, dans l'état actuel des choses, tu as la confiance de gouverner la France, je ne serai pas un obstacle; sinon, ou si tu hésites, cesse de faire croire à ceux qui veulent te porter aux affaires que tu vas les seconder, parce qu'une telle conduite serait contraire au service du roi et au bien du pays.»

« L'arrivée de M. de Polignac à Paris a coïncidé, selon ce que M. de La Ferronnays m'a dit, avec certains renseignemens que ce ministre s'est procurés et qui prouvent évidemment les intentions sinistres du prince de Metternich contre la France, et l'animosité avec laquelle il cherche à élever des obstacles au roi et à sa famille depuis qu'il ne peut les entraîner dans ses voies.

« Il paraît que le chancelier de cour et d'Etat flatte les bonapartistes de mettre en avant le duc de Reichstadt dans le cas d'une rupture entre la France et l'Autriche, et travaille la cour et les apostoliques d'un autre côté pour susciter des embarras au ministère en l'accusant d'être révolutionnaire et impie; qu'il a ici des personnes affidées pour chacun de ces rôles.

« Pour ce qui concerne la conduite de la France, Sa Majesté a dit ces propres paroles à M. de Polignac : « Je veux rester uni à la Russie. Si l'empereur Nicolas attaque l'Autriche, je me tiendrai en mesure et me réglerai selon les circonstances; mais si l'Autriche l'attaque, je ferai marcher immé-

vèle de vifs regrets sur la chute de l'administration de MM. de La Ferronnays et de Martignac. Comme le comte Pozzo ne dissimule pas à son souverain les bruits de coups d'État, le czar les désapprouve hautement. M. de Mortemart, dans l'audience de congé qu'il obtient de l'empereur, recueille ces paroles : « Le roi de France est maître dans ses États, il peut tout faire à son gré; mais s'il soulève des tempêtes, s'il attaque la Charte, dites-lui bien que nous ne pouvons rien pour lui, car vous savez que les alliés, en 1815 comme en 1818, ont garanti la Charte comme le trône et que c'était le vœu de mon frère Alexandre. Si donc le roi Charles X prenait l'initiative nous aurions les mains liées; qu'il se défende contre les factions, c'est son droit et son devoir; s'il attaque au contraire, c'est une question de victoire, et en ce

diatement contre elle. Peut-être qu'une guerre contre la cour de Vienne me sera utile, parce qu'elle fera cesser les dissensions intérieures et occupera la nation en grand comme elle le désire. »

. . . .

« Les modifications sus-mentionnées, et en général le système du ministère, rencontrent quelque opposition de la part de M. le Dauphin. Son Altesse Royale a déclaré au dernier conseil qu'elle aimait à s'entendre avec le duc de Wellington, que ce ministre était personnellement attaché aux Bourbons, qu'il voulait la paix, et que ce n'était qu'en se concertant avec lui que la France la conserverait. Le comte de La Ferronnays a répondu que le duc faisait la politique de son pays, et que le roi devait faire celle de la France. Il a ajouté, en conséquence, que c'est dans cet esprit qu'il agirait aussi long-temps qu'il resterait à la direction des affaires étrangères; que la cour de Vienne voudrait compromettre la France par l'Angleterre, et l'attirer dans ses intrigues, afin de la placer à la suite de l'une et de l'autre; mais que ce projet, dangereux pour les intérêts du royaume et offensant pour la dignité du roi, rencontrera la désapprobation de tout ministre fidèle et éclairé, comme il a mérité celle de Sa Majesté. Le roi mit fin à cette discussion en adoptant ce que M. de La Ferronnays venait de proposer.

. . . .

« Tel a été, Monsieur le comte, le résultat de la mission du prince de

cas s'il succombe, je le répète, nous ne pourrions rien pour lui. » De telles paroles, destinées à retenir Charles X, témoignaient surtout le mécontentement qu'éprouvait la Russie de l'avénement de M. de Polignac et des éventualités qui pouvaient en surgir pour les affaires d'Orient. Le cabinet de Pétersbourg n'était point opposé aux coups réellement de force, il devait craindre quelque folie dans des mains incapables (¹).

Au point de vue diplomatique, c'était évidemment par le concours du duc de Wellington et des tories que M. de Polignac était porté aux affaires en remplacement du ministère de M. de La Ferronnays, trop dévoué aux idées russes. Néanmoins il faut distinguer deux phases dans ce cabinet : 1° l'époque de sa formation, alors qu'il s'agit de lutter contre l'influence russe à Constantinople et sur les affaires de la Grèce;

Polignac à Paris, c'est ainsi que je caractérise son voyage et que les ministres l'ont considéré. Le duc de Wellington paraît ne pas avoir douté que le prince s'insinuerait dans le ministère, et qu'il serait chargé du portefeuille des affaires étrangères. Dans cette conviction, on m'assure qu'il lui a écrit les paroles suivantes : « Quelles que soient les destinées qui vous attendent, je vous prie de retourner à Londres, ne fût-ce que pour quinze jours; il est des affaires si délicates qu'elles ne peuvent se traiter qu'avec vous. » Si M. de Polignac veut représenter les sentimens de son souverain et soutenir les intérêts de son pays, il détruira bien des illusions à Londres. Je suis porté à croire qu'il le fera, quoiqu'à regret, et sans produire tout l'effet qui provient de la conviction; même dans ce cas le résultat n'en sera pas entièrement indifférent. »

. . . .

(¹) On écrivait de Saint-Pétersbourg, le 24 janvier 1830 :

« Depuis la convalescence de l'empereur, le duc de Mortemart a été admis à l'honneur de plusieurs audiences privées de Sa Majesté; aussi est-ce avec Paris que l'échange de courriers semble être plus fréquent. Au contraire, une certaine froideur entre notre cabinet et celui de Londres devient de plus en plus palpable. »

M. de Polignac est ici appuyé par les tories; 2° la période de l'expédition d'Alger, et alors le ministre de Charles X se sépare noblement de l'esprit tory et de sa diplomatie, pour se poser avec dignité et une haute indépendance dans ses rapports avec l'Angleterre. Si le duc de Wellington appuyait à l'origine l'avénement de M. de Polignac, ce n'est pas qu'il y vît une cause ou un moyen de coups d'État contre la Révolution française et la Charte. A quelque côté qu'on appartienne en Angleterre, whig ou tory, jamais il ne vient à la pensée d'un homme politique d'attaquer les institutions du pays, et le duc de Wellington était trop modéré, trop pénétré de la grandeur, de la sainteté d'une constitution, pour jamais conseiller à un monarque d'y porter une main audacieuse ([1]). Le seul but que se proposèrent les tories en portant M. de Polignac aux affaires, ce fut de briser l'alliance trop intime de la France et de la Russie qui ne laisserait plus de limites possibles aux

([1]) En ce moment l'Angleterre était tout entière préoccupée de l'avénement du roi Guillaume IV, qui ouvrit le parlement lui-même le 23 juillet par le discours suivant :

« Mylords et messieurs, en vous voyant réunis pour la première fois, j'aime à vous répéter mes remercîmens pour les assurances d'amour et d'attachement que vous m'avez adressées à l'occasion de la mort de feu mon bien-aimé frère, ainsi qu'à celle de mon avénement au trône de mes ancêtres.

« En montant sur ce trône, je suis pénétré des devoirs sacrés qui me sont imposés, autant que touché de l'affection de mes fidèles sujets. Je compte également sur l'appui et la coopération du parlement; surtout j'adresse mes ardentes prières au Dieu tout-puissant pour qu'il daigne m'aider à assurer le bonheur d'un peuple libre et loyal.

« La tranquillité générale dont jouit l'Europe est pour moi l'objet d'une véritable satisfaction; mes efforts les plus constans tendent à la maintenir. Les assurances que je reçois de mes alliés, ainsi que des puissances étrangères en général, sont animées du même esprit.

immenses vues de l'empereur Nicolas; cet événement y mit un point d'arrêt, car il affaiblit l'influence du comte Pozzo di Borgo aux Tuileries.

Ce résultat accompli il s'ensuivit bientôt une seconde phase dans laquelle des dissidences d'une nature grave s'élevèrent entre le comte d'Aberdeen et le prince de Polignac : ce fut à l'occasion d'Alger, des limites qu'on donnerait à l'expédition et des résultats de la conquête si glorieuse pour le pays. La France était représentée en Angleterre par un gentilhomme d'une loyauté chevaleresque, d'un sens droit sinon d'un esprit éminent, le duc de Laval (de la grande race des Montmorency) ([1]). Il y avait chez tous ces gentilshommes, Mortemart, La Ferronnays, Laval, Latour-Maubourg, Saint-Priest, un sentiment de fierté et d'honneur français qui ne permettait aucun abaissement; pauvres, ils l'avaient porté à l'étranger, ramenés en France, ils le gardaient tous pur comme leur blason. A son tour l'Angleterre était représentée à Paris par sir Stuart de Rothsay, caractère fortement anglais, comme tout le parti tory, le plus éminemment

« J'ai la confiance que cette bonne harmonie continuera, et que l'importance dont il est pour chaque puissance de maintenir la paix générale, garantira la conclusion satisfaisante des affaires qui n'ont pas encore été finalement arrangées.

([1]) Anne-Adrien-Pierre de Montmorency-Laval, né à Paris le 29 octobre 1768, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais après la mort de son frère aîné, le marquis de Laval, il entra dans les chasseurs du vicomte de Noailles et épousa Charlotte de Montmorency-Luxembourg. A la révolution, il passa en Angleterre et se lia avec le prince de Galles (depuis Georges IV). Rentré en France sous le Consulat, M. de Laval vécut à Paris en dehors des affaires, mais il y prit une part active, une fois la Restauration accomplie; ainsi il fut nommé le 13 août 1814, ambassadeur en Espagne, où il reçut du roi Ferdinand VII la Toi-

national de la Grande-Bretagne. Tant qu'il ne s'agit de l'expédition d'Alger que comme d'un acte de répression suivi de batailles douteuses et de succès incertains, peu d'observations furent faites; on n'osa point s'opposer à une campagne qui avait un but de liberté pour les esclaves, et de délivrance chrétienne; le parti *des saints* et des missions protestantes en Angleterre, si actif et si considérable, ne l'eût point permis. La conquête une fois accomplie, survint la question de l'occupation militaire avec ses limites, et alors des difficultés d'une nature décisive s'élevèrent pour les ambassades de Paris et de Londres. Sir Stuart de Rothsay reçut l'ordre de demander au prince de Polignac des explications précises, et la note qu'il lui remit était d'une nature énergique, empreinte même de cette hauteur impérative qui caractérise l'aristocratie anglaise quand elle s'explique en dernier ressort sur ses volontés. Le prince de Polignac lut attentivement la dépêche, puis, sans avoir l'air de prêter attention à ce qu'elle contenait, il commença comme d'une manière distraite à parler d'autres affaires à l'ambassadeur anglais; celui-ci écouta avec beaucoup de complaisance, puis enfin avant de prendre congé il dit d'un ton décidé au ministre français : « Que dois-je répondre à mon gouvernement sur cette note? — Cette note? répondit M. de Polignac d'une manière assez affectée; écrivez au comte d'Aberdeen que je ne

son-d'Or, le titre de duc Fernando-Luis, avec la grandesse de première classe, et par la mort de son père il devint duc de Montmorency-Laval; en 1822 il remplaça le duc de Blacas dans l'ambassade de Rome, qu'il quitta pour celle de Vienne, le 30 mars 1828; il n'y resta que peu de temps, Charles X l'ayant nommé, le 4 septembre de la même année, ambassadeur à Londres.

l'ai pas lue », manière ingénieuse d'esquiver une réponse à ce qui n'était pas convenable, et de montrer une sorte de dédain sur la manière trop hautaine avec laquelle le cabinet anglais s'était exprimé.

A Londres, la même dignité de langage fut gardée par le duc de Laval [1]; le 25 juillet, le jour même où furent signées les ordonnances, le duc qui ne savait rien des résolutions de Paris prit congé du comte d'Aberdeen; depuis quelques semaines le cabinet anglais témoignait son mécontentement sur l'occupation d'Alger, par des paroles peu mesurées; il faisait des préparatifs de guerre, et pour indiquer encore toute son irritation, le comte d'Aberdeen dans l'entrevue du départ du duc de Laval, lui pressa les mains avec inquiétude : « Mon cher duc, je crains bien que nous ne nous revoyions plus; dans l'état de relations de nos gouvernemens, il n'est pas impossible que lord Stuart revienne à Londres, et qu'à votre tour vous ne restiez à Paris. » Et le duc de Laval répondit avec une fierté chevaleresque : « Vous savez, mon cher lord, qu'on obtient tout de nous en invoquant notre loyauté et les lois éternelles de la justice, mais

[1] Cette conversation est rapportée par M. le chevalier Artaud, homme de tant d'esprit, et si longtemps premier secrétaire d'ambassade à Rome, chargé d'affaires à Florence et fort lié avec le duc Laval.

« Le 25 juillet, le duc de Laval alla prendre congé du ministre anglais, et lord Aberdeen lui déclara que jamais la France, ni sous la République ni sous l'Empire, n'avait donné à l'Angleterre des sujets de plaintes aussi graves que ceux qu'elle avait reçus depuis un an. Ah! l'expédition de Hoche en Irlande, la menace de Napoléon en face des côtes de la Grande-Bretagne, ne sont plus que des jeux. Pitt s'écriant, avec le mouvement d'éloquence le plus passionné, le plus cicéronien que puisse offrir l'histoire : « Pour nous attaquer, les Français se sont mis sous la protection de la tempête! » Le même Pitt, versant à flots les millions dans la caisse d'alliés épui-

les menaces ne nous ont jamais fait grand' peur. » Puis le duc toujours poli accompagna ces paroles d'un sourire gracieux, souvenir de cette politesse des gentilshommes qui avant les premiers feux de Fontenoy se saluaient comme gens d'honneur se le doivent dans les grands cartels en champ clos.

Ainsi, tant à l'égard de la Russie que vis-à-vis de l'Angleterre, le cabinet des Tuileries se trouvait dans une situation ferme, mais très froide et délicate à l'époque des ordonnances de Juillet ; et la plus grande erreur historique est de croire qu'il y eut concert et concours des cabinets pour favoriser les coups d'État. Cette attitude était-elle meilleure vis-à-vis de la cour de Vienne si importante dans les relations depuis 1814 ? Je ne sache pas de crise où le caractère du prince de Metternich se fût plus fortement dessiné qu'au moment où la guerre d'Orient éclata et où les Russes s'avançaient vers Constantinople. Le tempérament du prince de Metternich est d'une nature calme et limpide ; il voit passer les faits sans se passionner d'une manière violente ; or l'on ne reconnaît plus ce caractère à l'époque où la politique russe se déploie presque sans déguisement dans les deux

sés et découragés, pour éloigner Napoléon de Boulogne, cela n'est plus qu'un souvenir méprisable, cela n'a plus rien qui se compare avec l'expédition d'Alger : Charles X parce qu'il aime la France, sa gloire et les avantages de son commerce, est plus audacieux qu'une invasion du Directoire, plus dangereux qu'une attaque de Napoléon ! » Lorsque le duc de Laval se retira, le ministre anglais prit la main de l'ambassadeur, et avec une affection mêlée de tristesse, il lui dit : « Je me sépare de vous, mon cher duc, avec plus de peine que jamais, et peut-être ne sommes-nous plus destinés à nous revoir. » Le duc de Laval répondit : J'ignore, mylord, ce que vous pouvez espérer de la générosité de la France ; mais, ce que je sais, c'est que vous n'en obtiendrez jamais rien par des menaces. »

campagnes de 1828 et de 1829. On peut dire qu'alors le prince de Metternich, jeté en dehors de ses habitudes patientes, agit avec une activité fébrile pour empêcher les Russes de marcher sur le Bosphore. On voit sa main partout; il essaie sa médiation à Londres, à Paris; il veut renouer les liens d'un traité de triple alliance entre l'Angleterre, l'Autriche et la France comme en 1815, afin d'intervenir en médiateur armé entre la Russie et la Porte Ottomane et imposer ses conditions. Comme il trouve de la résistance dans le ministère La Ferronnays, M. de Metternich se fait l'antagoniste de ce cabinet, ainsi qu'il a été de celui du duc de Richelieu et de M. Pasquier en 1828 (¹); il le travaille sous mains; ses ambassades à Londres et à Paris sont destinées à faire jouer tous les ressorts pour amener un changement. Le comte d'Appony, esprit poli et réfléchi, a ordre de faire des ouvertures précises à M. de La Ferronnays pour amener l'intervention des trois cours contre la Russie dans la question d'Orient; comme il ne réussit pas, on désavoue ses démarches. Il est curieux de voir la lutte qui s'engage à cette époque entre deux hommes d'une distinction si éminente, mais si dissemblables par leur nature, j'entends parler du comte Pozzo di Borgo et du prince de Metternich : l'un ardent comme le sang corse qui bouillonne en sa tête et en son cœur; l'autre, réfléchi, habile, ne disant ja-

(¹) Il y eut une dissidence complète entre le prince de Metternich et M. Pasquier ministre des affaires étrangères en 1821, spécialement sur la limite de l'occupation du Piémont par les Autrichiens. On fut presque sur le point d'une rupture, et l'action de l'Autriche fut très grande sur la chute du ministère Richelieu.

mais toute sa pensée et apportant du calme dans les desseins les plus actifs de la diplomatie; et tous deux alors agissant dans des conditions un peu en dehors de leur esprit; l'ardent comte Pozzo di Borgo se fait modérateur, et le prince de Metternich habituellement modérateur lui-même prend partout une forte initiative. Ce rôle, il le poursuit non sans inquiétude sur sa position personnelle; rien ne révèle mieux ses embarras, ses douleurs qu'une dépêche du général comte Krasinski écrite à Saint-Pétersbourg pour rendre compte d'une conversation fort longue et fort détaillée qu'il a eue à Vienne avec le prince de Metternich. Cette dépêche la voici : « Le 5, d'après les ordres de Votre Majesté (l'empereur Nicolas), je me suis présenté chez le prince de Metternich. Il m'a amené dans son cabinet avec beaucoup d'empressement, et voici le résultat d'une conversation de quatre heures (¹) : « Vous m'avez dit, commença le

(¹) Indépendamment de sa visite et de sa conversation avec le prince de Metternich, le comte Krasinski eut une audience de l'empereur François II; elle fut respectueuse d'un côté, bienveillante de l'autre, mais on voit néanmoins que l'empereur d'Autriche est fort inquiet sur la tournure que vont prendre les affaires d'Orient.

Rapport adressé à l'empereur Nicolas par le général Krasinski sur une audience de l'empereur d'Autriche, le 3 juin 1829.

Krasinski. « L'empereur et roi de Pologne m'a ordonné, Sire, de vous assurer de sa constante amitié, de vous remercier pour l'envoi du prince de Hesse à son couronnement, et surtout de ce choix; car il regarde le prince comme son ami, et il sait l'apprécier et l'estimer.

L'emp. « Je l'ai choisi parce que j'ai été sûr que cela plairait à l'empereur. Comment avez-vous laissé Sa Majesté? se porte-t-elle bien?

K. « Elle se porte très bien; je l'ai laissée donnant des fêtes et en recevant, entourée de l'enthousiasme des Polonais.

L. « Comment s'est passé le couronnement?

K. « Le plus beau temps nous a favorisés, tous les cœurs ont volé vers leur souverain, on croyait voir un ange descendu du ciel pour prier l'Eternel pour son peuple.

prince, que j'ai reculé dans nos relations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, je vous dirai avec franchise que le bien-être de la monarchie autrichienne dont le cabinet m'est confié m'intéresse plus que tout le reste; mais que je ne suis pas l'ennemi de la Russie pour cela. J'ai été contraire à toutes les innovations que l'empereur Alexandre a favorisées, parce que je craignais que le parti libéral qui profite de tout n'y trouvât un champ trop fertile à moissonner. La Sainte-Alliance a été une alliance de vertus et de stabilité. Les affaires de Naples et de Turin en ont prouvé l'avantage et, dans beaucoup de circonstances qui n'appartiennent qu'au secret des cabinets, elle a eu les résultats les plus heureux en arrêtant dans leur naissance beaucoup de projets de destruction. J'ai été contraire à l'affranchissement de la Grèce, de la manière dont on s'y est pris, parce que je prévoyais que la guerre en serait le résultat. J'ai été contraire au dé-

L. « J'ai lu le programme, cela devait être long, et l'impératrice a dû être fatiguée? On dit que sa santé est chancelante.

K. « Son courage est plus grand que ses forces, et on a vu avec ivresse qu'elle partageait les sentimens de son royal époux. L'empereur joint à tous les dons de la nature quelque chose d'élevé et de grand : c'est le type d'un roi chevalier qui a ajouté quelque chose d'idéal des anciens temps à la majesté de la pourpre. L'impératrice joint à une figure angélique des grâces qui maîtrisent tous les cœurs, et Sa Majesté peut être sûre qu'il n'y a personne même d'étrangers qui pourrait oublier ce jour.

L. « Cela me fait grand plaisir.

K. « Aussi, Sire, personne ne vous est plus attaché et n'admire plus vos vertus.

L. « Il m'a écrit que cette amitié est un héritage que lui a laissé son frère, et vous savez combien l'empereur Alexandre et moi nous nous aimions.

K. « Il n'y a que la réunion de Vos Majestés qui peut sauver le monde de ce souffle de vertige qui s'est répandu sur le midi de l'Europe.

L. « Aussi l'empereur peut compter sur moi. La paix est nécessaire, il est temps de se reposer. La guerre de la Turquie doit lui donner des soucis; je crois qu'il est sur ce point de mon avis, c'est un mau-

part des ambassadeurs des puissances de Constantinople, parce que ce départ comme moyen coërcitif ne pouvait faire l'effet que l'on en espérait sur le sultan, comme je suis encore contraire à leur retour, car je n'en prévois aucun bien et je crois que l'empereur Nicolas est sur ce point du même avis que moi. Cette affaire, mon cher comte, est extrêmement compliquée. Les cours de Londres et de Paris ne voient que l'affaire de la triple alliance, la cour de Pétersbourg voit deux affaires : l'une, celle de la Grèce; l'autre, sa guerre en Bulgarie; celle de Constantinople ne fait de ces deux qu'une seule affaire, et on ne lui persuadera jamais qu'on puisse séparer ces deux choses. L'empereur Nicolas dit ce que vous nous répétez, qu'il ne veut point d'agrandissement, qu'il n'a aucun nouveau projet. Eh bien! que je sache quelles sont ses intentions. »

Ici le prince de Metternich s'arrêta un moment comme

vais climat, je l'ai payé de mon corps, car j'ai fait cette guerre.

K. « Bien souvent les souverains sont forcés de faire la guerre contre leur gré, et peut-être l'empereur en la faisant couvre l'Europe de son égide pour l'avenir; car j'ai vu des prisonniers turcs que Sa Majesté a envoyés de Varna au grand duc, qui, soldats depuis six semaines, étaient plus formés que les nôtres dans une année, et Sa Majesté connaît l'aptitude de ses sujets polonais à la guerre. Ajoutez-y, Sire, une conception facile, l'exaltation et le fanatisme de cette réunion de peuples dont l'âme est ardente comme leur soleil, et il serait difficile de prévoir les conséquences de leur organisation militaire.

L. « Cela m'y fera penser, car le sultan a bien de l'énergie.

K. « J'ai oublié de vous dire que le roi de Prusse est malade, cela contrariera l'empereur, qui ira peut-être à Berlin.

L. « Quelles campagnes avez-vous faites?

K. « Celles de Prusse, d'Espagne, de Portugal et de Russie.

L. « Etiez-vous ici avec Napoléon en l'année 1809?

K. « Je voudrais l'oublier, Sire, en approchant Votre Majesté.

L. «Qu'est-ce que cela fait? vous avez fait votre devoir, moi j'ai fait le mien. Je vous connais depuis

pour lire l'impression qu'il avait faite sur le comte Krasinski. Puis il reprit : « Vous me dites que le bruit public est que ce que je vous dis est faux ; que si nous ne donnons pas de secours matériels à la Turquie, nous lui donnons des secours moraux par l'espoir qu'elle met dans notre cabinet. Je vous dis encore que cela n'est pas vrai, car mes dépêches sont uniformes pour toutes les cours, et je dis toujours aux Turcs : — Cédez pour ce qui est de la Grèce, parce que l'on vous y forcera, et il vaut mieux le faire de bonne grâce qu'après avoir dépensé des milliers d'hommes et des millions d'argent. — Si j'avais la confiance de l'empereur Nicolas je lui dirais : — Sire, Votre Majesté peut avoir des Turcs ce qu'elle propose, et il vaut mieux le faire avant la dépense en hommes et en argent. — Dans l'ancienne politique peut-être, on serait très content que deux grandes puissances s'affaiblissent, mais un tel calcul n'entre ni dans la façon de voir de mon souverain ni dans la mienne. Je sais que l'empereur Nicolas a l'idée que je mène à ma volonté le prince que je sers ; mon souverain est méconnu sur ce point, car il a une volonté forte, et personne ne lui fera faire ce qu'il ne veut pas; s'il me comble de ses bontés, s'il a de la confiance en moi, c'est que je marche dans le chemin qu'il me trace; mais si j'avais le malheur d'en dévier, le prince de Metternich ne se-

long-temps, et je suis bien aise que l'empereur vous ait choisi pour vous envoyer chez moi. Quand avez-vous quitté Napoléon?

K. « Après son abdication.

L. « Vous êtes de braves gens, vous servirez le nouveau souverain avec la même fidélité, avec laquelle vous avez servi l'ancien.

« Le reste de cette audience de près d'une heure n'a été rempli que de questions sur la manière d'être et sur les guerres de Napoléon,

« *Signé :* le général comte « KRASINSKI. »

rait pas vingt-quatre heures ministre des affaires étrangères. Nous ne changeons pas de système, nous nous arrêtons quelquefois devant les circonstances, mais nous marchons toujours droit. L'empereur, mon maître, a accompli soixante ans; il a passé par de trop mauvais momens pour ne pas tenir, vers la fin de sa carrière, à la conservation de la paix, et il ne fera la guerre que pour sa défense. Pour ce qui est de la France, on ne sait pas sur quoi se baser; ils ne savent jamais ce qu'ils font. En Prusse, il y a deux gouvernemens : le roi est tout ce qu'il y a de plus vertueux et de meilleur; il possède tous les principes qu'un souverain doit avoir, mais malheureusement les personnes qui l'entourent et plusieurs personnes qu'il a appelées au gouvernement sont entichées de la nouvelle manière de penser et de voir. Je sais que pour éteindre le volcan européen une liaison intime doit exister entre l'Autriche et le seul souverain grand, fort, comme est l'empereur Nicolas; mais si un sort malheureux veut que l'Europe subisse les lois des idéologues et des têtes creuses, de ceux qui ne font que semblant de servir les souverains, la seule chose dont je puisse vous assurer, c'est que l'Autriche sera la dernière qui croulera. Il ne s'agit pas de guerre, de conquête, il s'agit de garder ce qu'on possède, et de soutenir la majesté des trônes et la paix de tous côtés. »

Telle fut la première entrevue du comte Krasinski avec le prince de Metternich; on y voit se révéler le caractère et la position du prince depuis la guerre de la Russie contre la Porte; le ministre n'a plus le calme suffisant, il s'explique, se justifie, s'emporte, se plaint,

et deux jours après nouvelle entrevue avec l'agent russe. La conversation est reprise et M. de Metternich ajoute de nouvelles explications : « La trop facile croyance accordée à Varsovie aux agens les plus mal choisis et intrigans a pu donner des idées fausses sur nos vues, on a eu la simplicité de croire que par des moyens révolutionnaires nous voudrions nuire à la Russie. Nous avons demandé en grâce de nous montrer ces lithographies imaginaires du jeune Napoléon, comme roi de Pologne, et jamais on ne nous les a montrées : nous aurions traité la boutique où on les vendait comme de faux monnayeurs. Il y a un parti en France qui rêve encore à cette dynastie (¹), mais il oublie que le duc de Reichstadt est en Autriche dont le devoir et le système est de combattre l'illégitimité et toute révolution. L'Autriche peut se défendre, elle n'attaquera personne et elle se servira bien moins encore de ses armes qu'elle veut au contraire briser pour toujours. Le duc de Wellington qui doit tout à la guerre est ennemi de la guerre et c'est naturel; les maréchaux de France, après avoir été beaucoup enrichis par Napoléon, comme le duc de Wellington a été enrichi par l'Angleterre et les puissances, n'ont pas voulu combattre à la fin parce

(¹) Cependant je trouve dans une dépêche une conversation de M. de La Ferronnays et du comte Lebzeltern, où il fut question du jeune fils de Napoléon. « M. de La Ferronnays me dit que M. de Lebzeltern pouvait également assurer le prince, que le gouvernement français ne faisait aucun cas de l'importance qu'on paraissait vouloir donner depuis quelque temps au fils de Napoléon, ni du soin que quelques personnes prenaient ici de le rappeler à la mémoire de la France. « Les Français, dit le ministre, ne recevront pas de souverain de la main de l'étranger, et encore moins celui-là, ne fût-ce que parce qu'il est un archiduc d'Autriche. »

(*Extrait d'une dépêche du comte Pozzo, du 28 novembre 1828*).

qu'ils possédaient tout ce qu'ils auraient pu désirer. De même ces puissances d'aujourd'hui, comme l'Autriche et la Russie : la première ne veut que jouir, la seconde ne devrait vouloir qu'améliorer tout ce qu'elle possède. Vous avez traversé un territoire assez grand pour vous persuader des immenses progrès que nous avons faits, tant en agriculture que dans l'aisance des habitans. Vous voyez Vienne et vous devez être étonné de ce qu'elle est et de ce qu'elle a été il y a vingt ans. Vous êtes reçu à bras ouverts dans notre haute société, vous avez trouvé ici des parens, d'anciennes connaissances, avez-vous entendu un seul mot contre le gouvernement, contre le souverain ? Je suis sûr que non, et cette c....lle de journalistes, troupes perdues de la petite diplomatie de l'Europe, nous appelle des obscurans, des ennemis des peuples ! Voyez quelles sont vos préventions : mon souverain envoie le comte de Fiquelmont à Saint-Pétersbourg et dit dans sa lettre que son ambassadeur exprimera à votre maître toute sa pensée, et si l'empereur dit au comte de témoigner un désir de repos et de paix, à son retour le courrier apporte une plainte de votre cabinet sur ce que l'Autriche propose une paix déshonorante pour la Russie. Il y a de quoi se désespérer, nous prêchons la paix, quoi de mal ! on dit que le prince de Metternich intrigue. Fort de notre expérience après tant de malheurs nous parlons pour la stabilité, nous nous donnons toutes les peines pour soutenir les trônes sans la stabilité desquels nous ne pouvons pas exister ([1]), on

([1]) Il suffit d'avoir vu et entendu le prince de Metternich pour justifier la vérité de ces dépêches, la sincérité de cette conversation, le

dit que le prince de Metternich veut régenter les rois. Nous proposons à droite, on dit que le prince de Metternich donne un mauvais conseil; nous allons à gauche, on dit que la situation se complique. Et on voudrait qu'un homme qui n'a rien à désirer, qui pourrait être plus heureux dans une vie privée que dans sa place, qui sacrifie tout son temps aux affaires soit mis hors la loi par les souverains; si les révolutionnaires avaient cette idée, ce serait extrêmement juste, mais qu'un souverain l'ait, j'avoue que je ne le comprends pas. »

Ces vives et curieuses dépêches du comte Krasinski révèlent une sorte de changement dans le caractère du prince de Metternich; blessé dans son crédit, dans sa force morale, ce ministre voudrait se justifier aux yeux de l'empereur Nicolas et gagner sa confiance; il sait que chacune de ses paroles sera rapportée fidèlement au cabinet russe et il veut qu'elles portent et fassent effet. Ici se révèle donc tout entier l'esprit du prince de Metternich, si mécontent de la position que lui a faite la France, et surtout le cabinet du comte de La Ferronnays; avec ce cabinet, il n'a plus le concours du cabinet de Paris qu'il sait dominé par le comte Pozzo di Borgo, son antagoniste. Il est donc indubitable que le premier ministre autrichien contribua secrètement à la chute de M. de Martignac, et qu'il salua l'avénement de M. de Polignac comme un acheminement vers la politique de la triple alliance anti-russe (*) dont il rêvait la réalisation contre

langage du ministre autrichien a toujours été empreint d'une grande modération, et dans cette circonstance, il se laissait entraîner par la nécessité de convaincre l'empereur Nicolas.

(*) Le comte Pozzo di Borgo avait

les desseins absorbans du cabinet de Saint-Pétersbourg. Mais M. de Metternich, pas plus que le duc de Wellington, ne conseilla la politique des coups d'État, spécialement, d'une manière rude et maladroite. L'homme politique si supérieur avait sur les institutions représentatives et l'action de la presse des idées qui n'étaient point conformes au point de départ de 1789, aux principes de la souveraineté du peuple; le despotisme paternel et conservateur lui paraissait préférable. De ces opinions à une action violente, à un coup d'État conseillé pour la France, il y avait fort loin encore; l'habileté du prince de Metternich devait tenir compte de l'esprit public et de la situation ardente des opinions. Pour examiner ces faits de plus près, il vint à sa belle terre de Johannisberg, et du haut de ces ravissans coteaux, il semblait plonger un œil attentif sur les événemens qui se préparaient à Paris. Et là, avant de se rendre à Tœplitz, il avait su ce qu'on pouvait attendre et espérer de la France.

A Vienne, Charles X avait envoyé M. de Rayneval ([1]), lié par ses principes aux hommes modérés de

pressenti que la chute du ministère Martignac viendrait de M. de Metternich, comme la ruine du ministère Richelieu. On lit dans une de ses dépêches :

« Le ministère français est ébranlé par les relations, sans doute exagérées, sur nos pertes et le désordre qu'on suppose régner dans notre administration militaire; son existence s'en trouvera jusqu'à un certain point compromise à l'ouverture des Chambres. Les intrigues de l'Autriche se multiplient. L'ambassadeur d'Angleterre les seconde, et si nous ne nous hâtons pas de remporter des succès, sitôt que la saison des opérations arrivera, nous risquons de voir ici des changemens qui rendront la continuation de notre influence plus difficile. »

(*Dépêche* du 28 novembre 1828).

([1]) M. de Rayneval avait remplacé le duc de Laval dans l'am-

la Restauration, esprit sérieux, animé des traditions de l'ancienne diplomatie, et dès-lors vis-à-vis de M. de Rayneval, M. de Metternich avait pu s'exprimer avec quelque netteté sur la direction politique de la France dont il craignait toujours l'action de propagande sur la politique générale : comme il n'ignorait rien, il savait M. de Rayneval moins porté que M. de La Ferronnays vers l'alliance russe, et avec son aide, il espérait contrebalancer l'action du comte Pozzo di Borgo, encore puissante sur l'esprit de Charles X. Chaque fois qu'il fut question avec M. de Rayneval de l'état des partis en France, M. de Metternich désavoua hautement toute démarche favorable au jeune et malheureux duc de Reichstadt, manifestant même pour la maison de Bourbon une vive sympathie, parce qu'il la considérait comme l'expression de l'ordre européen ; et comme il n'est pas dans les habitudes de l'Autriche de tenter de face et sans précautions aucun mouvement de politique intérieure ou extérieure, le prince multipliait les conseils auprès de M. de Rayneval pour engager le roi à ne rien tenter contre les révolutionnaires sans d'immenses préparatifs, parce que les partis étaient en armes et prêts à se disputer les lambeaux du pouvoir; dans les grands jeux politiques, on devait toujours opérer à coup sûr. Le combat du roi, des Chambres, de la presse surtout, lui faisait peur, et il ne croyait aucun gouvernement capable de le supporter long-temps. M. de Rayneval venait de quitter Vienne, comme M. de Mortemart

bassade d'Autriche, à la fin de 1829; j'ai connu et aimé M. de Rayneval, comme j'aimai le noble et beau caractère de M. de La Ferronnays (Voyez mon travail *Sur la Restauration*).

Saint-Pétersbourg, et le duc de Laval Londres, car il se préparait à Paris une sorte de congrès de ministres dans lequel les questions d'Orient et d'Alger devaient se traiter ([1]). Ainsi la politique intérieure n'était qu'une question accessoire à ces grands intérêts; l'Europe ne voyait la France que pour mesurer son action diplomatique; si l'on murmurait à l'oreille la menace de quelque coup d'État, ce n'était que pour exprimer des craintes sur le danger que courait la monarchie des Bourbons en s'y exposant sans nécessité impérative et surtout sans les précautions suffisantes. M. de Metternich n'aimait pas la Charte, mais l'attaquer de front lui faisait peur; la révolution lui paraissait assez audacieuse pour qu'on agît contre elle avec toute l'énergie d'un gouvernement fort.

Telle était également l'opinion de la Prusse qui, n'ayant pris aucune part active dans les grandes questions européennes, s'occupait entièrement de philosophie gouvernementale et d'administration pratique. Il paraissait même certain que, d'après ses tendances protestantes, la Prusse voyait avec un certain dépit l'empreinte trop catholique que prenaient les actes de

([1]) On écrivait de Paris :

« Le bruit a été répandu qu'un prochain congrès des grandes puissances allait se réunir pour décider sur les résultats ultérieurs de la conquête d'Alger par les armes françaises. La destruction de la piraterie se rattachant aux stipulations des traités de 1814 servirait de prétexte à cette réunion diplomatique; les dernières conférences à Johannisberg chez le prince de Metternich ont en outre préparé quelques questions politiques sur la situation de l'Europe, qui seraient soumises à la décision des cabinets. »

Le *Correspondant de Nuremberg* ajoutait :

« On parle d'un congrès qui aurait pour objet les affaires d'Alger et de Grèce; la Russie désignerait, dit-on, M. de Nesselrode, et l'Autriche M. de Metternich, et il se pourrait que le point de réunion fût en Bohême. »

la monarchie de Charles X ([1]). L'action du parti religieux lui faisait peur parce que si ce parti triomphait dans la Belgique, la France pouvait espérer les provinces Rhénanes : la belle cathédrale de Cologne n'était-elle pas sœur de Notre-Dame de Paris? La politique catholique devenait une arme immense dans les mains de la France, car elle avait pour elle les Pays-Bas, les provinces Rhénanes, l'Irlande, l'Italie, et en définitive le protectorat de l'Orient où la croix est si puissante. La Prusse s'inquiétait vivement de cette tendance, et le baron de Werther, diplomate expérimenté, devait peu sympathiser avec l'idée des coups d'État dans l'intérêt d'un parti catholique, étroitement lié depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées. La Belgique remuait; les engagemens de la Prusse pouvaient entraîner ses armées sur la Meuse, et alors la guerre éclaterait avec la France qui jamais n'aurait souffert les Prussiens en Belgique; et, je le répète, tel était le sens des camps de Saint-Omer et de Lunéville.

Sans doute la Prusse n'était pas un gouvernement libéral, la force militaire dominait partout; mais en aucune situation elle ne devait prendre les armes pour soutenir une dynastie absolue ou un principe d'Église romaine en France; tout ce qui était en dehors de l'Allemagne l'inquiétait peu. Il faut tenir compte de cette situation très indifférente pour la maison de Bourbon et qui domine alors tout le corps germanique. La paix depuis si long-temps rendue à l'Allemagne

([1]) C'est ce qui détermina la formation des deux camps de Saint-Omer et de Lunéville, destinés à se porter en Belgique si les Prussiens y avaient pénétré. On trouve aux affaires étrangères des traces de toutes ces dispositions que conseillait la prudence.

donnait peu d'importance aux États du second ordre, tels que la Saxe et la Bavière, avec lesquels la France autrefois avait suivi et maintenu tant de relations. Le corps diplomatique à Paris, comme expression de la Confédération germanique, ne jouissait que de sa considération personnelle, sans se mêler aux incidens politiques autrement que comme examen de la situation morale des partis; les questions étaient trop générales pour qu'on s'occupât d'intérêts particuliers.

Il n'en était pas ainsi du nonce du pape, monseigneur Lambruschini ([1]), non pas que la situation politique de Rome fût assez importante pour exercer une influence considérable sur la diplomatie; mais depuis quelques années les questions ecclésiastiques tenaient une trop large part dans la politique générale de la France, occupée de jésuites et de congrégations, pour que le nonce du pape n'eût pas une certaine autorité à Paris. Il s'était fait un incontestable mouvement dans l'épiscopat français depuis quelques années; les évêques, trop mêlés à la politique, s'étaient mis en rapport direct avec Rome, et il existe un curieux mémoire présenté vers le milieu de juillet 1830 par M. de Latil et M. de Frayssinous, et communiqué par le nonce au secrétaire d'État de Sa Sainteté ; ce mémoire tend à un double but, c'est de demander des instructions pour savoir quelle serait l'opinion du Saint-Père sur l'organisation religieuse de l'Algérie et la création d'un siége épiscopal ([2]) renouvelé des traditions de saint Augustin. Puis l'episco-

([1]) Monsignor Lambruschini était archevêque de Gênes; il ne fut cardinal qu'en 1831.

([2]) Dans une dépêche adressée au pape Pie VIII (18 juillet 1830), le cardinal de Latil, M. de Quélen,

pat entier sollicite conseil sur les mesures nécessaires pour arrêter la fatale tendance des opinions philosophiques dirigées contre l'Église : le catholicisme leur paraît menac é en France, et les évêques demandent au Saint-Siége une direction pour l'imprimer s'il est possible à l'esprit gallican.

Dans cette démarche confidentielle, il n'y avait rien de contraire aux devoirs que l'épiscopat doit s'imposer pour la conduite des âmes et de la société; le pape est le chef de l'Église, les évêques lui doivent compte de leurs efforts; eh bien! dans l'état des esprits tout était un sujet d'irritation et de colère, et l'on était prêt à considérer comme une conspiration les avis que le Saint-Père pouvait transmettre par le nonce, en ce qui touche la mauvaise action de la presse et la licence des journaux dans leurs rapports avec l'Église. De ces avis sérieux et légitimes à la rédaction et au conseil des ordonnances de

archevêque de Paris, et M. l'évêque d'Hermopolis, les représentans du clergé de France disaient : « Nous nous empressons d'informer Votre Sainteté, au nom de S. M. Charles X, que son armée a débarqué heureusement sur les côtes d'Afrique les 13 et 14 juin, et que dans plusieurs combats elle a vaincu et dispersé les troupes arabes et les soldats du dey d'Alger. Le roi très chrétien offre dès ce jour à l'église de Saint-Pierre de Rome tout ce pays qui, sur le sol africain, pourra être occupé par ses armes. A cet effet, les évêques français supplient le pape d'envoyer immédiatement auprès de l'armée d'expédition, un légat *à latere* muni de ses instructions et de ses pouvoirs, pour s'entendre avec le général en chef sur les réglemens à faire, afin que l'Église romaine tire les plus grands avantages de cette guerre. » Les évêques terminaient cette lettre par les phrases suivantes : « Chacune des cinq années du règne de Charles X, de 1824 à 1829, a produit, en dons offerts par la piété des fidèles, 5,000,000 de francs; et les six mois écoulés de 1830 ont déjà donné à l'Eglise 5 autres millions en tout et pour les six années 30,000,000. Les règnes précédens ne présentent pas à beaucoup près, d'aussi heureux résultats. Les neuf dernières années de la

Juillet, il y avait un abîme, et cet abîme ne fut pas franchi. Le Saint-Siége est trop précautionneux, il se tient trop à l'écart des affaires politiques pour avoir pris une action directe sur les déterminations du roi, ni essayé même des insinuations qui pouvaient avoir prise sur la conscience d'un prince faible. Il n'en fut rien : la cour de Rome n'intervint d'aucune façon.

Ici vient la question de l'influence des jésuites, tout puissans, dit-on, à Rome, et qui conseillèrent à Charles X la signature des ordonnances. Je réponds nettement que si les jésuites avaient fait un coup d'État, ils l'auraient mieux fait; loin d'aigrir les opinions, ils les auraient caressées; loin de briser les ressorts, ils les auraient ployés; il n'était pas dans la tendance de leur esprit de se jeter à l'aventure dans les expériences. Ils marchaient doucement, habilement, sans bruit; cette domination qu'ils désiraient ils ne l'auraient pas brusquée. Toute bataille populaire leur faisait peur; par instinct ils n'allaient pas aux faibles, aux maladroits, mais aux habiles et aux forts, et la preuve, c'est qu'ils conseillèrent les premiers au souverain pontife

vie de Louis XVIII n'ont laissé à la *main morte* que 12,000,000 de francs. Les treize années de l'administration impériale, quoiqu'on ait dit fastueusement qu'elle ait relevé l'autel et le trône, ne produisirent en legs pieux que 2,000,000. Votre Sainteté verra, par le tableau que nous mettons sous ses yeux, que Charles X dépassera bientôt, par les oblations de ses sujets et par sa munificence particulière, la piété éminente de ces rois qui ont si richement doté les églises de leurs États. Mais son zèle pieux et les libéralités des fidèles sont constamment entravés par la résistance qu'opposent à son gouvernement des écrits licencieux et tous les écarts de la presse périodique. Il semble donc nécessaire à l'Eglise de France que le père commun des fidèles détermine, par les oracles de sa sagesse, le roi Charles X à mettre un frein à la licence en rétablissant des lois répressives que son auguste frère avait si sagement imposées à la nation. »

Le cardinal secrétaire d'Etat reçut cette lettre du nonce Lambrus-

de reconnaître la nouvelle monarchie en France.

A mesure qu'on avance vers l'époque des ordonnances, la correspondance du corps diplomatique devient plus active ; les dépêches des ambassadeurs s'occupent beaucoup du caractère personnel de Charles X, car il va jouer un jeu décisif et terrible ; elles passent en revue les habitudes de sa famille, le duc d'Angoulême, madame la Dauphine, et la mère du jeune rejeton de la race, le duc de Bordeaux. Sur tous ces personnages historiques, des observations curieuses sont envoyées aux diverses cours : depuis long-temps l'Europe connaissait Charles X, comte d'Artois ou Monsieur, et jamais elle ne s'était fait illusion sur un prince qui, pendant quarante ans, s'était si activement mêlé à la politique des cabinets : comme en diplomatie rien ne s'oublie, on se souvenait de l'activité souvent stérile, déployée déjà par le comte d'Artois aux conférences de Pilnitz ; en 1790, émigré, que d'agitations en lui confiantes, loyales, mais crédules ! Sous le règne de Louis XVIII, ce caractère était resté semblable à lui-même, c'est-à-dire remuant de droite et de gauche, d'une façon à-la-fois bruyante et improductive ; on le savait hardi dans la pensée des complots, et sans courage dans l'exécution (ces sortes d'esprits sont les moins propres à préparer les actes de puissance et d'avenir). Pour un coup d'État, il faut du silence, de la réflexion, une cer-

chini, à Paris, pour la mettre sous les yeux de Sa Sainteté et l'appuyer de toute son influence. En remettant cette dépêche au pape, le cardinal Albani lui présenta en même temps celle qu'il devait adresser au roi de France pour le déterminer à arrêter enfin, par des mesures énergiques le torrent dévastateur qui menaçait d'engloutir l'Etat, l'Eglise, le monarque et la monarchie.

taine crainte précautionneuse qui fait tout examiner, tout juger, le fort et le faible, avant de se résoudre; mais une fois la mesure arrêtée, on doit aller droit, le bras ferme, la tête haute, exposer sa personne, sa vie, et ne pas jouer un royaume sans avoir les points pour soi. Charles X était précisément le contraire; sa fermeté était toute de paroles. Il menaçait à tort et à travers, disant hautement qu'il monterait à cheval comme Henri IV; mais on savait parfaitement qu'une fois l'affaire engagée, le cœur manquerait au bras; têtu avec faiblesse, on reculerait aussi vite qu'on s'était imprudemment avancé. Le roi avait trop de loyauté pour être habile, trop de laisser-aller pour être fort et nulle qualité pour engager une utte victorieuse.

Ces jugemens justes et sévères du corps diplomatique sont répétés surtout dans les dépêches du comte Pozzo qui n'avait aucune propension personnelle pour Charles X; l'ambassadeur, tête si réfléchie, avait toujours blâmé la légèreté avec laquelle le roi de France avait libéré la presse sans motifs réels à son avènement; le comte Pozzo croyait la censure indispensable (') dans un gouvernement aussi

(') En voici la preuve :

Extrait d'une dépêche du comte Pozzo di Borgo, en date de Paris le 10 (22) décembre 1826.

« ... La loi sur la liberté de la presse deviendra, je le crains, un autre brandon de discorde. Votre Excellence sait combien j'ai toujours pensé que la faculté illimitée d'en user était encore de longtemps incompatible avec l'ordre en France. Le duc de Richelieu et ses collègues, quoique accusés de modérantisme, ont constamment soutenu cette doctrine; et leur persévérance à ce sujet a été une des armes dont les soi-disant royalistes par excellence, réunis aux libéraux et aux révolutionnaires, se sont servis pour les faire tomber.

« Le chef des fauteurs de cette dangereuse doctrine était le roi

fragile et aussi profondément attaqué que celui de la Restauration : Charles X avait puérilement sacrifié cette force gouvernementale avec laquelle le ministère Richelieu avait maintenu l'ordre et sauvé la monarchie en 1820; et tout cela pour se faire applaudir quelques jours. Ces appréciations d'une grande sévérité, le comte Pozzo les portait également sur M. le Dauphin, selon lui totalement dépourvu de fermeté souveraine; il le savait honnête, loyal, chevaleresque; or, pour prendre l'initiative d'un coup d'État, il fallait une autre intelligence et une volonté bien autrement dessinée. Depuis un an M. le Dauphin paraissait s'écarter complétement de cette juste mesure nécessaire pour gouverner un pays tel que la France; il s'emportait jusqu'à la colère, laissait échapper des mots souvent irréfléchis. Les sentimens de l'armée à son égard n'avaient rien de personnel quoiqu'on y comptât beaucoup; c'était une sorte de respectueuse déférence qui s'adressait à l'héritier de la couronne, plus encore qu'à l'homme privé, si noble, si vertueux; en secret le soldat n'épargnait pas la raillerie à la physionomie mobile et peu militaire de M. le Dauphin. La soumission du prince aux volontés du roi son père passait pour de la nullité; et de-

actuel. Du vivant de son frère, il voulait un ministère selon son cœur, et pour l'obtenir il se compromettait dans une question plus forte que tout, lorsqu'une fois elle serait admise. Ce funeste triomphe le mena au pouvoir avant d'arriver au trône. Cependant Louis XVIII rétablit de nouveau la censure. Elle existait lorsque Charles X prit la couronne. « Les engagemens antérieurs, les professions de foi, le manque d'énergie qui empêchent d'avouer et de corriger une faute commise, lorsque sa continuation en augmente les inconvéniens, entraînèrent le roi à rétablir la liberté, contenue par une loi destinée à en arrêter ou à en punir les écarts. »

meurer neutre pendant un coup d'État c'est perdre la partie. Ainsi s'exprimaient les dépêches.

En tout ceci il faut remarquer que le corps diplomatique jugeait moins la légalité et le droit en lui-même des mesures arrêtées par Charles X, que le succès possible en face des opinions impérialistes ou révolutionnaires qui depuis quarante ans troublaient le monde. L'Europe ne voyait dans la famille royale personne qui pût conduire l'œuvre d'une forte répression; madame la Dauphine un peu maladive ne soupirait qu'après le repos pour elle et pour les siens: on ne joue qu'une fois le rôle qu'elle avait noblement rempli dans le midi et à Bordeaux en 1815; alors elle était jeune encore, pleine d'énergie et les Bourbons étaient un prestige. Depuis lors, la génération avait perdu tout respect pour ce qui faisait l'orgueil des ancêtres : tous ces beaux noms, de fille de Louis XVI, d'orpheline du Temple, n'étaient plus compris par la fraction active du peuple; et chose affreuse! une école s'était élevée pour justifier, ennoblir même le régicide.

Ce rôle pouvait-il être pris par madame la duchesse de Berri, la mère du duc de Bordeaux? A ce point de vue le corps diplomatique jugeait avec une grande sagacité « qu'une femme frivole, aimée pour cela même, ne pouvait néanmoins aider l'accomplissement d'un coup d'État sérieux et peut-être sanglant; le temps était passé où l'on faisait le pouvoir à coups d'éventail: c'était avec des régimens, des précautions militaires, des appuis fermes et sérieux qu'on arrivait à des résultats définitifs à la guerre comme en politique. » Toutes ces légèretés dans les moyens préparatoires devaient justement alarmer l'Europe; le cabinet qui

entourait le roi paraissait bien faible, bien indécis, profondément incapable pour tenter une de ces mesures souveraines qui changent la face des empires. Où était le chef, la tête puissante, qui oserait suivre une résolution d'énergie? M. de Polignac n'était point aimé, et sa réputation, comme capacité, fort peu établie. Sa sécurité, au milieu des périls dont il s'entourait, était profonde, sa croyance au succès presque puérile, sa confiance en lui-même complète et sans bornes. Sous prétexte que le roi était le maître de sa politique il ne consultait personne, un sourire gracieux et officiel était sa seule manière de répondre aux questions pressantes des légations ([1]).

Enfin les derniers jours qui précédèrent les ordonnances quelques membres du corps diplomatique, un peu inquiets, voulant éclairer leurs cours respectives demandèrent ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les bruits en circulation. M. de Polignac démentit tout avec une dignité froide et fière : « On dit bien des choses, prince, lui dit le comte Pozzo di Borgo, vous préparez de grands coups, m'a-t-on dit; que dois-je en écrire à mon souverain ? — Tranquillisez-vous, monsieur l'ambassadeur, ce sont des bruits de familiers et de bureaux ; » et comme le comte Pozzo ajouta que « l'Europe était un peu inquiète de la situation de la France, » le prince de Polignac, avec un dédain inconcevable, répondit : « C'est nous au con-

([1]) Je n'ai aucune raison pour accuser M. de Polignac, mais en vérité tout ce qu'il écrit et tout ce qu'il dit est une justification nouvelle de cette pensée, que personne n'était moins propre à préparer et formuler un coup d'Etat. C'est une conviction profonde dans un corps faible, c'est une espèce de fanatisme qui ne tient aucun compte de l'esprit de la société, pour marcher droit au but qu'il se propose.

traire qui sommes inquiets sur l'Europe : qu'elle s'occupe un peu moins de nous et un peu plus d'elle-même. »

Cependant les ordonnances étaient arrêtées dans leur principe : on spéculait déjà sur leur effet ([1]). Aucun des ministres, si ce n'est M. de Peyronnet, n'était considéré par les ambassades comme un homme de caractère. Les cabinets les jugeaient tous incapables ou insuffisans, l'armée même faisait peur; l'esprit de sa composition, si antipathique à l'organisation aristocratique, faisait douter qu'elle secondât avec fermeté une mesure qui devait peser d'un si grand poids sur les destinées du pays.

Mais ce qui effrayait encore davantage c'était l'aspect général de l'opinion et les forces considérables que les partis réunissaient contre la maison de Bourbon. Des hommes d'État qui vivaient à Paris depuis des années, tels que le comte d'Appony, le comte Pozzo di Borgo, le baron de Werther n'étaient pas sans avoir des relations particulières dans tous les rangs de la société; et si lord Stuart de Rothsay était plus récemment envoyé à Paris, il avait pour lui toutes les informations du gouvernement britannique, d'ordinaire si bien renseigné. Or, que révélaient ces informations? C'est que partout dans les classes les plus diverses il y avait une opposition formidable contre la maison régnante. Il s'agissait de savoir si un coup d'État, juste ou non, n'exciterait pas une résistance armée et si en toute hypothèse Charles X aurait des chances de succès. En supposant que force restât à

([1]) Il y eut des spéculations de bourse considérables à la baisse du 15 au 25 juillet, et des bénéfices qui ne furent point honorables.

la répression militaire, ce qui était très douteux, la maison de Bourbon paraissait encore exposée à une ruine inévitable en marchant dans de telles voies, avec des hommes aussi légers que M. de Polignac (¹).

Ces doutes contribuèrent puissamment aux incertitudes diplomatiques qui précédèrent la publication des ordonnances. L'émeute allait gronder, et où serait le siége du gouvernement? Irait-on à Saint-Cloud auprès du roi, ou bien demeurerait-on au sein de la Révolution qui placerait sa force à l'Hôtel de Ville? On a dit que l'Europe avait exigé les coups d'État, ou au moins qu'elle les avait conseillés à Charles X, cela est faux; et la preuve matérielle n'en existerait-elle pas, qu'elle résulte de deux faits : 1° La connaissance personnelle qu'elle avait du caractère de Charles X, incapable de soutenir des mesures d'énergie; 2° l'intelligence non moins sûre qu'elle avait de l'état des opinions en France, et du peu de chance de succès dans les voies périlleuses où le gouvernement du roi s'engageait. Qui donc aurait conseillé les coups d'État à M. de Polignac? Aurait-ce été le duc de Wellington? Cela ne lui vint jamais à la tête; le duc était avant tout homme politique anglais, et dans ce pays, depuis les Stuarts, on ne comprend pas une attaque contre la Constitution. Serait-ce M. de Metternich? Sans doute il aurait pu désirer un gouverne-

(¹) Des recherches consciencieuses ont mis à même de reconnaître qu'il n'existe aucune trace de conseil, d'avis, de la part des cabinets, pour engager la France à des coups d'État. Le duc de Wellington accusé, dédaigna de répondre au parlement, tant ceci paraissait en opposition avec les règles du système représentatif; et cette circonstance explique même la facilité avec laquelle le nouveau gouvernement fut reconnu.

ment plus ferme, plus répressif; mais il avait trop d'habileté pour ne pas savoir que la société française était trop imbue des idées d'indépendance et de liberté pour subir patiemment les extravagances d'un parti. Serait-ce l'empereur Nicolas? Moins encore que tous les autres, car indépendamment de son antipathie pour le prince de Polignac, il était dirigé par la correspondance du comte Pozzo di Borgo, ennemi déclaré des coups d'État. L'Europe ne fut donc pas complice des ordonnances de Juillet; elle fut même compromise par la folle entreprise de Charles X; et c'est maintenant un point acquis à l'histoire.

CHAPITRE XI.

FORCES DU GOUVERNEMENT ET DE L'INSURRECTION.

(JUILLET 1830.)

Les coups d'État. — Nécessité qu'ils s'appuient sur un parti, sur une opinion ou sur un intérêt. — *Forces du gouvernement.* — L'armée. — Les gardes du corps. — Cent-suisses. — Garde royale. — Les régimens de ligne. — Esprit des écoles militaires. — École Polytechnique. — Saint-Cyr. — L'administration. — Les préfets. — Les maires. — Forces de l'insurrection. — L'ancienne garde nationale. — Les ateliers. — Organisation. — Les clubs. — Les sociétés secrètes. — La franc-maçonnerie. — Moyens d'action à Paris. — En province. — Luttes électorales. — Association pour le refus de l'impôt. — *Forces pondératives.* — Les corps politiques. — La Chambre des pairs. — La Chambre des députés. — En tout cela y avait-il puissance de gouvernement, esprit de conservation?

Au point de vue historique, tout coup d'État pour réussir doit s'appuyer ou sur un parti puissant, ou sur une force d'opinion telle que les obstacles soient brisés, non-seulement par la répression militaire, mais encore par une certaine multitude passionnée qui se groupe autour de vous et partage vos convictions. Depuis le Bas-Empire il n'est pas d'exemple dans l'histoire, que l'armée seule ait décidé pour longtemps les questions sociales. En partant de la Saint-Barthélemy jusqu'au 18 brumaire, on voit toujours

une opinion puissante appuyer et soutenir les hardies résolutions du pouvoir; sans cela il n'y a pas espérance d'un succès durable et complet. Ainsi lorsque le roi Charles X résolut de tirer l'épée, il devait nécessairement appeler à son aide tout le parti royaliste, rechercher attentivement quels étaient les élémens, les forces de ce parti, grouper autour de lui toutes les puissances de la Restauration : les Vendéens, les ardentes têtes du midi, tout ce qui restait encore de passions et de foi au drapeau blanc ([1]).

Or il se trouvait que par une succession de fautes, que par un abandon inouï, le parti royaliste frappé, éparpillé, relaps ou abâtardi, ne pouvait plus prêter à la royauté qu'un secours stérile : la couronne n'était pas restée assez dans son parti. L'opinion royaliste, grande force à l'origine de la Restauration en 1815, avait à ce premier temps son organisation administrative et militaire, ses compagnies du midi, ses troupes provinciales, la Vendée, les chefs des comités sous le drapeau blanc, de manière que si un coup d'État eût été tenté à l'époque de la seconde Restauration, peut-être aurait-il réussi presque sans le concours de l'armée; nul révolutionnaire n'eût osé remuer, car il était surveillé, dominé par tout un parti victorieux. En 1815, un attentat contre la Charte aurait été possible et une certaine masse d'opinions l'aurait soutenu ([2]).

([1]) Jamais il n'avait été plus question du parti royaliste dans les journaux, de sa force et de son union; on lisait incessamment dans les feuilles du parti, « les royalistes veulent, les royalistes désirent, ils se grouperont autour de la royauté, » c'était un mensonge, le parti n'existait plus depuis 1826.

([2]) Il y avait eu une série de protestations contre la Charte de la part de la gentilhommerie pro-

On aurait eu comme en Espagne des volontaires royalistes, des soldats provinciaux fort dévoués au roi absolu, *al rey neto*, et en cette situation le pouvoir aurait pu tout oser parce qu'il avait une opinion qui le poussait aux choses impétueuses et fières, à la persécution, à la réaction même.

Mais depuis dix ans tous les actes des ministères, la volonté du roi Louis XVIII, un certain souffle qui dominait le pays, avaient amené la dispersion du parti royaliste; les Vendéens étaient traités presque en ennemis par la Restauration qui voulait à tout prix se faire nationale; les compagnies franches étaient flétries comme des bandes d'assassins ('). Puis, que de divisions au sein du parti! On avait les royalistes constitutionnels, les congréganistes, les petits philosophes, les écrivains spirituels et mécréans; et l'hostilité entre toutes ces fractions était telle qu'il eût été impossible à la main la plus ferme de réunir même les fragmens éparpillés d'une opinion presque en ruine. Comme il n'y a que la haine qui surveille attentivement, comme il n'y a que l'esprit de parti qui fasse bien la police du parti ennemi, il s'ensuivait naturellement qu'au mois de juillet 1830 le pouvoir, rêvant ses mesures extrêmes sans avoir derrière lui une force royaliste ne pouvait risquer ou espérer la guerre civile; car il n'était plus gouvernement de parti, mais gouvernement du pays; et il faut le dire,

vinciale, et la plus remarquable fut celle de M. de Villèle parce qu'elle était raisonnée; celle de M. de Polignac à la Chambre des pairs se fondait seulement sur un scrupule religieux. Dans sa récente publication, M. de Polignac donne cette protestation signée par Vioménil, Polignac et le comte Labourdonnaye.

(') La plus forte réaction contre

c'est la position la plus difficile que celle d'un pouvoir qui, sans partisans dévoués veut néanmoins essayer la force dans l'intérêt de sa cause. Quand on sert une opinion, on obtient ses applaudissemens et l'aide de ses moyens d'action, tandis que tout vous échappe quand on se borne à des questions de politique générale; c'est la différence qui existe entre la croyance et la philosophie, l'amour et le rationalisme sec et décharné; quoi de plus vague en effet que l'idée de pays? La violence a besoin de la foi, j'ai presque dit de la superstition.

Dans cette absence d'une organisation royaliste Charles X pour le succès des ordonnances ne devait plus compter que sur l'armée. Or, quels étaient l'esprit et la puissance de cette armée; de quels élémens était-elle composée au moment où la couronne va fièrement invoquer son appui? Un siècle tout entier semble s'être écoulé entre cette époque et la nôtre tant les choses sont changées autour de nous! Ces traditions ne paraissent plus que dans un passé lointain, et peut-être dirai-je quelque chose d'inconnu à la génération nouvelle, quand je parlerai d'une *Maison du roi* qui cependant s'était glorieusement illustrée à Nerwinde, à Fontenoy sous les brillans uniformes et les étendards fleurdelisés de Louis XIV et de Louis XV. Dans l'esprit de ces traditions antiques, il y avait encore en 1830 une maison du roi composée de corps privilégiés dont la constitution primitive avait néanmoins été modifiée par l'esprit libéral. On avait sup-

les royalistes fut celle de M. Decazes de 1818 à 1819; il fallut de grands efforts aux ministres, pour que la majorité ne fût pas aux absolutistes (Voyez mon travail sur *La Restauration*).

primé en 1815, par économie, les compagnies des mousquetaires gris et noirs ainsi que les chevau-légers, si renommés, si élégans sous le grand cardinal et Louis XIII ([1]), et il ne restait plus que les gardes du corps et les cent-suisses. Ces compagnies, composées à l'origine de jeunes gentilshommes provinciaux, avaient depuis admis dans leurs rangs un grand nombre de sous-officiers de cavalerie qui trouvaient ainsi un avancement nécessaire au maintien de l'émulation; corps solide, parfaitement discipliné, à la tenue simple et sévère. Reconstitués comme troupe ([2]) les gardes du corps n'avait plus rien de ce feu chevaleresque, de ce culte voué au trône comme à quelque chose de saint dans le sanctuaire des temps. C'étaient des gens d'un âge mûr déjà, sérieusement posés, faisant leur devoir avec zèle et jusqu'au bout auprès de la per-

([1]) Les chevau-légers de la garde, organisés par ordonnance du 4 août 1814, se composaient de deux escadrons de 200 hommes; le capitaine avait le grade de lieutenant-général. L'uniforme était des plus brillans. Le même jour aussi fut organisée la compagnie des mousquetaires de la garde, à l'uniforme gris et noir; la compagnie des gendarmes de la garde. C'est à tort qu'on a dit que pour ces compagnies il fallait des titres de noblesse; les ordonnances exigeaient seulement une pension de 600 francs, et dans ces compagnies entrèrent la plupart des sous-officiers et soldats des gardes d'honneur levées par Napoléon. Ces compagnies furent supprimées par économie au second retour des Bourbons.

([2]) Les gardes du corps formaient dans l'origine six compagnies; afin d'opérer la fusion entre les souvenirs et les opinions, on avait créé deux compagnies avec le titre de Wagram et de Raguse; après les Cent-Jours elles furent supprimées. Le complet des compagnies, état-major compris, était de 425 hommes, ce qui donnait un total de 1700 hommes. Les compagnies des gardes du corps se distinguaient entre elles par les différentes couleurs de leurs bandoulières; le blanc pour la 1re, le vert pour la 2e, le bleu pour la 3e, et le jaune pour la 4e. Voici comment elles étaient composées en 1830.

1re compagnie à Versailles.

Le prince de Croï-Solre, *capitaine.* — Le comte de Sainte-Aldegonde, *lieutenant-commandant.* — Le baron de Jas-

sonne du roi ; mais cela ne suffit pas quand il faut donner de l'élan aux idées d'honneur et de martyre autour d'un prince ou d'une dynastie menacée.

Par une de ces bizarreries inexplicables du caractère de M. le Dauphin, il n'aimait ni les gardes du corps, ni les compagnies privilégiées ; le prince, mu par ce demi-libéralisme qui le portait vers les traditions et les élémens de la vieille armée de l'Empire, n'avait de tendance que pour les régimens de ligne ; et c'est ce qui avait jeté de la défaveur même sur les cent-suisses de la garde commandés par le noble duc de Mortemart. Ce nom de Suisses n'était pour eux que fictif et traditionnel, car ces hommes, géans par la taille et la prestance, avaient presque tous été choisis parmi les vétérans de la garde impériale, vieux et décorés. Ce corps admirable avait conservé les prérogatives des jours de l'Empire et celui qui le commandait n'était-

seud, *lieutenant-major.* — Le baron du Couffour, *sous-lieutenant adjudant-major.* — M. Dumesnil-Simon, *porte-étendard.* — M. de Boissières, *adjudant.* — MM. le comte de Wignacourt, le chevalier Auffret-Ducosquer, le vicomte de Lacouldre de la Bretonnière et le comte Huchet de Labédoyère, *lieutenans.*

2e compagnie à Saint-Germain.

Le duc de Gramont, *capitaine.* — Le marquis de Tilly de Blaru, *lieutenant-commandant.* — Le comte de Pellau, *lieutenant-major.* — Le comte de Villaines, *sous-lieutenant adjudant-major.* — M. de Brancion de Limon, *porte-étendard.* — M. de Faye, *adjudant.* — MM. le marquis Duboutet, le marquis du Roure, le chevalier de Galard de Béarn de Grossac et le comte de Daudlaw, *lieutenans.*

3e compagnie à Versailles.

Le prince de Poix, duc de Mouchy, *capitaine.* — Le comte de Nedaillac, *lieutenant-commandant.* — Le marquis de Bonneval, *lieutenant-major.* — Le baron de la Brousse, *sous-lieutenant adjudant-major.* — M. de Chabrignac, *porte-étendard.* — M. de Ligondes, *adjudant.* — MM. le vicomte Alex. de Berthier, le comte de Champagne-Bouzey, le vicomte de Noyliès et le comte d'Agoult, *lieutenans.*

4e compagnie à Saint-Germain.

Le duc de Luxembourg, *capitaine.* — Le comte de Léontaud d'Onine, *lieutenant-commandant.* — Le baron de Chamouin, *lieutenant-major.* — Le comte de Bizemont, *sous-lieutenant, adjudant-major.* — Le chevalier Duverdier de Suse, *porte-étendard.* — M. de Rostolan, *adjudant.* — MM. le comte de Dampierre, le comte de Cheffontaine, le marquis de Preissac et Boyer de Fonfrède, *lieutenans.* — M. le marquis de Courbon-Blénac, *major-général de 4 compagnies.* — M. de Cossaud de Glotens, *lieutenant-aide-major.* — Le marquis de la Maisonfort, *lieutenant-aide-major.*

il pas un des brillans officiers d'ordonnance de l'empereur Napoléon (¹)? Personne n'avait moins d'énergie que les capitaines des gardes du corps avec les beaux noms de Noailles, d'Havré, Luxembourg, Gramont, tièdes de principes, fatigués des révolutions et voulant éviter un choc à tout prix. Le duc de Mortemart lui-même, conscience fort élevée, esprit droit, excellent officier, plein de courage en face d'une batterie n'avait peut-être point l'énergie particulière et exceptionnelle que la crise allait imposer; les hommes qui en général ont traversé plusieurs gouvernemens et les ont servis honorablement ne gardent pas cette fidélité scrupuleuse envers les principes d'un seul; la chevalerie est un temps de croyance; le fanatisme est nécessaire à certaines époques : ne faire que son devoir c'est peu : hélas! que doit-on exiger de plus quand tout est froid autour de nous?

Il suffit d'avoir conservé quelque mémoire pour se souvenir de l'attitude martiale de ces régimens d'élite composant la garde royale (²). Tout en se séparant des idées et des sympathies bonapartistes, la

(¹) On remarquait que tout le premier rang des cent-suisses se composait de décorés; ils faisaient le service des portes du palais, et avaient ainsi remplacé les compagnies des gardes de la porte et de la prévôté, abolies en 1815. Les officiers de la compagnie des gardes à pied étaient :

Le duc de Mortemart, *capitaine-colonel*. — Le marquis de Rougé, *lieutenant-colonel*. — Le comte de Diesbach, *lieutenant-colonel*. — Le comte Hoodouart de Trèves, *major*. — M. d'Abancourt, *adjudant-major*. — M. de Haller, *porte-drapeau*. — MM. de Buman, le comte de la Barthe de Thermes, Landry de Saint-Aubin, le Roy de Dais, *capitaines*.

Il y avait aussi dans la maison militaire du roi une compagnie appelée les maréchaux et fourriers-des-logis. Son commandant était le marquis de La Suze, grand maréchal-des logis.

(²) La garde royale formait quatre divisions, deux d'infanterie, deux de cavalerie et un régiment d'artillerie. Chaque division se composait de deux brigades, et

Restauration avait adopté l'organisation de la garde impériale si forte et si ferme. Dans leurs études stratégiques, les hommes de guerre ont unanimement reconnu la nécessité d'un corps d'élite pour le cas d'une campagne active et forte contre l'étranger; alors même qu'il n'existait pas de garde privilégiée, sous le Consulat, on avait groupé les grenadiers réunis, parce qu'il fallait opposer une force de réserve aux troupes d'élite de l'ennemi. La garde royale était formée sur ces bases; son costume était simple, argent sur bleu, larges brandebourgs, bonnet d'oursin, et cette capote traditionnelle qui se voyait aux feux du bivouac de Napoléon, ornée de quelques chevrons usés. Lorsque ces capotes, ces bonnets, ces baïonnettes apparaissaient au loin sur les quais, au Champ de Mars, on reconnaissait une troupe d'élite à ce balancement d'épaules traditionnel depuis la garde des consuls. Au reste la garde royale composée de vétérans et de jeunes hommes dévoués se faisait remarquer par une

chaque brigade de deux régimens à trois bataillons. Voici quelle était la composition du personnel de la garde royale en 1830.

Etat-major général.

Les ducs de Bellone, de Tarente, de Reggio et de Raguse, *majors-généraux.* — Le baron de Gressot et le marquis de Choiseul-Beaupré, *aides-majors-généraux.* — Le vicomte de Virieu et le baron de Saint-Joseph, *colonels d'état-major, sous-aides-majors-généraux.* — Le comte du Bouzet, le baron de Varaigne, *lieutenant-colonels.* — Le comte de Vergennes, le baron Desnoyers, *chefs d'escadrons.* — Le comte Bastard d'Estaog, M. de Gonneville, le baron de Crespy-le-Prince, le chevalier de Puibosque, M. de Locy d'Aoteuil, M. de Lassalle, le comte de Lentivi, *capitaines, attachés à l'état-major général.* — M. le baron Berger de Castellan, *intendant militaire de la garde.*

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Le comte de Ricard, *commandant la division.* — Le comte de Quinsoons, *commandant la 1re brigade.* — Le baron Balthazar d'Arey, *commandant la 2e brigade.*

1re brigade.

Le comte Souchet d'Alvymare, *colonel du 1er régiment* à Saint-Denis. — Le baron de Vielbans, *lieutenant-colonel.* — Le baron Veron de Farincourt, *colonel du 4e régiment,* à Courbevoie. — — M. Dugarreau de la Seynie, *lieutenant-colonel.*

2e brigade.

M. de Cherisey, *colonel du 2e régiment,* à Versailles. — M. Quingret, *lieu-*

résignation docile à tous les services, à tous les devoirs militaires. Il y avait dans ces corps des traditions de bonté, de paternité exprimées par ces gravures que le crayon de Charlet nous a transmises, où l'on voit le berceau d'un enfant sur le sac d'un vieux soldat et une larme sillonner des joues que vingt batailles ont cicatrisées.

Dans cette garde se trouvaient les régimens d'élite suisses, si magnifiques de tenue, et c'est contre eux particulièrement que s'élevait le parti de l'opposition. En cela il suivait son instinct. Dédaignant l'histoire de la diplomatie et ses enseignemens sur les capitulations des Suisses qui nous donnaient une frontière de moins à garder, les politiques libéraux attaquaient cette milice d'étrangers et voici pourquoi : c'est qu'on avait souvenir du 10 août 1792, de la fidélité de ces montagnards autour du trône; et ce que les partis pardonnent le moins, c'est la force qui les réprime. Or, en attaquant les soldats suisses on avait pour ob-

tenant-colonel. — M. de Thilurier, *colonel du 5e régiment*, à Rouen. — M. Dillon, *lieutenant-colonel.*

2e DIVISION.

Le comte da Boormont, *commondont.* — Le vicomte de Saiot-Hilaire, *commandont la 1re brigode.* — Le baron d'Hogguer, *commandant lo 2e brigade.*

1re *brigode.*

M. Demacqoerel de Pleincaelve, *colonel du 2e régiment*, à Paris. — M. Miquelard, *lieutenont-colonel.* — Le baron Revel, *colonel du 6e régiment*, à Paris. — M. de Nettancuurt, *lieutenant-colonel.*

2e *brigade.*

M. le comte de Salis, *colonel du 7e régiment (Suisse).* — M. de Maillardez, *lieutenont-colonel.* — Le baron de Besenval, *colonel du 8e (Suisse)*, à Paris. — M. Gachter, *lieutenant-colonel.*

1re DIVISION DE CAVALARIA.

Le *comte* Burdesuulle, *commandant.* — Le baroo Dujon, *commandont la 1re brigode.* — Le cumte de Laruchejacquelein, *commandont la 2e brigade.*

1re *brigade (grenadiers à cheval).*

Le cumte de Footenilles, *colonel du* 1er régiment, à Versaillea. — M. Besle de Neuilly, *lieutenont-colonel.* — M. le marquis de Bourzac, *colonel du 2e régiment*, à Paria. — M. Dejols, *lieut.-colo.*

2e BRIGADA *(cuirossiers).*

Le comte Duval de Bonneval, *colonel du 1er régiment*, à Meaox. — M. Fanvart-Bastoul, *lieutenont-colonel.* — M. le barun de Saint-Geniès, *colonel du 2e régiment*, à Beauvais. — M. de Neltancoort, *lieutenant-colonel.*

2e DIVISION.

Le vicomte de Foisac-Latour, *com-*

jet de diminuer d'autant les garanties de sécurité pour la maison de Bourbon. Puis on semait des jalousies au sein de l'armée nationale; pour certains publicistes de journaux le plus beau jour eût été celui d'un conflit entre la garde royale et les Suisses: on signalait ceux-ci aux haines populaires, tandis que tout le soin des chefs était de maintenir la plus ferme discipline entre tous ces corps qui servaient sous le même drapeau, comme Napoléon lui-même l'avait voulu quand il menait Allemands, Suisses, Italiens, Espagnols derrière ses aigles à la conquête du monde.

Cavalerie de la garde sous les uniformes de lanciers ou de hussards, solides régimens de cuirassiers, grenadiers à cheval, colosses un peu frêles, infanterie suisse ou française, tous ces corps portaient dans leurs poitrines un dévoûment calme et passif pour le trône des Bourbons. La garde respectait la royauté et par devoir elle serait morte pour défendre la couronne; elle n'avait pas une grande idée de M. le Dauphin, et néanmoins elle l'aurait suivi partout, dans les périls et dans les fautes, ce qui est un courage plus grand; mais parmi les régimens de la

mandant. — Le comte de Saint-Chamant *commandant la 1re brigade.* — Le vicomte Talon, *commandant la 2e brigade.*

1re brigade.

Le comte de Montcalm, *colonel du régiment de dragons à Fontainebleau.* — M. Cameet, *lieutenant-colonel.* — M. Delamalle, *colonel du régiment de chasseurs à Paris.* — M. Bureaux de Posy, *lieutenant-colonel.*

2e brigade.

M. le marquis de Chabanne-Lapalice, *colonel du régiment de lanciers à Compiegne.* — Le duc d'Escligaac, *lieutenant-colonel.* — M. de Maller, *colonel du régiment de hussards à Provins.* — M. de Golstein, *lieutenant-colonel.*

ARTILLERIE.

Un régiment formé de huit batteries montées dont trois à cheval et cinq à pied.

M. le baron Lafont, *commandant l'artillerie.* — Le baron Hon de Ligaim, *colonel, commandant*, à Vincennes. — M. le marquis de Riquet de Caraman, *colonel du régiment.* — M. Vacher de Touraemine, *lieutenant-colonel.*

garde royale, comme dans les compagnies des gardes du corps il ne dominait plus cet élan des premiers jours de la Restauration; cet enthousiasme qui se sent appuyé d'une opinion ardente et victorieuse, car le parti sincèrement royaliste, à vrai dire était dissous. Le trône, dépouillé de son prestige, n'était plus que le point culminant de l'administration et la royauté qu'un principe froidement respecté; les chaleureuses affections avaient disparu.

Dans l'armée de ligne le dévoûment était moins sûr et moins solide que dans la garde, et les partis comptaient déjà sur sa défection. Indépendamment des jalousies qu'excitaient les corps privilégiés, l'action de la presse se faisait déplorablement sentir sur les différens corps qui composaient l'armée de France. Dans les longues veillées de garnison, au sein de ces loisirs fastidieux que laissent les exercices, on lisait les feuilles publiques et particulièrement les journaux de la gauche, fort habiles à chatouiller la fibre patriotique du soldat. Est-il un dévoûment qui résiste à l'action incessante de ces prédications spirituelles ou caustiques? Les journaux même qui ne voulaient pas, je crois, la démolition de la monarchie avaient parlé déjà des baïonnettes intelligentes, ce qui révélait cette maxime désorganisatrice pour l'armée : « Que le devoir n'est pas d'obéir sans examen, mais de comparer les faits et les hommes, de manière à poser certaines limites à l'obéissance. » On discutait gravement s'il était permis de tirer sur le peuple comme sur l'ennemi, et beaucoup répondaient : non. Il y avait des officiers fort amoureux de la Charte, fort disposés à se ranger sous le

drapeau d'un mouvement qui prendrait ce symbole comme étendard politique. On s'était familiarisé avec les cris : *A bas les ministres!* et bientôt on laisserait crier *A bas la royauté!* sans que la ligne s'en étonnât, surtout si avec habileté on parvenait à la séparer de la garde et à l'exalter elle-même par des cris d'éloges et des couronnes civiques : elle comptait en grande majorité des officiers pris dans la classe moyenne avec si peu de revenus que c'était à en faire pitié, et le parti qui avait à sa tête une banque riche et hardie espérait acheter à l'aide de quelques millions une portion des régimens qui passeraient au peuple. « Passer au peuple! » ce mot, terrible et mortel pour les gouvernemens, était un axiome déjà fort répandu dans les casernes où tout était peuple depuis l'officier jusqu'au soldat. Le parti qui voulait briser la couronne avait soin de diriger tous ses efforts vers la défection de l'armée, et un banquier célèbre ne demandait pour renverser la Restauration que deux régimens qui prendraient les trois couleurs ([1]).

Devait-on compter aussi les corps de gendarmerie,

([1]) Pour effacer toute espèce de distinction on avait confié le gouvernement des divisions militaires à des noms de l'ancienne et de la nouvelle armée, et on peut le voir par la liste suivante tirée du département de la guerre :

1re *Paris.* — Le duc de Raguse.
2e *Châlons.* — Le duc de Damas-Crux.
3e *Metz.* — Le duc de Reggio.
4e *Tours.* — Le comte Dopoot.
5e *Strasbourg.* — Le comte Souham.
6e *Besançon.* — Le comte de Durfort.
7e *Grenoble.* — Le maréchal comte Jourdan.
8e *Marseille.* — Le duc d'Aumont.
9e *Montpellier.* — Le duc de Conegliano.
10e *Toulouse.* — Le marquis d'Autichamp.
11e *Bordeaux.* — Le duc de Gramont.
12e *Nantes.* — Le baron de La Rochefoucauld.
13e *Rennes.* — Le comte Liger-Belair.
14e *Rouen.* — Le duc de Trevise
15e *Bourges.* — Le duc de Tarente.
16e *Lille.* — Le duc de Bellune.
17e *Bastia.* — Le vicomte Roussel d'Horbal.
18e *Dijon.* — Le marquis de la Grange.
19e *Lyon.* —

qui plus d'une fois déjà avaient engagé la lutte avec l'émeute? Vieux soldats bien fatigués, familiers avec le peuple, peu méchans et encore moins redoutés, un dicton populaire les appelait « les bons gendarmes. » C'est qu'en effet on leur avait recommandé une patience, une résignation pleines de mansuétude pour éviter tout engagement sérieux, et c'était là une faute; car en matière de répression il ne faut pas trop se résigner; le soldat n'est pas chargé de parlementer ni de faire le bon citoyen avec les masses; il doit moins parler qu'agir; autrement il s'ensuit une espèce de camaraderie qui fait que l'émeute vous saute entre les jambes et que les gamins que l'on caresse viennent vous tuer à coups de pistolet et à brûle-pourpoint. Cependant tous ces gendarmes, soldats dévoués sous le colonel Foucauld, devaient faire leur devoir [1]. On avait trop compté également sur les sous-officiers sédentaires (forces passives et sans énergie pour la répression). Ce n'était ni par la Restauration ni pour elle qu'ils étaient organisés; il y avait là d'autres souvenirs et d'autres affections de soldats et d'armée. C'est en quoi M. de Polignac se trompait avec cette naïveté indicible de son caractère. Un ministre d'État de quelque portée doit moins compter sur la masse des trou-

[1] La gendarmerie royale de Paris dont l'organisation était due à M. Pasquier, préfet de police, formait six compagnies de 250 hommes chacune. La force totale de ce corps était de 42 officiers, 1,486 sous-officiers et gendarmes dont 569 à cheval et 947 à pied.

En voici la composition :

Le vicomte de Foucauld, *colonel*. — Le vicomte de Vongy, *major*. — M. Marquis, *chef du 1er escadron*, caserné faubourg Saint-Martin. — M. Rœsch, *chef du 2e escadron*, caserné rue des Minimes. — M. Coste, *chef du 3e escadron*, caserne rue de Tournon et rue Mouffetard.

Il y avait aussi la gendarmerie d'élite composée de deux escadrons, forte de 347 hommes y compris 16 officiers, et commandée par M. le baron d'André.

pes que sur leur fermeté, leur esprit, leur dévoûment; sur les conditions d'obéissance telles que la tendance des opinions peut les avoir faites. Il ne suffit pas d'avoir des baïonnettes pour soi, il faut encore qu'elles se meuvent et agissent dans des conditions dévouées et véritablement répressives. Bonaparte put au 14 vendémiaire, avec quelques mille hommes, réprimer une insurrection de la bourgeoisie tout entière; mais Bonaparte avait pour lui le parti jacobin, des soldats fermes, impitoyables, qui n'épargnaient rien et ne pensaient pas : la Convention était une souveraine bien autrement puissante que Charles X. Le coup d'État de M. de Polignac ne pouvait réussir que par des masses considérables de troupes et une force répressive se déployant partout avec un tel avantage de nombre que l'émeute n'eût pas le temps de réfléchir et d'agir. Ce n'était pas aux extrêmes frontières qu'il fallait des camps, mais sur les places publiques; ce n'était pas à quinze lieues de Paris qu'il fallait la garde, mais aux Champs-Élysées et en masse. Il y eut donc deux fautes capitales chez les ministres de Charles X : celle d'oser un coup d'État quand il ne fallait que préparer un coup de majorité, et on pouvait l'avoir; puis une fois les ordonnances faites, la faute fut de croire qu'elles seraient exécutées sans obstacles, comme une mesure ordinaire de gouvernement, sans résistance; et que la France révolutionnaire tremblerait sous la frêle main de M. de Polignac.

Dans la lutte qui se prépare les écoles militaires aussi vont jouer un rôle; et la force gouvernementale s'est tellement effacée qu'on va voir même les écoliers sur la scène politique. De si brillans éloges ont été

prodigués aux élèves de l'École Polytechnique (les généraux de vingt ans), qu'il paraîtra peut-être extraordinaire de juger leur conduite en 1830 avec une haute et sévère impartialité. L'École Polytechnique réunissait deux conditions qui pouvaient la rendre souvent inutile et dangereuse; inutile parce qu'en appliquant trop spécialement les intelligences de jeunes hommes à des sciences abstraites, on les rendait incapables (sauf de brillantes exceptions) de toutes choses en dehors de cette spécialité tenace, absorbante, de manière à ce que mathématiciens, ingénieurs, ils devaient fournir une pépinière d'esprits absolus ([1]), quelquefois la plaie des ponts et chaussées. Là où il y a trop grande dispersion de facultés il n'existe pas de point de lumière vif et saillant : que de petite monnaie ne faut-il pas pour faire une pièce d'or! Elle était surtout dangereuse l'École Polytechnique, parce que fondée au temps de la République, avec les souvenirs de l'époque vigoureuse mais fatale du comité du salut public, elle croyait être dégénérée sous la protection généreuse de la monarchie; on avait fait une réputation populaire aux élèves en racontant qu'en 1814 ils avaient défendu Paris à coups d'artillerie et qu'on les avait trahis, ce qui était une de ces légendes respectables et récitées chez tous les peuples pour expliquer

([1]) Il y avait un indicible orgueil dans l'École Polytechnique, et les traditions même voulaient que l'empereur Alexandre eût demandé à l'École-Polytechnique des élèves pour fonder une pareille institution à Saint-Pétersbourg. L'École Polytechnique avait pour gouverneur en 1830, M. le général Bordesoulle, commandant une division de cavalerie de la garde royale, et pour sous-gouverneur, M. le vicomte Pailhon, maréchal-de-camp.

les lamentables défaites de la patrie. Ce beau passé de l'École Polytechnique rendait les élèves fiers d'eux-mêmes et en faisait une de ces institutions difficiles sous tout système régulier de gouvernement. Toujours à la veille d'une émotion, peu soumise à l'obéissance, l'École Polytechnique dissertait politique avec la mémoire de la République chérie. On s'y croyait des héros historiques, et le désir d'une fortune et d'un avancement inespérés poussait toutes ces jeunes têtes à des expéditions aventureuses; on s'y donnait tout au moins la destinée de Carnot et de Bonaparte : la Convention et l'Empire étaient les souvenirs dominans.

Plus grave et plus sérieuse l'École de Saint-Cyr se composait spécialement de jeunes hommes qui se destinaient exclusivement à l'armée: ceux-là n'étaient pas des rêveurs à théories mathématiques sur les destinées infinies de l'humanité (¹); la guerre était pour eux un métier et un état glorieux, et ils l'apprenaient sérieusement par le consciencieux exercice de tous les grades. Tout gouvernement régulier devait trouver appui dans les jeunes hommes de cette école, il y avait obéissance au devoir, hiérarchie et respect; et c'était rare, car on touchait à ce point de désorganisation où les écoles elles-mêmes allaient se mêler de direction politique : des enfans se vantaient de conduire l'esprit public, et ceux qui encore en minorité

(¹) Le général commandant alors l'École de Saint-Cyr était le prince de Broglie de Revel, et le commandant en second, M. le maréchal-de-camp, Mathieu de Boissac. Ces jeunes hommes n'avaient pas comme les élèves de l'École Polytechnique la permission de sortir deux fois par semaine pour se mêler à la population parisienne; ils ne prirent pas ainsi les opinions qu'on fit pénétrer parmi ceux-ci.

ne pouvaient signer un acte de famille, prononçaient sur les destinées du gouvernement. M. Benjamin Constant avait dit un mot d'une niaiserie élogieuse, qui néanmoins avait un but (¹) : il s'était écrié une fois à la tribune : « Vénérable jeunesse ! » Ils étaient fort vénérés en effet par le parti du mouvement ces jeunes hommes qui au lieu d'étudier, d'apprendre les lois du pays, se préparaient à une seule chose, à l'insurrection. Ce désordre d'idées on le trouvait depuis l'École Normale jusqu'aux Écoles de droit et de médecine, toutes prétendant exercer une action politique sur la société et se substituer aux pouvoirs légitimes. Aussi le soulèvement des écoles entrait dans le programme des ennemis du gouvernement royal.

Ce gouvernement s'appuyait également sur les fonctionnaires, et tels étaient les changemens répétés de système depuis quarante années, que ces fonctionnaires, toujours inquiets devant l'avenir, n'avaient d'autre dévoûment qu'un amour extrême de leur position et de leur quiétude administrative; ils obéissaient froidement, avec timidité, comme à un devoir que la conscience impose et qui ne va pas au-delà de certaines limites. Pour que le gouvernement pût oser des coups d'État avec sécurité il aurait fallu des hommes d'énergie, des caractères de parti qui savent bien qu'ils doivent vivre ou mourir avec une idée et une cause; ceux-là seulement mar-

(¹) Ce mot avait été dit par M. Benjamin Constant à la tribune, à la suite des émeutes des écoles en 1820. C'étaient des jeunes hommes qui faisaient partie des sociétés secrètes pour le renversement des Bourbons. Louis XVIII était plus sage, plus habile que Charles X.

chent droit et ferme au but et se sacrifient pour l'atteindre. Or la masse confuse des fonctionnaires appartenait les uns à la République, les autres à l'Empire : et sous cette Restauration même il y avait eu tant de changemens de système depuis M. Desolles si libéral, jusqu'à M. de Polignac si absolutiste, que les fonctionnaires ne savaient dans quelle ligne ils devaient marcher; toujours incertains pour leurs convictions il se tournaient de droite et de gauche sans idée bien déterminée et surtout avec le désir de s'accommoder de tous les systèmes pour sauver leur position lucrative ou commode ([1]). D'ailleurs avec l'organisation centralisée tous avaient les yeux fixés sur Paris; aucun n'agissait spontanément, tous attendaient religieusement les ordres du télégraphe, et quelques minutes de ce jeu infernal à travers les airs pouvaient plonger la province dans la confusion la plus absolue ; trois heures suffisaient pour annoncer la chute d'un gouvernement de Paris à Bayonne.

La majorité des préfets, composée de gens de naissance et de probité administrative, méritait une considération élevée et juste; or ce qui était suffisant aux temps ordinaires, ce qui pouvait satisfaire un ordre de choses régulier, pouvait-il répondre à une époque de crise où il fallait capacité active et dévoûment? Un préfet recevant un ordre pour annoncer que le gouvernement était renversé avait

([1]) Il y avait eû peu de remauiemens complets de préfectures depuis 1815 à 1830; quelques destitutions avaient eu lieu sous M. de Villèle, d'autres sous M. de Martignac, dans un sens presque opposé. Le châtiment des préfets consistait en des changemens de préfectures et de résidence; c'est ce qui avait eu lieu en 1829 sous le ministère de M. de Martignac, aux cris de l'opinion royaliste.

deux partis à prendre : s'il était homme capable et royaliste dévoué, il devait, en véritable représentant du roi, empêcher les courriers, organiser les moyens de résistance, et alors il était digne du rôle auquel ses fonctions l'appelaient. Mais si s'abandonnant aux caprices du télégraphe il se bornait à donner sa démission, à se retirer pour laisser passer les injonctions d'une émeute victorieuse, c'était alors un mauvais préfet dans le sens du gouvernement établi ; et le plus grand nombre appartenait à cette couleur mesurée. Aux temps de crise la tiédeur est une trahison.

A plus forte raison les sous-préfets, les maires ; si tous aimaient le drapeau blanc dont ils étaient l'expression et les représentans, nul n'avait l'énergie suffisante pour organiser un système de résistance aux ordres impératifs de Paris. Le temps des gouverneurs de province était passé et les commandans de division étaient plus tièdes encore que les préfets. C'est là ce qui faisait précisément la faiblesse du système administratif de la Restauration à l'époque des ordonnances de Juillet (1) et ce qui constate au

(1) Il ne faut pas confondre les commandans des divisions militaires avec les gouverneurs ; ceux-ci ne résidaient que par l'ordre du roi, c'était plutôt un titre honorifique qu'une charge active ; les commandans y demeuraient incessamment et voici quels ils étaient :

1re	division,	le comte de Coutard.
2e	—	le comte Lion
3e	—	le comte de Villatte.
4e	—	le vicomte Doonadieu.
5e	—	le vicomte Castex.
6e	—	le baron Lanulle.
7e	division	le comte Lalnerig d'Audenerde.
8e	—	le comte Partonneaux.
9e	—	le vicomte d'Armagnac.
10e	—	le vicomte Barbot.
11e	—	le comte d'Autichamp.
12e	—	le comte Despinoy.
13e	—	le vicomte de Vilbere.
14e	—	le comte Revaud de la Raffinière.
15e	—	le baron Canuel.
16e	—	le baron de Rotembourg.
17e	—	le vicomte Bonnemein.
18e	—	le vicomte Jean de la Hamelynede.
19e	—	le vicomte Paultre de la Motte.

plus haut point l'imprévoyance des ministres. Puisqu'on se jetait dans des mesures d'énergie et d'un succès hasardeux, il fallait en portant un regard ferme et décisif sur les provinces y envoyer des commissaires extraordinaires, concentrer le pouvoir dans leurs mains, préparer enfin cette vigueur administrative par des proconsulats nécessaires à tous les temps de crise; il fallait imiter le Consulat et l'Empire, se placer à la tête du parti militaire et frapper la Révolution comme la Révolution avait frappé les royalistes.

Au contraire, en présence de tant de faiblesse, quels n'étaient pas les moyens de la résistance pour lutter contre ce frêle pouvoir dirigé par M. de Polignac? Paris avait d'abord une armée toute prête pour protéger l'ordre. Trois ans s'étaient écoulés depuis que la garde nationale parisienne avait été dissoute par une mesure maladroite. Le roi Charles X avait légitimement usé de sa prérogative, car enfin cette garde, manquant à tout esprit de discipline, avait poussé des cris en pleine revue et nul pouvoir ne saurait souffrir une semblable manifestation. Ce fut néanmoins une faute que cette dissolution absolue sans réorganisation immédiate, et une plus grande incurie encore, une fois la dissolution prononcée, de ne pas opérer le désarmement. Il se trouvait donc que dans Paris, au centre même de la puissance publique, 20,000 habitans avaient des fusils de munition et pouvaient s'en servir eux-mêmes ou les confier aux mains robustes des ouvriers mieux décidés à l'insurrection (¹). Sans

(¹) On fit peur à cette époque à M. de Villèle des conséquences du désarmement; on prétendait que les habitans pourraient faire résis-

doute la garde nationale d'elle-même (en supposant qu'elle se reconstituât) maintiendrait l'ordre, ne permettrait pas le pillage et la confusion dans la cité; mais par son essence et sa composition elle devait se tourner contre le drapeau blanc et le principe même de la Restauration; car elle gardait une juste rancune au gouvernement de Charles X. Tout en allant comprimer le peuple pour protéger le toit domestique contre le pillage, inévitablement elle le seconderait dans sa résistance au pouvoir royal follement constitué en dictature sous M. de Polignac : elle devenait ainsi le premier noyau de l'insurrection régularisée. La garde nationale n'était en quelque sorte que les électeurs armés, et ces électeurs marchaient avec la Chambre et les signataires de l'Adresse. Du moment où l'on verrait reparaître dans les rues cet uniforme si long-temps proscrit c'en était fait du gouvernement de Charles X, car une force armée s'organisant par spontanéité en dehors de l'action régulière, devait rappeler les époques de 1789 et c'était la fin de la Restauration.

Un autre symbole devait également servir de ralliement à l'insurrection violente, c'était la bannière aux

tance de maison en maison; c'était une erreur; un commissaire avec une écharpe aurait fait opérer le désarmement sans difficulté. La garde nationale, avant sa dissolution du mois de mai 1827, était ainsi organisée.

Le maréchal duc de Reggio, *commandant en chef.* — Le duc de Clermont-Tonnerre, *major-général.*

1re légion,	M. de la Peyrière, *colonel.*
	M Barry, *lieutenant-colo.*
2e —	M. Villot, *colonel.*
	M. Caccia, *lieut.-colonel.*
3e légion.	M. le vicomte de Sambocy, *colonel.*
4e —	M. Pelisard-Quatremère, *colonel.*
	M. Lannoy de la Creuse, *lieutenant-colonel.*
5e —	M. le vicomte de La Rochefoucauld, *colonel*
	M. Touchard, *lieut.-colo.*
6e —	M. le marquis de Fraguier, *colonel.*
	M. Balbastre, *lieut.-colo.*
7e —	M. le comte de Quélen, *colo.*
	M. Bucquel, *lieut.-colo.*
8e —	M. le comte de Saint-Romans, *colonel.*

trois couleurs, depuis long-temps élevée si haut par toute l'école démocratique : à voir l'histoire sérieusement le drapeau blanc était bien aussi national (à moins que les traditions ne soient plus rien pour un peuple) que ces trois couleurs, mêlées à de glorieuses choses, mais aussi déployées au milieu de bien des crimes, souvenirs de larmes et de sang; néanmoins ces couleurs, chantées par la poésie, exaltées par les pamphlets historiques, devaient devenir une force de ralliement par cela seul qu'elles offraient à tous un symbole. Quand une insurrection veut s'organiser, elle doit déployer un signe visible et que tous puissent reconnaître et saluer : ainsi était le drapeau tricolore; si l'on ne pouvait encore opposer un principe de gouvernement et d'unité, on levait un drapeau qu'on pouvait secouer en face de l'étendard du gouvernement établi; force immense pour le peuple qui se lève (').

Ensuite, dans une grande capitale comme Paris, il était facile de disposer de trente ou quarante mille ouvriers, la plupart habitués à la guerre, conscrits ou vieux soldats avec des haines et des rancunes, hommes de cœur et de désintéressement dont le bras n'était pas rouillé; comme la plupart des banquiers,

8e legion, M. Rieussec, *lieut.-colo.*
9e — M. le vicomte Hericart de Thury, *colonel.*
M. Chevalier, *lieut.-colo.*
10e — M. le comte de Volgrennand, *colonel.*
M. le chevalier Meat du Tourneau, *lieut.-colo.*
11e — M. Larsonnier, *colonel.*
M. Arthus Bertrand, *lieutenant-colonel.*
12e — M. Agier, *colonel.*
M. Aubert Audit, *lieut.-col.*

Garde nationale à cheval.

M. le comte de Caumont-la-Force, *colonel.* — M. le marquis de Pons, *lieutenant-colonel.*

(') La chanson de M. Béranger, *Le vieux drapeau* retentissait dans tous les ateliers et M. de Lafayette avait déjà parlé des trois couleurs à la tribune.

les hommes de manufacture et d'argent étaient hostiles au gouvernement des Bourbons, rien n'était plus simple que de fermer les ateliers, de jeter sur le pavé ces masses de bras en leur disant « d'aller demander de l'ouvrage à ceux qui les obligeaient de fermer leurs magasins ou leurs comptoirs; » ces ouvriers étaient donc les principaux instrumens sur lesquels on devait compter pour l'insurrection, car ils avaient du cœur, une fierté nationale exaltée, des entrailles de patrie et d'orgueil; bien dirigés ils attaqueraient hardiment les troupes royales dans les rues étroites, faciles aux barricades; tous savaient faire la guerre sans baisser le front aux balles; les journaux, les pamphlets, parlaient de la résistance à l'oppression, des souvenirs de la Révolution française. Si l'on publiait un roman ou un livre d'histoire, c'était pour prouver que le peuple devait et pouvait en finir avec les dynasties; et l'ouvrier qui savait lire devinait bien que le jour était venu d'agir pour s'assurer un avenir vaste et fécond promis à ses sueurs et à ses misères. Beaucoup de ces ouvriers souhaitaient un changement dans l'ordre de choses, comme une forme nouvelle qui leur donnait l'espoir d'une augmentation de salaires et de la liberté des coalitions; le drapeau tricolore leur apparaissait comme l'arc-en-ciel de leurs joies et de la liberté, phrase poétique des chansons de M. Béranger récitées aux longues veillées.

Enfin l'histoire, qui ne flatte pas les passions et n'adule pas les héros d'un jour, doit constater qu'une des forces de l'insurrection devait être parmi ces prolétaires sans asile et sans état qui peuplent une grande capitale, quelques-uns repris de justice, sans remords,

sans crainte (¹), prêts à tout braver parce que la destinée les a si mal partagés que pour eux un changement quel qu'il soit est un avenir, avenir ardent, immense, qui leur offre quelque soulagement aux misères actuelles. Nul ne pouvait nier le courage de ces hommes habitués aux souffrances et aux entreprises hardies; comme couvreurs ils démolissaient les toits, comme serruriers ils crochetaient les grilles des palais fussent-ils même habités par les rois. Quand on s'imagine que dans le bagne, le boulet au pied, il y a encore de ces hommes qui préparent et accomplissent leur évasion en rampant comme des reptiles à travers les pierres des cachots ou en grimpant comme des araignées sur des murs de trente pieds de haut, on se fera une idée de tout ce que pouvaient de tels caractères d'énergie excités par l'espoir du pillage, dans un jour de combat et de lutte où l'on ne distinguait rien que le courage et l'intrépidité; à côté de l'homme du peuple honnête, se trouverait le repris de justice, tirant le même coup de fusil, et le tirant peut-être mieux.

Telles étaient les forces tumultueuses et matérielles de l'insurrection à Paris, bientôt frappées, éparpillées par la troupe si elles n'avaient pas eu des centres pour se diriger dans un but commun, et je dirai presque régulier; car autant l'administration sérieuse, légale, légitime du gouvernement était affaiblie, autant les comités, les associations libérales avaient grandi leur force depuis trois ans, de manière qu'ils étaient plus

(¹) Ces prolétaires et non les honnêtes ouvriers firent les émeutes du 13 décembre 1830 et du 13 février 1831, qui furent marquées d'un caractère particulier de dévastation et de sauvagerie.

gouvernement que le gouvernement même. Que pouvait un préfet à la face des comités électoraux qui l'enlaçaient incessamment par des procès et des chicanes devant les tribunaux? Ces comités avaient leur chef, leur président, leur secrétaire, avec des pouvoirs réguliers ([1]). Supposez le triomphe du drapeau tricolore : dans le sein du comité se trouvaient naturellement le préfet, le sous-préfet, le maire, d'un nouvel ordre de choses; il ne fallait donner qu'un coup d'épaule au trône et tout serait dit. La France était couverte d'associations pour le refus de l'impôt, et ces comités devaient succéder presque sans secousse à l'administration régulière brisée par un coup de télégraphe. Encore une fois ce fut la faute principale de M. de Polignac de ne pas voir qu'en temps de parti on doit opposer un parti à un autre. Il fallait grouper les fanatiques du drapeau blanc en face des fanatiques du drapeau tricolore. Quand l'orage gronde, ce n'est pas assez des forces d'un gouvernement, il faut nécessairement celles d'une faction qui vient à votre aide. L'Espagne n'avait-elle pas ses volontaires royalistes?

Le plus grand danger pour un gouvernement, ce n'est pas qu'il y ait des idées désordonnées et hostiles en dehors de lui, mais que ces idées prennent une forme qui annonce à la société que si le vieux gouvernement a fait des fautes, il s'en trouvera un autre tout prêt à lui succéder. Dès-lors la société ne s'inquiète plus autant de son avenir, et en définitive une révolu-

([1]) Les comités de la société *Aide-toi le ciel t'aidera* se composaient d'hommes considérables qui ne désiraient point de révolution, mais une résistance; d'autres moins importans, voulaient aller droit à un changement. De là vint la division qui s'opéra après les événemens de 1830 entre la résistance et le mouvement.

tion n'est plus pour elle qu'un changement de personne accompli avec le moins de bruit et le moins de dérangemens possibles. Or, quand les ordonnances furent signées, toutes les forces hiérarchiques étaient préparées au sein du parti libéral, à Paris comme en province; si le pouvoir s'endormait dans une grande sécurité, l'opposition veillait au contraire avec l'instinct que le combat allait commencer; elle marchait en ordre dans la Chambre et au dehors. Les sociétés secrètes, détruites en 1821, s'étaient réorganisées; alertes, impatientes, elles annonçaient leurs desseins de renversement : rien n'était plus attendu qu'un coup de folie du pouvoir, et on mettait de la fanfaronnade à le braver; la presse agissait depuis si long-temps sur l'opinion qu'elle l'avait parfaitement assouplie, et ce n'était pas en vain qu'elle bravait la colère de M. de Polignac. On résistait tout haut et partout : l'opposition était dans l'air; et cela se faisait de part et d'autre avec un si grand ordre, qu'on aurait dit un duel dans un champ clos et limité.

Il se trouvait, par un phénomène assez singulier, que tout le monde parlait de la Charte et jamais peut-être on n'y avait pensé moins. C'est un mensonge assez fréquent dans les grandes hypocrisies de parti : les signataires des ordonnances invoquaient à chaque ligne cette Charte de Louis XVIII [1] et certes leur coup d'État n'avait pas pour objet de la respecter. Les opposans aussi agissaient au nom de la Charte : ils criaient

[1] La Charte est citée sept fois dans le rapport et les ordonnances de 1830; on en invoque tour-à-tour les articles. Cela rappelle le conseil des Cinq-Cents qui après avoir fait le 18 fructidor, invoquait la constitution contre Bonaparte au 18 brumaire.

pour elle *vivat* à pleine voix, et ils seraient amenés à briser la dynastie qui l'avait donnée en tenant fort peu de compte de la Chambre des pairs et en changeant la nature des pouvoirs de la Chambre des députés, bientôt elle-même dépassée par les événemens. C'est que rien de tout cela n'était au vif dans l'opinion, c'étaient des mots et non des choses. Au fond de la question il y avait des blancs et des bleus, des révolutionnaires et des royalistes, le gouvernement des Bourbons et les vieilles haines qu'ils inspiraient : deux drapeaux, le blanc et le tricolore, deux blasons, les fleurs de lis et les faisceaux révolutionnaires.

Situation étrange dans laquelle aucun des pouvoirs n'eut assez de force pour oser ce qu'il voulait! les événemens seuls portèrent avec eux-mêmes leur nécessité et leur légitimité. En politique la force des choses est une loi souveraine : c'est ce qui fit que toute transaction devint impossible; les modérateurs qui voulaient se placer dans la Charte se trouvèrent dépaysés; on les repoussa sans les écouter; et avec quelques mots M. de Lafayette en finit avec une dynastie de plusieurs siècles.

CHAPITRE XII.

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES.

(26, 27 JUILLET 1830.)

Sécurité du ministère. — Attribution à chacun des départemens. — Ministère de l'intérieur. — Les bureaux. — Ministère de la justice. — Présidence du conseil. — Intérim de la guerre. — Commandement des troupes. — Préfecture de police. — Mauvaise surveillance. — Garnison de Paris. — Développement militaire. — Aspect paisible du 26 Juillet. — Simple consultation d'avocats. — Agitation à la superficie. — Population indifférente. — Le 27 au matin. — Principe de la résistance. — Scellés sur les presses. — Maladresse de l'autorité. — Défaut de précautions et de surveillance. — Réunion des chefs de partis. — Les autorités de Paris. — Bulletins de police.

Ce fut le lundi 26 juillet au matin que les ordonnances durent être solennellement promulguées : un fait aujourd'hui acquis à l'histoire, c'est que la résistance sérieuse, la première lutte armée entre l'insurrection et le pouvoir à l'occasion des ordonnances ne commença que le 27 juillet au soir. L'autorité eut ainsi deux jours tout entiers devant elle pour prendre de sérieuses mesures de répression contre l'esprit de révolte, et c'était énorme pour un pouvoir vigilant : comment se fit-il donc que dans un si long espace de temps rien ne fut concerté avec fermeté ni

intelligence, et qu'ainsi tout put marcher à l'aise vers l'insurrection sans qu'on tentât même un seul acte de force préventive? Voilà un ministère assez insensé pour bouleverser toute la constitution d'un pays et qui reste ensuite les bras croisés en attendant qu'une émeute se lève pour briser la couronne : quelle est donc cette triste et fatale nonchalance qui se repose paisible après avoir jeté au milieu du pays une perturbation si fatale! Quelle ignorance de l'état des esprits! s'imaginer que l'adhésion serait partout spontanée, volontaire, à un acte qui brisait les Chambres et la presse, et qu'ainsi le pays se laisserait enlever des positions acquises depuis longues années sans tenter de résister par les armes! C'est que dans leur illusion les ministres s'imaginaient, je crois, qu'ils n'avaient signé que des ordonnances ordinaires que des actes qui ne sortaient pas des règles habituelles du conseil d'État et des formes accoutumées des bureaux. Telle du moins m'a toujours paru la pensée du prince de Polignac.

Cette conviction, cette sécurité inconcevable se révèlent par toutes les circonstances qui suivent la promulgation des ordonnances : le conseil des ministres vient à peine de les signer que déjà il songe à leur insertion dans le *Moniteur*, comme si c'était le plus pressé et qu'il s'agît d'un simple acte réglementaire. Au 18 fructidor, au 18 brumaire, l'insertion n'eut lieu qu'après que tout fut fini et la victoire obtenue. Les ministres remettent au directeur du journal of-

(1) Le dernier livre de M. de Polignac confirme l'opinion que j'émets ici, il ne justifie en rien cette inconcevable inaction; le prince semble avoir tout prévu, lorsque au contraire tout lui échappe.

ficiel les ordonnances avec un calme qui l'étonne. M. Sauvo, homme de loyauté et de prévoyance, a raconté depuis les incidens un peu dramatiques de cette communication : c'était le soir, à la lueur de quelques bougies, et il témoigna, dit-il, toute sa douleur par d'amères et lamentables paroles. Je pense qu'il ne s'établit qu'un bien court colloque entre les ministres et M. Sauvo [1]. Cela devait être : quand des hommes d'État ont pris une résolution c'est qu'ils y tiennent et ne brisent pas leur ouvrage pour des gémissemens ; si donc une observation fut faite, elle dut être timide et la réponse plus brève encore. Il n'y avait chez les ministres aucune volonté d'écouter les remontrances ; ils ne parlèrent ni d'offrir leur tête au roi, ni du danger auquel ils s'exposaient, et la preuve en est dans la légèreté des moyens d'exécution. Lorsqu'on croit jouer sa vie on s'y prend mieux ; on tient plus sérieusement les cartes.

Comme pour les actes ordinaires, chaque ministre se réserva l'exécution des mesures qui touchaient à son département, et tout fut réparti entre les ministères de

[1] Voici la déposition de M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, devant la Cour des pairs.

« J'ai reçu le 25 à cinq heures du soir, l'ordre de me rendre chez M. le garde des sceaux à onze heures précises. J'ai reçu de lui la communication et l'ordre d'insertion au *Moniteur* du 26, du rapport au roi sur la presse et des ordonnances en date du 25 juillet. Après la remise, M. de Montbel qui se trouvait dans le cabinet de M. le garde-des-sceaux a remarqué combien j'avais été ému en parcourant les ordonnances et en reconnaissant leur objet. J'ai répondu qu'il serait bien extraordinaire que cette émotion ne fût pas aussi grande. M. de Montbel me dit alors ces deux mots. « Eh bien ! » j'ai répondu : « Monseigneur, je n'ai qu'un mot à dire, Dieu sauve le roi, Dieu sauve la France ! » M. de Chantelauze et M. de Montbel ont répliqué à-la-fois : « nous l'espérons bien. » En me retirant, ces messieurs ont paru désirer en-

l'intérieur, de la justice et de la guerre. Rien n'était spécialement préparé d'avance dans les bureaux respectifs. On avait, ce qui est incroyable! gardé un tel secret que les chefs de division, les directeurs même n'en avaient aucun avis, et les ordonnances furent pour eux une nouvelle imprévue, accueillie d'une façon diverse à raison des sentimens et des opinions : il y eut des joies et des tristesses, des applaudissemens et des lamentations. Le conseil se sépara comme à l'ordinaire sans arrêter de mesures extrêmes, et le lendemain matin l'exécution dut commencer sérieusement pour les bureaux de chaque ministère (¹).

D'après le texte des ordonnances, le département de l'intérieur devait donner l'autorisation provisoire, indispensable aux journaux pour paraître le lendemain; M. de Peyronnet rédigea des instructions pour qu'on n'en refusât aucune, même aux plus exaltés, en faisant observer seulement aux rédacteurs d'apporter une grande prudence, car l'autorisation serait immédiatement retirée : on ne voulait pas de censure; on laissait même la liberté d'une discussion modérée des actes de l'autorité. Tout fut réglé presque à l'amiable dans des causeries de bureau, et le ministre put croire un moment que les ordonnances ne rencontreraient aucune difficulté sérieuse : la plupart des journaux importans s'empressèrent de demander

core quelques mots, et je leur ai adressé ces paroles : « Messieurs, j'ai 57 ans, j'ai vu toutes les journées de la Révolution et je me retire avec une profonde terreur de nouvelles commotions. »

(¹) Les ordonnances portant dissolution de la Chambre et convocation des nouveaux colléges et de la nouvelle Chambre ne furent contresignées que par le comte de Peyronnet.

l'autorisation préalable. On doit distinguer pourtant la propriété intéressée à ce que le journal continuât de paraître, et la rédaction composée d'écrivains sans intérêts dans la propriété, et qui trouvaient leur force, leur vitalité politique dans la vive guerre des opinions[1]. Si les propriétaires, naturellement décidés à ne point perdre la clientelle et les revenus, se soumirent presque sans résistance aux ordonnances, il n'en fut pas ainsi des journalistes qui perdaient leurs élémens de vie, d'action, de fortune avec la discussion passionnée : les ordonnances leur enlevaient toutes ces ressources! Leur opposition ardente se manifesta dans les bureaux de rédaction, aux lieux publics, par des gestes, des paroles, dans des conversations particulières où l'on échangeait confusément des projets et des espérances de renversement ou des expressions d'impuissance : qui pouvait leur en faire un reproche? N'était-ce pas dans la nécessité de leur position? On imposait des limites telles à l'exercice de leur profession intellectuelle, qu'ils devaient tous nécessairement briser leur plume et perdre un avenir coloré de grandeur et d'espérance.

La préfecture de police destinée à suivre attentivement les premières phases de la résistance était alors confiée à M. Mangin, caractère de famille [2] et de pro-

[1] Des deux journaux qui domandèrent l'autorisation, l'un avait 21,000 abonnés, l'autre 13,000. Toutes les autres feuilles réunies formaient à peine le même nombre.

[2] M. Mangin, avocat du barreau de Metz, ami et confrère de M. de Serres, fut nommé après la Restauration procureur du roi de cette ville; il quitta cette place au bout de quatre ans pour entrer au ministère de la justice comme chef de division, puis fut nommé procureur général près la cour de Poitiers, d'où il vint siéger à la Cour de cassation, qu'il abandonna pour remplacer M. Debelleyme à la préfecture de police.

bité, magistrat d'un courage loquace, mais d'une intelligence politique fort limitée; depuis long-temps il devait savoir qu'une mesure violente se préparait (ne lui aurait-on rien dit qu'il aurait dû le savoir encore), et les moyens d'action, l'argent surtout, ne manquaient pas à la préfecture de police pour l'exécution. S'il ne put agir légalement qu'après la signature des ordonnances (car ces hommes politiques rêvaient encore la légalité en se plaçant en dehors de toutes les lois), néanmoins il devait trouver dans ses bureaux des renseignemens positifs sur le personnel des sociétés secrètes et des journalistes qui allaient prendre part à la résistance : quoi de plus simple que d'établir une surveillance préparatoire sur les têtes d'action dans la crise publique? Aucun nom n'était inconnu avec une presse libre, indépendante et un débat politique de quinze années : pourquoi avant même l'insertion au *Moniteur* ne pas s'assurer de tous les moyens d'agir. On dira : que serait devenu le respect des personnes, et l'on ne pouvait risquer des attentats à la liberté individuelle? Singulière justification! on s'est mis au-dessus des principes, pour reculer dans les détails? Un coup d'État avec le respect du droit, c'était chose fabuleuse, et M. Mangin lui-même ancien procureur général, si parfaitement instruit du personnel du comité directeur par le procès de 1821, ne pouvait-il tenir ses menaces : « car alors il était compétent (¹). » Les rapports de la police sont de la

(¹) Ce fut le mot qu'employa M. Mangin dans les débats de la cour d'assises; c'était dire qu'on connaissait tous les complices et tous ceux qui de près ou de loin avaient trempé dans la conspiration. En effet M. de Lafayette se vanta depuis de n'avoir été étranger à aucune conspiration ; et on l'avait laissé 15 ans paisible !

plus niaise insignifiance; comment dès le 26 juillet ne pas tout savoir : et les réunions et les menées des chefs et les résolutions prises? Comment dormir toute une nuit après les ordonnances, sans songer qu'au réveil, Paris aurait une population d'ouvriers sans travail et peut-être avec des armes? Un préfet intelligent devait pressentir d'où viendrait le mouvement populaire et ce qu'il fallait faire pour l'apaiser. Cette police qui n'avait d'action ni sur les faubourgs ni sur les ateliers, ni sur les repris de justice, ni sur les comités était donc d'une incapacité profonde; c'est elle qui perdit l'exécution des ordonnances, arme fatale mise dans la main d'enfans, coup de tonnerre de théâtre qui n'allait pas au-delà des coulisses.

M. de Chantelauze garde-des-sceaux ne devait-il pas s'attendre lui-même à une juste résistance de la magistrature gardienne des lois, au moment où elles étaient si étrangement violées! Si quelques parquets allaient présenter des adresses au roi pour féliciter la couronne de sa ferme résolution contre le parti révolutionnaire, les cours du royaume pénétrées de leurs saints devoirs formuleraient sans doute des protestations au nom des lois, et cette opposition parmi les magistrats, M. de Chantelauze l'avait-il prévue? Naturellement l'opposition allait en appeler aux tribunaux qui déjà lui avaient prêté aide : que ferait-on si une cour de justice déclarait qu'on ne devait pas obéir à ces ordonnances du roi, rendues contre le droit et la loi? Cela pouvait être, parce que l'irritation était grande et la justice alarmée : où allait-on? Quel était le dernier mot du malheureux prince qui se précipitait dans cet abîme? Le garde-des-sceaux à ce mo-

ment critique s'absorba dans des circulaires explicatives des ordonnances et destinées aux cours du royaume. Tandis que M. Mangin s'occupait de changer les affiches des spectacles (¹) pour qu'on ne fît pas d'allusions trop piquantes aux circonstances actuelles, tandis qu'il croyait que tout était dit parce qu'il faisait surveiller le jardin du Palais-Royal, M. de Chantelauze, plein de sécurité sur l'esprit de la magistrature, laissait engager le conflit sur le référé de M. Debelleyme et le jugement du tribunal de commerce, premier acte de la légalité dans la résistance : or en politique, quand la justice résiste il n'y a plus de salut pour le pouvoir, car c'est lui déclarer qu'il n'est plus dans le droit ni dans la loi.

Ce qu'il y avait de plus fabuleux c'était l'attitude de M. de Polignac qui, par une circonstance malheureuse pour l'exécution des ordonnances, réunissait la triple condition de président du conseil, de ministre des affaires étrangères avec l'intérim du ministère de la guerre; comme président du conseil il était et devait être la pensée et la force des ordonnances; tout s'était fait sous son impulsion : que l'origine première vînt de Charles X ou de lui-même, il n'en était pas moins vrai que M. de Polignac s'y était identifié à ce point qu'il en faisait son œuvre, sa chose, et qu'il les croyait destinées à sauver la monarchie. Son rôle n'était ni moins ni plus que celui du cardinal de Riche-

(¹) Les affiches de l'Odéon, de la Gaîté, de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu-Comique annonçaient le 26 les représentations de *Guillaume Tell*, de *Jeffries*, d'*Aben-Humeya* ou les *Maures de Grenade* et de *la France au* XVe *siècle;* M. Mangin expédia l'ordre formel aux directeurs de ces théâtres de changer leur spectacle.

lieu, et à un degré plus bas celui du chancelier Maupeou contre les parlemens sous Louis XV ; s'il fallait emprunter des exemples à la Révolution française, je le répète, au 14 vendémiaire, au 18 fructidor, au 18 brumaire, le pouvoir n'avait eu qu'une préoccupation, c'était de s'absorber dans le succès du coup d'État. Bonaparte, et il était bien haut déjà, avait le front chargé de soucis, l'œil fixé sur les marches de Saint-Roch lorsqu'il mitraillait les sections de Paris; il ne restait pas tranquillement assis dans son fauteuil; partout à cheval il veillait à l'exécution de ses ordres ; au 18 fructidor, Barras, Augereau, les vieux régimens d'Italie toute la nuit agissent, se meuvent, arrêtent les députés, et tout est fini en cinq heures; au 18 brumaire à Saint-Cloud, le général Bonaparte, Lucien, Murat, ne se jettent-ils pas de leur personne dans le mouvement si décisif? Que fait M. de Polignac? Président du conseil du roi, sauveur présumé d'une monarchie, il reste chez lui le visage riant, le sourire stéréotypé sur les lèvres; il est si candide qu'il va annoncer dans ses bureaux que tout cela n'est qu'un provisoire et qu'on rentrera plus tard dans l'ordre légal [1]; il vient de bouleverser l'État et il n'y a pas une seule empreinte d'inquiétude dans toute sa personne.

Maintenant, comme ministre des affaires étrangères, n'a-t-il pas des devoirs à remplir dans une crise aussi subite? Puisqu'il y a une lutte d'opinion

[1] M. de Polignac répétait sans cesse ces paroles. « Ces mesures ne sont que momentanées, transitoires ; nous ne voulons pas sortir de la Charte, nous voulons y rentrer. La nécessité seule nous fait recourir à l'article 14. » Quelle assurance ! quelle illusion !

et de parti, la victoire peut être douteuse; il faut donc prévoir toutes les situations dans le cas d'une défaite : et alors dans quelle attitude se placera-t-on en face des cabinets : est-on sûr de leur assentiment et de leur appui? Quelle résolution sera même prise à l'égard des ambassadeurs? Si le gouvernement est transféré en dehors de Paris, ne faut-il pas selon l'usage notifier cette extrémité aux ministres étrangers résidant auprès du roi? Car il est du plus haut intérêt que les ambassadeurs entourent la royauté (¹), même dans une défaite, comme témoignage que l'Europe ne se sépare pas d'elle. Supposez la victoire, n'y a-t-il aucun acte à faire à l'égard des cabinets? Ne faut-il pas les initier à la marche nouvelle du gouvernement, dire ce qu'on veut, ce qu'on espère des ordonnances de Juillet : quelle circulaire va-t-on rédiger pour les ambassadeurs, et quelle influence les ordonnances auront-elles sur la marche ordinaire des affaires? Chose inouïe! rien de tout cela n'est fait : M. de Polignac n'a aucune communication avec les ambassades; il reçoit les observations, les confidences avec le même sourire, avec la même confiance dans son infaillibilité; il n'a de compte à rendre qu'à lui-même, tant il croit à la force de la royauté, à celle de son propre pouvoir, et surtout à la grandeur de ses mesures!

Enfin le voilà dans sa troisième qualité; il a malheureusement l'intérim du département de la guerre, c'est-à-dire la direction de toutes les forces répres-

(¹) Le lundi, 26 juillet, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay, s'étant plaint à M. de Polignac de ce qu'il avait trompé tout le corps diplomatique, le président du conseil lui répondit : « On ne trompe personne quand on trompe tout le monde. »

sives indispensables dans le mouvement qui se prépare. Que va-t-il faire et avec quelles troupes soutiendra-t-il des actes aussi décisifs que les ordonnances de Juillet? Eh bien! le ministre croit si peu à une résistance sérieuse qu'il ne pense pas à augmenter la garnison de Paris (¹). Une intelligence, même vulgaire, devait savoir qu'une bataille sur les places publiques ne pouvait s'éviter dans l'irritation actuelle des esprits, quand le peuple entier était agité; dès-lors il fallait choisir un chef ferme, des généraux dévoués, et réunir sous leurs ordres des troupes suffisantes pour comprimer d'une manière énergique les premiers symptômes de l'insurrection. Le président du conseil avec un peu d'étude historique aurait remarqué que les coups d'État n'étaient pas antipathi-

(¹) Quelles que soient les assertions de M. de Polignac, il n'a pu détruire les notes officielles des forces de la garnison de Paris qui au 25 juillet 1830, prirent une part active à l'action.

GARDE ROYALE.

	Bat.	Hom.	Esc.	Hom.
Infanterie : 3 régimens, 1er, 3e et 7e suisses. .	8	3800	»	»
Cavalerie : 2 régimens, lanciers et cuirassiers.			8	800
Artillerie : 2 batteries (12 pièces).	»	150	»	»
LIGNE.				
5e, 50e, 53e et 15e léger.	11	4400	»	»
Fusiliers sédentaires, 11 compagnies. . . .	»	1100	»	»
Gendarmerie d'élite et municipale.	»	700	»	600
Total.	19	10150	8	1400

Effectif de la garnison : 11,550 hommes.

Les autres régimens de la garde étaient ainsi répartis :

INFANTERIE.

Caen,	3	bataillons.
Rouen,	3	»
Versailles,	5	»
Saint-Denis,	2	»
Vincennes, avec le régiment d'artillerie,	1	»
Orléans,	3	»

CAVALERIE.

Compiègne,	1	esc. de dépôt.
Meaux,	6	escadrons.
Melun,	1	esc. de dépôt.
Fontainebleau,	6	escadrons.
Corbeil,	6	»
Versailles,	12	»
Sèvres,	2	»

La maison militaire du roi à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Paris comptait 1,000 de cavalerie et 300 hommes d'infanterie.

La caserne de Courbevoie ne contenait que le dépôt du régiment qui était à Caen.

ques au parti militaire, et il aurait été habile de lui confier nettement l'exécution des ordonnances. Supposez que le roi Charles X fît appeler un fort et rude maréchal (je n'ai pas besoin de dire son nom), que lui exposant la situation de la couronne et les périls auxquels les partis l'exposaient, il lui fît entrevoir pour un grand service l'épée de connétable, est-ce que ce maréchal eût hésité dans l'application des ordres les plus inflexibles contre les révoltés? Le parti impérialiste ne s'était jamais arrêté devant la légalité qui tue, il allait droit à son but en frappant avec énergie. Il fallait d'ailleurs que nul reproche historique dans les traditions de l'armée ne pût être adressé au général en chef dans une occasion si solennelle. Pour les grandes répressions on ne doit jamais choisir des hommes à qui un souvenir malheureux pèse comme une fatalité : certes rien n'était plus vulgairement mensonger que l'accusation portée contre le maréchal Marmont : dans sa défense de Paris aucun soldat n'avait combattu avec plus d'intrépidité, même dans les faubourgs, et ses habits criblés de balles disaient sa terrible résistance contre l'ennemi.

Néanmoins une accusation demeurait debout et l'on supposait au maréchal un goût de défection intéressée, à ce point que la banque pût espérer et dire qu'il trahirait pour de l'argent. Tout cela était faux, je le répète, mais les choses qui sont admises sont aussi puissantes que les choses vraies : et, pour le vulgaire, le maréchal Marmont n'inspirait ni crainte ni respect, car on supposait qu'il pourrait abandonner toutes les causes. Aussi le voit-on, hésitant, craintif, et sa conversation avec M. Arago à l'Acadé-

mie des sciences le jour même des ordonnances révèle presque son désespoir d'être chargé de l'exécution des coups d'État (ce qui au reste n'était pas absolument exact). Les hommes qui font les choses à contre cœur les font mal; ceux qui pleurent sur leurs devoirs sont à la veille d'y manquer. Quand Bonaparte canonna les sections il n'examina pas s'il tirait sur les bourgeois de Paris, il crut cela utile à la République et à sa fortune, et il le fit. C'était déjà une chance pour l'insurrection que d'avoir en face un chef qui hésite sur chaque résolution vigoureuse. M. de Polignac a dit depuis : « que le maréchal ne fut point spécialement choisi, que le commandement lui échut parce que c'était son trimestre comme il serait venu aux maréchaux Victor, Oudinot ou Macdonald. » Mais il ne faut pas dans un moment suprême toujours et inflexiblement se conformer aux règles et à l'ordre ordinaires : qu'importe que la hiérarchie du palais appelât le maréchal Marmont si le salut de la monarchie exigeait qu'on plaçât l'épée dans les mains d'un soldat plus ferme et plus à l'abri de fatales calomnies ! Puisqu'on était sorti de la légalité pour tant de choses, on pouvait bien encore s'affranchir de la hiérarchie pour marcher invinciblement au succès ([1]).

([1]) Le maréchal Marmont fut nommé au commandement supérieur des troupes de la première division militaire, le 25 juillet, à la place du général Coutard.

L'ordre confidentiel que le maréchal, en qualité de major-général de la garde royale, avait transmis le 20 juillet aux différens chefs de corps, indiquant les lieux où en cas d'alerte les troupes devaient se rendre, et qu'on a voulu rattacher au coup d'Etat des ordonnances, n'était qu'une simple mesure de prévoyance en cas d'événement imprévu, usitée dans toute place ou ville occupée par une nombreuse garnison. Le livre d'ordre

Ministre de la guerre, M. de Polignac avait ensuite un autre devoir, c'était de réunir les troupes suffisantes pour en imposer sur-le-champ à Paris insurgé, dans l'intérêt de l'humanité même; car plus l'armée se serait déployée en forces compactes et en rangs pressés, moins il y aurait eu d'engagemens possibles et sanglans. Toute autorité révolutionnaire avait établi de vastes camps; le Comité de salut public à la plaine des Sablons; le Directoire à Grenelle, le général Bonaparte à Saint-Cloud pour le 18 brumaire. Il était donc facile de rapprocher 30 ou 40,000 hommes autour de Paris avant la signature des ordonnances : on avait les camps de Saint-Omer et de Lunéville, des masses d'artillerie depuis Vincennes jusqu'à Strasbourg; un prétexte était tout trouvé; la conquête d'Alger pouvait être l'occasion d'une fête militaire et d'une grande revue destinée à célébrer tant de nobles faits : on pouvait donc sans embarras, sans soupçons, sans dépense même extraordinaire, faire marcher des masses de régimens sur Paris; le matin même des ordonnances ces troupes pouvaient se déployer, prendre position sur les quais, couper les communications par les ponts, de manière à ce que les faubourgs ne pussent réunir leurs deux grands bras : des distributions d'argent, de vivres, des fêtes solennelles pouvaient en finir avec tout projet d'insurrection immédiatement comprimée par un si formi-

de la garde royale en fait foi : le premier ordre d'alerte donné le 10 mai 1816, fut depuis modifié à diverses reprises. Cet ordre était communiqué aux régimens d'infanterie tous les deux mois, et tous les trois mois aux régimens de cavalerie. C'est du reste l'opinion émise par M. le comte de Bastard dans son rapport sur l'instruction du procès des ministres a la cour des pairs.

dable aspect. La République avait tant de fois sonné le canon d'alarme, est-ce que la Restauration n'aurait pas pu le faire retentir une seule fois au profit de la couronne? Ajoutez une police bien faite et quelques arrestations intelligentes, et dès-lors la résistance devenait impossible : les partis auraient réfléchi avant d'engager une action violente. Cela eût fini peut-être d'une autre manière, mais pour le moment il n'y aurait pas eu d'insurrection.

Au lieu de ces précautions presque vulgaires, que fait M. de Polignac? Loin d'augmenter les troupes qui vont nécessairement agir, la garnison est à peine au complet : la garde a même envoyé deux régimens en Normandie, la cavalerie reste paisiblement à Rambouillet, à Fontainebleau, à Meaux et à Provins, sans s'inquiéter de Paris où va éclater le tonnerre des ordonnances. Etait-il croyable que dans une ville d'une population de près d'un million d'âmes on se contentât d'une garnison de dix mille hommes pour affronter la crise qui se préparait, et que la police militaire fût d'ailleurs si mal faite, que précisément il s'y trouvât des régimens de ligne signalés par leur mauvais esprit. Comment se fait-il que ces troupes laissées sans munitions, sans pain, sans viande, reçoivent à peine des ordres de l'état-major; qu'on les prive de cet appui moral qui résulte toujours pour le soldat de la certitude qu'on s'occupe de lui : ne doit-il pas, quand on l'abandonne, croire que le gouvernement s'abdique lui-même? On dira que l'aspect de Paris au 26 juillet ne signalait pas une insurrection : « tout demeurait paisible; on lisait les ordonnances sans recourir encore aux armes »; mais qui pouvait se faire

illusion sur la lutte désespérée qui se préparait, lutte d'autant plus formidable qu'elle serait juste et légale. Les hommes d'État savent bien que ce n'est pas le jour même qu'une mesure de cette gravité est comprise et qu'elle soulève tous les obstacles; la résistance vient peu à peu, comme une traînée de poudre, et l'explosion pour se faire un peu plus tard n'en est que plus violente, comme la force de la vapeur qui éclate par la compression!

Si les propriétaires de la plupart des journaux allaient dès le 26 juillet demander au ministre de l'intérieur, M. de Peyronnet, l'autorisation nécessaire pour leurs feuilles, les journalistes rédacteurs s'agitaient avec une ardeur impatiente, courageuse, pour préparer la résistance à des actes d'une si étrange illégalité. C'étaient des gens d'esprit dont on brisait la plume, dont on ravageait l'avenir; tous n'avaient pas la même valeur, la même volonté de marcher au même but, mais tous témoignaient la même opposition aux ordonnances. Dans les journaux même de la gauche, il y avait un parti qui ne voulait pas de révolution absolue; renverser la dynastie faisait peur même aux vieux débris de la République et de l'Empire : quand on possède, on ne se jette pas volontiers dans des agitations nouvelles; pour ces grandes aventures de peuples il faut chercher des esprits plus hardis, sortes de condottieri en politique, qui ne tiennent encore à rien et qui ont tout à gagner dans un changement. Dans les premiers actes de résistance de la presse on remarqua peu d'hommes très considérables; les plus ardens prenaient seuls la tête de colonne; gens de cœur blessés

dans leur existence par un pouvoir qui ne savait ni les satisfaire ni les calmer, ils devaient hasarder leur dernier enjeu. Des réunions eurent donc lieu d'abord séparément au bureau de chaque feuille, au milieu de l'étonnement, et je dirais presque de l'effroi commun; là se firent entendre les avis les plus divers, faibles ou forts, hardis ou timides. En face d'ordonnances si sévères et si répressives, que faire grand Dieu ? On se hâta, on se consulta. Il existait une liaison fort ancienne entre les journalistes et les avocats qui les avaient défendus dans les procès de la presse : les uns les autres s'étaient entr'aidés de leur talent et de leur renommée. MM. Mauguin, Odilon-Barrot, Dupin, Mérilhou, Barthe devaient aux procès de la presse leur juste illustration de barreau; les journaux les avaient placés au premier rang, comme eux souvent avaient sauvé les journaux de la pénalité : or la publication des ordonnances et la nécessité de prendre un parti amena, une fois encore, des consultations mutuelles. On dut se voir, se rapprocher, comme aux jours des grandes poursuites contre la presse : on examina cette question légale : quels sont les moyens de résistance contre un ordre de choses qui sort évidemment de la légalité (¹) ?

Sur ce point tous n'avaient pas le même sentiment : les deux grands journaux de l'opposition, la

(¹) Dans les premiers temps qui suivirent la Révolution de Juillet on mit un grand honneur à prendre rang parmi les premiers qui résistèrent; il s'établit une polémique assez curieuse, sur la date de chaque patriotisme. « J'ai été le premier; vous n'avez pas été le premier. » On conjugua fort long-temps ce verbe. Aujourd'hui je crois que les amours-propres sont fort calmés sur ce point, et qu'on ne disputera plus sur la primauté des rangs dans ces journées.

majorité des propriétaires de l'ancien *Constitutionnel* et les *Débats*, s'étaient adressés au ministère de l'intérieur pour avoir l'autorisation préalable; on n'avait donc plus à craindre qu'ils se missent à la tête du mouvement, et dans le fait ils réunissaient à eux seuls la plus grande masse d'abonnés, et pouvaient-ils jouer leur fortune sur un coup de dés?

Cette résistance vint donc des autres feuilles nouvellement créées ou qui, sans une masse considérable d'abonnés, pouvaient plus aisément s'exposer dans le combat; et encore l'opposition de celles-ci se formula de deux manières : une de ces feuilles, toute jeune d'existence, ayant derrière elle une rédaction aventureuse, qui vivait d'esprit (elle en avait beaucoup), résolut une désobéissance complète, absolue, sans recourir à la loi, et pour ainsi dire en invoquant la force qui décide la victoire, véritable combat que l'on engageait en affrontant tous les périls : comme on ne pouvait plus exister sans la liberté, qu'avait-on besoin de ménager personne? D'autres feuilles résolurent aussi de résister, mais dans un sens légal, parce qu'elles étaient anciennes ou plus importantes : pour celles-là il y avait chance et espoir de succès, parce qu'elles voulaient trouver appui dans les tribunaux et porter la question en justice. Ainsi, d'une part la grande presse, les journaux qui réunissaient à eux seuls près de trente mille abonnés, obéissaient aux ordonnances; en seconde ligne, les feuilles qui ne voulaient pas jouer leur vie dans un caprice de fortune cherchaient par une fin de non-recevoir à faire intervenir la justice dans la question. Restaient donc seulement les jour-

naux plus jeunes et joueurs d'aventures, réunissant à peine par leur masse le cinquième des abonnés; et ceux-ci qui devaient mourir par les ordonnances se jetèrent corps et âme et avec courage dans le mouvement.

Toutefois, de ces réunions partielles se forma une assemblée générale, ardente expression de ce que la littérature avait de plus hardis plutôt encore que de ce qu'elle avait de graves et de considérables. On s'imagine bien qu'au sein de cette multitude de gens de lettres, arrivant de toutes parts avec la parole haute et vive, il dut s'entrechoquer une masse de résolutions hardies et fécondes, aventureuses ou couardes, et se jeter surtout une immensité de phrases spirituelles ou sonores (¹). Il fut enfin décidé que l'on se concerterait avec les jurisconsultes sur la question de résistance légale, et c'est en bien précisant ce but légitime de la réunion que M. Dupin ouvrit son cabinet. Son esprit juste avait compris qu'on ne venait pas dans un cabinet d'avocat pour faire de l'insurrection contre un acte du gouvernement, mais pour examiner sa légalité au point de vue du droit, et les moyens qu'offrait la loi pour y résister. Toutes les fois que les journalistes, avec une ardeur d'opinion explicable dans leur situation désespérée, voulaient sortir du cercle légal, M. Dupin, avec un admirable instinct d'ordre et un désir de précaution na-

(¹) Je ne sais combien de récits ont été faits sur ces premières émotions de la presse, au jour de sa victoire. M. Dupin crut nécessaire de répondre aux inculpations qu'on jeta sur lui à cause du caractère ferme et modéré qu'il avait montré dans ces circonstances. Alors, faire de la légalité était un crime : on ne glorifiait que l'insurrection.

turelle, répétait : « Je suis ici comme avocat et non comme député; » et c'est en se plaçant sur ce terrain qu'il refrénait bien des impatiences. Lorsqu'on lui parlait de sa qualité de député, M. Dupin paraissait douter qu'après la dissolution de la Chambre ce titre demeurât encore inhérent à sa personne et peut-être avait-il raison : car dissoudre la Chambre était un droit de la royauté proclamé par la Charte.

Jusque-là c'était au reste la résistance légale, telle que des hommes de tenue, habitués aux vieilles études législatives, devaient la comprendre : on mettait la justice de son côté, la majesté des lois pour soi, immense force pour tous. Telle pourtant n'était pas l'opinion des hommes plus ardens que considérables qui voulaient mener la résistance jusqu'à une prise d'armes. Il se faisait aux bureaux de quelques journaux un bruit étrange de paroles, des protestations de toute espèce : comme ils étaient les organes de la publicité, tous accouraient là pour savoir quel était le dernier parti à prendre, et dans une de ces réunions fut ouvert pour la première fois l'avis que tout pacte étant rompu, la force devait repousser la force : au coup d'État on répondait par une insurrection, acte de courage dont le résultat était douteux, car la bataille à peine s'engageait. Déjà quelques hommes d'une position plus élevée se dessinaient pour les résolutions hardies, et parmi eux MM. de Schonen et Alexandre de Laborde. Conseiller à la cour royale de Paris M. de Schonen avait manifesté des opinions ardentes, démocratiques, peut-être incompatibles avec sa grave position : magistrat consciencieux, il s'était exalté au contact des opinions jeunes et vigoureuses

dans les sociétés secrètes; il ne voyait rien froidement en politique et ne parlait que d'une résistance par l'insurrection; ses paroles étaient exaltées à ce point que des larmes coulaient de ses yeux, tant il est vrai qu'on se crée une religion, un culte de ses propres idées jusqu'à s'en faire martyre : tempérament sanguin et nerveux, M. de Schonen devait marcher aux extrêmes. M. de Laborde appartenait à une famille fort royaliste dans ses anciens rapports avec Louis XVI et Marie-Antoinette : homme d'érudition et d'esprit, il avait gardé un peu d'une vie d'artiste des opinions absolues et saccadées qui faisaient contraste avec la politesse de ses manières et l'aménité de ses formes. Il fallait que les passions fussent bien vives, la situation bien étrange pour que deux hommes, considérables au reste, vinssent eux-mêmes attiser le foyer d'une résistance insurrectionnelle ([1]). Je porte peut-être trop loin le culte de l'autorité; mais je pense que la nature de cette autorité, quelle qu'elle soit, ne permet jamais l'insurrection. Le recours à la légalité est la seule voie légitime; l'insurrection ne peut être jamais le plus saint des devoirs ([2]) : Vêpres siciliennes, troubles des Armagnacs, Saint-Barthélemy, Fronde, prise de la Bastille, furent de fatals épisodes dans l'histoire!

([1]) On prêtait à M. de Laborde l'allocution suivante à une députation de l'Ecole de droit :

« Messieurs, vous avez raison; ce ne sont plus de vaines paroles que réclame de nous le pays; une action unanime, forte et puissante peut seule sauver ses libertés. Allez dire à vos camarades que vous nous avez trouvés animés des mêmes sentimens que vous, et prêts à remplir les mêmes devoirs, à courir les mêmes dangers. Allez, messieurs, réunissez-vous en plus grand nombre, ce soir à dix heures nous vous ferons connaître ce que nous aurons résolu. »

([2]) Quelque temps avant la Ré-

Dans cette réunion d'écrivains et de quelques hommes ardens, M. de Laborde prit la présidence : il s'y dit des choses fantastiques; un jeune homme alla même jusqu'à déclarer que sans hésiter on devait mettre les Bourbons hors la loi. Si c'était le dernier mot des exaltés, tous n'étaient pas dans cette conviction ; il faut croire même que la grave présidence de M. de Laborde dut servir à mettre un peu de modération dans la pensée de cette réunion follement agitée comme les imaginations spirituelles qui s'y jouaient en artistes avec les idées de 1789 et de 1792. Parmi les écrivains il y en avait d'extrêmes en fantaisie insurrectionnelle et ce n'étaient pas les plus importans ; il y en eut d'autres plus circonspects : ceux-ci prirent enfin la supériorité pour se renfermer dans l'idée d'une simple protestation contre les ordonnances. La rédaction de cette pièce fut confiée à la partie intelligente et sérieuse de l'assemblée, et en effet par la forme, elle conserve une modération qu'on n'avait pas gardée dans les paroles échangées tumultueusement. On rappelait dans cette protestation les menaces d'un coup d'État auxquelles personne jusque-là n'avait ajouté foi : « néanmoins les ordonnances avaient paru ; par cela seul le régime légal était interrompu et l'empire de la force commençait ; l'obéissance cessait d'être un devoir et les écrivains devaient donner les premiers l'exemple de la résistance ; à cet effet on invoquait

volution, dans une satire politique de M. Barthélemy, on lisait ces vers :

. . . . On a parlé !
D'édit, de coup d'État, ou délit de justice.
Silence ! que jamais ce mot ne retentisse;
Le pacte enfreint par eux serait rompu par nous,
Lassé depuis long-temps de marcher à genoux;
Au seul geste, au signal d'un ordre illégitime,
Ce peuple bondirait d'un élan unanime,
En brisant, sans retour, d'arbitraires pouvoirs
Il se rappellerait le plus *saint des devoirs*.

la Charte. Elle disait que les élections et la presse seraient réglées par des lois et non par des ordonnances. La couronne l'avait ainsi reconnu, car c'est toujours aux Chambres qu'elle avait demandé des lois, même d'exception; les tribunaux n'avaient-ils pas ainsi interprété la jurisprudence? Forts de cet antécédent les journalistes allaient essayer de publier leurs feuilles: le devoir le leur imposait; comme citoyens ils invitaient aussi la Chambre à se réunir malgré la dissolution pour protester contre la violation des lois; convoqués pour le 3 août, les députés devaient venir à Paris: ils résistaient donc et ils invitaient le pays à les imiter (¹). » Cette protestation était signée par l'unanimité des rédacteurs des journaux peu consistans encore et par quelques-uns des journalistes attachés aux feuilles à plus grande masse d'abonnés. La majorité des écrivains considérables de la presse s'en étaient abstenue: aucun des rédacteurs des *Débats* n'avait mis sa signature à cet acte; et cela s'explique: ils étaient hommes de gouvernement, défenseurs de l'autorité, et tout en s'élevant avec énergie contre les ordonnances, ils ne voulaient pas se jeter dans une opposition qui menaçait de se changer en insurrection.

Toute protestation est un droit légal, naturel, et presque toutes les causes qui tombent, les pouvoirs qui s'en vont, se manifestent dans ces sortes de testamens politiques. Ainsi les écrivains avaient le droit de protester, comme l'avait fait la Chambre des représentans en 1815, par des paroles plus ou moins

(¹) Cette protestation datée du 27 juillet se trouve dans tous les journaux de l'époque; quant aux signataires, ils me pardonneront de laisser aller, tout seul, leurs noms à la postérité.

écoutées; l'illégalité de l'acte se résumait donc dans la menace de résistance aux prescriptions des ordonnances; celles-ci avaient dit : « Les journaux ne pourront paraître sans autorisation préalable, » et les journalistes répondaient : « nous paraîtrons sans cela, et nous saisirons tous les moyens pour y parvenir. » Si le mot d'insurrection n'était point prononcé dans cette pièce on en appelait à la Chambre qui n'existait plus, et au peuple qui ne pouvait apparaître que les armes à la main. Les signataires de la protestation n'avaient pas tous une trés grande valeur comme hommes politiques; à côté de quelques rares renommées, on voyait des noms moins illustres qui cherchaient l'éclat; tout en s'exposant sans doute, ils étaient intérieurement rassurés par la faiblesse de ce pouvoir qui se plaçait au-dessus des lois et ne savait pas sévir; ils signèrent donc la protestation, les uns par conviction, les autres par condescendance, quelques-uns avec regret, la majorité avec un incontestable courage et un grand dévoûment aux convictions patriotiques.

Tandis que cette agitation se manifestait dans la presse, on voyait poindre çà et là de petits centres d'action. On remarquera que lorsqu'une mesure impressionne fortement les esprits, il se forme sur la voie publique des groupes qui parlent et se communiquent leurs impressions, leurs idées : on s'aborde sans se connaître; les figures visiblement empreintes d'inquiétude se témoignent une mutuelle confiance et se jettent pour ainsi dire des signes télégraphiques; les grosses voix se font entendre, les timides se perdent dans la foule. Tel était l'aspect de Paris dans la journée du 26; il y avait une forte baisse à la Bourse;

autour de ce magnifique péristyle (¹) on voyait bon nombre de réunions de dix ou douze personnes, au milieu desquelles circulaient quelques patrouilles silencieuses qui signalaient une sorte de surveillance : les chauds partisans se visitaient sans motif afin de se communiquer des idées, des plans. Ici de la consternation, là de la colère, de la peur beaucoup; quelques-uns s'écriaient : « Il faut se réunir, protester ; » mais à quel titre? Il n'en était aucun, et faute d'autre l'on prit celui d'électeurs; il se fit de petites assemblées de bureaux pour examiner le parti à prendre et les résolutions à suivre. Que d'avis encore et de résolutions diverses! Y avait-il une Chambre légale ou était-elle dissoute? Quels moyens avait-on pour la résistance? Parmi ces électeurs quelques vieux révolutionnaires rappelaient les souvenirs de la Bastille et parlaient de ressaisir par l'insurrection les droits méconnus : peut-être (comme il arrive toujours après la victoire) on se flatta depuis d'avoir dit et fait plus qu'on n'avait dit et fait dans la réalité. Le 26, il n'y avait eu d'autre acte, d'autre signe de résistance que la protestation des journalistes, tenue secrète jusqu'au lendemain.

Cette protestation devint ainsi le premier acte du grand drame qui allait se développer. Or il fallait maintenant l'action, et ici elle fut encore de deux espèces : par le conseil de M. Mérilhou, le *Courrier français*, sans oser la violence matérielle, avait essayé une de ces exceptions de droit qui souvent dispensent de l'obéissance; il avait supposé que son imprimeur, in-

(¹) Voici quel fut le cours des fonds publics à la Bourse du 26 juillet : 5 pour 0/0 101 fr. 50 c.; 3 pour 0/0 75 fr. 60 c.; le 27 le 5 pour 0/0 baissa de 1 fr. 50 c., et le 3 pour 0/0 de 3 fr. 20 c.

timidé par les menaces de la police, refusait d'imprimer son journal, et sur ce refus, en invoquant la convention commerciale passée entre le gérant et l'imprimeur, il l'avait fait citer devant le tribunal de commerce : « pour se voir condamner à imprimer le journal, et en cas de refus, à des dommages-intérêts considérables, » moyen légal d'appeler le concours de cette magistrature déjà dessinée contre les coups d'État. Le tribunal de commerce était composé de négocians honorables, tous de la classe moyenne, sous la présidence de M. Ganneron, et avec le mouvement bourgeois on pouvait assurer d'avance un jugement qui donnerait droit à la presse contre le pouvoir ; on comptait beaucoup sur cette exception, tant il est vrai qu'avec les pouvoirs faibles on peut tout. Un exploit d'huissier empêcher un coup d'État à la Richelieu ! Le journal *le Commerce* usa du même droit, et afin de saisir toutes les juridictions, il s'adressa par référé à M. Debelleyme ; ce jugement pouvait donner lieu à un appel, et la cour royale aurait dès-lors, dans sa noble justice, à s'expliquer sur la valeur des ordonnances. En attendant cette décision, les deux feuilles ne parurent pas et il n'y eut aucun moyen de sévir contre elles, car de fait elles se soumettaient à la loi.

Il n'en fut pas ainsi du *Temps* décidé à jouer son va-tout dans une circonstance décisive, et à répandre surtout la protestation des journalistes pour préparer l'insurrection ; le projet du directeur, tête de courage et d'action, était de s'opposer en vertu du Code civil et du Code d'instruction criminelle à toute violation de son domicile : les presses étaient dans son hôtel sa propriété, nul ne pouvait les atteindre et les

briser sans violer toutes les lois divines et humaines ; la force serait repoussée par la force, et on ne céderait qu'aux baïonnettes ([1]).

Au point de vue de la Charte et de la légalité, le journaliste était dans son droit ; mais ne faut-il pas railler un pouvoir qui après s'être jeté dans la violence d'un coup d'État au mépris de toutes les règles, n'a pris aucune précaution pour éviter ce scandale ; il ne voit pas que l'on jette les fermens de l'insurrection partout. Quoi ! on a brisé la Charte, les Chambres, les libertés, et on s'arrête devant un acte arbitraire de plus ? Puisqu'on avait décidé d'en finir, il fallait montrer une vigueur sévère et enlever la résistance en un quart d'heure ([2]). Il n'en fut pas ainsi : tout fut pusillanime dans la conduite du préfet de police et des commissaires chargés de l'exécution ; comment se fit-il qu'une mesure qui devait durer quelques minutes se prolongea toute une matinée ? Quoi ! parce qu'un serrurier refuse d'ouvrir une porte et qu'un rédacteur lit sentencieusement un article de loi, un commissaire hésite ! Il n'a pas le courage d'agir dans toute l'étendue de ses droits ; quand le Directoire voulut supprimer la presse il le fit lar-

([1]) Le 27 juillet plusieurs feuilles parurent comme à l'ordinaire, la protestation des journalistes en tête. Le 27 dans la journée, la police était en possession des presses du *Figaro*, du *Commerce*, du *Temps*, et de quelques autres encore.

([2]) Rapports écrits de la main de M. Mangin au prince de Polignac.

Presses libérales. « On les saisit, et quoi qu'on fasse j'en serai maître : la gendarmerie et la ligne tiendront la main à l'exécution.

Journaux. « Toutes les messageries seront visitées, tout ballot d'imprimés saisi et examiné.

Palais-Royal. « J'ai ordonné sa fermeture.

Rassemblemens. « J'ai fait établir des postes de gendarmerie partout où je pouvais craindre.

« Une partie de ces mesures aurait pu être prise plus tôt, si

gement en une nuit, et il y avait quatre-vingt-deux journaux; Bonaparte avec une seule circulaire les plaça tous sous la direction de sa police. Mais avec ces processions de commissaires, de gendarmes, lentes, répétées, il semblait qu'on prenait plaisir à faire de l'émeute, à soulever les esprits, à donner l'occasion du tumulte et de l'insurrection; car celle-ci ne cachait plus ses desseins, il ne s'agissait plus de s'opposer aux bris de presse ou à la mise des scellés; on proclamait la révolte comme le plus saint des devoirs.

Pendant ce temps, les ministres se croisent puérilement les bras. On ne met en mouvement que quelques gendarmes pour les faire promener dans les rues et montrer à tous qu'il y a de la fermentation et de l'émeute; les conciliabules invoquent déjà le drapeau tricolore, et nul dans le pouvoir ne pense à dissoudre les réunions, à donner une direction aux existences d'ouvriers, aux écrivains eux-mêmes qu'on prive de leur état : on met le désespoir partout dans la presse, aux faubourgs, et l'on n'y prend pas garde; le ministère sait que par une résolution presque simultanée, on ferme les ateliers, que les chefs de ce mouvement du peuple se jettent dans l'émeute, qu'il n'y a pas jusqu'aux plus inoffensifs et aux plus honorables qui ne renvoient leurs ouvriers. Eh bien! le

j'avais trouvé partout l'activité désirable.

« Une partie des commissaires de police ne vaut rien. »

M.

27 juillet.

« Monseigneur, les rassemblemens se continuent au Palais-Royal, les marchands ferment leurs boutiques, des orateurs y déclament et y lisent à haute voix des journaux séditieux.

« Dans cet état de choses, je viens de signer l'ordre de faire évacuer ce lieu public et d'en fermer les grilles. »

M.

gouvernement écoute tout cela sans prendre aucune mesure, ni pour préparer une existence à ces ouvriers, ni pour s'assurer de ceux qui menacent ainsi le gouvernement établi. Les noms sont depuis long-temps connus à la police; la conspiration Berton, celle de La Rochelle, celle de Strasbourg et de Colmar les ont tous signalés, et pendant trente-six heures on se croise les bras, on laisse tous ces hommes se réunir paisiblement.

Au lieu de veiller sur les comités et les réunions d'opposans, on fait promener dans Paris de nombreuses patrouilles, les armes chargées, comme pour préparer un nouvel engagement entre le peuple et la troupe; et cet engagement, on semble le désirer sans même donner à la troupe la supériorité du nombre. Le soir commence déjà le désordre à Paris : des bandes dépouillent les vieux magasins des théâtres, les boutiques d'armuriers; les réverbères sont brisés et la nuit se passe sans que le pouvoir se montre vigoureux, prévoyant, humain, habile. On sait que des paroles plus qu'imprudentes ont été jetées aux écoles, aux ouvriers, et on laisse tout faire avec impunité : supposez que dans cette nuit des ministres à la Richelieu eussent fait appeler les chefs de la sédition bien connus et signalés ; avec la menace aux uns, la séduction aux autres, des passeports, des places et de l'argent comme Fouché l'avait entendu au 18 brumaire, que serait-il résulté de ces négociations soutenues par la force ? L'émeute aurait pu s'étendre un moment comme un combat de rue, comme une révolution de barricades, mais rien ne serait sorti de là organisé , et l'on serait revenu à la protection naturelle des intérêts.

Il faut donc croire qu'il y a des temps marqués par la Providence comme fin des dynasties. Tant de fautes avaient été accumulées depuis un an par la Restauration qu'on était parvenu à tourner contre le pouvoir toutes les convictions un peu hautes, et c'est alors qu'un exploit d'huissier, le refus d'un serrurier, la résistance d'un journaliste arrêtent la marche d'un gouvernement! Il n'en faut pour exemple que le jugement du tribunal de commerce dans l'affaire du *Courrier Français* (1) et de son imprimeur. Ce tribunal, présidé par M. Ganneron esprit honorable et modéré, secondé par M. Gisquet, déclare de son chef que les ordonnances n'ont pu abolir des lois et qu'on ne leur doit pas obéissance. C'est un pouvoir que l'on brave ainsi, dont on se moque aussi impunément, qui s'imagine avoir la capacité nécessaire pour faire des coups d'État! Il s'est mis au-dessus des lois, il a secoué la Charte, et c'est pour se laisser arrêter comme un débiteur ruiné, par un jugement du tribunal de commerce.

Pendant ce temps le ministère ne sait rien et n'agit pas; les rapports de police pendant les journées de 26 et du 27, merveilleux de nullité et de laco-

(1) *Tribunal du commerce du département de la Seine.*

Audience du mercredi 28 juillet 1830.—Jugement.

« Considérant que par convention verbale, Gaultier Laguionie s'est obligé à imprimer le journal intitulé le *Courrier français;*

« Que les conventions légalement formées doivent recevoir leur effet; qu'en vain, pour se soustraire à ses obligations, Gaultier Laguionie oppose un avis du préfet de police contenant injonction d'exécuter une ordonnance du 25 de ce mois;

« Que cette ordonnance contraire à la Charte ne saurait être obligatoire ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux ordres desquels elle porte atteinte;

nisme, annoncent à peine simplement les faits, sans en juger l'importance, sans en apprécier la valeur; ils se bornent à dire : « ici il y a foule, on s'oppose à l'exécution des ordres, à l'apposition des scellés sur les presses, la multitude augmente, elle résiste. » Est-ce là ce que devait faire un préfet de police? Ne devait-il pas s'emparer hardiment de tous les élémens de succès pour ces ordonnances si long-temps méditées et qui étaient le dernier mot de la royauté de Charles X.

Ministres, préfets, tout dort à Paris au moment pourtant où les réverbères sont brisés, les insignes royaux détruits. A l'Hôtel de Ville il y a un fort honnête homme, mais sans énergie pour les jours de crise; M. de Chabrol, goutteux, maladif, a été mis là par Napoléon pour remplacer M. Frochot dépossédé par le général Malet; et lui, M. de Chabrol, sera dépossédé à son tour par un autre chef improvisé que l'insurrection désigne pour l'Hôtel de Ville. L'émeute s'est à peine montrée et il n'y a déjà plus d'autorité à Paris! Quelques hommes des rues, de braves ouvriers, des malfaiteurs aussi vont être maîtres de la capitale; le réveil du lendemain sera terrible; et ce qui est incomparable de nullité, c'est

« Considérant au surplus qu'aux termes même de la Charte, les ordonnances ne peuvent être faites que pour l'exécution et la conservation des lois, et que l'ordonnance précitée aurait au contraire pour effet la violation des dispositions de la loi du 28 juillet 1828;

« Par ces motifs, le Tribunal ordonne que les conventions d'entre les parties recevront leur effet. Condamne en conséquence, et par corps, Gaultier Laguionie à imprimer le journal le *Courrier français*, et ce, dans les vingt-quatre heures pour tout délai.

« Fait et jugé à une heure et demie de l'après-midi.

« MM. Ganneron, président; Lemoine, Tacherat, Gisquet, Lafond, Truelle, juges. »

que les rapports de M. de Polignac adressés au roi Charles X sont pleins d'une tranquillité qui approche de la démence : « il traite cette résistance comme les affaires de la rue Saint-Denis, il prie le roi de ne point s'en inquiéter; il a une si grande foi en son génie qu'il place en lui seul la fortune de la France et la destinée des Bourbons. » Il faut avouer qu'un pouvoir si profondément incapable méritait bien un châtiment providentiel.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE

DES CHAPITRES DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.



